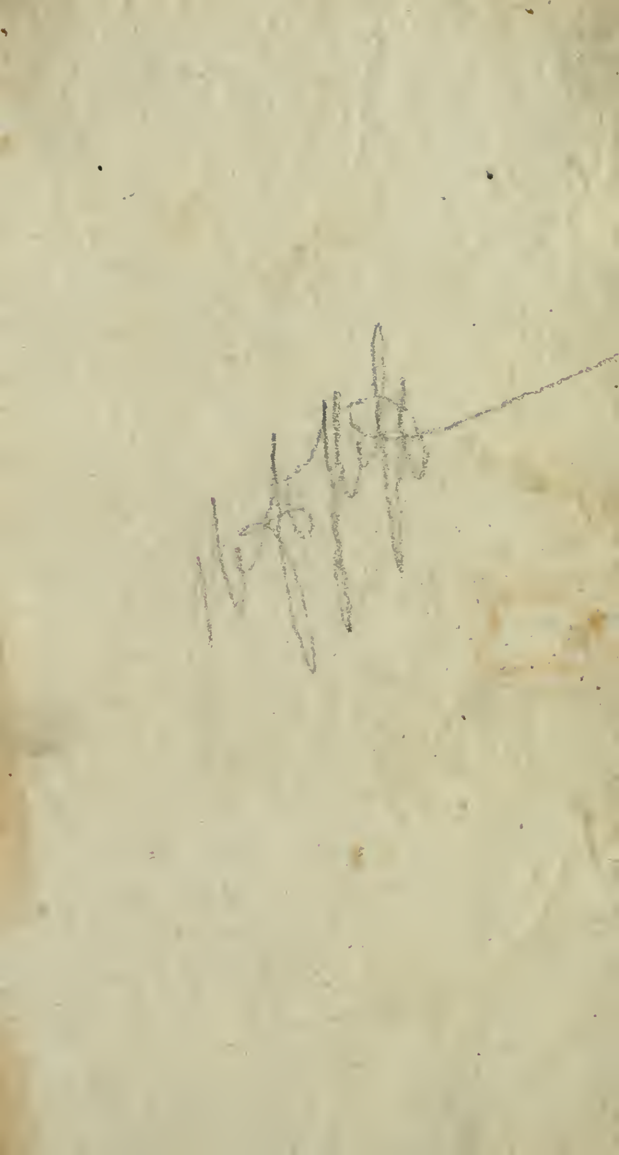





ST. BASIL'S SEMINARY
LIBRARY

EPITOME
HISTORIÆ SACRÆ.

Conformément à la Loi, deux Exemplaires ont été déposés à la Bibliothèque Impériale.

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE SAINTE,

A L'USAGE

DES JEUNES GENS QUI COMMENCENT L'ÉTUDE
DE LA LANGUE LATINE;

PAR C. F. LHOMOND.

DOUBLE TRADUCTION,

L'UNE INTERLINÉAIRE (le mot français sous le mot latin), où les phrases sont construites suivant le système d'explication des Lycées;

L'AUTRE conforme au génie de la langue française, avec le texte latin en regard, et des notes pour en faciliter l'Intelligence.

CET OUVRAGE, composé d'après les principes de MM. de *Port-Royal*, *Dumarsais*, et des meilleurs maîtres, offre une méthode sûre et facile aux personnes qui veulent se diriger elles-mêmes dans l'étude de la langue latine.

PAR E. L. FRÉMONT.

A PARIS,

Chez PERISSE et COMPÈRE, Libraires, quai des Augustins, n° 47.
LENORMANT, Imprimeur-Libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 17.

A LYON,

Chez les Frères PERISSE, Imprimeurs-Libraires.

1807.

PRÉFACE.

Nous avons toujours considéré la version interlinéaire comme un guide fidèle, qui conduit à l'intelligence d'une langue, d'une manière sûre et facile. Ces explications familières que le maître est obligé de donner dans le plus grand détail, de faire répéter mot pour mot à ses élèves, ces leçons fugitives si précieuses, qui, pour ainsi dire, sont le lait des commençans, nous les présentons fixées par écrit pour la commodité de l'écolier, auquel la légèreté naturelle à l'enfance en fait souvent perdre le fruit. La version interlinéaire est un maître muet, un maître complaisant, que l'écolier peut consulter autant que son intelligence l'exige, sans craindre de se rendre importun. Avec ce secours, un commençant peut se préparer promptement à l'explication de ses auteurs (1); les inversions, les

(1) C'est surtout pour cet usage que la version interlinéaire pourrait être très-utile dans les classes, où le dictionnaire offre, pour préparer l'explication des auteurs, un moyen fort long, souvent insuffisant, et par là même fastidieux au commençant. Nous ajouterons encore que le reproche qu'on pourrait faire à la traduction littérale *de nourrir la paresse des élèves*, tombe de lui-même; car, pour les versions, l'écolier ne peut s'en servir; il ignore d'où elles sont tirées; pour les explications, il est toujours obligé, après avoir préparé son auteur, de l'expliquer sur le texte pur de l'édition classique, et ainsi de rendre compte de son travail.

ellipses, toutes les difficultés propres à le rebuter, sont évidemment levées; une personne qui ne saurait pas le latin peut, sans s'égarer, faire répéter une explication; une mère même peut donner leçon à son fils. Condillac, qui a si profondément médité sur l'analyse du langage, dit, en parlant des Œuvres de Dumarsais, (1) : « *La version interlinéaire est sans doute la meilleure méthode pour enseigner une langue; or, c'est précisément la méthode que suit un enfant qui apprend la langue de ses pères* ».

En effet, l'enfant qui commence à s'énoncer se fait en quelque sorte un vocabulaire, et, avant toute autre règle, l'usage et l'analogie le guident dans l'emploi des mots. Or, les explications ou traductions littérales, que la version interlinéaire met sous les yeux de l'élève, lui font acquérir de la manière la plus prompte cette provision de mots et l'habitude d'en sentir les rapports.

Tels sont les motifs qui nous ont déterminés à offrir au Public la traduction mot à mot du premier auteur qu'on explique dans les classes. Les vues judicieuses, la sagesse et le goût qui règnent dans les ouvrages de M. Lhomond leur assurent une préférence légitime sur les autres ouvrages élémentaires.

Il ne sera pas inutile de dire quelques mots sur le plan de cette traduction.

1° Pour la construction, on a suivi celle que M. Lhomond lui-même donne dans les premières pages du texte, c'est-à-dire, celle qui se

(1) Notions préliminaires de la grammaire.

rapproche le plus du génie de la langue française, que l'on a surtout en vue; cependant, lorsque les règles de la grammaire prescrivent une construction plus rigoureuse, on l'a donnée par forme de note.

Ainsi, par exemple, pag. 82 : *Venit illis in mentem vendere Josephum illis mercatoribus ;* la note donne : *vendere Josephum*, etc. *venit illis in mentem.* Il en est de même pour d'autres phrases.

2° Quant aux ellipses, tous les mots sous-entendus sont exprimés en latin entre parenthèses, avec le français qui leur correspond, précaution nécessaire pour distinguer les mots étrangers au texte, et que Dumarsais avait totalement omise.

On a cru inutile d'exprimer en latin les adjectifs possessifs et autres mots de cette espèce, que le sens fait aisément suppléer en français. On a aussi mis entre parenthèses quelques mots français ajoutés pour l'intelligence du texte.

3° A l'égard de la signification des mots, lorsque la traduction française ou l'interlinéaire ne donne pas la signification propre d'un terme, on la trouve dans les notes, dont plusieurs présentent aussi, par une suite d'acceptions, le passage du sens propre au sens figuré. Par exemple, page 70 : *Quomodò se HABERENT* est traduit dans l'interlinéaire par *comment ils se portaient;* dans la note on trouve : *HABERENT, ils eussent, ils avaient, ils conservaient leurs personnes.*

Page 324, *ACCINCTUM ad iter faciendum*, est traduit dans le français par *PRÊT à voyager ;* dans l'interlinéaire on trouve sous le mot *ACCINCTUM*, *ajusté ;* et dans les notes, *ceint*, *retroussé*, etc.

Page 343, *virtutem DOMESTICAM*, *la vertu*

HÉRÉDITAIRE; la note donne pour *DOMESTICAM*; *domestique*, expression analogue, ensuite, *de la maison*, *de la famille*. Cette considération nous a même portés à donner dans les notes la juste traduction d'un verbe employé dans le latin à tel mode, à tel temps, et traduit dans le français par un mode ou un temps différent.

4° Quant à la traduction française, on a cherché à la rendre le plus littérale qu'il était possible, en sacrifiant l'élégance à la clarté, sans s'écarter de la correction. On a presque toujours donné la préférence aux expressions par lesquelles M. Lhomond se traduit lui-même dans son dictionnaire.

Telle est la marche que présente constamment cet Ouvrage, composé dans la seule vue d'être utile à la Jeunesse.

EPITOME
HISTORIÆ SACRÆ.

EPITOME HISTORIÆ SACRÆ.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE SACRÉE.

1. *Dieu crée le monde en six jours.*

DEUS creavit cœlum et terram intrà sex dies.
DIEU créa le ciel et la terre en six jours.

(In) primo die fecit lucem. | (In)
Dans le premier jour il fit la lumière. | Dans

secundo die fecit firmamentum, quod
le second jour, il fit le firmament, qu'

vocavit cœlum. | (In) tertio die coegit
il appela ciel. | Dans le troisième jour il rassembla

aquas (in) unum locum, et eduxit (1) è
les eaux dans un seul lieu, et fit sortir de

terrâ plantas et arbores. | (In) quarto
la terre les plantes et les arbres. | Dans le quatrième

die fecit solem et lunam, et stellas. |
jour il fit le soleil et la lune, et les étoiles. |

(In) quinto die (fecit) aves quæ
Dans le cinquième jour il fit les oiseaux qui

volitant in aëre, et pisces qui natant
voltigent dans l'air, et les poissons qui nagent

in aquis. | (In) sexto die fecit
dans les eaux. | Dans le sixième jour il fit

EPITOME HISTORIÆ SACRÆ.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE SAINTE.

1. *Dieu crée le monde en six jours.*

DEUS creavit cœlum et terram intrà sex dies.

Primo die fecit lucem:

Secundo die fecit *firmamentum*, quod vocavit *cœlum*.

Tertio die coegit aquas in unum locum, et eduxit è terrâ plantas et arbores.

Quarto die fecit solem et lunam, et stellas.

Quinto die aves quæ volitant in aëre, et pisces qui natant in aquis.

Sexto die fecit

DIEU créa le ciel et la terre dans l'espace de six jours.

Le premier jour, il fit la lumière.

Le second jour, il fit le *firmament*, qu'il appela *ciel*.

Le troisième jour, il rassembla les eaux dans un seul lieu, et fit sortir de la terre les plantes et les arbres.

Le quatrième jour, il fit le soleil, la lune et les étoiles.

Le cinquième jour, il fit les oiseaux qui voltigent dans l'air, et les poissons qui nagent dans les eaux.

Le sixième jour, il fit

(1) Duxit è, *il conduisit hors.*

omnia animantia, postremò (fecit) hominem,
tous les animaux, enfin il fit l'homme,

et quievit (in) septimo die.
et il se reposa dans le septième jour.

2. *Dieu forme le corps d'Adam du limon de la terre.*

DEUS finxit corpus hominis è (1) limo
DIEU façonna le corps de l'homme du limon

terræ. Dedit illi animam viventem:
de la terre. Il donna à lui une ame vivante:

fecit illum ad suam similitudinem, et nominavit
il fit lui à sa ressemblance, et il nomma

illum *Adamum*. | Deindè immisit soporem
lui Adam. | *Ensuite il envoya un sommeil*

in Adamum, et detraxit unam è costis
dans Adam, et tira une des côtes

ejus dormientis. | Ex eâ (costâ) formavit
de lui dormant. | De cette côte il forma

mulierem quam dedit sociam
la femme qu' il donna (pour) compagne

Adamo, que instituit sic matrimonium. |
à Adam, et il institua ainsi le mariage. |

Nomen primæ mulieris fuit *Evæ*.
Le nom de la première femme fut Eve.

omnia animantia, postremò hominem, et quievit septimo die.

tous les animaux, en dernier lieu l'homme, et il se reposa le septième jour.

2. *Dieu forme le corps d'Adam du limon de la terre.*

DEUS finxit corpus hominis è limo terræ, Dedit illi animam viventem : fecit illum ad similitudinem suam, et nominavit illum *Adamum.*

DIEU forma le corps de l'homme du limon de la la terre. Il lui donna une ame vivante : il le fit à sa ressemblance, et le nomma *Adam.*

Deindè immisit soporem in Adamum, et detraxit unam è costis ejus dormientis.

Ensuite il envoya un sommeil à Adam, et tira une de ses côtes pendant qu'il dormait.

Ex eâ formavit mulierem quam dedit sociam Adamo, sic que instituit matrimonium.

De cette côte il forma la femme qu'il donna pour compagne à Adam, et c'est ainsi qu'il institua le mariage.

Nomen primæ mulieris fuit *Eva.*

Le nom de la première femme fut *Eve.*

---

(1) è *signifie* de, *mais nous mettons* du *ou* des, *selon que* de *doit être suivi de* le *ou de* les.

3. *Dieu place l'homme dans le paradis terrestre.*

DEUS posuit Adamum et Evam in horto
DIEU plaça Adam et Eve dans un jardin

amœnissimo, qui solet appellari *paradisus*
très-agréable, qui a coutume d'être appelé paradis

terrestris. | Ingens fluvius irrigabat hortum:
terrestre. | *Un grand fleuve arrosait ce jardin:*

ibi erant omnes arbores jucundæ (à)
là étaient tous les arbres agréables par

aspectu, et fructus suaves. (à) gustu.
l'aspect, et les fruits doux par le goût.

Inter eas (arbores erat) arbor scientiæ
Entre ces arbres était l'arbre de la science

boni et mali. | Deus dixit homini: utere
du bien et du mal. | Dieu dit à l'homme: use

(è) fructibus omnium arborum paradisi,
des fruits de tous les arbres du paradis,

præter fructum arboris scientiæ boni
excepté le fruit de l'arbre de la science du bien

et mali: nam si comedas illum fructum,
et du mal: car si tu manges ce fruit,

morieris.
tu mourras.

3. *Dieu place l'homme dans le paradis terrestre.*

Deus posuit Adamum et Evam in horto amœnissimo, qui solet appellari *Paradisus terrestris.*

Dieu plaça Adam et Eve dans un jardin très-agréable, qu'on a coutume d'appeler *Paradis terrestre.*

Ingens fluvius irrigabat hortum : erant ibi omnes arbores jucundæ aspectu, et fructus gustu suaves. Inter eas arbor scientiæ boni et mali.

Un grand fleuve arrosait ce jardin : là étaient toutes sortes d'arbres agréables à la vue, et de fruits doux au goût. Parmi ces arbres était celui de la science du bien et du mal.

Deus dixit homini : utere fructibus omnium arborum paradisi, præter fructum arboris scientiæ boni et mali : nam si comedas illum fructum, morieris.

Dieu dit à l'homme : usez des fruits de tous les arbres du paradis, excepté celui de la science du bien et du mal : car si vous mangez de ce fruit, vous mourrez.

4. *Adam et Eve désobéissent à Dieu.*

SERPENS, qui erat(1) callidissimum(2)omnium
LE serpent, qui était le plus rusé de tous

animantium, dixit mulieri : cur non
les animaux, dit à la femme : pourquoi ne

comedis (3) fructum istius arboris? | Mulier
manges-tu pas le fruit de cet arbre? La femme

respondit : Deus prohibuit id. Si (4) tetigeri-
répondit : Dieu a défendu cela. Si nous tou-

mus illum fructum, moriemur. | Minimè,
chons ce fruit, nous mourrons. Point du tout,

inquit serpens : non moriemini ; sed
dit le serpent : vous ne mourrez point ; mais

eritis similes Deo, scientes bonum et
vous serez semblables à Dieu, sachant le bien et

malum. | Mulier decepta (à) his verbis
le mal. | La femme trompée par ces paroles

decerpsit et comedit fructum : deindè
cueillit et mangea le fruit : ensuite

obtulit (fructum) viro, qui comedit
elle offrit du fruit à l'homme, qui mangea

pariter (fructum).
pareillement. du fruit.

4. *Adam et Ève désobéissent à Dieu.*

SERPENS, qui erat callidissimum omnium animantium, dixit mulieri : cur non comedis fructum istius arboris?

LE serpent, qui était le plus rusé de tous les animaux, dit à la femme : Pourquoi ne mangez-vous point du fruit de cet arbre?

Mulier respondit : Deus id prohibuit. Si tetigerimus illum, moriemur.

La femme répondit : Dieu l'a défendu. Si nous y touchons, nous mourrons.

Minimè, inquit serpens : non moriemini; sed eritis similes Deo, scientes bonum et malum.

Point du tout, dit le serpent : vous ne mourrez pas; mais vous serez semblables à Dieu, connaissant le bien et le mal.

Mulier decepta his verbis, decerpsit fructum et comedit : deindè obtulit viro, qui pariter comedit.

La femme trompée par ces paroles, cueillit de ce fruit, et en mangea : ensuite elle en offrit à son mari, qui en mangea pareillement.

---

(1) *S.* animal, *l'animal.*

(2) *S.* È numero, *du nombre.*

(3) Non *non* comedis, *tu manges.*

(4) Tetigerimus, *nous aurons touché.*

5. *Adam et Eve se cachent et s'excusent.*

ADAMUS fugiens conspectum Dei, se abs-
ADAM fuyant la présence de Dieu, se ca-

condit. Deus vocavit illum : Adame, Adame. |
cha. Dieu appela lui : Adam, Adam. |

Qui respondit : timui tuum conspectum, et
lequel répondit : j'ai craint ta présence, et
celui-ci

abscondi me. | Cur times, inquit
j'ai caché moi. | *Pourquoi crains-tu, dit*

Deus, nisi quia comedisti fructum
Dieu, sinon parce que tu as mangé le fruit

vetitum? | Adamus respondit : mulier quam
défendu? | *Adam répondit : la femme que*

dedisti mihi sociam, porrexit mihi
tu as donnée à moi compagne, a présenté à moi
pour

istum fructum, ut ederem (fructum). |
ce fruit, afin que je mangeasse ce fruit. |

Dominus dixit mulieri : cur fecisti
Le Seigneur dit à la femme : pourquoi as-tu fait

hoc? Quæ respondit : serpens decepit
ceci? Laquelle répondit : le serpent a trompé

me
moi.

5. *Adam et Ève se cachent et s'excusent.*

ADAMUS fugiens conspectum Dei, se abscondit. Deus vocavit illum : Adame, Adame.

ADAM fuyant la présence de Dieu, se cacha. Dieu l'appela : Adam, Adam.

Qui respondit : timui conspectum tuum et abscondi me.

Il répondit : J'ai craint votre présence, et je me suis caché.

Cur times, inquit Deus, nisi quia comedisti fructum vetitum ?

Pourquoi craignez-vous, dit Dieu, si ce n'est parce que vous avez mangé du fruit défendu?

Adamus respondit : mulier quam dedisti mihi sociam, porrexit mihi fructum istum, ut ederem.

Adam répondit : la femme que vous m'avez donnée pour compagne, m'a présenté de ce fruit, afin que j'en mangeasse.

Dominus dixit mulieri : cur fecisti hoc? Quæ respondit : serpens me decepit.

Le Seigneur dit à la femme : Pourquoi avez-vous fait cela? Elle répondit : Le serpent m'a trompée.

6. *Dieu maudit le serpent, et promet un Sauveur.*

DOMINUS dixit serpenti : quia
LE Seigneur dit au serpent : parce que

decepisti mulierem, eris odiosus et
tu as trompé la femme, tu seras odieux et

exsecratus inter omnia animantia: reptabis
exécré entre tous les animaux : tu ramperas

super pectus et comedes terram. |
sur la poitrine et tu mangeras de la terre. |

Inimicitiæ erunt inter te et mulierem :
Des inimitiés seront entre toi et la femme :

ipsa olim conteret tuum caput. |
elle-même un jour écrasera ta tête. |

Dixit etiam mulieri : afficiam te (à) malis
Il dit aussi à la femme : j'affligerai toi de maux

multis ; paries liberos in do-
nombreux ; tu enfanteras des enfans dans la dou-

lore, et eris in potestate viri.
leur, et tu seras dans la puissance de l'homme.
sous

7. *Adam est chassé du paradis terrestre.*

DEINDÈ Deus dixit Adamo : quia
ENSUITE Dieu dit à Adam : parce que

6. *Dieu maudit le serpent, et promet un Sauveur.*

DOMINUS dixit serpenti : quia decepisti mulierem, eris odiosus et exsecratus inter omnia animantia : reptabis super pectus et comedes terram.

LE Seigneur dit au serpent : parce que tu as trompé la femme, tu seras détesté et maudit entre tous les animaux : tu ramperas sur la poitrine et tu mangeras de la terre.

Inimicitiæ erunt inter te et mulierem : ipsa olim conteret caput tuum.

Il y aura des inimitiés entre la femme et toi : elle-même un jour t'écrasera la tête.

Dixit etiam mulieri : afficiam te multis malis; paries liberos in dolore, et eris in potestate viri.

Il dit aussi à la femme : je vous accablerai de plusieurs maux; vous enfanterez avec douleur, et vous serez sous la puissance de l'homme.

7. *Adam est chassé du paradis terrestre.*

DEINDÈ Deus dixit Adamo : quia

ENSUITE Dieu dit à Adam : parce que vous

gessisti morem tuæ uxori, habebis
tu as porté la coutume à ton épouse, tu auras
tu as été trop complaisant pour

terram infestam : ea fundet (1) tibi spinas
la terre ennemie : elle produira à toi des épines

et carduos. | Quæres ex eâ victum
et des chardons. | Tu chercheras d' elle ta nourri-

cum multo labore, donec
ture avec beaucoup de travail, jusqu'à ce que

abeas in terram è quâ es ortus. |
tu t'en ailles dans la terre de laquelle tu es sorti. |

Tum ejecit Adamum et Evam ex horto
Alors il chassa Adam et Eve du jardin

ut ille coleret terram, et collocavit
afin que celui-là cultivât la terre, et il plaça

Angelum, qui præferebat (in) manu
un ange, qui portait devant dans la main

gladium igneum, ut custodiret aditum
un glaive de feu, afin qu' il gardât l'entrée

paradisi.
du paradis.

8. *Caïn et Abel enfans d'Adam.*

ADAMUS habuit multos liberos, inter quos
ADAM eut plusieurs enfans, entre lesquels

gessisti morem uxori tuæ, habebis terram infestam : ea fundet tibi spinas et carduos.

avez été trop complaisant pour votre épouse, la terre vous sera contraire : elle vous produira des épines et des chardons.

Quæres ex eâ victum cum multo labore, donec abeas in terram quâ ortus es.

Vous tirerez d'elle votre nourriture avec beaucoup de peine, jusqu'à ce que vous retourniez dans la terre d'où vous êtes sorti.

Tum ejecit Adamum et Evam ex horto ut ille coleret terram, et collocavit Angelum, qui præferebat manu gladium igneum, ut custodiret aditum paradisi.

Alors il chassa Adam et Eve du jardin, afin que celui-là cultivât la terre; et il plaça un ange, qui tenait à la main une épée étincelante, pour garder l'entrée du paradis.

8. *Caïn et Abel enfans d'Adam.*

ADAMUS habuit multos liberos, inter

ADAM eut plusieurs enfans, parmi lesquels

(1) Fundet, *répandra.*

Caïnus et Abel numerantur : hic fuit pas-
Caïn et Abel sont comptés : celui-ci fut pas-

tor; ille (ſuit) agricola. | Uterque
teur ; celui-là fut cultivateur. | *L'un et l'autre*

obtulit dona Domino, Caïnus quidem
offrit des dons au Seigneur, Caïn, à la vérité,

(obtulit) fructus terræ; autem Abel (obtulit)
offrit des fruits de la terre; mais Abel offrit

oves egregias. | Dona Abelis placuerunt
des brebis choisies. | *Les dons d'Abel plurent*

Deo, autem dona Caïni non (placuerunt)
à Dieu, mais les dons de Caïn ne plurent pas,

quod Caïnus tulit ægrè. | Dominus
ce que Caïn supporta aigrement. | *Le Seigneur*
avec aigreur.

dixit Caïno : cur invides fratri ? Si
dit à Caïn : pourquoi envies-tu à ton frère ? Si
portes-tu envie

facies rectè, recipies mercedem ; autem
tu feras bien, tu recevras une récompense; mais
tu fais

sin facies malè, lues pœnam peccati.
si tu fais mal, tu subiras la peine de ton péché.

9. *Abel tué par Caïn.*

Caïnus non paruit Deo monenti : dissi-
Caïn n'obéit pas à Dieu avertissant : dissi-
qui l'avertissait

quos Caïnus et Abel numerantur : hic fuit pastor; ille agricola.

on compte Caïn et Abel : celui-ci fut pasteur, celui-là fut cultivateur.

Uterque obtulit dona Domino, Caïnus quidem fructus terræ; Abel autem oves egregias (1).

Tous deux offrirent des présens au Seigneur; Caïn des fruits de la terre, et Abel des brebis choisies.

Dona Abelis placuerunt Deo, non autem dona Caïni : quod Caïnus ægrè tulit.

Les présens d'Abel furent agréables à Dieu; mais non ceux de Caïn : Caïn le souffrit avec peine.

Dominus dixit Caïno : cur invides fratri? si rectè facies, recipies mercedem; sin autem malè, lues pœnam peccati.

Le Seigneur dit à Caïn: pourquoi portez-vous envie à votre frère? Si vous agissez bien, vous en recevrez la récompense; mais si vous agissez mal, vous serez puni de votre faute.

9. *Abel tué par Caïn.*

Caïnus non paruit Deo monenti : dissi-

Caïn n'obéit point aux avis de Dieu : dissi-

(1) *Egregias*, choisies dans le troupeau.

mulans iram, dixit suo fratri : age,
mulant sa colère, il dit à son frère : çà donc,

---

eamus deambulatum (1). | Itaque
allons promener. | *C'est pourquoi*

---

ambo abierunt foràs unà, et
tous deux s'en allèrent dehors ensemble, et

---

quùm essent (2) in agro, Caïnus irruit
lorsqu' ils étaient dans un champ, Caïn se rua
se jeta

---

in Abelem, et interfecit illum. | Deus dixit
sur Abel, et tua lui. | *Dieu dit*

Caïno : ubi est tuus frater? Caïnus respondit :
à Caïn : où est ton frère? Caïn répondit :

---

nescio : num ego sum custos
je ne sais : est-ce que moi je suis le gardien

---

mei fratris?
de mon frère?

10. *Punition de Caïn.*

Deus dixit Caïno : quid fecisti? Sanguis
Dieu dit à Caïn : qu' as-tu fait? Le sang

---

tui fratris, quem ipse fudisti
de ton frère, que toi-même tu as répandu

(cum) tuâ manu, clamat ad me. |
avec ta main, crie vers moi. |

mulans iram, dixit fratri suo : age, eamus deambulatum.

mulant sa colère, il dit à son frère : çà, allons promener.

Itaque unà ambo abierunt foràs, et quùm essent in agro, Caïnus irruit in Abelem, et interfecit illum.

Ainsi tous deux sortirent ensemble, et lorsqu'ils étaient dans la campagne, Caïn se jeta sur Abel, et le tua.

Deus dixit Caïno : ubi est tuus frater? Caïnus respondit : nescio; num ego sum custos fratris mei?

Dieu dit à Caïn : où est votre frère? Caïn répondit : je l'ignore; suis-je, moi, le gardien de mon frère?

10. *Punition de Caïn.*

Deus dixit Caïno : Caïne, quid fecisti? Sanguis fratris tui, quem ipse fudisti manu tuâ, clamat ad me.

Dieu dit à Caïn : Caïn, qu'avez-vous fait? Le sang de votre frère, que vous avez répandu vous-même de votre propre main crie vers moi.

---

(1) S. Ad.
(2) Essent, *ils fussent.*

Terra quæ bibit sanguinem Abelis, erit
La terre qui a bu le sang d'Abel, sera

---

infesta tibi : quùm colueris eam (à)
ennemie à toi : lorsque tu auras cultivé elle par

---

labore longo et duro, feret nullos
un travail long et dur, elle ne portera nuls

---

fructus : eris vagus in orbe terrarum. |
fruits : tu seras errant sur le globe des terres. |

Caïnus desperans veniam, fugit.
Caïn désespérant son pardon, s'enfuit.

11. *Construction de l'arche.*

Postquam numerus hominum crevit,
Après que le nombre des hommes eut crû,

---

omnia vitia invaluêre. Quarè Deus
tous les vices se fortifièrent. C'est pourquoi Dieu

---

offensus statuit perdere genus hominum
offensé résolut (de) perdre la race des hommes

(à) diluvio. | Attamen pepercit (1) Noëmo et
par le déluge. | *Cependant il fit grace à Noé et*

---

liberis ejus, quia colebant
aux enfans de lui, parce qu' ils pratiquaient

---

virtutem. | Noëmus, admonitus à Deo,
la vertu. | *Noé, averti par Dieu,*

Infesta tibi erit terra, quæ bibit sanguinem Abelis: quùm colueris eam longo et duro labore, nullos feret fructus : eris vagus in orbe terrarum.

La terre qui a bu le sang d'Abel, vous sera contraire : lorsque vous l'aurez cultivée par un travail long et pénible, elle ne produira aucun fruit : vous serez errant dans l'univers.

Caïnus desperans veniam fugit.

Caïn n'espérant point de pardon, s'enfuit.

11. *Construction de l'arche.*

Postquam numerus hominum crevit, omnia vitia invaluêre. Quarè offensus Deus statuit perdere hominum genus diluvio.

Après que le nombre des hommes se fut accru, tous les vices prirent de la force. C'est pourquoi Dieu offensé résolut de perdre le genre humain par un déluge.

Attamen pepercit Noëmo et liberis ejus, quia colebant virtutem.

Cependant il épargna Noé et ses enfans, parce qu'ils pratiquaient la vertu.

Noëmus admonitus à Deo,

Noé, selon l'avis de Dieu,

(1) Pepercit, *il épargna.*

exstruxit ingentem arcam in modum navis :
construisit une grande arche en forme de navire:

linivit eam (è) bitumine, et induxit
il enduisit elle de bitume, et il introduisit

in eam (arcam) unum par omnium
dans cette arche une paire de tous

avium et (omnium) animantium.
les oiseaux et de tous les animaux.

12. *Déluge, an du monde* 1656.

Postquam Noëmus ipse ingressus est (in)
Après que Noé lui-même fut entré dans

arcam cum conjuge, tribus filiis et
l'arche avec son épouse, ses trois fils et

totidem nuribus, aquæ maris et
tout autant de brus, les eaux de la mer et

omnium fontium eruperunt(1). | Simul
de toutes les fontaines se débordèrent. | En même
sources

ingens pluvia cecidit per qua-
temps une grande pluie tomba pendant qua-

draginta dies et totidem noctes. | Aqua
rante jours et tout autant de nuits. | L'eau

operuit terram universam, ità ut
couvrit la terre entière, tellement qu'

superaret (de) quindecim cubitis altissimos
elle surpassait de quinze coudées les plus hauts

exstruxit ingentem arcam in modum navis: linivit eam bitumine, et in eam induxit par unum omnium avium et animantium.

construisit une grande arche en forme de vaisseau : il l'enduisit de bitume, et y fit entrer une paire de tous les oiseaux et de tous les animaux.

12. *Déluge, an du monde* 1656.

Postquam Noëmus ipse ingressus est arcam cum conjuge, tribus filiis et totidem nuribus, aquæ maris et omnium fontium eruperunt.

Après que Noé luimême fut entré dans l'arche avec sa femme, ses trois fils et autant de brus, les eaux de la mer et de toutes les sources se débordèrent.

Simul pluvia ingens cecidit per quadraginta dies et totidem noctes.

En même temps une grande pluie tomba pendant quarante jours et autant de nuits.

Aqua operuit universam terram, ità ut superaret quindecim cubitis altissimos montes.

L'eau couvrit toute la terre, de sorte qu'elle surpassait de quinze coudées les plus hautes montagnes.

---

(1) Eruperunt, *sortirent avec impétuosité.*

monts. | Omnia (negotia) absumpta sunt
monts. | Toutes choses furent englouties

(à) diluvio : autem arca sublevata (ab)
par le déluge ; mais l'arche soulevée par

aquis, fluitabat in alto.
les eaux, flottait sur le haut.

13. *Fin du déluge.*

Deus immisit ventum vehementem, et aquæ
Dieu envoya un vent violent, et les eaux

imminutæ sunt sensim. | Tandem
furent diminuées insensiblement. | Enfin

(in) undecimo mense, postquàm diluvium
dans le onzième mois, après que le déluge

cœperat, Noëmus aperuit fenestram
avait commencé, Noé ouvrit la fenêtre

arcæ, et emisit corvum, qui non
de l'arche, et envoya dehors le corbeau, qui ne

reversus est. | Deindè emisit columbam: quùm
revint point. | Ensuite il lâcha la colombe : lorsqu'

ea non invenisset locum ubi poneret
elle n'eut pas trouvé un lieu où elle posât

pedem, reversa est ad Noëmum, qui extendit
le pied, elle revint vers Noé, qui étendit

manum, et intulit eam in arcam. | Co
la main, et rentra elle dans l'arche. | La co

lum

Omnia absumpta sunt diluvio : arca autem sublevata aquis fluitabat in alto.

Tout fut détruit par le déluge; mais l'arche, soulevée par les eaux, flottait sur leur surface.

13. *Fin du déluge.*

Deus immisit ventum vehementem, et sensìm aquæ imminutæ sunt.

Dieu envoya un vent violent, et peu à peu les eaux diminuèrent.

Tandem mense undecimo, postquàm diluvium cœperat, Noëmus aperuit fenestram arcæ, et emisit corvum, qui non est reversus.

Enfin l'onzième mois après le commencement du déluge, Noé ouvrit la fenêtre de l'arche, et fit sortir un corbeau, qui ne revint point.

Deindè emisit columbam : quùm ea non invenisset locum ubi poneret pedem, reversa est ad Noëmum, qui extendit manum, et intulit eam in arcam.

Ensuite il lâcha une colombe: celle-ci n'ayant point trouvé de lieu où elle pût se percher, revint à Noé, qui étendit la main, et la fit rentrer dans l'arche.

Columba

La colombe

lumba emissa rursum attulit in suo ore
lombe envoyée de nouveau apporta dans son bec

ramum olivæ virentis, (à) quo finis
un rameau d'olivier vert, par lequel la fin

diluvii significabatur.
du déluge était signifiée.

14. *Noé sort de l'arche.*

Noemus egressus est ex arcâ, postquàm
Noé sortit de l'arche, après qu'

fuerat inclusus ibi per annum totum
il avait été renfermé là pendant un an entier

ipse et familia ejus : eduxit cum se
lui-même et la famille de lui : il fit sortir avec lui

aves que cætera animantia. | Tùm
les oiseaux et les autres animaux. | Alors

erexit altare, et obtulit sacrificium Do-
il érigea un autel, et offrit un sacrifice au

mino. | Deus dixit illi : non delebo
Seigneur. | Dieu dit à lui : je ne détruirai pas

deinceps genus hominum : ponam meum
désormais la race des hommes : je placerai mon

arcum in nubibus, et erit signum fœderis
arc dans les nues, et il sera le signe de l'al-

quod facio cum vobis. | Quùm
liance que je fais avec vous. | Lorsque

obduxero nubes cœlo, meus arcus
j'aurai amené des nuages au ciel, mon arc

rursum emissa attulit in ore suo ramum olivæ virentis, quo finis diluvii significabatur.

lâchée une seconde fois apporta dans son bec un rameau d'olivier vert, qui était le signe de la fin du déluge.

14. *Noé sort de l'arche.*

NOEMUS egressus est ex arcâ, postquàm ibi inclusus fuerat per annum totum ipse et familia ejus : eduxit secum aves cæteraque animantia.

NOÉ sortit de l'arche après y avoir été renfermé pendant une année entière, lui et sa famille : il en fit sortir avec lui les oiseaux et les autres animaux.

Tùm erexit altare, et obtulit sacrificium Domino. Deus dixit illi : non delebo deinceps genus hominum : ponam arcum meum in nubibus, et erit signum fœderis quod facio vobiscum.

Alors il érigea un autel, et offrit un sacrifice au Seigneur. Dieu lui dit : je ne détruirai plus désormais le genre humain : je placerai mon arc dans les nues, et il sera le signe de l'alliance que je fais avec vous.

Quùm obduxero nubes cœlo, arcus

Lorsque j'aurai couvert le ciel de nuages, mon arc

apparebit, et recordabor (1) mei fœderis,
apparaîtra, et je me ressouviendrai de mon alliance,

nec (et) diluvium (non) erit unquàm ad
et un déluge ne sera jamais pour

orbem terrarum perdendum.
le rond des terres devant être perdu.

15. *Corruption du genre humain.*

Omnes gentes propagatæ sunt (2) à
Toutes les nations furent multipliées par

filiis Noëmi. Semus incoluit Asiam, Chamus (3) Africam, Japhetus (3) Europam. |
les fils de Noé. Sem habita l'Asie, Cham l'Afrique, Japhet l'Europe. |

Pœna diluvii non deterruit homines
La peine du déluge ne détourna pas les hommes

à vitiis, sed brevi facti sunt pejores
des vices, mais bientôt ils furent faits pires

quàm priùs. | Obliti sunt (memoriam)
qu' auparavant. | Ils oublièrent le souvenir

Dei creatoris : adorabant solem et
de Dieu leur créateur : ils adoraient le soleil et

lunam; non verebantur parentes; (4)
la lune ; ils ne respectaient pas leurs père et mère;

dicebant mendacium; faciebant fraudem,
ils disaient le mensonge; ils faisaient la fraude,

meus apparebit, et recordabor fœderis mei, nec unquàm diluvium erit ad perdendum orbem terrarum.

paraîtra, je me souviendrai de mon alliance, et il n'y aura plus de déluge pour perdre l'univers.

15. *Corruption du genre humain.*

OMNES gentes propagatæ sunt à filiis Noëmi. Semus incoluit Asiam, Chamus Africam, Japhetus Europam.

TOUTES les nations se multiplièrent par les fils de Noé. Sem habita l'Asie, Cham l'Afrique, Japhet l'Europe.

Pœna diluvii non deterruit homines à vitiis, sed brevi facti sunt pejores quàm priùs.

Le châtiment du déluge ne détourna point les hommes des vices, mais bientôt ils devinrent plus méchans qu'auparavant.

Obliti sunt Dei creatoris : adorabant solem et lunam; non verebantur parentes; dicebant mendacium; faciebant fraudem,

Ils oublièrent Dieu leur créateur : ils adoraient le soleil et la lune; ils ne respectaient point leurs parens; ils mentaient, ils commettaient la fraude,

(1) *S.* Memoriam.

(2) Sunt *sont* propagatæ *ayant été propagées.*

(3) *S.* Incoluit, *habita.*

(4) Parentes, *venant de* pario, *signifie les parens qui donnent le jour.*

furtum, homicidium : in uno verbo contami-
le vol, l'homicide : en un mot ils souil-

nabant se (de) omnibus flagitiis.
laient soi de tous les crimes.

16. *Vocation d'Abraham, an du monde* 2083.

TAMEN quidam sancti viri coluerunt
CEPENDANT quelques saints hommes pratiquèrent

veram religionem et virtutem, inter quos
la vraie religion et la vertu, entre lesquels

fuit Abrahamus è genere Semi. | Deus fecit
fut Abraham de la race de Sem. | Dieu fit

fœdus cum illo in his verbis : exi è
alliance avec lui en ces termes : sors de

domo paternâ, desere patriam, et pete
la maison paternelle, quitte ta patrie, et gagne

regionem quam daturus sum (1) tuis pos-
la région que je dois donner à tes des-

teris : augebo te (de) prole nume-
cendans : j'augmenterai toi d' une race nom-

rosâ, eris pater multarum gentium,
breuse, tu seras le père de plusieurs nations,

ac per te omnes nationes orbis (terrarum)
et par toi toutes les nations du rond des terres

erunt cumulatæ (de) bonis. Aspice cœlum :
seront comblées de biens. Regarde le ciel :

furtum, homicidium: uno verbo se contaminabant omnibus flagitiis.

le vol, l'homicide : en un mot, ils se souillaient de toutes sortes de crimes.

16. *Vocation d'Abraham, an du monde* 2083.

QUIDAM tamen sancti viri coluerunt veram religionem et virtutem, inter quos fuit Abrahamus è genere Semi.

CEPENDANT quelques saints personnages pratiquèrent la véritable religion et la vertu; de ce nombre fut Abraham, de la race de Sem.

Deus fecit fœdus cum illo his verbis : exi è domo paternâ, desere patriam, et pete regionem quam daturus sum posteris tuis : augebo te prole numerosâ, eris pater multarum gentium, ac per te omnes orbis nationes erunt bonis cumulatæ. Aspice cœlum :

Dieu fit alliance avec lui en ces termes : sortez de la maison de votre père, quittez votre patrie, et allez dans le pays que je dois donner à vos descendans. Je rendrai votre postérité nombreuse, vous serez le père de plusieurs peuples, et par vous toutes les nations du monde seront comblées de biens. Regardez le ciel :

---

(1) Sum daturus
Je suis devant donner.
je dois

dinumera stellas, si potes; tua progenies
compte les étoiles, si tu peux; ta race

æquabit eas (in) numero.
égalera elles en nombre.

17. *Naissance d'Isaac.*

ABRAHAMUS jam senuerat, et Sara uxor
ABRAHAM déjà avait vieilli, et Sara épouse

ejus erat sterilis. | Tamen Deus promisit
de lui était stérile. | Cependant Dieu promit

quibus (1) filium nasciturum (esse). (2) ex
auxquels un fils devoir naître d'

iis. | Habebis, inquit, filium ex Sarâ tuâ
eux. | Tu auras, dit-il, un fils de Sara ton

conjuge. | Sara audiens quod, risit, nec
épouse. | Sara entendant cela, rit, et n'

adhibuit fidem statim promissis Dei
ajouta pas foi aussitôt aux promesses de Dieu

et idcircò reprehensa est (3) à Deo. | Autem
et pour cela elle fut reprise par Dieu. | Mais

Abrahamus credidit Deo pollicenti. | Et
Abraham crut à Dieu promettant. | Et

verò (sub) uno anno post filius natus est
en effet sous un an après un fils naquit

Abrahamo, qui vocavit eum *Isaacum*.
à Abraham, qui appela lui Isaac.

dinumera stellas, si potes; tua progenies eas æquabit numero.

comptez les étoiles, si vous le pouvez; votre race en égalera le nombre.

17. *Naissance d'Isaac.*

ABRAHAMUS jam senuerat, et Sara ejus uxor erat sterilis.

ABRAHAM était déjà vieux, et Sara son épouse était stérile.

Quibus tamen Deus promisit filium ex eis nasciturum.

Cependant Dieu leur promit qu'un fils naîtrait d'eux.

Habebis, inquit, filium ex Sarâ conjuge tuâ.

Vous aurez, dit-il, un fils de Sara votre épouse.

Quod audiens Sara risit, nec statim adhibuit fidem promissis Dei, et idcircò reprehensa est à Deo.

Sara entendant cela se mit à rire; elle n'ajouta pas foi sur-le-champ aux promesses de Dieu, et pour cela Dieu la réprimanda.

Abrahamus autem credidit Deo pollicenti.

Mais Abraham crut à la promesse de Dieu.

Et verò uno post anno filius natus est Abrahamo, qui vocavit eum *Isaacum.*

Et en effet, un an après, Abraham eut un fils, qu'il nomma *Isaac.*

---

(1) *Pour* eis, *à eux.*

(2) Esse nasciturum. *Etre devant naître.*

(3) Est reprehensa. *Est ayant été reprise.*

18. *Abraham se prépare à immoler son fils.*

POSTQUAM Isaacus adolevit, Deus tentans
APRÈS qu' Isaac eut grandi, Dieu éprouvant

fidem Abrahami, dixit illi : Abrahame,
la foi d'Abraham, dit à lui : Abraham,

tolle tuum filium unicum quem amas,
prends ton fils unique que tu aimes,

et immola eum mihi in monte quem
et immole le à moi sur le mont que

ostendam tibi. | Abrahamus non dubitavit
je montrerai à toi. | Abraham n' hésita pas

parere Deo jubenti : imposuit ligna
(à) obéir à Dieu ordonnant : il mit les bois

Isaaco : verò ipse portabat ignem et
sur Isaac : mais lui-même portait le feu et

gladium. | Quùm facerent (1) iter simul,
le glaive. | Lorsqu' ils faisaient route ensemble,

Isaacus dixit patri : mi pater, ecce ligna
Isaac dit à son père : mon père, voilà les bois

et ignis; sed ubinam est hostia immo-
et le feu ; mais où est la victime devant

landa ? Abrahamus inquit cui (2) : mi
être immolée? Abraham dit auquel : mon

fili, Deus providebit sibi hostiam.
fils, Dieu pourvoira à soi une victime.

18. *Abraham se prépare à immoler son fils.*

POSTQUAM Isaacus adolevit, Deus tentans fidem Abrahami, dixit illi : Abrahame, tolle filium tuum unicum quem amas, et immola eum mihi in monte quem ostendam tibi.

LORSQUE Isaac fut devenu grand, Dieu éprouvant la foi d'Abraham, lui dit : Abraham, prenez votre fils unique que vous aimez, et immolez-le-moi sur la montagne que je vous montrerai.

Abrahamus non dubitavit parere Deo jubenti : imposuit ligna Isaaco, ipse verò portabat ignem et gladium.

Abraham n'hésita point à obéir à l'ordre de Dieu; il chargea Isaac du bois, et lui-même portait le feu et le glaive.

Quùm iter facerent simul, Isaacus dixit patri : mi pater, ecce ligna et ignis ; sed ubinam est hostia immolanda? Cui Abrahamus : Deus, inquit, sibi providebit hostiam, fili mi.

Tandis qu'ils marchaient ensemble, Isaac dit à son père : mon père, voici le bois et le feu ; mais où est la victime qui doit être immolée? Abraham lui répondit : Dieu y pourvoira, mon fils.

---

(1) Facerent *Ils fissent.*

(2) *Pour* ei. *à lui.*

19. *Dieu arrête la main d'Abraham.*

UBI ambo pervenerunt in locum
Dès que tous deux parvinrent dans le lieu

designatum, Abrahamus exstruxit aram,
désigné, Abraham construisit un autel,

disposuit ligna, alligavit Isaacum super
disposa les bois, lia Isaac sur

struem lignorum, deindè arripuit gladium.
le monceau de bois; ensuite il saisit le glaive.

| Tum Angelus clamavit de cœlo: Abra-
| *Alors un ange cria du ciel: Abra-*

hame, contine tuam manum, ne noceas (1)
ham, retiens ta main, ne nuis pas.

puero: jam tua fides est perspecta mihi,
à l'enfant: déjà ta foi est connue à moi,

quùm non peperceris (2) tuo filio unico:
puisque tu n' as pas fait grâce à ton fils unique:

et ego favebo (3) tibi, remunerabo
et moi je serai favorable à toi, je récompenserai

splendidè tuam fidem. | Abrahamus
splendidement ta foi. | Abraham

respexit, et vidit arietem hærentem
regarda en arrière, et vit un bélier embarrassé

(à) cornibus inter vepres, immolavit quem
par les cornes entre des ronces, il immola lequel

in loco filii.
au lieu de son fils.

19. *Dieu arrête la main d'Abraham.*

Ubi pervenerunt ambo in locum designatum, Abrahamus exstruxit aram, disposuit ligna, alligavit Isaacum super struem lignorum, deindè arripuit gladium.

Dès que tous deux furent arrivés au lieu désigné, Abraham éleva un autel, arrangea le bois, lia Isaac sur le bûcher, et ensuite il saisit le glaive.

Tum Angelus clamavit de cœlo : Abrahame, contine manum tuam : ne noceas puero : jam fides tua mihi perspecta est, quùm non peperceris filio tuo unico : et ego favebo tibi; remunerabo splendidè fidem tuam.

Alors un ange cria du haut du ciel : Abraham, retenez votre main : ne faites point de mal à cet enfant : déjà votre foi m'est connue, puisque vous n'avez pas épargné votre fils unique : aussi je vous favoriserai; je récompenserai magnifiquement votre foi.

Abrahamus respexit, et vidit arietem hærentem cornibus inter vepres, quem immolavit loco filii.

Abraham regarda derrière lui, et vit un bélier embarrassé par les cornes dans un buisson : il l'immola à la place de son fils.

---

(1) S. Volo ut ne noceas.
Je veux que tu ne nuises pas.

(2) Peperceris.
Tu auras épargné.

(3) Favebo.
Je favoriserai.

20. *Eliezer, serviteur d'Abraham, va chercher une épouse à Isaac.*

POSTEA Abrahamus misit suum servum
APRÈS cela Abraham envoya son serviteur

Eliezerem ad suos cognatos qui erant in
Eliezer chez ses parens qui étaient en

Mesopotamiâ, ut adduceret indè uxorem
Mésopotamie, afin qu' il amenât de là une épouse

suo filio Isaaco. | Eliezer sumpsit decem
à son fils Isaac. | Eliezer prit dix

camelos sui domini, et profectus est, por-
chameaux de son maître, et partit, por-

tans cum se- munera magnifica (à) quibus
tant avec soi des présens magnifiques des quels

donaret puellam destinatam Isaaco et
il gratifiât la jeune fille destinée à Isaac et

parentes ejus. | Ubi pervenit in Meso-
les parens d'elle. | Dès qu' il parvint en Méso-

potamiam, constitit cum camelis propè
potamie, il s'arrêta avec ses chameaux près d'

puteum aquæ ad vesperum, (in) tempore
un puits d'eau vers le soir, dans le temps

quo mulieres solebant convenire
où les femmes avaient coutume (de) s'assembler

ad aquam hauriendam.
pour l'eau devant être puisée.

20. *Eliezer, serviteur d'Abraham, va chercher une épouse à Isaac.*

Postea Abrahamus misit servum suum Eliezerem ad cognatos suos qui erant in Mesopotamiâ, ut indè adduceret uxorem filio suo Isaaco.

Dans la suite Abraham envoya son serviteur Eliezer chez ses parens qui étaient en Mésopotamie, pour amener de là une épouse à son fils Isaac.

Eliezer sumpsit decem camelos Domini sui, et profectus est, portans secum munera magnifica, quibus donaret puellam destinatam Isaaco et ejus parentes.

Eliezer prit dix chameaux de son maître, et partit, emportant avec lui de magnifiques présens, pour les offrir à la jeune fille destinée à Isaac, et ses parens.

Ubi pervenit in Mesopotamiam, constitit cum camelis propè puteum aquæ ad vesperum, quo tempore mulieres solebant convenire ad hauriendam aquam.

Dès qu'il fut arrivé dans la Mésopotamie, il s'arrêta avec ses chameaux près d'un puits, sur le soir, dans le temps où les femmes avaient coutume de se rassembler pour puiser de l'eau.

21. *Eliezer consulte Dieu pour connaître l'épouse.*

ELIEZER oravit Deum (in) his verbis :
ELIEZER pria Dieu en ces termes :

Domine Deus Abrahami, fac ut puella
Seigneur Dieu d'Abraham, fais que la jeune fille

quæ dabit potum mihi petenti (potum)
qui donnera la boisson à moi demandant à boire

sit ea quam destinas Isaaco. | Statim
soit celle que tu destines à Isaac. | Aussitôt

ecce Rebecca virgo (è) pulchritudine
voilà que Rebecca vierge d' une beauté

eximiâ prodiit, gerens urnam (in)
distinguée s'avança, portant une urne sur

humeris, quæ (Rebecca) descendit ad
ses épaules, laquelle Rebecca descendit vers

puteum, et implevit urnam. | Tunc Eliezer
le puits, et emplit l'urne. | Alors Eliezer

progessus obviàm puellæ : da
s'étant avancé au-devant vers la jeune fille : donne

potum mihi, inquit : Rebecca ait cui (1) :
la boisson à moi, dit-il : Rebecca dit auquel :

bibe, mi Domine; et simul demisit
bois, mon Seigneur, et en même temps elle baissa

urnam. | Quum ille bibisset, Rebecca
l'urne. | Lorsque celui-là eut bu, Rebecca

21. *Eliezer consulte Dieu pour connaître l'épouse.*

Eliezer oravit Deum his verbis : Domine Deus Abrahami, fac ut puella quæ dabit potum mihi petenti ea sit quam Isaaco destinas.

Eliezer pria Dieu en ces termes : Seigneur Dieu d'Abraham, faites que la jeune fille qui me donnera à boire lorsque je le demanderai, soit celle que vous destinez à Isaac.

Ecce statim Rebecca virgo eximiâ pulchritudine prodiit, gerens urnam humeris, quæ descendit ad puteum, et implevit urnam.

Aussitôt Rebecca, jeune fille d'une rare beauté, s'avança portant une urne sur ses épaules; elle descendit vers le puits, et remplit l'urne.

Tunc Eliezer progressus obviàm puellæ : da, inquit, potum mihi : cui Rebecca : bibe, ait, Domine mi; et simul demisit urnam.

Alors Eliezer s'étant avancé au-devant d'elle, lui dit : donnez-moi à boire. Buvez, mon Seigneur, lui dit Rebecca; et en même temps elle baissa son urne.

Quùm ille bibisset, Rebecca

Lorsqu'il eut bu, Rebecca

---

(1) Cui pour illi.
à lui.

obtulit etiam aquam camelis. (Ex) hoc
offrit aussi de l'eau aux chameaux. Par cet

indicio Eliezer cognovit (id) quod cupiebat scire.
indice Eliezer connut ce qu' il desirait savoir.

22. *Eliezer interroge Rebecca sur sa famille.*

ELIEZER protulit inaures et
ELIEZER atteignit des pendans d'oreilles et

armillas aureas, quas dedit Rebeccæ:
des bracelets d'or, qu' il donna à Rebecca:

tum interrogavit illam cujus esset (1)
alors il interrogea elle de qui elle était

filia, num locus ad commorandum esset
fille, si un lieu pour séjourner était

in domo patris. | Rebecca respondit
dans la maison de son père. | Rebecca répondit

cui: ego sum filia Bathuelis: meus avus
auquel: moi je suis fille de Bathuel: mon aïeul

est frater Abrahami; locus amplissimus ad
est frère d'Abraham; un lieu très-spacieux pour

commorandum est (sub tecto) domi;
séjourner est sous le toît de la maison;

plurimum feni et palearum ad usum
beaucoup de foin et de pailles pour l'usage

camelorum est etiam (ibi). | Eliezer audiens
des chameaux est aussi là. | Eliezer entendant

obtulit etiam aquam camelis. Hoc indicio cognovit Eliezer quod scire cupiebat.

offrit aussi de l'eau à ses chameaux. A cet indice, Eliezer connut ce qu'il desirait de savoir.

22. *Eliezer interroge Rebecca sur sa famille.*

Eliezer protulit inaures aureas et armillas, quas dedit Rebeccæ : tum interrogavit illam cujus esset filia, num in domo patris esset locus ad commorandum.

Eliezer tira des pendans d'oreilles et des bracelets d'or, qu'il donna à Rebecca : alors il lui demanda de qui elle était fille, si dans la maison de son père il y avait du logement pour séjourner.

Cui Rebecca respondit : ego sum filia Bathuelis : avus meus est frater Abrahami; est domi locus ad commorandum amplissimus; est etiam plurimùm feni et palearum ad usum camelorum.

Rebecca lui répondit : je suis fille de Bathuel : mon grand-père est frère d'Abraham ; il y a beaucoup de logement à la maison; nous avons aussi beaucoup de foin et de paille pour l'usage des chameaux.

Quod audiens Eliezer

Eliezer entendant,

(1) Esset, *fût, serait.*

quod(1) egit gratias Deo, qui tribuisset(2)
cela rendit grâces à Dieu, qui avait accordé

sibi iter prosperum.
à lui un voyage heureux.

23. *Eliezer est reçu chez Bathuel, neveu d'Abraham.*

Rebecca prosperavit (ad) domum et narravit
Rebecca alla vîte à la maison et raconta

suæ matri ea (negotia) quæ contigerant
à sa mère ces choses qui étaient arrivées

sibi. | Labanus frater Rebeccæ, quùm
à soi. | Laban frère de Rebecca, lorsqu'

audivisset sororem narrantem, -ivit ad-
il eut entendu sa sœur racontant, alla vers

hominem, qui stabat ad fontem cum
l'homme, qui se tenait vers la fontaine avec

camelis; et compellans eum: ingredere,
ses chameaux, et apostrophant lui: entre,

inquit, mi Domine: cur stas
dit-il, mon Seigneur: pourquoi te tiens-tu

foris? Paravi hospitium et locum
dehors? J'ai préparé un logement et un lieu

camelis. | Dein deduxit eum (in)
à tes chameaux. | Ensuite il conduisit lui dans

domum, que apposuit cibum ei.
la maison, et il servit de la nourriture à lui.

egit gratias Deo, qui tribuisset iter prosperum sibi.

cela rendit grâces à Dieu, qui lui avait accordé un heureux voyage.

23. *Eliezer est reçu chez Bathuel, neveu d'Abraham.*

Rebecca properavit domum et narravit matri suæ ea quæ sibi contigerant.

Rebecca se hâta d'aller à la maison, et raconta à sa mère ce qui lui était arrivé.

Labanus frater Rebeccæ, quùm audivisset sororem narrantem, adivit hominem, qui stabat ad fontem cum camelis; et compellans eum : ingre-lere, inquit, Domine ni : cur stas foris? Paravi hospitium tibi t locum camelis.

Laban, frère de Rebecca, sur le récit de sa sœur, alla trouver cet homme qui était auprès de la fontaine avec ses chameaux; et lui adressant la parole : entrez, mon Seigneur, lui dit-il; pourquoi restez-vous dehors? J'ai préparé un logement pour vous, et une place pour vos chameaux.

Dein deduxit eum omum, eique cibum pposuit.

Ensuite il le conduisit à la maison, et lui servit à manger.

---

(1) Quod *pour* illud.

(2) Tribuisset *eût accordé.*

23. *On accorde Rebecca.*

CONTINUÒ Eliezer exposuit parentibus
AUSSITÔT Eliezer exposa aux parens

Rebeççæ causam itineris suscepti (à
de Rebecca la cause du voyage entrepris par

se), que rogavit (eos) ut annuerent
lui, et il pria eux qu' ils consentissent

suæ postutationi. | Qui (1) responderunt:
à sa demande. | Lesquels répondirent:

volontas Dei fert (id) ità; nec (et
la volonté de Dieu porte cela ainsi; et

non) possumus obsistere Deo. En
nous ne pouvons résister à Dieu. Voic

Rebecca; (2) (ut) proficiscatur cum te
Rebecca; qu' elle parte avec to

nuptura (3) Isaaco. | Tum Elieze
devant se marier à Isaac. | Alors Elicz

deprompsit vasa aurea et argentea, qu
aveignit des vases d'or et d'argent, e

vestes pretiosas, quas dedit Rebecc
des vêtemens précieux, qu' il donna à Rebecc

obtulit etiam munera matri ejus
il offrit aussi des présens à la mère d'elle

suo fratri, et inierunt convivium
à son frère, et ils commencèrent le repas.

23. *On accorde Rebecca.*

CONTINUÒ Eliezer exposuit parentibus Rebeccæ causam itineris suscepti, rogavitque ut annuerent postulationi suæ.

AUSSITÔT Eliezer exposa aux parens de Rebecca le sujet du voyage qu'il avait entrepris, et les pria de consentir à sa demande.

Qui responderunt: ità voluntas Dei fert; nec possumus Deo obsistere. En Rebecca; proficiscatur tecum, nuptura Isaaco.

Ils répondirent : c'est la volonté de Dieu; nous ne pouvons résister à Dieu. Voici Rebecca ; qu'elle parte avec vous pour épouser Isaac.

Tum Eliezer deprompsit vasa aurea et argentea, vestesque pretiosas, quas dedit Rebeccæ : obtulit etiam munera matri ejus et fratri, et inierunt convivium.

Alors Eliezer tira des vases d'or et d'argent, et des habits précieux, qu'il donna à Rebecca : il offrit aussi des présens à sa mère et à son frère, et ils se mirent à table.

---

(1) *Pour* illi.
ceux-ci.

(2) S. Annuimus.
nous consentons.

(3) Nuptura Isaaco.
devant se voiler pour Isaaac.

25. *Départ de Rebecca.*

POSTRIDIÈ Eliezer surgens manè, dixit
LE lendemain Eliezer se levant du matin, dit

parentibus Rebeccæ : meus herus expectat
aux parens de Rebecca : mon maître attend

me : dimittite me, ut redeam ad
moi : congédiez moi, afin que je retourne à

illum. | Qui responderunt : vocemus
lui. | Lesquels répondirent : appelons

puellam, et percontemur sententiam ejus.
la jeune fille, et demandons le sentiment d'elle.

| Quùm Rebecca venisset, sciscitati sunt
| *Lorsque Rebecca fut venue, ils demandèrent*

an vellet (1) discedere cum homine?
si elle voulait s'en aller avec cet homme?

Volo (2), inquit illa. | Dimiserunt ergò
Je veux (bien), dit-elle. | Ils congédièrent donc

Rebeccam et nutricem illius, precantes ei
Rebecca et la nourrice d'elle, souhaitant à elle

omnia (negotia) prospera.
toutes choses heureuses.

26. *Mariage d'Isaac.*

ISAACUS deambulabat tunc fortè (in)
ISAAC se promenait alors par hasard dans

rure, vidit camelos venientes.
la campagne, il vit les chameaux venant.

25. *Départ de Rebecca.*

POSTRIDIÈ Eliezer surgens manè, dixit parentibus Rebeccæ: herus meus me expectat: dimittite me, ut redeam ad illum.

LE lendemain Eliezer se levant du matin, dit aux parens de Rebecca: mon maître m'attend: congédiez-moi, pour que je retourne chez lui.

Qui responderunt: vocemus puellam, et percontemur ejus sententiam.

Ils répondirent: appelons la jeune fille, et demandons-lui son sentiment.

Quùm Rebecca venisset, sciscitati sunt an vellet discedere cum homine? Volo, inquit illa.

Rebecca étant venue, ils lui demandèrent si elle voulait partir avec Eliezer? Je le veux bien, dit-elle.

Dimiserunt ergò Rebeccam et nutricem illius, precantes ei omnia prospera.

Ils congédièrent donc Rebecca et sa nourrice, en lui souhaitant toute sorte de prospérité.

26. *Mariage d'Isaac.*

ISAACUS fortè tunc deambulabat rure, vidit camelos venientes.

ISAAC par hasard se promenait alors dans la campagne, il vit venir

(1) Vellet
elle voulût, voudrait.
(2) *S.* Discedere
m'en aller.

Simul Rebecca conspicata virum
En même temps Rebecca ayant aperçu un homme

deambulantem, desiluit è camelo, et
se promenant, sauta en bas de son chameau, et

interrogavit Eliezerem, quis est ille vir?
interrogea Eliezer, quel est cet homme-là?

| Eliezer respondit : ipse est meus herus.
| *Eliezer répondit : lui-même est mon maître.*

Illa se operuit statim (de) pallio. |
Celle-là se couvrit aussitôt de son manteau. |

Eliezer narravit Isaaco omnia (negotia)
Eliezer raconta à Isaac toutes les choses

quæ fecerat. | Isaacus introduxit Re-
qu' il avait faites. | *Isaac introduisit Re-*

beccam in tabernaculum suæ matris, et
becca dans la tente de sa mère, et

dolor quem capiebat ex morte matris,
la douleur qu' il prenait de la mort de sa mère,

lenitus est.
fut adoucie.

27. *Esaü vend son droit d'aînesse à Jacob.*

Rebecca edidit (è) uno partu duos filios,
Rebecca enfanta d' une couche deux fils,

Esaüm et Jacobum. (Is) qui editus est
Esaü et Jacob. Celui qui fut enfanté

Simul Rebecca conspicata virum deambulantem, desiluit è camelo, et interrogavit Eliezerem, quis est ille vir?

les chameaux. En même temps Rebecca voyant un homme qui se promenait, descendit de dessus son chameau, et demanda à Eliezer, quel est cet homme?

Eliezer respondit: ipse est herus meus. Illa statim operuit se pallio.

Eliezer répondit: c'est mon maître lui-même. Aussitôt elle se couvrit de son voile.

Eliezer narravit Isaaco omnia quæ fecerat.

Eliezer raconta à Isaac tout ce qu'il avait fait.

Isaacus introduxit Rebeccam in tabernaculum matris suæ, et lenitus est dolor quem capiebat ex morte matris.

Isaac introduisit Rebecca dans la tente de sa mère, et le chagrin qu'il ressentait de la mort de celle-ci fut adouci.

27. *Esaü vend son droit d'aînesse à Jacob.*

REBECCA edidit uno partu duos filios, Esaüm et Jacobum. Qui prior editus est

REBECCA mit au monde d'une seule couche deux fils, Esaü et Jacob. Celui qui naquit le premier

prior erat pilosus, verò alter (erat) lenis:
le premier était velu, mais l'autre était doux:

---

ille fuit venator strenuus, autem
celui-là fut un chasseur courageux, mais

---

hic (fuit) placidus et simplex (in) moribus.
celui-ci fut paisible et simple dans ses mœurs.

| (In) quâdam die quùm Jacobus
| *Dans un certain jour lorsque Jacob*

---

paravisset sibi pulmentum ex lentibus, Esaüs
eut préparé à soi un ragoût de lentilles, Esaü

---

fessus de viâ venit et dixit fratri:
fatigué du chemin vint et dit à son frère:

---

da mihi hoc pulmentum; nam redeo
donne à moi ce ragoût; car je reviens

(è) rure exanimatus (præ) lassitudine. |
de la campagne épuisé de lassitude. |

Jacobus (dixit) cui (1): dabo (pulmentum),
Jacob dit auquel: je donnerai le ragoût,

---

si concedas mihi jus primogeniti. |
si tu cèdes à moi ton droit de premier né. |

Faciam libenter (illud), inquit Esaüs. Jura
Je ferai volontiers cela, dit Esaü. Jure

---

ergò, ait Jacobus. | Esaüs juravit et vendidit
donc, dit Jacob. | Esaü jura et vendit

---

suum jus.
son droit.

pilosus erat, alter verò lenis : ille fuit venator strenuus, hic autem placidus et simplex moribus.

était couvert de poil; l'autre au contraire avait la peau douce : celui-là fut un chasseur courageux, celui-ci eut des mœurs douces et simples.

Quâdam die quùm Jacobus sibi paravisset pulmentum ex lentibus, venit Esaüs fessus de viâ et dixit fratri : da mihi hoc pulmentum ; nam redeo rure exanimatus lassitudine.

Un jour que Jacob s'était préparé un ragoût de lentilles, Esaü, fatigué du chemin qu'il avait fait, arriva, et dit à son frère : donnez-moi ce ragoût ; car je reviens des champs épuisé de fatigue.

Cui Jacobus : dabo, si concedas mihi jus primogeniti.

Jacob lui dit : je vous le donnerai, si vous me cédez votre droit d'aînesse.

Faciam libenter, inquit Esaüs. Jura ergò, ait Jacobus.

Je le ferai volontiers, dit Esaü. Jurez-le moi donc, reprit Jacob.

Esaüs juravit et vendidit jus suum. (2)

Esaü jura, et vendit son droit.

(1) Cui *pour* illi
à lui.

(2) Dieu attachait de grands avantages à la bénédiction paternelle, qui était réservée à l'aîné.

LHOMOND.

28. *Isaac envoie Esaü à la chasse.*

ISAACUS, qui delectabatur (à) venatione
Isaac, qui était délecté par la chasse

amabat Esaüm, verò Jacobus erat carior
aimait Esaü, mais Jacob était plus cher

Rebeccæ. | Quùm Isaacus senuisset jam et
à Rebecca. | Lorsque Isaac eût vieilli déjà et

factus esset cæcus, vocavit Esaüm : sumito,
fût devenu aveugle, il appela Esaü : prends,

inquit, pharetram, arcum et sagittas :
dit-il, ton carquois, ton arc et tes flèches :

affer et para mihi pulmentum de
apporte et prépare à moi un ragoût de

venatione, ut comedam et (ut)
ta chasse, afin que je mange et afin que

apprecer tibi omnia (negotia) fausta,
je souhaite à toi toutes choses heureuses,

antequàm moriar. | Itaque Esaüs
avant que je meure. | C'est pourquoi Esaü

profectus est (ad) venatum.
partit pour chasser.

29. *Rebecca conseille à Jacob de prévenir Esaü.*

REBECCA audierat Isaacum loquentem :
Rebecca avait entendu Isaac parlant :

28. *Isaac envoie Esaü à la chasse.*

Isaacus, qui delectabatur venatione amabat Esaüm, Jacobus verò erat carior Rebeccæ.

Isaac, qui se plaisait à la chasse, aimait Esaü, mais Jacob était plus cher à Rebecca.

Quùm Isaacus jam senuisset et factus esset cæcus, vocavit Esaüm : sumito, inquit, pharetram, arcum et sagittas : affer mihi et para de venatione pulmentum, ut comedam et apprecer tibi fausta omnia, antequàm moriar.

Isaac étant devenu vieux et aveugle, appela Esaü : prenez, dit-il, votre carquois, votre arc et vos flèches; apportez et préparez-moi un ragoût de votre chasse, afin que je mange, et que je vous bénisse avant de mourir.

Esaüs itaque profectus est venatum.

Esaü partit donc pour la chasse.

29. *Rebecca conseille à Jacob de prévenir Esaü.*

Rebecca audierat Isaacum loquentem :

Rebecca avait entendu parler Isaac :

vocavit Jacobum, et afferto mihi, inquit,
elle appela Jacob, et apporte à moi, dit-elle,

duos hædos opimos: conficiam
deux chevreaux gras: j'accommoderai

pulmentum, (à) quo tuus pater delectatur
un ragoût, par lequel ton père est charmé

valdè; appones ei cibum et
beaucoup; tu serviras à lui ce mets et

precabitur benè tibi. | Jacobus respondit:
il souhaitera bien à toi. | Jacob répondit:
il te bénira.

ego non ausim facere id, mater: Esaüs
moi je n' ose faire cela, ma mère: Esaü

est pilosus; ego sum lenis: si pater
est velu; moi je suis doux: si mon père

attrectaverit (1) me, succensebit mihi:
touche moi, il se fâchera contre moi:

ità indignatio patris et damnum
ainsi l'indignation de mon père et le dommage

evenient mihi pro benevolentiâ ejus.
arriveront à moi pour la bienveillance de lui.

30. *Rebecca prépare à manger à Isaac.*

Rebecca institit: ne timeas (1), inquit, mi
Rebecca insista: ne crains pas, dit-elle, mon

fili. Si (ali) quid adversi sequatur (2)
fils. Si quelque chose de fâcheux suit

vocavit Jacobum, et afferto, inquit, mihi duos hædos opimos : conficiam pulmentum, quo pater tuus valdè delectatur; appones ei cibum et benè precabitur tibi.

elle appela Jacob, et lui dit : apportez-moi deux chevreaux : j'accommoderai le ragoût que votre père aime beaucoup; vous lui servirez ce mets, et il vous bénira.

Jacobus respondit : ego non ausim id facere, mater : Esaüs est pilosus; ego sum lenis : si pater me attrectaverit, succensebit mihi : ità indignatio patris et damnum mihi evenient pro ejus benevolentiâ.

Jacob répondit : je n'oserais faire cela, ma mère; Esaü est couvert de poil : moi j'ai la peau douce : si mon père me touche il se fâchera contre moi ; ainsi je m'attirerai son indignation et du désagrément au lieu de sa bienveillance.

30. *Rebecca prépare à manger à Isaac.*

Rebecca institit : ne timeas, inquit, fili mi. Si quid adversi indè sequatur,

Rebecca insista : ne craignez pas, mon fils, lui dit-elle; s'il en résulte quelque malheur,

---

(1) Attrectaverit
aura touché.

(2) *S.* (Oportet ut) ne timeas
il faut que tu ne craignes pas.

(3) Sequatur
suive.

indè, sumo totum id mihi. Verò tu ne
de là, je prends tout cela sur moi. Mais toi n'

dubites (3) facere (id) quod jussus es
hésite pas (à) faire ce que tu as été ordonné

(facere). | Itaque Jacobus abiit et
(de) faire. | C'est pourquoi Jacob s'en alla et

attulit matri duos hædos; illa
apporta à sa mère deux chevreaux; celle-là

paravit seni cibum quem noverat
prépara au vieillard le mets qu' elle connaissait

esse suavem palato ejus. | Deindè
être agréable au palais de lui. | Ensuite
au goût

induit Jacobum (è) vestibus (sui) fratris:
elle revêtit Jacob des habits de son frère:

aptavit pellem hædi manibus et
elle ajusta la peau du chevreau aux mains et

collo ejus. | Tum adi, inquit, (ad)
au cou de lui. | Alors va, dit-elle, vers

tuum patrem, et offer illi escam quam
ton père, et offre à lui le mets qu'

appetit.
il desire.

31. *Isaac bénit Jacob pour Esaü.*

Jacobus attulit suo patri escam paratam
Jacob apporta à son père le mets préparé

id totum sumo mihi. Tu verò ne dubites facere quod jussus es.

je prends le tout sur moi. Pour vous n'hésitez pas à faire ce que je vous commande.

Itaque Jacobus abiit et attulit matri duos hædos ; illa paravit seni cibum quem noverat suavem esse palato ejus.

Jacob sortit donc et apporta à sa mère deux chevreaux ; celle-ci prépara au vieillard le ragoût qu'elle savait lui être agréable.

Deindè induit Jacobum vestibus fratris : aptavit pellem hædi manibus ejus et collo.

Ensuite elle revêtit Jacob des habits de son frère : elle ajusta la peau du chevreau à ses mains et à son cou.

Tum adi, inquit, patrem tuum, et offer illi escam quam appetit.

Puis elle lui dit : allez trouver votre père, et présentez-lui le mets qu'il aime beaucoup.

31. *Isaac bénit Jacob pour Esaü.*

JACOBUS attulit patri suo escam paratam à matre.

JACOB apporta à son père le mets que sa mère avait préparé.

---

(1) S (Oportet) (ut) ne dubites
il faut que tu ne doutes pas.

à matre. | Isaacus dixit cui : quisnam es
par sa mère. | *Isaac dit auquel : qui es*

---

tu? Jacobus respondit: ego sum Esaïs tuus
tu? Jacob répondit : moi je suis Esaü ton

---

primogenitus ; feci (id) quod jussisti, (1)
premier né ; j'ai fait ce que tu as ordonné,

---

pater ; surge et comede de meâ venatione.
mon père; lève-toi et mange de ma chasse.

| Quomodò, ait Isaacus, potuisti invenire
| *Comment, dit Isaac, as-tu pu trouver*

(id) tàm citò? Inveni (id), pater : Deus
cela si vîte? J'ai trouvé cela, mon père : Dieu

---

voluit (id) ità. | Isaacus (dixit) rursùm :
a voulu cela ainsi. | *Isaac dit de nouveau :*

-ne tu es Esaïs meus primogenitus?
est-ce que toi tu es Esaü mon premier né?

---

accede propiùs ut attrectem te. |
approche plus près afin que je touche toi. |

Ille accessit ad patrem, qui dixit :
Celui-ci approcha vers son père, qui dit :

---

vox quidem est (vox) Jacobi ;
cette voix, à la vérité, est la voix de Jacob ;

---

sed manus sunt (manus) Esai.
mais ces mains sont les mains d'Esaü.

Cui Isaacus dixit : quisnam es tu ? Jacobus respondit : ego sum Esaüs primogenitus tuus ; feci quod jussisti, pater ; surge et comede de venatione meâ.

Isaac lui dit : qui êtes-vous ? Jacob répondit : je suis Esaü votre fils aîné ; j'ai fait ce que vous m'avez ordonné, mon père ; levez-vous, et mangez de ma chasse.

Quomodò, ait Isaacus, potuisti invenire tàm citò? Inveni, pater : Deus ità voluit.

Comment, dit Isaac, avez-vous pu trouver cela si tôt? Je l'ai trouvé mon père ; Dieu l'a ainsi voulu.

Isaacus rursùm : tu-ne es Esaüs primogenitus meus ; accede propiùs ut attrectem te.

Isaac reprit : êtes-vous Esaü, mon fils aîné ? approchez, que je vous touche.

Ille accessit ad patrem, qui dixit : vox quidem est Jacobi; sed manus sunt Esai.

Il approcha de son père, qui dit : c'est, à la vérité, la voix de Jacob ; mais ce sont les mains d'Esaü.

---

(1) *S.* (Me facere)
moi faire
que je fisse.

32. *Esaü revient et demande la bénédiction d'Isaac.*

Isaacus amplexatus Jacobum anteposuit (1)
Isaac ayant embrassé Jacob préféra

eum fratri, et tribuit illi omnia bona
lui à son frère, et accorda à lui tous les biens

primogeniti. | Non multò post Esaü rediit
de premier né. | Non beaucoup après Esaü revint

à venatione, et ipse obtulit patri
de la chasse, et lui-même offrit à son père

pulmentum quod paraverat. | Isaacus
le ragoût qu' il avait préparé. | Isaac

mirans dixit cui (2) : quis est ergò ille
s'étonnant dit auquel : quel est donc celui

qui modò attulit mihi cibum, et
qui tout-à-l'heure a apporté à moi un mets, et

cui apprecatus sum omnia (negotia) fausta,
à qui j'ai souhaité toutes choses heureuses,

tanquam primogenito? | Esaüs audiens quod
comme au premier né? | Esaü entendant cela

edidit magnum clamorem, et implevit domum
jeta un grand cri, et remplit la maison

(de) lamentis.
de lamentations.

32. *Esaü revient et demande la bénédiction d'Isaac.*

ISAACUS amplexatus Jacobum anteposuit eum fratri, et tribuit illi omnia bona primogeniti.

ISAAC ayant embrassé Jacob le préféra à son frère, et lui accorda tous les biens affectés à l'aîné.

Non multò post Esaüs rediit à venatione, et ipse obtulit patri pulmentum quod paraverat.

Peu après, Esaü revint de la chasse, et offrit lui-même à son père le mets qu'il avait préparé.

Cui Isaacus mirans dixit : quis est ergò ille qui modò attulit mihi cibum, et cui apprecatus sum omnia fausta, tanquam primogenito?

Isaac étonné lui dit : quel est donc celui qui vient de m'apporter à manger, et à qui j'ai souhaité toute sorte de bonheur, comme à mon premier né?

Quod audiens Esaüs edidit magnum clamorem, et implevit domum lamentis.

Esaü entendant ces paroles, poussa un grand cri, et remplit la maison de gémissemens.

---

(1) Posuit antè
posa avant.
(2) Cui *pour* illi
à lui.

33. *Départ de Jacob.*

Esaüs ardens (præ) irâ minabatur mortem
Esaü enflammé de colère menaçait la mort

Jacobo. | Quarè Rebecca mater
à Jacob. | C'est pourquoi Rebecca sa mère

timens suo filio dilecto, fuge, inquit,
craignant pour son fils chéri, fuis, dit-elle,

mi fili; abi ad Labanum tuum
mon fils; va-t'en chez Laban ton

avunculum, et commorare apud eum, donec
oncle, et demeure chez lui, jusqu'à

ira tui fratris defervescat (1).
ce que la colère de ton frère s'appaise.

| Jacobus dimissus à patre et (à) matre,
| *Jacob congédié par son père et par sa mère,*

profectus est in Mesopotamiam. | Faciens
partit en Mésopotamie. | Faisant

iter pervenit ad quemdam locum, ubi
chemin il parvint à un certain lieu, où

fessus de viâ pernoctavit: supposuit
fatigué du voyage il passa la nuit: il posa

lapidem suo capiti et obdormivit.
une pierre sous sa tête et il s'endormit.

34. *Vision de Jacob.*

Jacobus vidit in somnis scalam, quæ
Jacob vit en songes une échelle, qui

33. *Départ de Jacob.*

Esaus ardens irâ minabatur mortem Jacobo.

Esaus enflammé de colère, menaçait Jacob de la mort.

Quarè Rebecca mater timens dilecto filio suo, fuge, inquit, fili mi; abi ad Labanum avunculum tuum, et commorare apud eum, donec ira fratris tui defervescat.

C'est pourquoi Rebecca sa mère, craignant pour son fils chéri, lui dit : fuyez, mon fils, allez chez Laban votre oncle, et restez chez lui jusqu'à ce que la colère de votre frère soit appaisée.

Jacobus dimissus à patre et matre, profectus est in Mesopotamiam.

Jacob congédié par son père et sa mère, partit pour la Mésopotamie.

Iter faciens pervenit ad quemdam locum, ubi fessus de viâ pernoctavit : supposuit lapidem capiti suo et obdormivit.

Chemin faisant il arriva à un endroit, où fatigué du voyage il passa la nuit. Il mit une pierre sous sa tête et s'endormit.

34. *Vision de Jacob.*

Jacobus vidit in somnis scalam, quæ

Jacob vit en songe une échelle, qui

(1) Defervescat, *cesse de bouillir. a-t jeté son premier feu.*

innixa terræ pertinebat ad cœlum, atque
appuyée à terre atteignait au ciel, et

---

angelos Dei ascendentes et descendentes :
des anges de Dieu montant et descendant:

---

audivit Dominum dicentem sibi : ego sum
il entendit le Seigneur disant à lui : moi je suis

Deus tui patris, dabo tibi et tuis
le Dieu de ton père, je donnerai à toi et à tes

---

posteris terram cui incubas :
descendans la terre sur laquelle tu couches :

---

noli timere ; ego favebo (1)
ne veuille pas craindre ; moi je serai favorable

---

tibi ; ero tuus custos, quòcumque
à toi ; je serai ton gardien, quelque part que

---

perrexeris, et reducam te in tuam
tu te seras avancé, et je reconduirai toi dans ta

---

patriam, ac per te omnes nationes orbis
patrie, et par toi toutes les nations du rond

(terrarum)erunt cumulatæ(de) bonis. | Jacobus
des terres seront comblées de biens. | Jacob

---

expergefactus adoravit Dominum.
réveillé adora le Seigneur.

35. *Jacob arrive en Mésopotamie.*

JACOBUS persecutus iter pervenit in
JACOB ayant poursuivi son chemin parvint en

innixa terræ pertinebat ad cœlum, atque Angelos Dei ascendentes et descendentes : audivit Dominum dicentem sibi : ego sum Deus patris tui, dabo tibi et posteris tuis terram cui incubas : noli timere; ego favebo tibi; ero custos tuus, quocumque perrexeris, et reducam te in patriam, ac per te omnes orbis nationes erunt bonis cumulatæ.

appuyée sur la terre touchait au ciel, et des anges de Dieu qui montaient et descendaient. Il entendit le Seigneur qui lui disait : je suis le Dieu de votre père, je vous donnerai à vous et à vos descendans la terre sur laquelle vous êtes couché : ne craignez point; je vous favoriserai; je serai votre protecteur par-tout où vous irez : je vous ramenerai dans votre patrie, et par vous toutes les nations de la terre seront comblées de biens.

Jacobus expergefactus adoravit Dominum.

Jacob s'étant éveillé adora le Seigneur.

35. *Jacob arrive en Mésopotamie.*

Jacobus iter persecutus pervenit in

Jacob ayant continué son chemin arriva en

(1) Favebo
je favoriserai.

Mesopotamiam : vidit tres greges pecorum
Mésopotamie : il vit trois troupeaux de bes-

cubantes propter puteum. | Nam
tiaux couchés près d' un puits. | *Car*

greges solebant adaquari ex
les troupeaux avaient coutume (d') être abreuvés à

eo puteo. Os putei claudebatur (à)
ce puits. L'ouverture du puits était close par

ingenti lapide. | Jacobus accessit illùc, et
une grande pierre. | *Jacob approcha là, et*

dixit pastoribus : Fratres, undè estis ?
dit aux pasteurs : mes frères, d'où êtes-vous ?

qui responderunt : ex urbe Haran. |
lesquels répondirent : de la ville (d') Haran. |

Interrogavit quos iterùm, nostis-ne (1)
Il interrogea lesquels de nouveau, connaissez-vous

Labanum ? Dixerunt novimus (eum).
Laban ? Ils dirent nous connaissons lui.

Valet-ne (2) ? valet, inquiunt. Ecce
Se porte-t-il bien ? il se porte bien, disent-ils. Voilà

Rachel filia ejus (quæ) venit cum suo
Rachel fille de lui qui vient avec son

grege.
troupeau.

Mesopotamiam : vidit tres pecorum greges propter puteum cubantes.	Mésopotamie : il vit trois troupeaux de menu bétail couchés auprès d'un puits.
Nam ex eo puteo greges solebant adaquari. Os putei claudebatur ingenti lapide.	Car les troupeaux avaient coutume de s'abreuver de l'eau de ce puits. L'ouverture en était fermée par une grande pierre.
Jacobus accessit illùc, et dixit pastoribus : Fratres, undè estis? qui responderunt : ex urbe Haran.	Jacob s'étant approché de cet endroit, dit aux bergers : mes frères, d'où êtes-vous? Ils répondirent : de la ville d'Haran?
Quos interrogavit iterùm, nostis-ne Labanum? Dixerunt, novimus. Valet-ne? valet, inquiunt : ecce Rachel filia ejus venit cum grege suo.	Il les interrogea une seconde fois : connaissez-vous Laban? Ils dirent : nous le connaissons. — Se porte-t-il bien?—Oui, répondirent-ils : Voici sa fille Rachel qui vient avec son troupeau.

(1) Ne nostis
est-ce que vous connaissez,

(2) Ne valet
est-ce que il se porte bien?

36. *Jacob est bien reçu de Laban.*

Dum Jacobus loqueretur (1) cum
Tandis que Jacob parlait avec

pastoribus, Rachel filia Labani venit cum
les pasteurs, Rachel fille de Laban vint avec

pecore paterno: nam ipsa pascebat
le troupeau paternel: car elle-même paissait

gregem. | Confestìm Jacobus videns suam
le troupeau. | Aussitôt Jacob voyant sa

cognatam, amovit lapidem ab ore
parente, déplaça la pierre de l'ouverture

putei. | Ego sum, inquit, filius Rebeccæ,
du puits. | Moi je suis, dit-il, fils de Rebecca,

et osculatus est eam. | Rachel festinans nun-
et il embrassa elle. | Rachel se hâtant an-

ciavit (id) suo patri, qui agnovit filium
nonça cela à son père, qui reconnut le fils

suæ sororis, que dedit ei Rachelem in
de sa sœur, et donna à lui Rachel en

matrimonium.
mariage.

37. *Retour de Jacob.*

Jacobus commoratus est diù apud
Jacob demeura long-temps chez

Labanum: intereà auxit
Laban: pendant ce temps là il augmenta

56. *Jacob est bien reçu de Laban.*

DUM Jacobús loqueretur cum pastoribus, Rachel filia Labani venit cum pecore paterno : nam ipsa pascebat gregem.

TANDIS que Jacob s'entretenait avec les bergers, Rachel fille de Laban vint avec le troupeau de son père : car elle faisait paître elle-même le troupeau.

Confestim Jacobus videns cognatam suam, amovit lapidem ab ore putei. Ego sum, inquit, filius Rebeccæ, et osculatus est eam.

Aussitôt Jacob voyant sa parente, ôta la pierre de l'ouverture du puits. Je suis, lui dit-il, fils de Rebecca, et il l'embrassa.

Rachel festinans nunciavit patri suo, qui agnovit filium sororis suæ, deditque ei Rachelem in matrimonium.

Rachel se hâta de l'annoncer à son père, qui reconnut le fils de sa sœur, et lui donna Rachel en mariage.

37. *Retour de Jacob.*

JACOBUS diù commoratus est apud Labanum : intereà mirè

JACOB demeura longtemps chez Laban. Pendant ce temps-là il augmenta

(1) Loqueretur *parlât, parlerait.*

mirè suam rem, et factus est dives.
merveilleusement son bien, et fut fait riche.

| (Sub) longo tempore post admonitus à
| *Sous un long temps après averti par*

Deo rediit in suam patriam. |
Dieu il revint dans sa patrie. |

Extimescebat iram sui fratris : ut
Il redoutait la colère de son frère : afin qu'

placaret animum (1) ejus, præmisit
il appaisât le ressentiment de lui, il envoya devant

ad eum nuntios, qui offerrent ei
vers lui des messagers, qui offrissent à lui

munera. | Esaüs mitigatus occurrit obviam
des présens. | *Esaü adouci accourut au devant*

Jacobò advenienti : insiliit in collum
vers Jacob arrivant : il sauta au cou

ejus, que flens osculatus est eum, nec
de lui, et pleurant il embrassa lui,

(et non) nocuit quidquam illi.
et ne nuisit pas (en) quelque chose à lui.

38. *Enfance de Joseph.*

Jacobus habuit duodecim filios, inter quos
Jacob eut douze fils, entre lesquels

erat Josephus : pater amabat hunc
était Joseph : le père aimait celui-ci

auxit rem suam, et factus est dives.

prodigieusement son bien et devint riche.

Longo post tempore admonitus à Deo rediit in patriam suam.

Long-temps après, Dieu l'ayant averti, il retourna dans sa patrie.

Extimescebat iram fratris sui : ut placaret animum ejus, præmisit ad eum nuncios, qui offerrent ei munera.

Il craignait la colère de son frère : afin d'appaiser son ressentiment, il envoya vers lui des messagers pour lui offrir des présens.

Esaüs mitigatus occurrit obviàm Jacobo advenienti : insiliit in collum ejus, flensque osculatus est eum, nec quidquam illi nocuit.

Esaü adouci courut au devant de Jacob qui arrivait, lui sauta au cou, l'embrassa en pleurant, et ne lui fit aucun mal.

38. *Enfance de Joseph.*

Jacobus habuit duodecim filios, inter quos erat Josephus : hunc pater amabat

Jacob eut douze fils, du nombre desquels était Joseph : son père l'aimait

---

(2) Animum *l'âme, l'esprit.*

præ (1) cæteris, quia senex
plûs que les autres, parce qu' étant vieux

genuerat eum. Dederat illi
il avait engendré lui. Il avait donné à lui

togam textam è filis varii coloris. |
une robe tissue de fils de différente couleur. |

Ob quam causam Josephus erat invisus (2)
Pour laquelle cause Joseph était odieux

suis fratribus, præsertim postquàm narravisset
à ses frères, surtout après qu' il eût raconté

eis duplex somnium, (à) quo magnitudo
à eux un double songe, par lequel la grandeur

futura ejus portendebatur. | Oderant
future de lui était présagée. | *Ils haïssaient*

illum tantoperè ut non possent (3) loqui
lui tant qu' ils ne pouvaient parler

amicè cum eo.
amicalement avec lui.

39. *Songes de Joseph.*

PORRÒ somnia Josephi erant hæc:
OR les songes de Joseph étaient ceux-ci.

ligabamus, inquit, simul, manipulos in
nous liions, dit-il, ensemble, des gerbes dans

agro: ecce meus manipulus surgebat
un champ: voilà que ma gerbe se levait

præ cæteris, quia senex genuerat eum. Dederat illi togam textam è filis varii coloris.

plus que les autres, parce qu'il l'avait engendré dans sa vieillesse. Il lui avait donné une robe tissue de fils de diverses couleurs.

Quam ob causam Josephus erat invisus suis fratribus, præsertim postquàm narravisset eis duplex somnium, quo futura ejus magnitudo portendebatur.

Pour ces raisons Joseph était haï de ses frères; surtout après qu'il leur eut raconté deux songes qui présageaient sa grandeur future.

Oderant illum tantoperè ut non possent cum eo amicè loqui.

Ils le haïssaient si fort qu'ils ne pouvaient lui parler avec amitié.

39. *Songes de Joseph.*

Hæc porrò erant Josephi somnia. Ligabamus, inquit, simul, manipulos in agro: ecce manipulus meus surgebat

Or tels étaient les songes de Joseph : nous étions occupés, dit-il, à lier ensemble des gerbes dans un champ : voilà que ma gerbe se levait

---

(1) Præ
devant
en comparaison de.
(2) Invisus
non vu
mal vu.
(3) Possent
ils pussent.

et stabat rectus ; autem vestri manipuli
et se tenait droite ; mais vos gerbes

-stantes circum- venerabantur meum. |
se tenant autour adoraient la mienne. |

Posteà vidi in somnis solem, lunam
Après cela je vis en songes le soleil, la lune

et undecim stellas adorantes me. | Fratres
et onze étoiles adorant moi. | *Ses frères*

responderunt cui, quorsùm spectant ista
répondirent auquel, à quoi tendent ces

somnia? Num tu eris noster rex? Num
songes? Est-ce que toi tu seras notre roi? Est-ce

subjiciemur tuæ ditioni? Fratres
que nous serons soumis à ta domination? Ses frères

igitur invidebant (1) ei ; at pater tacitus (2)
donc portaient envie à lui ; mais le père sans rien

considerabat rem.
dire considérait la chose.

40. *Les frères de Joseph prennent la résolution de le tuer.*

(In) quâdam die quùm fratres Josephi
Dans un certain jour lorsque les frères de Joseph

pascerent greges procul, ipse
paissaient leurs troupeaux loin, lui-même

remanserat (in loco) domi. Jacobus
était resté dans le lieu de la maison. Jacob

et stabat rectus; vestri autem manipuli circumstantes venerabantur meum.

ét se tenait droite; mais vos gerbes rangées autour de la mienne la révéraient.

Posteà vidi in somnis solem, lunam et undecim stellas adorantes me.

Après cela j'ai vu en songe le soleil, la lune et onze étoiles qui m'adoraient.

Cui fratres responderunt, quorsùm spectant ista somnia? Num tu eris rex noster? Num subjiciemur ditioni tuæ? Fratres igitur invidebant ei; at pater rem tacitus considerabat.

Ses frères lui répondirent : que signifient ces songes? Est-ce que tu seras notre roi? Serons-nous soumis à ta puissance? Ses frères donc lui portaient envie; mais le père considérait la chose sans rien dire.

40. *Les frères de Joseph prennent la résolution de le tuer.*

Quadam die quùm fratres Josephi pascerent greges procul, ipse remanserat domi. Jacobus

Un jour que les frères de Joseph faisaient paître au loin leurs troupeaux, lui-même était resté à la maison. Jacob

---

(1) Invidebant
enviaient.

(2) Tacitus
tacite.

misit eum ad fratres, ut sciret
envoya lui vers ses frères, afin qu' il sût

quomodò se haberent (1). | Qui videntes
comment ils se portaient. | Lesquels voyant

Josephum venientem, ceperunt consilium
Joseph venant, prirent la résolution

illius occidendi : ecce, inquiebant,
de lui devant être tué : voilà, disaient-ils,

somniator (qui) venit : occidamus illum et
le songeur qui vient : tuons- le et

projiciamus (eum) in puteum : dicemus
jetons- le dans un puits : nous dirons

patri : fera devoravit Josephum.
à notre père : une bête féroce a dévoré Joseph.

Tunc apparebit (ad) quid sua somnia prosint
Alors il paraîtra à quoi ses songes servent

illi (2).
à lui.

41. *Ruben, l'aîné de ses frères, essaie de le sauver.*

Ruben, qui erat maximus (à) natu,
Ruben, qui était le plus grand par l'âge,

deterrebat (3) fratres à tanto scelere. |
détournait ses frères d' un si grand crime. |

Nolite, inquiebat, interficere puerum:
Ne veuillez pas, disait-il, tuer cet enfant:

misit eum ad fratres, ut sciret quomodò se haberent.

l'envoya vers ses frères, pour savoir en quel état ils étaient.

Qui videntes Josephum venientem, consilium ceperunt illius occidendi : ecce, inquiebant, somniator venit : occidamus illum et projiciamus in puteum : dicemus patri : fera devoravit Josephum. Tunc apparebit quid sua illi prosint somnia.

Ceux-ci le voyant venir, formèrent le projet de le tuer : voici, disaient-ils, le songeur qui arrive : tuons-le, et jetons-le dans un puits : nous dirons à notre père : une bête féroce a dévoré Joseph. Alors on verra à quoi lui servent ses songes.

41. *Ruben, l'aîné de ses frères, essaie de le sauver.*

RUBEN, qui erat natu maximus, deterrebat fratres à tanto scelere.

RUBEN, qui était l'aîné, détournait ses frères d'un si grand crime.

Nolite, inquiebat, interficere puerum :

Ne tuez pas cet enfant,

---

(1) Haberent se
ils eussent soi
avaient
conservaient leurs personnes.
(2) *Ou* (ad) quid sua somnia prosint illi apparebit.
à quoi ses songes servent à lui paraîtra.
(3) Deterrere
détourner en intimidant.

enim est nostre frater : demittite eum potiùs
car il est notre frère : descendez- le plutôt

in hanc foveam. | Habebat in animo
dans cette fosse. | Il avait dans l'esprit

liberare Josephum ex manibus eorum,
(*de*) *délivrer Joseph des mains d'eux*,

et extrahere illum è foveâ, atque
et (*de*) *retirer lui de la fosse, et*

reducere eum ad patrem. | Reipsâ
(*de*) *remener lui à son père.* | *En effet*

deducti sunt (à) his verbis ad consilium
ils furent ramenés par ces paroles à une résolution

mitius.
plus douce.

42. *Joseph est vendu par ses frères à des marchands.*

Ubi Josephus pervenit ad suos fratres,
Dès que Joseph parvint vers ses frères,

detraxerunt ei togam, (de) quâ erat
ils tirèrent à lui la robe, de laquelle il était

indutus, et detruserunt eum in foveam. |
revêtu, et ils poussèrent lui dans la fosse. |

Deindè quùm consedissent (1) ad cibum
Ensuite lorsqu' ils se furent assis pour la nourri-

sumendum, conspexerunt mercatores
ture devant être prise, ils aperçurent des marchands

est enim frater noster : demittite eum potiùs in hanc foveam.

disait-il, car c'est notre frère; jetez-le plutôt dans cette fosse.

Habebat in animo liberare Josephum ex eorum manibus, et illum extrahere è foveâ, atque ad patrem reducere.

Son intention était de délivrer Joseph de leurs mains, de le tirer de la fosse, et de le remener à son père.

Reipsâ his verbis deducti sunt ad mitius consilium.

En effet ces paroles les déterminèrent à un parti plus modéré.

42. *Joseph est vendu par ses frères à des marchands.*

Ubi Josephus pervenit ad fratres suos, detraxerunt ei togam, quà indutus erat, et detruserunt eum in foveam.

Dès que Joseph fut arrivé près de ses frères, ils lui ôtèrent la robe dont il était revêtu, et le précipitèrent dans la fosse.

Deindè quùm consedissent ad sumendum cibum, conspexerunt mercatores

Ensuite s'étant assis pour prendre leur nourriture, ils aperçurent des marchands

(1) Consedissent ils se fussent assis.

qui petebant AEgyptum cum camelis
qui gagnaient l'Egypte avec des chameaux

portantibus varia aromata. | Venit illis
portant divers aromates. | Il vint à eux

in mentem vendere Josephum illis mer-
dans l'esprit (de) vendre Joseph à ces mar-

catoribus (1). | Qui emerunt Josephum
chands. | Lesquels achetèrent Joseph

(pro) viginti nummis argenteis, que duxerunt
pour vingt pièces d'argent, et conduisirent

eum in AEgyptum.
lui en Egypte.

43. *Ils envoient à leur père la robe de Joseph teinte de sang.*

Tunc fratres Josephi tinxerunt togam
Alors les frères de Joseph teignirent la robe

ejus in sanguine hædi, quem
de lui dans le sang d'un chevreau, qu'

occiderant, et miserunt eam ad patrem
ils avaient tué, et ils envoyèrent elle à leur père

cum his verbis: invenimus hanc togam:
avec ces paroles : nous avons trouvé cette robe :

vide an (2) sit (3) toga tui fili. | Quùm
vois si elle est la robe de ton fils. | Lorsque

pater agnovisset quam, exclamavit (2):
le père eût reconnu laquelle, il s'écria :

qui petebant Ægyptum cum camelis portantibus varia aromata.

qui allaient en Egypte, avec des chameaux chargés de divers parfums.

Venit illis in mentem Josephum vendere illis mercatoribus.

Il leur vint dans l'esprit de vendre Joseph à ces marchands.

Qui emerunt Josephum viginti nummis argenteis, eumque duxerunt in Ægyptum.

Ceux-ci achetèrent Joseph vingt pièces d'argent, et l'emmenèrent en Egypte.

43. *Ils envoient à leur père la robe de Joseph teinte de sang.*

Tunc fratres Josephi tinxerunt togam ejus in sanguine hædi, quem occiderant, et miserunt eam ad patrem cum his verbis: invenimus hanc togam : vide an toga filii tui sit.

Alors les frères de Joseph trempèrent sa robe dans le sang d'un chevreau qu'ils avaient tué, et l'envoyèrent à leur père avec ces paroles : nous avons trouvé cette robe : voyez si c'est la robe de votre fils.

Quam quùm agnovisset, pater exclamavit :

Le père l'ayant reconnue, s'écria :

(1) *Ou* vendere Josephum, etc. venit illis in mentem.
vendre Joseph, etc. vint à eux dans l'esprit.
(2) *S.* Hæc toga
cette robe.
(3) Sit
soit

est toga mei filii : fera pessima
(c') est la robe de mon fils : une bête très-méchante

devoravit Josephum. Deindè scidit vestem,
a dévoré Joseph. Ensuite il déchira son vête-

et induit cilicium | Omnes
ment, et revêtit un cilice. | Tous

liberi ejus convenerunt ut lenirent
les enfans de lui s'assemblèrent afin qu' ils adou-

dolorem patris ; sed Jacobus
cissent la douleur de leur père ; mais Jacob

noluit accipere consolationem ; que
ne voulut pas recevoir (de) consolation ; et

dixit : ego descendam mœrens cum meo
il dit : moi je descendrai chagrin avec mon

filio in sepulcrum.
fils dans le sépulcre.

44. *Putiphar achète Joseph.*

PUTIPHAR AEgyptius emit Josephum à
PUTIPHAR Egyptien acheta Joseph des

mercatoribus. | Autem Deus favit (1)
marchands. | Or Dieu fut favorable

Putiphari (pro) causâ Josephi : omnia (negotia)
à Putiphar à cause de Joseph : toutes choses

succedebant prosperè ei. | Ob quam
réussissaient heureusement à lui. | Pour laquelle

toga filii mei est : fera pessima devoravit Josephum. Deindè scidit vestem, et induit cilicium.

c'est la robe de mon fils! une bête cruelle a dévoré Joseph ! Ensuite il déchira ses habits et se revêtit d'un cilice.

Omnes liberi ejus convenerunt ut lenirent dolorem patris; sed Jacobus noluit accipere consolationem; dixitque : ego descendam mœrens cum filio meo in sepulchrum.

Tous ses enfans se réunirent pour appaiser la douleur de leur père ; mais Jacob ne voulut point recevoir de consolation, et dit : je descendrai, accablé de chagrin, avec mon fils, dans le tombeau.

44. *Putiphar achète Joseph.*

PUTIPHAR Ægyptius emit Josephum à mercatoribus.

PUTIPHAR Egyptien acheta Joseph à ces marchands.

Deus autem favit Putiphari causâ Josephi : omnia ei prosperè succedebant.

Or Dieu favorisa Putiphar par rapport à Joseph : tout lui réussissait.

Quam ob rem

C'est pourquoi

(1) Favit
favorisa.

rem Josephus habitus est (1) benignè ab-
chose Joseph fut traité bénignement par

hero, qui præfecit eum suæ domui. |
son maître, qui préposa lui à sa maison. |

Josephus ergò administrabat rem familiarem
Joseph donc administrait le bien de famille

Putipharis : omnia (negotia) fiebant ad
de Putiphar : toutes choses étaient faites au

nutum ejus, nec (et) Putiphar (non)
gré de lui, et Putiphar ne

gerebat (2) curam ullius negotii.
prenait soin d'aucune affaire.

45. *Joseph est accusé par la femme de Putiphar, et mis en prison.*

Josephus erat (è) facie insigni et
Joseph était d' une figure distinguée et

pulchrâ: uxor Putipharis pelliciebat eum
belle : l'épouse de Putiphar attirait lui

ad flagitium. | Autem Josephus nolebat
au crime. | *Mais Joseph ne voulait pas*

assentiri improbæ mulieri. | (In)
consentir à cette méchante femme. | *Dans*

quâdam die mulier apprehendit oram
un certain jour cette femme saisit le bord

pallii ejus; at Josephus reliquit
du manteau de lui ; mais Joseph laissa

Josephus benignè habitus est ab hero, qui præfecit eum domui suæ.

Joseph fut traité avec bonté par son maître, qui le mit à la tête de sa maison.

Josephus ergò administrabat rem familiarem Putipharis : omnia fiebant ad nutum ejus, nec Putiphar ullius negotii curam gerebat.

Ainsi Joseph régissait les biens de Putiphar : tout se faisait selon sa volonté, et Putiphar ne prenait soin d'aucune affaire.

45. *Joseph est accusé par la femme de Putiphar, et mis en prison.*

JOSEPHUS erat insigni et pulchrâ facie : uxor Putipharis eum pelliciebat ad flagitium.

JOSEPH était d'une figure belle et distinguée : l'épouse de Putiphar le sollicitait au crime.

Josephus autem nolebat assentiri improbæ mulieri.

Mais il ne voulait pas répondre aux desirs de cette méchante femme.

Quâdam die mulier apprehendit oram pallii ejus ; at Josephus reliquit

Un jour elle le prit par le bord de son manteau ; mais Joseph laissa

(1) Habitus est
fut eu.
(2) Gerebat
gérait.

pallium in manibus ejus, et fugit.
le manteau dans les mains d'elle, et s'enfuit.

| Mulier irata inclamavit servos,
| *Cette femme irritée appela en criant ses servi-*

et accusavit Josephum apud virum,
teurs, et accusa Joseph auprès de son mari,

qui nimiùm credulus conjecit Josephum
qui trop crédule jeta Joseph

in carcerem.
en prison.

46. *Songes de deux officiers du roi Pharaon.*

Duo ministri Regis Pharaonis erant in
Deux officiers du roi Pharaon étaient dans

eodem carcere; alter præerat pincernis,
la même prison; l'un présidait aux échansons,

alter (1) pistoribus. | Somnium obvenit
l'autre aux panetiers. | *Un songe survint*

divinitùs utrique (in) eâdem
divinement à l'un et à l'autre dans la même

nocte. | Quùm Josephus venisset ad quos
nuit. | *Lorsque Joseph fut venu vers lesquels*

manè, et (quùm) animadvertisset eos
du matin, et lorsqu' il eût remarqué eux

tristiores (præ) solitò, interrogavit (eos)(2)
plus tristes qu' à l'ordinaire, il interrogea eux

pallium in manibus ejus, et fugit.

le manteau dans ses mains, et s'enfuit.

Mulier irata inclamavit servos, et Josephum accusavit apud virum, qui nimiùm credulus conjecit Josephum in carcerem.

Cette femme irritée appela à haute voix ses serviteurs, et accusa Joseph devant son mari, qui trop crédule, le fit mettre en prison.

46. *Songes de deux officiers du roi Pharaon.*

Erant in eodem carcere duo ministri Regis Pharaonis; alter præerat pincernis, alter pistoribus.

Il y avait dans la même prison deux officiers du roi Pharaon; l'un était le chef des échansons, et l'autre celui des panetiers.

Utrique obvenit divinitùs somnium eâdem nocte.

Tous deux eurent, par la volonté de Dieu, un songe dans la même nuit.

Ad quos quùm venisset Josephus manè, et animadvertisset eos tristiores solitò, interrogavit

Joseph étant venu le matin vers eux, et les ayant trouvés plus tristes qu'à l'ordinaire, leur demanda

---

(1) *S.* Præerat
présidait.
(2) *S.* (Ut sciret)
afin qu' il sût.

quænam esset causa mœstitiæ? | Qui
quelle était la cause de leur tristesse? | Lesquels

---

responderunt : somnium obvenit nobis,
répondirent : un songe est survenu à nous,

---

nec (et) quisquam (non) est qui
et quelqu'un n' est pas qui

---

interpretetur illud (somnium) nobis. | Josephus
explique ce songe à nous. | Joseph

---

inquit, ne- prænoscere res
dit, est-ce que connaître d'avance les choses

---

futuras non est (negotium) Dei solius?
futures n' est pas l'affaire de Dieu seul?

Narrate mihi vestra somnia.
Racontez à moi vos songes.

47. *Joseph explique le songe du grand échanson.*

Tum primus exposuit sic suum somnium
Alors le premier exposa ainsi son songe

Josepho : vidi in quiete vitem
à Joseph : j'ai vu dans mon repos une vigne

---

in quâ erant tres palmites : ea
sur laquelle étaient trois branches : elle

---

protulit paulatim gemmas ; deindè
produisit peu à peu des bourgeons ; ensuite

---

flores eruperunt (1), ac deniquè uvæ
les fleurs parurent, et enfin les raisins

quænam esset mœstitiæ causa?

qu'elle était la cause de leur tristesse?

Qui responderunt: obvenit nobis somnium, nec quisquam est qui illud nobis interpretetur.

Ils répondirent : nous avons eu un songe, et il n'y a personne qui puisse nous l'expliquer.

Nonne, inquit Josephus, Dei solius est prænoscere res futuras? Narrate mihi somnia vestra.

N'est-ce pas à Dieu seul, dit Joseph, de connaître l'avenir? Racontez-moi vos songes.

47. *Joseph explique le songe du grand échanson.*

Tum prior sic exposuit Josepho somnium suum : vidi in quiete vitem in quâ erant tres palmites : ea paulatim protulit gemmas; deindè flores eruperunt, ac deniquè uvæ maturescebant.

Alors le premier exposa ainsi son songe à Joseph : j'ai vu pendant mon sommeil une vigne qui avait trois branches : elle produisit peu à peu des bourgeons ; ensuite les fleurs parurent, et enfin les raisins mûrissaient.

(1) Eruperunt *firent éruption.*

maturescebant | Ego exprimebam uvas
mûrissaient. | *Moi j'exprimais les raisins*

in scyphum Pharaonis, que porrigebam
dans la coupe de Pharaon, et je présentais

(scyphum) ei. | Esto (è) bono animo (1),
la coupe à lui. | *Sois d' un bon courage,*

inquit Josephus, post tres dies Pharao
dit Joseph, après trois jours Pharaon

restituet te in pristinum gradum : rogo
rétablira toi dans ton ancien grade : je prie

te ut memineris (2) meì
toi que tu te souviennes de moi.

48. *Il explique le songe du grand panetier.*

ALTER narravit quoque suum somnium
L'AUTRE raconta aussi son songe

Josepho : gestabam in capite tria canistra
à Joseph : je portais sur ma tête trois corbeilles

in quibus erant cibi quos pistores
dans lesquelles étaient les mets que les panetiers

solent conficere. | Autem ecce
ont coutume (de) faire. | *Mais voilà que*

aves -volitabant circum-, et comedebant
des oiseaux voltigeaient autour, et mangeaient

illos cibos. Josephus dixit cui : hæc est
ces mets. Joseph dit auquel : telle est

Ego exprimebam uvas in scyphum Pharaonis, eique porrigebam.

J'exprimais le suc de ces raisins dans la coupe de Pharaon, et je la lui présentais.

Esto bono animo, inquit Josephus, post tres dies Pharao te restituet in gradum pristinum : te rogo ut memineris meî.

Prenez courage, dit Joseph, sous trois jours Pharaon vous rétablira dans votre ancienne charge : je vous prie de vous souvenir de moi.

48. *Il explique le songe du grand panetier.*

ALTER quoque narravit somnium suum Josepho : gestabam in capite tria canistra in quibus erant cibi quos pistores solent conficere.

L'AUTRE raconta aussi son songe à Joseph : je portais sur ma tête trois corbeilles où étaient les mets que les paneticrs ont coutume de faire.

Ecce autem aves circumvolitabant, et cibos illos comedebant. Cui Josephus : hæc est

Voilà que des oiseaux voltigeaient à l'entour, et mangeaient ces mets. Joseph lui répondit : voici

(1) Animo
esprit.

(2) Memineris (memoriam) meì.
tu te rappelles le souvenir de moi.

interpretatio (1) istius somnii: tria canistra
l'interprétation de ce songe: les trois corbeilles

sunt tres dies, (à) quibus elapsis
sont trois jours, après lesquels écoulés

Pharao feriet te (de) securi, et
Pharaon frappera toi de la hache, et

affiget (te) ad palum, ubi aves
attachera toi à un poteau, où les oiseaux

pascentur (de) tuâ carne.
se repaîtront de ta chair.

49. Accomplissement des deux songes.

(In) tertio die, qui erat dies
Dans le troisième jour, qui était le jour

natalis Pharaonis, convivium splendidum fuit
natal de Pharaon, un festin splendide fut

parandum. | Tunc rex meminit (2)
devant être préparé. | Alors le roi se souvint

suorum ministrorum, qui erant in carcere.
de ses officiers, qui étaient en prison.

| Restituit præfecto pincernarum suum
| *Il restitua au préfet des échansons son*

munus; verò suspendit ad palum alterum
emploi; mais il pendit à un poteau l'autre

percussum (de) securi. Ità res
frappé de de la hache. Ainsi la chose

interpretatio istius somnii : tria canistra sunt tres dies, quibus elapsis Pharao te feriet securi, et affiget ad palum, ubi aves pascentur carne tuâ.

l'explication de ce songe : les trois corbeilles sont trois jours, après lesquels Pharaon vous fera frapper de la hache et attacher à un gibet, où les oiseaux se repaîtront de votre chair.

49 *Accomplissement des deux songes.*

Die tertio, qui dies natalis Pharaonis erat, splendidum convivium parandum fuit.

Le troisième jour, qui était celui de la naissance de Pharaon, il fallut préparer un grand festin.

Tunc rex meminit ministrorum suorum, qui erant in carcere.

Alors le roi se ressouvint de ses officiers qui étaient en prison.

Restituit præfecto pincernarum munus suum ; alterum verò securi percussum suspendit ad palum. Ità res

Il rétablit le grand échanson dans sa charge ; et après avoir fait frapper l'autre de la hache, il le fit pendre à un gibet. Ainsi l'événement

---

(1) Interptetatio istius somnii est hæc
l'interprétation de ce songe est celle-ci.

(2) Meminit (memoriam)
se rappela le souvenir.

comprobavit somnium. | Tamen præfectus
vérifia le songe. | Cependant le préfet

pincernarum oblitus est (memoriam) Josephi
des échansons oublia le souvenir de Joseph

nec (et) (non) recordatus est (1) meriti
et ne se ressouvint pas du service

illius in se.
de lui envers soi.

50. *Songe du roi Pharaon.*

Post biennium rex ipse habuit
Après l'espace de deux ans le roi lui-même eut

somnium. | Videbatur sibi adstare flumini
un songe. | Il semblait à lui être auprès au fleuve

Nilo ; et ecce septem vaccæ pingues
Nil ; et voilà que sept vaches grasses

emergebant de flumine, quæ pascebantur
sortaient du fleuve, lesquelles paissaient

in palude. | Deindè septem aliæ vaccæ
dans un marais. | Ensuite sept autres vaches

macilentæ exierunt ex eodem flumine,
maigres, sortirent du même fleuve,

quæ devorârunt priores. | Pharao
lesquelles dévorèrent les premières. | Pharaon

experrectus dormivit rursùm, et habuit
réveillé dormit de nouveau, et eut

somnium comprobavit.

ment vérifia le songe.

Tamen præfectus pincernarum oblitus est Josephi, nec illius in se meriti recordatus est.

Cependant le grand échanson oublia Joseph, et ne se ressouvint point du service qu'il lui avait rendu.

50. *Songe du roi Pharaon.*

Post biennium Rex ipse habuit somnium.

Deux ans après le roi lui-même eut un songe.

Videbatur sibi adstare Nilo flumini; et ecce emergebant de flumine septem vaccæ pingues, quæ pascebantur in palude.

Il lui semblait être sur les bords du Nil, et il sortait de ce fleuve sept vaches grasses, qui paissaient dans un marais.

Deindè septem aliæ vaccæ macilentæ exierunt ex eodem flumine, quæ devorârunt priores.

Ensuite sortirent du même fleuve sept autres vaches maigres, qui dévorèrent les premières.

Pharao experrectus rursùm dormivit, et

Pharaon s'étant éveillé se rendormit, et eut

(1) S. Memoriam.

alterum somnium. Septem spicæ plenæ enascebantur in uno culmo, que totidem aliæ
un autre songe. Sept épis pleins naissaient sur une tige, et tout autant d' autres

exiles succrescebant, et consumebant spicas plenas.
grêles croissaient dessous, et consumaient les épis pleins.

51. *Le grand échanson parle de Joseph au roi.*

Ubi (dies) illuxit, Pharao perturbatus convocavit omnes conjectores Egypti,
Dès que le jour brilla, Pharaon troublé convoqua tous les interprètes de l'Egypte,

et narravit illis somnium; at nemo poterat interpretari illud (somnium). | Tunc
et raconta à eux son songe; mais personne ne pouvait interpréter ce songe. | Alors

præfectus pincernarum dixit Regi; confiteor meum peccatum: quùm ego et
le préfet des échansons dit au roi; je confesse mon péché: lorsque moi et

præfectus pistorum essemus in carcere, uterque somniavimus (in) eâdem
le préfet des panetiers nous étions en prison, l'un et l'autre nous songeâmes dans la même

alterum habuit somnium. Septem spicæ plenæ enascebantur in uno culmo, aliæque totidem exiles succrescebant, et spicas plenas consumebant.

un autre songe : sept épis pleins croissaient sur une même tige, et sept autres épis grêles croissaient au dessous et ruinaient les épis pleins.

51. *Le grand échanson parle de Joseph au roi.*

Ubi illuxit, Pharao perturbatus convocavit omnes conjectores Ægypti, et narravit illis somnium; at nemo poterat illud interpretari.

Dès que le jour parut, Pharaon troublé fit assembler tous les interprètes de l'Egypte, et leur raconta son songe; mais aucun d'eux ne pouvait l'expliquer.

Tunc præfectus pincernarum dixit Regi; confiteor peccatum meum : quùm ego et præfectus pistorum essemus in carcere, uterque somniavimus eâdem nocte.

Alors le grand échanson dit au roi : j'avoue ma faute; lorsque j'étais en prison avec le grand panetier, nous eûmes tous deux un songe dans la même nuit.

nocte. | Ibi erat puer Hebræus, qui inter-
nuit. | *Là était un jeune Hébreu, qui inter-*

pretatus est sapienter somnia nobis: enim
préta sagement nos songes à nous: car

res comprobavit interpretationem.
la chose a vérifié l'interprétation.

52. *Joseph explique le songe du roi.*

Rex arcessivit Josephum, que narravit ei
Le roi manda Joseph, et raconta à lui

utrumque somnium. Tum Josephus inquit
l'un et l'autre songe. Alors Joseph dit

Pharaoni: duplex somnium significat unam
à Pharaon: ce double songe signifie une

atque eamdem rem. | Septem vaccæ
et la même chose. | *Les sept vaches*

pingues et septem spicæ plenæ sunt septem
grasses et les sept épis pleins sont sept

anni ubertatis venturæ mox: verò
ans d'abondance devant venir bientôt: mais

septem vaccæ macilentæ et septem spicæ
les sept vaches maigres et les sept épis

exiles sunt totidem anni famis, quæ
grêles sont tout autant d' années de famine, qui

secutura est ubertatem. | Itaque, Rex,
doit suivre l'abondance. | *C'est pourquoi, roi,*

Erat ibi puer Hebræus, qui nobis sapienter interpretatus est somnia : res enim interpretationem comprobavit.

Il y avait là un jeune Hébreu, qui nous expliqua nos songes avec sagesse : car l'événement a vérifié son explication.

52. *Joseph explique le songe du roi.*

Rex arcessivit Josephum, eique narravit utrumque somnium. Tum Josephus Pharaoni : duplex, inquit, somnium unam atque eamdem rem significat.

Le roi fit venir Joseph, et lui raconta les deux songes. Alors Joseph dit à Pharaon : ces deux songes signifient une seule et même chose.

Septem vaccæ pingues et septem spicæ plenæ sunt septem anni ubertatis mox venturæ : septem verò vaccæ macilentæ et septem spicæ exiles sunt totidem anni famis, quæ ubertatem secutura est.

Les sept vaches grasses et les sept épis pleins sont sept années d'abondance qui doivent bientôt arriver ; mais les sept vaches maigres et les sept épis grêles sont autant d'années de famine qui suivront celles d'abondance.

Itaque, Rex,

O roi, mettez

præfice toti AEgypto virum sapientem
prépose à toute l'Egypte un homme sage

et industrium, qui recondat partem
et industrieux, qui serre une partie

frugum in horreis publicis, que
des productions dans les greniers publics, et

(qui) servet diligenter (partem) in
qui conserve soigneusement cette partie pour

subsidium famis secuturæ.
la ressource de la famine devant suivre.

53. *Joseph est établi intendant de toute l'Egypte.*

Consilium placuit Regi: quarè dixit
Ce conseil plut au roi: c'est pourquoi il dit

Josepho: num quisquam sapientior
à Joseph: est-ce que quelqu'un plus sage

(præ) (1) te est in AEgypto? Certè nemo
que toi est dans l'Egypte? Certes, personne

fungetur meliùs (ex) illo munere.
(*ne*) *s'acquittera mieux de cet emploi.*

En trado tibi curam mei regni.
Voici que je livre à toi le soin de mon royaume.

Tùm detraxit annulum è suâ manu,
Alors il tira un anneau de sa main,

et inseruit (annulum) digito Josephi;
et inséra cet anneau au doigt de Joseph;

præfice toti Ægypto virum sapientem et industrium, qui partem frugum recondat in horreis publicis, servetque diligenter in subsidium famis secuturæ.

donc à la tête de toute l'Egypte un homme sage et intelligent, qui renferme une partie de la récolte dans les greniers publics, et qui la conserve soigneusement pour ressource dans la famine qui doit suivre.

53. *Joseph est établi intendant de toute l'Egypte.*

Regi placuit consilium : quarè dixit Josepho : num quisquam est in Ægypto te sapientior ? Nemo certè fungetur meliùs illo munere.

Ce conseil plut au roi : il dit donc à Joseph : y a-t-il dans l'Egypte quelqu'un de plus sage que vous ? Personne, assurément, ne s'acquittera mieux de cet emploi.

En tibi trado curam regni mei.

Dès ce moment je vous confie le soin de mon royaume.

Tùm detraxit è manu suâ annulum, et Josephi digito inseruit ;

Alors il tira un anneau de sa main, et le mit au doigt de Joseph ;

---

(1) Præ
devant
en comparaison de.

induit illum (è) veste byssinà,
il revêtit lui d' une robe de lin,

---

circumdedit (1) collo torquem aureum,
il mit autour à son cou un collier d'or,

---

que collocavit eum secundum in suo curru.
et plaça lui le second sur son char.

| Josephus erat natus (antè) triginta annos,
| *Joseph était né avant trente ans,*

---

quùm accepit summam potestatem à rege.
lorsqu' il reçut le souverain pouvoir du roi.

54. *Joseph met en réserve une partie des grains, qu'il vend ensuite.*

JOSEPHUS perlustravit omnes regiones
JOSEPH parcourut toutes les régions

AEgypti, et per septem annos
de l'Egypte, et pendant les sept années

---

ubertatis congessit maximam copiam
d'abondance il amassa une très-grande quantité

---

frumenti. | Inopia septem annorum
de froment. | *La disette de sept années*

---

secuta est, et fames ingravescebat in
suivit et la famine s'appesantissait sur

---

orbe (terrarum) universo. | Tunc AEgyptii,
le rond des terres universel. | *Alors les Egyp-*

---

quos egestas premebat, adierunt
tiens, que le besoin pressait, allèrent vers

induit illum veste byssinâ, collo torquem aureum circumdedit, eumque in curru suo secundum collocavit.

il le revêtit d'une robe de lin, le décora d'un collier d'or, et le fit asseoir dans son char le second après lui.

Josephus erat triginta annos natus, quùm summam potestatem à Rege accepit.

Joseph était âgé de trente ans, lorsqu'il reçut du roi le souverain pouvoir.

54. *Joseph met en réserve une partie des grains, qu'il vend ensuite.*

JOSEPHUS perlustravit omnes Ægypti regiones, et per septem annos ubertatis congessit maximam frumenti copiam.

JOSEPH parcourut toutes les contrées de l'Egypte, et pendant les sept années d'abondance il amassa une très-grande quantité de blé.

Secuta est inopia septem annorum, et in orbe universo fames ingravescebat.

La disette de sept ans vint ensuite, et la famine se faisait sentir sur toute la terre.

Tunc Ægyptii, quos premebat egestas, adierunt

Alors les Egyptiens pressés par le besoin se présentèrent

(1) Dedit circum- *il donna autour.*

Regem, postulantes cibum | Pharao
le roi, demandant de la nourriture. | Pharaôn

---

remittebat quos ad Josephum. Autem
renvoyait lesquels à Joseph. Or

---

hic aperuit horrea, et vendidit
celui-ci ouvrit les greniers, et vendit

---

frumenta AEgyptiis.
des blés aux Egyptiens.

55. Jacob envoie ses enfans en Egypte, et ne retient auprès de lui que Benjamin.

CONVENIEBATUR quoque ex aliis regionibus
IL était venu aussi des autres régions

---

in AEgyptum ad annonam emendam. |
en Egypte pour la provision devant être ache-

Jacobus compulsus (à) eâdem
tée. | Jacob poussé par la même

---

necessitate misit illùc suos filios. |
nécessité envoya là ses fils. |

Itaque fratres Josephi profecti sunt;
C'est pourquoi les frères de Joseph partirent;

---

sed pater retinuit (sub tecto) domi
mais le père retint sous le toit de la maison

---

minimum (à) natu, qui vocabatur
le plus petit par l'âge, qui était appelé

Benjaminus. | Enim timebat (ut)
Benjamin, | *Car il craignait que*

Regem, postulantes cibum.

au roi, et lui demandèrent des vivres.

Quos Pharao remittebat ad Josephum. Hic autem aperuit horrea, et Ægyptiis frumenta vendidit.

Pharaon les renvoyait à Joseph. Celui-ci ouvrit les greniers et vendit du blé aux Egyptiens.

55. *Jacob envoie ses enfans en Egypte, et ne retient auprès de lui que Benjamin.*

Ex aliis quoque regionibus conveniebatur in Ægyptum ad emendam annonam.

On venait aussi des autres pays en Egypte pour acheter des vivres.

Eâdem necessitate compulsus Jacobus misit illùc filios suos.

Jacob pressé par la même nécessité y envoya ses fils.

Itaque profecti sunt fratres Josephi; sed pater retinuit domi natu minimum, qui vocabatur *Benjaminus.*

Les frères de Joseph partirent donc; mais le père retint à la maison le plus jeune, nommé *Benjamin.*

Timebat enim ne

Car il craignait qu'

(ali) quid mali ne accideret ei in
quelque chose de mal n' arrivât à lui en

itinere. | Benjaminus erat natus ex eâdem
chemin. | Benjamin était né de la même

matre quâ (1) Josephus, quo ideò erat
mère que Joseph, et pour cela il était

longè carior ei quàm cæteri fratres.
longuement plus cher à lui que les autres frères.

56. *Joseph fait semblant de les prendre pour des espions.*

UBI decem fratres venerunt in conspectum
Dès que les dix frères vinrent en présence

Josephi, proni venerati sunt eum. |
de Joseph, prosternés ils honorèrent lui. |

Josephus agnovit eos, nec (et) ipse (non)
Joseph reconnut eux, et lui-même ne

cognitus est ab eis. | Noluit
fut pas connu d' eux. | Il ne voulut pas

indicare statim quis esset, sed interrogavit
indiquer aussitôt qui il était, mais il interrogea

eos tanquam alienos: undè venistis,
eux comme des étrangers: d'où êtes-vous venus,

et (cum) quo consilio? | Qui responderunt:
et avec quel dessein? | Lesquels répondirent:

sumus profecti è regione Chanaan
nous sommes partis de la région (de) Chanaan

quid mali ei accideret in itinere.

il ne lui arrivât quelque malheur dans le voyage.

Benjaminus ex eâdem matre natus erat quâ Josephus, ideòque ei longè carior erat quàm cæteri fratres.

Benjamin était né de la même mère que Joseph : c'est pourquoi il lui était beaucoup plus cher que ses autres frères.

56. *Joseph fait semblant de les prendre pour des espions.*

DECEM fratres, ubi in conspectum Josephi venerunt, eum proni venerati sunt.

Dès que les dix frères se trouvèrent en présence de Joseph, ils lui rendirent hommage en se prosternant.

Agnovit eos Josephus, nec ipse est cognitus ab eis.

Joseph les reconnut sans être lui-même reconnu d'eux.

Noluit indicare statim quis esset, sed eos interrogavit tanquam alienos : undè venistis, et quo consilio?

Il ne voulut point se faire connaître sur-le-champ, mais il leur demanda comme à des étrangers : d'où venez-vous, et dans quel dessein?

Qui responderunt : profecti sumus è regione Chanaan

Ils répondirent : nous sommes partis du pays de Chanaan

---

(1) S. (è) quâ Josephus (erat natus).
de laquelle Joseph était né.

ut emamus frumentum. | (Id)
afin que nous achetions du froment. | *Cela*

non est ità, inquit Josephus; sed
n' est pas ainsi, dit Joseph; mais

venistis hùc (cum) animo hostili:
vous êtes venus ici avec un esprit hostile:

vultis explorare nostras urbes et loca
vous voulez examiner nos villes et les lieux

parùm munita AEgypti. | At illi
peu fortifiés de l'Egypte. | *Mais ceux-là*

inquiunt: minimè, meditamur nihil
disent: point du tout, nous (ne) méditons rien

mali, sumus duodecim fratres;
de mal, nous sommes douze frères;

minimus (1) retentus est (sub tecto)
le plus petit a été retenu sous le toit

domi à patre: verò alius non
de la maison par notre père: mais l'autre ne

superest.
survit plus.

57. *Joseph retient Siméon jusqu'à ce qu'on lui amène Benjamin.*

Illud angebat Josephum (scilicet) quòd
Cela inquiétait Joseph savoir que

Benjaminus non aderat cum cæteris. |
Benjamin n' était pas là avec les autres. |

ut emamus frumentum.

pour acheter du blé.

Non est itȧ, inquit Josephus; sed venistis hùc animo hostili : vultis explorare nostras urbes et loca Ægypti parùm munita.

Il n'en est point ainsi, reprit Joseph; vous êtes venus ici avec une mauvaise intention. Vous voulez examiner nos villes et les endroits faibles de l'Égypte.

At illi : minimė, inquiunt : nihil mali meditamur, duodecim fratres sumus; minimus retentus est domi à patre : alius verò non superest.

Point du tout, répondirent-ils : nous ne projetons aucun mal : nous sommes douze frères; le plus jeune a été retenu à la maison par notre père; mais l'autre ne vit plus.

57. *Joseph retient Siméon jusqu'à ce qu'on lui amène Benjamin.*

Illud Josephum angebat quòd Benjaminus cum cæteris non aderat.

Ce qui inquiétait Joseph, c'est que Benjamin ne se trouvait pas avec les autres.

(1) *S.* (à natu) *par l'âge.*

Quarè dixit eis : experiar an
C'est pourquoi il dit à eux : j'éprouverai si

dixeritis (1) verum : (ut) unus ex vobis
vous avez dit vrai : qu' un de vous

maneât obses apud me, dum
reste ôtage chez moi, jusqu'à ce que

vester frater minimus (2) adducatur hùc ;
votre frère le plus petit soit amené ici ;

cæteri abite cum frumento. |
vous autres allez-vous-en avec le froment. |

Tunc cœperunt dicere inter se ;
Alors ils commencèrent (à) dire entre eux ;

patimur hæc (negotia) meritò :
nous souffrons ces choses justement :

fuimus crudeles in nostrum fratrem ;
nous avons été cruels envers notre frère ;

nunc luimus pœnam hujus sceleris.
maintenant nous subissons la peine de ce crime.

| Putabant hæc verba non intelligi
| *Ils comptaient ces paroles n' être pas comprises*

à Josepho, quia loquebatur cum eis
de Joseph, parce qu' il parlait avec eux

per interpretem. | Autem ipse se avertit
par interprète. | Mais lui-même se détourna

parumper et flevit.
un peu et pleura.

Quarè dixit eis : experiar an verum dixeritis : maneat unus ex vobis obses apud me, dum adducatur hùc frater vester minimus ; cæteri abite cum frumento.

C'est pourquoi il leur dit : j'examinerai si vous avez dit la vérité : qu'un de vous reste en ôtage chez moi, jusqu'à ce qu'on amène ici votre plus jeune frère ; vous autres partez avec votre blé.

Tunc cœperunt inter se dicere ; meritò hæc patimur : crudeles fuimus in fratrem nostrum ; nunc pœnam hujus sceleris luimus.

Alors ils commencèrent à dire entre eux : c'est avec justice que nous souffrons ceci : nous avons été cruels envers notre frère ; maintenant nous subissons la punition de ce crime.

Putabant hæc verba non intelligi à Josepho, quia per interpretem cum eis loquebatur.

Ils pensaient que Joseph ne comprenait point ces paroles, parce qu'il leur parlait par interprète.

Ipse autem avertit se parumper et flevit.

Mais il se détourna un peu et pleura.

---

(1) Dixeritis
vous aurez dit.

(2) *S.* (à natu)
par l'âge.

58. *Les frères de Joseph s'en retournent.*

JOSEPHUS jussit saccos fratrum impleri
JOSEPH ordonna les sacs de ses frères être emplis

(è) tritico, et pecuniam quam attulerant,
de blé, et l'argent qu' ils avaient ap-

reponi in ore saccorum;
porté, être reposé dans l'ouverture des sacs;

addidit insuper cibaria in viam. |
il ajouta par dessus des vivres pour la route. |

Deindè dimisit eos, præter Simeonem,
Ensuite il congédia eux, excepté Siméon,

quem retinuit obsidem. | Itaque
qu' il retint (pour) ôtage. | *C'est pourquoi*

fratres Josephi profecti sunt, et quùm
les frères de Joseph partirent, et lorsqu'

venissent (1) ad patrem, narraverunt
ils furent venus chez leur père, ils racontèrent

ei omnia (negotia) quæ acciderant
à lui toutes les choses qui étaient arrivées

sibi. | Quùm aperuissent (2) saccos
à eux. | *Lorsqu' ils eurent ouvert les sacs*

ut effunderent frumenta, mirantes
afin qu' ils versassent les blés, étonnés

repererunt pecuniam.
ils trouvèrent l'argent.

58. *Les frères de Joseph s'en retournent.*

JOSEPHUS jussit fratrum saccos impleri tritico, et pecuniam quam attulerant, reponi in ore saccorum; addidit insuper cibaria in viam.

JOSEPH ordonna de remplir de blé les sacs de ses frères, et de remettre à l'ouverture des sacs l'argent qu'ils avaient apporté; il fit joindre à cela des vivres pour leur voyage.

Deindè dimisit eos, præter Simeonem, quem retinuit obsidem.

Ensuite il les congédia, excepté Siméon, qu'il retint pour ôtage.

Itaque profecti sunt fratres Josephi, et quùm venissent ad patrem, narraverunt ei omnia quæ sibi acciderant.

Les frères de Joseph partirent donc, et lorsqu'ils furent arrivés chez leur père, ils lui racontèrent tout ce qui leur était arrivé.

Quùm aperuissent saccos, ut effunderent frumenta, mirantes repererunt pecuniam.

Lorsqu'ils eurent ouvert les sacs pour verser le blé, ils furent étonnés d'y trouver l'argent.

---

(1) Venissent
ils fussent venus.
(2) Aperuissent
ils eussent ouvert.

59. Jacob ne veut point laisser partir Benjamin.

Ut Jacobus audivit Benjaminum arcessi
Dès que Jacob apprit Benjamin être mandé

à præfecto AEgypti, questus est cum
par le préfet de l'Egypte, il se plaignit avec

gemitu. | Fecistis me orbum (è)
gémissement. | Vous avez fait moi privé de

liberis; Josephus est mortuus: Simeon
mes enfans; Joseph est mort: Siméon

retentus est in AEgypto: vultis abducere
a été retenu en Egypte: vous voulez emmener

Benjaminum. | Omnia hæc mala recidunt
Benjamin. | Tous ces maux retombent

in me; non dimittam Benjaminum;
sur moi; je ne laisserai point partir Benjamin;

nam si (ali) quid adversi acciderit (1)
car si quelque chose de fâcheux arrive

ei in viâ, non potero vivere superstes
à lui en chemin, je ne pourrai vivre survivant

ei, sed oppressus (à) dolore moriar.
à lui, mais accablé de douleur je mourrai.

59. *Jacob ne veut point laisser partir Benjamin.*

Jacobus, ut audivit Benjaminum arcessi à præfecto Ægypti, cum gemitu questus est.

Jacob ayant appris que l'intendant de l'Egypte demandait Benjamin, se plaignit en gémissant.

Orbum me liberis fecistis ; Josephus mortuus est : Simeon retentus est in Ægypto : Benjaminum vultis abducere.

Vous êtes cause de la perte de mes enfans : Joseph est mort : Siméon est retenu en Egypte, et vous voulez emmener Benjamin.

Hæc omnia mala in me recidunt ; non dimittam Benjaminum ; nam si quid ei adversi acciderit in viâ, non potero ei superstes vivere, sed dolore oppressus moriar.

Tous ces maux retombent sur moi ; je ne laisserai point partir Benjamin ; car s'il lui arrive quelque malheur en chemin, je ne pourrai lui survivre, et je mourrai accablé de douleur.

(1) Acciderit
sera arrivé.

60. Ses enfans le pressent de consentir au départ de Benjamin.

POSTQUAM cibi quos attulerant
APRÈS que les vivres qu' ils avaient apportés

consumpti sunt, Jacobus dixit suis filiis :
furent consommés, Jacob dit à ses fils :

proficiscimini iterùm in AEgyptum,
partez de nouveau pour l'Egypte,

ut ematis cibos. Qui
afin que vous achetiez des vivres. Lesquels

responderunt : non possumus ire ad- (1)
répondirent : nous ne pouvons aller vers

præfectum AEgypti sine Benjamino : enim
le préfet de l'Egypte sans Benjamin : car

ipse jussit illum adduci ad se.
lui-même a ordonné lui être amené à soi.

| Cur, inquit pater, fecistis
| *Pourquoi, dit le père, avez-vous fait*

mentionem de vestro minimo fratre ? |
mention de votre plus petit frère ? |

Ipse, inquiunt, interrogavit nos (2)
Lui-même, disent-ils, a interrogé nous

an pater viveret, an haberemus (3) alium
si notre père vivait, si nous avions un autre

fratrem. Respondimus ad ea (negotia)
frère. Nous avons répondu à ces choses

60. *Ses enfans le pressent de consentir au départ de Benjamin.*

POSTQUAM consumpti sunt cibi quos attulerant, Jacobus dixit filiis suis : proficiscimini iterùm in Ægyptum, ut ematis cibos. Qui responderunt : non possumus adire præfectum Ægypti sine Benjamino : ipse enim jussit illum ad se adduci.

Les vivres qu'ils avaient apportés étant consommés, Jacob dit à ses fils : retournez en Egypte pour acheter des vivres. Ils répondirent : nous ne pouvons aller trouver l'intendant d'Egypte sans Benjamin : car il nous a ordonné de le lui amener.

Cur, inquit pater, mentionem fecistis de fratre vestro minimo?

Pourquoi, dit le père, avez-vous fait mention de votre plus jeune frère?

Ipse, inquiunt, nos interrogavit an pater viveret, an alium fratrem haberemus. Respondimus ad ea

Lui-même, disent-ils, nous a demandé si notre père vivait, si nous avions un autre frère. Nous avons répondu à ses questions;

---

(1) *Quoique* adire *renferme la préposition, on peut aussi la suppléer* : adire (ad) *aller vers.*

(2) *S.* (Ut sciret) *afin qu' il sût.*

(3) Haberemus. Viveret. *nous eussions. Vécut.*

quæ sciscitabatur ; non potuimus scire
qu' il demandait ; nous n' avons pu savoir

præ- eum dicturum esse adducite hùc
d'avance lui devoir dire amenez ici

vestrum fratrem.
votre frère.

61. Jacob consent enfin au voyage de Benjamin.

TUNC Judas unus è filiis Jacobi, dixit
ALORS Judas un des fils de Jacob, dit

patri : committe mihi puerum : ego
à son père : confie à moi cet enfant : moi

recipio illum in meam fidem : ego
je reçois lui sur ma foi : moi

servabo (illum), ego reducam illum
je conserverai lui, moi je ramenerai lui

ad te ; nisi ou (si non) fecero (1) (id),
à toi ; sinon si je ne fais cela,

culpa hujus rei residebit in me : si
la faute de cette chose résidera en moi : si

voluisses dimittere eum statim, jam
tu eusses voulu laisser partir lui aussitôt, déjà

rediissemus hùc secundò.
nous serions revenus ici pour la seconde fois.

Tandem pater victus annuit : quoniam
Enfin le père vaincu consentit : puisque

quæ sciscitabatur; non potuimus præscire eum dicturum esse : adducite hùc fratrem vestrum.

nous n'avons pu prévoir qu'il nous dirait : amenez ici votre frère.

61. *Jacob consent enfin au voyage de Benjamin.*

Tunc Judas unus è filiis Jacobi, dixit patri : committe mihi puerum : ego illum recipio in fidem meam : ego servabo, ego reducam illum ad te ; nisi fecero, hujus rei culpa in me residebit: si voluisses eum statim dimittere, jam secundò hùc rediissemus. Tandem victus pater annuit : quoniam

Alors Judas l'un des fils de Jacob, dit à son père : confiez-moi cet enfant : je le prends sous ma protection : je le garderai, je vous le ramenerai ; si je ne le fais, la faute en retombera sur moi. Si vous aviez voulu le laisser partir d'abord, nous serions déjà de retour ici pour la seconde fois. Le père enfin persuadé y consentit: puisque

(1) Fecero
j'aurai fait.

(id) est necesse, inquit (1) (ut) Benjaminus
cela est nécessaire, dit-il, que Benjamin

proficiscatur -cum vobis-, deferte viro
parte avec vous, portez à cet homme

munera et pretium duplum, (ut)
des présens et le prix double, afin que

fortè ne factum sit (à) errore ut
par hasard il n' ait été fait par erreur que

prior pecunia redderetur vobis.
le premier argent fût rendu à vous.

62. Joseph fait préparer un grand repas à ses frères.

NUNCIATUM est Josepho eosdem viros
IL fut annoncé à Joseph les mêmes hommes

advenisse, et cum eis parvulum fratrem.
être arrivés, et avec eux leur petit frère.

| Josephus jussit eos introduci (in)
| *Joseph ordonna eux être introduits dans*

domum, et (2) convivium lautum
la maison, et un repas splendide

parari. | Porrò illi metuebant (ut)
être préparé. | *Or ceux-là craignaient qu'*

ne arguerentur de pecuniâ quam
ils ne fussent accusés de l'argent qu'

repererant in saccis: quarè
ils avaient trouvé dans leurs sacs: c'est pourquoi

necesse est, inquit, proficiscatur Benjaminus vobiscum, deferte viro munera et duplum pretium, ne fortè errore factum sit ut vobis redderetur prior pecunia.

cela est nécessaire, dit-il, que Benjamin parte avec vous; portez à cet homme des présens et le double du prix, de peur que le premier argent ne vous ait été rendu par méprise.

62. *Joseph fait préparer un grand repas à ses frères.*

NUNCIATUM est Josepho eosdem viros advenisse, et cum eis parvulum fratrem.

ON annonça à Joseph que les mêmes hommes étaient arrivés avec leur plus jeune frère.

Jussit Josephus eos introduci domum, et lautum parari convivium.

Joseph ordonna de les introduire chez lui, et de préparer un festin splendide.

Illi porrò metuebant ne arguerentur de pecuniâ, quam in saccis repererant : quarè

Or ils craignaient d'être accusés à cause de l'argent qu'ils avaient trouvé dans leurs sacs : c'est pourquoi

(1) *S.* Annuo
je consens.

(2) *S.* Jussit
il ordonna.

purgaverunt se apud dispensatorem
ils disculpèrent eux auprès de l'intendant

Josephi. | Venimus hùc, inquiunt,
de Joseph. | Nous sommes venus ici, disent-ils,

jam semel : reversi (in) domum
déjà une fois : retournés dans la maison

invenimus pretium frumenti in
nous avons trouvé le prix du froment dans

saccis : nescimus (à) quonam casu
nos sacs : nous ne savons par quel hasard

id fuerit factum ; sed reportavimus
cela aura été fait ; mais nous avons rapporté

eamdem pecuniam. | Dispensator ait quibus :
le même argent. | L'intendant dit auxquels:

estote (cum) bono animo. Deindè adduxit
soyez avec bon courage. Ensuite il amena

ad illos Simeonem, qui fuerat retentus.
à eux Siméon, qui avait été retenu.

63. *Ils sont admis à l'audience de Joseph.*

Deindè Josephus ingressus est in conclave,
Ensuite Joseph entra dans la chambre,

ubi sui fratres expectabant eum, qui
où ses frères attendaient lui, lesquels

venerati sunt eum offerentes munera (ei).
honorèrent lui offrant des présens à lui.

purgaverunt se apud dispensatorem Josephi.

ils se justifièrent devant l'intendant de Joseph.

Jam semel, inquiunt, hùc venimus: reversi domum invenimus pretium frumenti in saccis: nescimus quonam casu id factum fuerit; sed eamdem pecuniam reportavimus.

Nous sommes déjà venus une fois ici, disent-ils : de retour à la maison nous avons trouvé le prix du blé dans nos sacs : nous ne savons par quel hasard cela s'est fait; mais nous avons rapporté cet argent.

Quibus dispensator ait : bono animo estote. Deindè adduxit ad illos Simeonem, qui retentus fuerat.

L'intendant leur dit : ayez bon courage. Ensuite il leur amena Siméon, qui avait été retenu.

63. *Ils sont admis à l'audience de Joseph.*

Deindè Josephus ingressus est in conclave, ubi sui eum fratres exspectabant, qui eum venerati sunt offerentes munera.

Ensuite Joseph entra dans l'appartement où ses frères l'attendaient; ils lui rendirent leurs hommages en lui offrant des présens.

| Josephus salutavit eos clementer,
| *Joseph salua eux avec clémence,*

que interrogavit (eos) (1) : ille senex quem
et interrogea eux ce vieillard que

vos habetis patrem est-ne (2) salvus?
vous avez (pour) père est-il bien portant?

Vivit-ne adhùc? | Qui responderunt : noster
Vit-il encore? | Lesquels répondirent : notre

pater est salvus, vivit adhùc. | Autem
père est bien portant, il vit encore. | Mais

Josephus, (à) oculis conjectis in Ben-
Joseph, après les yeux jetés sur Ben-

jaminum dixit: iste est vester frater
jamin dit: celui-là est votre frère

minimus, qui remanserat (in loco)
le plus petit, qui était resté dans le lieu

domi apud patrem? Et (dixit)
de la maison auprès de votre père? Et il dit

rursùs: (3) (ut) Deus sit propitius
de nouveau: que Dieu soit propice

tibi, mi fili; et abiit festinans, quia
à toi, mon fils; et il s'en alla se hâtant, parce qu'

erat commotus in animo, et (quia)
il était ému dans l'ame, et parce que

lacrymæ erumpebant.
ses larmes s'échappaient.

Josephus eos clementer salutavit, interrogavitque : salvusne est senex ille quem vos patrem habetis? Vivit-ne adhùc?

Joseph les salua avec bonté, et leur demanda: est-il en bonne santé ce vieillard que vous avez pour père? Vit-il encore?

Qui responderunt : salvus est pater noster, adhùc vivit.

Ils répondirent : notre père est en bonne santé; il vit encore.

Josephus autem, conjectis in Benjaminum oculis dixit : iste est frater vester minimus, qui domi remanserat apud patrem? Et rursùs : Deus sit tibi propitius, fili mi; et abiit festinans, quia commotus erat animo, et lacrymæ erumpebant.

Mais Joseph ayant jeté les yeux sur Benjamin, dit : c'est là votre plus jeune frère, qui était resté à la maison auprès de votre père; et il ajouta : que Dieu vous soit propice, mon fils; et il se hâta de sortir, parce que son cœur était ému, et que les larmes lui échappaient.

---

(1) S. (In his verbis) *en ces termes.*

(2) *ou* Ne ille senex etc. est salvus? ne vivit? *est-ce que ce vieillard etc. est sauf? est-ce qu' il vit?*

(3) S. Cupio *je desire.*

64. *Joseph fait mettre sa coupe d'argent dans le sac de Benjamin.*

JOSEPHUS regressus, (à) facie lotâ
JOSEPH étant rentré, après son visage lavé

se continuit, et jussit cibos apponi.
se contint, et ordonna les mets être servis.

Tum distribuit escam unicuique
Alors il distribua la nourriture à chacun

suorum fratrum; sed pars Benjamini
de ses frères; mais la part de Benjamin

erat quintuplò major quàm (pars)
était cinq fois plus grande que la part

cæterorum. (A) convivio peracto, Josephus
des autres. Après le repas achevé, Joseph

dat negotium dispensatori ut impleat
donne commission à son intendant qu' il emplisse

saccos eorum (de) frumento, (ut) reponat
les sacs d'eux de froment, qu' il remette

simul pecuniam, (1) et insuper (ut)
en même temps l'argent, et de plus qu'

recondat suum scyphum argenteum in sacco
il cache sa coupe d'argent dans le sac

Benjamini. | Ille fecit diligenter (2) (id)
de Benjamin. | Celui-là fit soigneusement ce

quod fuerat jussus (facere).
qu' il avait été ordonné (de) faire.

64. *Joseph fait mettre sa coupe d'argent dans le sac de Benjamin.*

Josephus lotâ facie regressus continuit se, et jussit apponi cibos. Tum distribuit escam unicuique fratrum suorum ; sed pars Benjamini erat quintuplò major quàm cæterorum. Peracto convivio, Josephus dat negotium dispensatori, ut saccos eorum impleat frumento, pecuniam simul reponat, et insuper scyphum suum argenteum in sacco Benjamini recondat.

Ille fecit diligenter quod jussus fuerat.

Joseph s'étant lavé le visage rentra, se retint, et fit servir le repas. Alors il distribua de la nourriture à chacun de ses frères; mais la part de Benjamin était cinq fois plus grande que celle des autres; après le repas, Joseph chargea son intendant de remplir leurs sacs de blé, d'y remettre en même temps l'argent, et en outre de cacher sa coupe d'argent dans le sac de Benjamin.

L'intendant exécuta avec soin ce qu'on lui avait ordonné.

---

(1) *S.* In ore saccorum *dans l'ouverture des sacs.*

(2) Diligenter *diligemment, ce mot, dans le sens d'*exactement, *est vieux.* Acad.

65. Joseph envoie à leur poursuite.

Fratres Josephi dederant (1) sese in
Les frères de Joseph avaient mis eux-mêmes en

viam, nec (et) aberant (non)dum
route, et ils étaient absens pas encore

procul ab urbe. | Tunc Josephus vocavit
loin de la ville. | Alors Joseph appela

dispensatorem suæ domûs, que dixit ei:
l'intendant de sa maison, et dit à lui:

persequere viros, et quùm fueris
poursuis ces hommes, et lorsque tu auras

assecutus eos, dicito illis: quarè
atteint eux, dit à eux: pourquoi

rependistis injuriam pro beneficio?
avez-vous payé une injure pour un bienfait?

| Subripuistis scyphum argenteum (de)
| *Vous avez dérobé la coupe d'argent de*

quo meus dominus utitur: fecistis
laquelle mon maître se sert: vous avez fait

improbè. | Dispensator perfecit mandata
méchamment. | L'intendant exécuta les ordres

Josephi; advolavit confestim ad eos;
de Joseph; il vola aussitôt vers eux;

exprobravit furtum (eis); exposuit (eis)
il reprocha le vol à eux; il exposa à eux

indignitatem rei.
l'indignité de la chose.

65. *Joseph envoie à leur poursuite.*

Fratres Josephi sese in viam dederant, necdum procul ab urbe aberant.

Les frères de Joseph s'étaient mis en route et ils n'étaient pas encore loin de la ville.

Tunc Josephus vocavit dispensatorem domûs suæ, eique dixit : persequere viros, et quùm eos assecutus fueris, illis dicito : quarè injuriam pro beneficio rependistis?

Alors Joseph appela l'intendant de sa maison, et lui dit : poursuivez ces hommes, et lorsque vous les aurez rejoint, dites-leur : pourquoi avez-vous rendu le mal pour le bien.

Subripuistis scyphum argenteum, quo dominus meus utitur : improbè fecistis.

Vous avez dérobé la coupe d'argent dont mon maître se sert : vous avez agi contre la probité.

Dispensator mandata Josephi perfecit; ad eos confestim advolavit; furtum exprobravit; rei indignitatem exposuit.

L'intendant exécuta les ordres de Joseph; il vola sur-le-champ vers eux; il leur reprocha leur vol, et leur exposa l'indignité de cette action.

---

(1) Dederant
avaient donné.

66. La coupe se trouve dans le sac de Benjamin.

FRATRES Josephi responderunt dispensatori:
Les frères de Joseph répondirent à l'intendant:

istud (genus) sceleris est longè alienum à
ce genre de crime est bien éloigné de

nobis : nos, ut scis tute, retulimus
nous : nous, comme tu sais toi-même, nous rappor-

(cum) bonâ fide pecuniam repertam
tâmes avec bonne foi l'argent retrouvé

in saccis : tantùm abest ut
dans nos sacs : tant s'en faut que

furati simus scyphum tui domini: (1)
nous ayons volé la coupe de ton maître :

(ut) is apud quem furtum fuerit
que celui chez lequel le vol aura été

deprehensum, mulctetur (de) morte. |
surpris, soit puni de mort. |

Continuò deponunt et aperiunt saccos,
Aussitôt ils déposent et ouvrent leurs sacs,

ille scrutatus quos (saccos), invenit
celui-là ayant fouillé lesquels sacs, trouva

scyphum in sacco Benjamini.
la coupe dans le sac de Benjamin.

66. *La coupe se trouve dans le sac de Benjamin.*

FRATRES Josephi responderunt dispensatori : istud sceleris longè à nobis alienum est : nos, ut tute scis, retulimus bonâ fide pecuniam repertam in saccis : tantùm abest ut furati simus scyphum domini tui : apud quem furtum deprehensum fuerit, is morte mulctetur.

Les frères de Joseph répondirent à l'intendant : nous sommes bien éloignés d'avoir commis un tel crime : nous avons rapporté de bonne foi, comme vous le savez vous-même, l'argent que nous avions trouvé dans nos sacs : tant s'en faut que nous ayons dérobé la coupe de votre maître : que celui sur qui le vol sera découvert, soit puni de mort.

Continuò deponunt saccos et aperiunt, quos ille scrutatus, invenit scyphum in sacco Benjamini.

Aussitôt ils déposent leurs sacs et les ouvrent; l'intendant les ayant fouillés trouva la coupe dans le sac de Benjamin.

---

(1) Annuimus
nous consentons.

67. *Ils retournent à la ville accablés de chagrin.*

Tunc fratres Josephi oppressi (à)
Alors les frères de Joseph accablés de

moerore revertuntur in urbem. | Adducti
chagrin retournent dans la ville. | Amenés

ad Josephum, abjecerunt sese ad
à Joseph, ils jetèrent eux-mêmes aux

pedes illius. Ille inquit quibus :
pieds de lui. Celui-là dit auxquels :

quomodò potuistis admittere hoc scelus?
comment avez-vous pu commettre ce crime?

| Judas respondit : fateor; res est
| *Judas répondit : je l'avoue; la chose est*

manifesta; (non) possumus afferre ullam
manifeste; nous ne pouvons apporter aucune

excusationem, nec (et non) audemus
excuse, et nous n' osons

petere aut sperare veniam : nos omnes
demander ou espérer le pardon : nous tous

erimus tui servi. | Nequaquàm, ait
nous serons tes esclaves. | Point du tout, dit

Josephus; sed ille apud quem scyphus
Joseph; mais celui chez lequel la coupe

67. *Ils retournent à la ville accablés de chagrin.*

TUNC fratres Josephi mœrore oppressi revertuntur in urbem.

ALORS les frères de Joseph accablés de chagrin retournent à la ville.

Adducti ad Josephum, sese abjecerunt ad pedes illius. Quibus ille: quomodò, inquit, potuistis hoc scelus admittere?

Etant amenés devant Joseph, ils se jetèrent à ses pieds. Comment, leur dit-il, avez vous pu commettre ce crime?

Judas respondit: fateor; res est manifesta; nullam possumus excusationem afferre, nec audemus petere veniam aut sperare: nos omnes erimus servi tui.

Judas répondit: je l'avoue, la chose est manifeste; nous ne pouvons donner aucune excuse, et nous n'osons ni demander ni espérer le pardon: nous serons tous vos esclaves.

Nequaquàm, ait Josephus; sed ille apud quem inventus est scyphus,

Point du tout, dit Joseph; mais celui sur qui l'on a trouvé la coupe

inventus est, erit servus mihi: autem vos
a été trouvée, sera esclave à moi: mais vous

abite liberi ad vestum patrem.
allez-vous-en libres chez votre père.

68. *Judas s'offre en servitude à la place de Benjamin.*

Tunc Judas accedens propiùs ad
Alors Judas approchant plus près vers

Josephum: oro te, inquit, mî Domine,
Joseph: je prie toi, dit-il, mon Seigneur,

ut audias me cum bonâ veniâ (1);
que tu écoutes moi avec bonne grâce;

pater diligit unicè puerum:
notre père chérit uniquement cet enfant:

nolebat primò dimittere eum; non
il ne voulait pas d'abord laisser partir lui; je n'

potui impetrare id ab eo, nisi postquàm
ai pu obtenir cela de lui, sinon après que

spopondi eum fore tutum ab omni
j'eus promis lui devoir être garanti de tout

periculo: si redierimus (2) ad patrem
péril: si nous retournons chez notre père

sine puero, ille morietur confectus
sans cet enfant, celui-là mourra accablé

(à) mœrore. | Oro atque obsecro te
de chagrin. | Je prie et je conjure toi

erit mihi servus : vos autem abite liberi ad patrem vestrum.

sera mon esclave : pour vous, retournez en liberté chez votre père.

68. *Judas s'offre en servitude à la place de Benjamin.*

TUNC Judas accedens propiùs ad Josephum : te oro inquit, Domine mî, ut bonâ cum veniâ me audias; pater unicè diligit puerum : nolebat primò eum dimittere ; non potui id ab eo impetrare, nisi postquam spopondi eum tutum ab omni periculo fore : si redierimus ad patrem sine puero , ille mœrore confectus morietur.

ALORS Judas s'approchant plus près de Joseph: Seigneur, lui dit il, avec votre permission, je vous prie de m'écouter : notre père aime tendrement cet enfant; il ne voulait pas d'abord le laisser partir; je n'ai pu obtenir cela de lui, qu'après lui avoir promis qu'il serait à l'abri de tout danger. Si nous revenons chez notre père sans cet enfant, il en mourra de chagrin.

Te oro atque obsecro

Je vous prie et je vous conjure de

---

(1) Cum bonâ veniâ
sous votre bon plaisir.
avec votre permission. C'est le sens que Lhomond donne à cette locution dans le dictionnaire de cet ouvrage. On peut traduire *cum bonâ veniâ*
avec indulgence.

(2) Redierimus
nous serons retournés.

ut sinas puerum abire, que (ut)
que tu permettes cet enfant s'en aller, et que

---

addicas (1) me in servitudem pro eo :
tu livres moi en servitude pour lui :

---

ego sumo mihi et exsolvam pœnam
moi je prends sur moi et je subirai la peine

(è) quâ est dignus.
de laquelle il est digne.

69. *Joseph se fait connaître à ses frères.*

INTEREA Josephus poterat vix se
CEPENDANT Joseph pouvait à peine se

---

continere : quarè jussit AEgyptios
contenir : c'est pourquoi il ordonna les Egyptiens

---

adstantes recedere. | Tum flens dixit
présens se retirer. | Alors pleurant il dit

(cum) magnâ voce : ego sum Josephus;
avec une grande voix : moi je suis Joseph ;

---

meus pater vivit-ne adhùc. | Fratres ejus
mon père vit-il encore ? | Les frères de lui

---

perturbati (à) nimio timore non
troublés par une trop grande crainte ne

---

poterant respondere. | Ille inquit quibus
pouvaient répondre. | Celui-là dit auxquels

---

amicè : accedite ad me : ego sum
amicalement : approchez vers moi : moi je suis

ut sinas puerum abire, meque pro eo addicas in servitutem : ego pœnam, quâ dignus est, mihi sumo et exsolvam.

laisser partir cet enfant, et de me livrer en servitude à sa place : je prends sur moi et je subirai le châtiment qu'il mérite.

69. *Joseph se fait connaître à ses frères.*

INTEREA Josephus continere se vix poterat : quarè jussit Ægyptiòs adstantes recedere.

CEPENDANT Joseph pouvait à peine se retenir : il ordonna donc aux Egyptiens qui étaient présens de se retirer.

Tum flens dixit magnâ voce : ego sum Josephus ; vivit-ne adhùc pater meus ?

Alors pleurant, il dit à haute voix : je suis Joseph ; mon père vit-il encore ?

Non poterant respondere fratres ejus nimio timore perturbati.

Ses frères saisis d'une trop grande crainte ne pouvaient lui répondre.

Quibus ille amicè ; accedite, inquit, ad me : ego sum

Il leur dit avec amitié : approchez de moi : je suis

(1) Addicas
tu adjuges.

Josephus vester frater, quem vendidistis
Joseph votre frère, que vous ven-

mercatoribus euntibus in AEgyptum:
dîtes à des marchands allant en Egypte :

nolite timere; id factum est (à)
ne veuillez pas craindre; cela a été fait par

providentiâ Dei, ut ego consulerem
la providence de Dieu, afin que moi je pourvusse

vestræ saluti.
à votre salut.

70. *Joseph les charge d'amener son père en Egypte.*

JOSEPHUS locutus (1) hæc (verba)
JOSEPH ayant dit ces paroles

complexus est suum fratrem Benjaminum,
embrassa son frère Benjamin,

que conspersit eum (de) lacrymis. | Deindè
et arrosa lui de larmes. | Ensuite

osculatus est quoque cæteros fratres
il embrassa aussi ses autres frères

collacrymans. Tum demùm illi
en pleurant avec eux. Alors enfin ceux-là

locuti sunt fidenter cum eo. | Josephus
parlèrent avec confiance avec lui. | Joseph

inquit quibus: ite, properate ad
dit auxquels : allez, allez à la hâte chez

Josephus frater vester, quem vendidistis mercatoribus euntibus in Ægyptum : nolite timere ; Dei providentiâ id factum est, ut ego saluti vestræ consulerem.

Joseph votre frère, que vous avez vendu à des marchands qui allaient en Egypte : n'ayez aucune crainte ; cela est arrivé par la providence de Dieu pour que je veillasse à votre conservation.

70. *Joseph les charge d'amener son père en Egypte.*

JOSEPHUS hæc locutus fratrem suum Benjaminum complexus est, eumque lacrymis conspersit.

JOSEPH ayant dit ces mots embrassa son frère Benjamin et l'arrosa de larmes.

Deindè cæteros quoque fratres collacrymans osculatus est. Tum demùm illi cum eo fidenter locuti sunt.

Il embrassa aussi ses autres frères en pleurant avec eux. Alors enfin ils lui parlèrent avec confiance.

Quibus Josephus : ite, inquit, properate ad

Joseph leur dit : allez promptement chez

---

(1) Locutus
ayant parlé.

meum patrem, que nunciate ei suum filium
mon père, et annoncez à lui son fils

vivere, et posse plurimùm apud Pharaonem:
vivre, et pouvoir beaucoup auprès de Pharaon :

persuadete illi ut commigret in AEgyptum
persuadez à lui qu' il émigre en Egypte

cum omni familiâ.
avec toute sa famille.

71. *Pharaon envoie des présens et des chariots à Jacob.*

FAMA de adventu fratrum Josephi
LE bruit de l'arrivée des frères de Joseph

pervenit ad aures regis : qui dedit
parvint aux oreilles du roi : qui donna

eis munera perferenda ad patrem
à eux des présens devant être portés à leur père

cum his mandatis : adducite hùc vestrum
avec ces ordres : amenez ici votre

patrem et omnem familiam ejus, nec (et
père et toute la famille de lui, et

non) curate multùm vestram
ne soignez pas beaucoup votre
ne vous inquiétez pas de

supellectilem, quia præbiturus sum (vobis)
mobilier, parce que je dois fournir à vous

patrem meum, eique nunciate filium suum vivere, et apud Pharaonem plurimùm posse : persuadete illi ut in Ægyptum cum omni familiâ commigret.

mon père, annoncez-lui que son fils est vivant, et qu'il a beaucoup de crédit auprès de Pharaon : déterminez-le à passer en Egypte avec toute sa famille.

71. *Pharaon envoie des présens et des chariots à Jacob.*

Fama de adventu fratrum Josephi ad aures regis pervenit : qui dedit eis munera perferenda ad patrem cum his mandatis : addücite hùc patrem vestrum et omnem ejus familiam , nec multùm curate supellectilem vestram, quia omnia , quæ opus erunt vobis, præbiturus sum,

Le bruit de l'arrivée des frères de Joseph parvint aux oreilles du roi : il leur donna des présens pour les porter à leur père avec ces ordres : amenez ici votre père et toute sa famille, et ne vous embarrassez point de vos meubles ; je vous fournirai

omnia (negotia) quæ erunt opus vobis,
toutes les choses qui seront besoin à vous,

et omnes opes AEgypti erunt
et toutes les richesses de l'Egypte seront

vestræ. | Misit quoque currus ad
les vôtres. | Il envoya aussi des chariots pour

vehendum (1) senem et parvulos
transporter le vieillard et les tout petits

(pueros) et mulieres.
enfans et les femmes.

72. *Les frères de Joseph annoncent à leur père qu'il est vivant.*

Fratres Josephi festinantes reversi sunt ad
Les frères de Joseph se hâtant retournèrent chez

suum patrem, que nunciaverunt ei Josephum
leur père, et annoncèrent à lui Joseph

vivere, et esse principem totius AEgypti.
vivre, et être le premier de toute l'Egypte.

| Ad quem nuncium Jacobus quasi excitatus
| A laquelle nouvelle Jacob comme réveillé

è gravi somno obstupuit nec (et)
d'un profond sommeil fut stupéfait et

primùm (non) adhibebat fidem filiis
d'abord il n' ajoutait pas foi à ses fils

narrantibus rem; sed postquàm vidit
racontant cette chose; mais après qu' il eut vu

et omnes opes Ægypti vestræ erunt.

tout ce qui vous sera nécessaire, et toutes les richesses de l'Egypte seront à vous.

Misit quoque currus ad vehendum senem et parvulos, et mulieres.

Il envoya aussi des chariots pour transporter le vieillard, les petits enfans et les femmes.

72. *Les frères de Joseph annoncent à leur père qu'il est vivant.*

FRATRES Josephi festinantes reversi sunt ad patrem suum, eique nunciaverunt Josephum vivere, et principem esse totius Ægypti.

LES frères de Joseph retournèrent à la hâte chez leur père, et lui annoncèrent que Joseph était vivant, et qu'il était le chef de toute l'Egypte.

Ad quem nuncium Jacobus, quasi è gravi somno excitatus obstupuit, nec primùm filiis rem narrantibus fidem adhibebat; sed postquàm vidit

A cette nouvelle Jacob, comme réveillé d'un profond sommeil, fut saisi d'étonnement; et d'abord il n'ajoutait pas foi au récit de ses enfans; mais quand il eut vu

(1) *Ou* ad senem vehendum et, etc. *pour le vieillard devant être transporté et, etc.* (vehendos).

plaustra et dona missa sibi à Jo-
les chariots et les présens envoyés à lui par Jo-

sepho, recepit animum, et inquit: (id) est
seph, il reprit l'esprit, et dit: c' est

satis mihi, si meus Josephus vivit adhùc:
assez pour moi, si mon Joseph vit encore:

ibo, et videbo eum antequàm moriar.
j'irai, et je verrai lui avant que je meure.

73. *Jacob part avec toute sa famille pour aller en Egypte.*

Jacobus profectus cum filiis et nepotibus
Jacob étant parti avec ses fils et ses petits-fils

pervenit in AEgyptum, et præmisit
parvint en Egypte, et envoya devant

Judam ad Josephum, ut faceret eum
Judas à Joseph, afin qu' il fît lui

certiorem de suo adventu. | Confestim Jo-
plus certain de son arrivée. | Aussitôt Jo-

sephus processit obviàm patri, ut
seph s'avança au-devant à son père, dès qu'

vidit quem insiliit in collum ejus, et
il vit lequel il sauta au cou de lui, et

flens complexus est (patrem) flentem. |
pleurant il embrassa (son père) pleurant. |

Tum Jacobus inquit: vixi satis diù,
Alors Jacob dit: j'ai vécu assez long-temps,

plaustra et dona sibi à Josepho missa, recepit animum, et mihi satis est, inquit, si vivit adhùc Josephus meus : ibo et videbo eum antequàm moriar.

les chariots et les présens que Joseph lui envoyait, il revint à lui; je suis satisfait, dit-il, si mon fils Joseph vit encore : j'irai et je le verrai avant de mourir.

73. *Jacob part avec toute sa famille pour aller en Egypte.*

Jacobus profectus cum filiis et nepotibus pervenit in Ægyptum, et præmisit Judam ad Josephum, ut eum faceret certiorem de adventu suo.

Jacob étant parti avec ses fils et ses petits-fils, arriva en Egypte, et envoya devant lui Judas vers Joseph, pour l'informer de son arrivée.

Confestìm Josephus processit obviàm patri, quem ut vidit, in collum ejus insiliit, et flens flentem complexus est.

Aussitôt Joseph alla au-devant de son père ; dès qu'il le vit il se jeta à son cou et embrassa en pleurant le vieillard qui pleurait.

Tum Jacobus; satis diù vixi,

Alors Jacob dit : j'ai assez vécu ;

nunc moriar (cum) animo æquo ;
maintenant je mourrai avec un esprit égal ,

quoniam licuit (1) mihi frui (è)
puisqu' il a été permis à moi (de) jouir de

tuo conspectu, et (quoniam) relinquo te
ta présence, et puisque je laisse toi

superstitem mihi.
survivant à moi.

74. *Joseph annonce au roi l'arrivée de son père.*

JOSEPHUS adiit Pharaonem, que nunciavit
JOSEPH alla vers Pharaon, et annonça

ei suum patrem advenisse : constituit (2)
à lui son père être arrivé : il présenta

etiam quinque è suis fratribus coràm rege. |
aussi cinq de ses frères devant le roi. |

Qui interrogavit eos quidnam (genus)
Qui interrogea eux quel genre

operis haberent (3) : illi responderunt
d'ouvrage ils avaient : ceux-là répondirent

se esse pastores. | Tum rex dixit Josepho :
eux être pasteurs. | *Alors le roi dit à Joseph :*

AEgyptus est in tuâ potestate : cura
l'Egypte est en ton pouvoir : aie soin

ut pater et tui fratres habitent in
que ton père et tes frères habitent dans

inquit, nunc æquo animo moriar, quoniam conspectu tuo frui mihi licuit, et te mihi superstitem relinquo.

maintenant je mourrai tranquillement, puisqu'il m'a été permis de jouir de votre présence, et que je vous laisse pour me survivre.

74. *Joseph annonce au roi l'arrivée de son père.*

JOSEPHUS adiit Pharaonem, eique nunciavit patrem suum advenisse : constituit etiam quinque è fratribus suis coràm rege.

JOSEPH alla trouver Pharaon, et lui annonça l'arrivée de son père : il présenta aussi au roi cinq de ses frères.

Qui eos interrogavit quidnam operis haberent : illi responderunt se esse pastores.

Le roi leur demanda quelle était leur occupation : ils répondirent qu'ils étaient pasteurs.

Tum rex dixit Josepho : Ægyptus in potestate tuâ est : cura ut pater et fratres tui in optimo loco habitent,

Alors le roi dit à Joseph : l'Egypte est sous votre pouvoir : ayez soin que votre père et vos frères habitent dans la meilleure contrée;

(1) *Ou* quoniam frui (è) tuo conspectu licuit mihi
puisque jouir de ta présence a été permis à moi.

(2) *au propre* constituit *il établit.*

(3) Haberent *ils eussent.*

optimo loco, et si (ali) qui inter eos
le meilleur lieu, et si quelques-uns entre eux

sint (1) gnavi et industrii trade eis
sont actifs et industrieux livre à eux

curam meorum pecorum.
le soin de mes troupeaux.

75. *Joseph présente son père à Pharaon.*

JOSEPHUS adduxit quoque suum patrem ad
JOSEPH amena aussi son père à

Pharaonem, qui, salutatus à Jacobo,
Pharaon, qui, salué par Jacob,

percontatus est ab eo (in) quâ ætate esset?
s'informa de lui dans quel âge il était?

Jacobus respondit regi: vixi centum et
Jacob répondit au roi: j'ai vécu cent et

triginta annos, nec (et non) adeptus sum (2)
trente ans, et je n' ai pas atteint

senectutem beatam meorum avorum: tum
la vieillesse heureuse de mes aïeux: alors

precatus (3) benè regi discessit ab eo.
ayant souhaité bien au roi il se retira de lui.

Autem Josephus collocavit patrem et suos
Or Joseph plaça son père et ses

fratres in optimâ parte AEgypti,
frères dans la meilleure partie de l'Egypte,

et si qui sint inter eos gnavi et industrii, contrade eis curam pecorum meorum.

et s'il en est parmi eux quelques-uns qui soient actifs et intelligens, confiez-leur le soin de mes troupeaux.

75. *Joseph présente son père à Pharaon.*

JOSEPHUS adduxit quoque patrem suum ad Pharaonem, qui, salutatus à Jacobo percontatus est ab eo quâ esset ætate?

JOSEPH présenta aussi son père à Pharaon; Jacob l'ayant salué, le roi lui demanda quel âge il avait?

Jacobus respondit regi: vixi centum et triginta annos, nec adeptus sum senectutem beatam avorum meorum: tum benè precatus Regi discessit ab eo.

Jacob répondit au roi: j'ai vécu cent trente ans, et je n'ai point atteint l'heureuse vieillesse de mes aïeux: ensuite, ayant souhaité au roi toutes sortes de prospérités, il se retira.

Josephus autem patrem et fratres suos collocavit in optimâ parte Ægypti,

Joseph plaça son père et ses frères dans la meilleure partie de l'Egypte,

---

(1) Sint
soient.

(2) Adeptus sum.
j'ai acquis.

(3) S. (Ut omnia negotia contingerent) benè regi
que toutes choses arrivassent heureusement au roi.

que suppeditavit eis abundantiam omnium
et il fournit à eux l'abondance de toutes

rerum.
choses.

76. *Jacob demande à être enterré dans le tombeau de ses pères.*

JACOBUS vixit decem et septem annos,
JACOB vécut dix et sept ans,

postquàm commigrasset in AEgyptum. |
après qu' il eut émigré en Egypte. |

Ubi sensit mortem imminere (1) sibi,
Dès qu' il sentit la mort pencher sur lui,

dixit Josepho arcessito : si amas me, jura
il dit à Joseph mandé : si tu aimes moi, jure

te facturum esse id quod petam à
toi devoir faire ce que je demanderai de

te, scilicet ut ne sepelias me in
toi, savoir que tu n' ensevelisses pas moi en

AEgypto, sed (ut) transferas meum corpus
Egypte, mais que tu transportes mon corps

ex hâc regione, et (ut) condas
hors de cette région, et que tu caches

(corpus) in sepulcro meorum majorum.
mon corps dans le sépulcre de mes ancêtres.

| Autem Josephus inquit : faciam (id) quod
| *Or Joseph dit : je ferai ce que*

eisque omnium rerum abundantiam suppeditavit.

et leur fournit toutes choses en abondance.

76. *Jacob demande à être enterré dans le tombeau de ses pères.*

Jacobus vixit septem et decem annos, postquàm commigrasset in Ægyptum.

Jacob vécut dix-sept ans après son établissement en Egypte.

Ubi sensit mortem sibi imminere, arcessito Josepho dixit: si me amas, jura te id facturum esse quod à te petam, scilicet ut ne me sepelias in Ægypto, sed corpus meum transferas ex hâc regione, et condas in sepulcro majorum meorum.

Dès qu'il sentit sa mort approcher, il fit venir Joseph, et lui dit: si vous m'aimez, jurez que vous ferez ce que je vais vous demander; c'est de ne point m'enterrer en Egypte; mais de transporter mon corps hors de ce pays, et de le renfermer dans le tombeau de mes ancêtres.

Josephus autem: faciam, inquit, quod jubes, pater.

Joseph répondit: je ferai ce que vous m'ordonnez, mon père.

---

(1) Imminere *être imminente.*

jubes, pater. | Jura ergò mihi, ait
tu ordonnes, mon père. | Jure donc à moi, dit

Jacobus, te facturum esse id certò.
Jacob, toi devoir faire cela certainement.

| Josephus juravit in verba patris.
| *Joseph jura sur les paroles de son père.*

77. *Joseph présente ses deux fils à Jacob pour qu'il les bénisse.*

Josephus adduxit ad patrem suos duos filios,
Joseph amena à son père ses deux fils,

Manassem et Ephraïmum : posuit Manassem,
Manassé et Ephraïm : il plaça Manassé,

qui erat major (à) natu, ad
qui était le plus grand par l'âge, à

dextram (1) senis, verò (posuit)
la droite du vieillard, mais il plaça

Ephraïmum minorem ad sinistram ejus.
Ephraïm le plus petit à la gauche de lui.

| At Jacobus decussans manus imposuit
| *Mais Jacob croisant les mains imposa*

dextram Ephraïmo, autem sinistram
la droite sur Ephraïm, mais la gauche

Manassi, et precatus est benè utrique
sur Manassé, et souhaita bien à l'un et à l'autre

simul. | Josephus animadvertens (2)
en même temps. | Joseph remarquant

Jura ergò mihi, ait Jacobus, te certò id facturum esse.

Jurez-moi donc, reprit Jacob, que vous ne manquerez pas de le faire.

Josephus juravit in verba patris.

Joseph jura sur les paroles de son père.

77. *Joseph présente ses deux fils à Jacob pour qu'il les bénisse.*

JOSEPHUS adduxit ad patrem duos filios suos, Manassem et Ephraïmum : posuit Manassem, qui natu major erat, ad dextram senis, Ephraïmum verò minorem ad sinistram ejus.

JOSEPH amena à son père ses deux fils, Manassé et Ephraïm : il plaça à la droite du vieillard Manassé, qui était l'aîné, et à sa gauche Ephraïm le plus jeune.

At Jacobus decussans manus dextram imposuit Ephraïmo, sinistram autem Manassi, et utrique simul benè precatus est.

Mais Jacob croisant les mains mit la droite sur Eprahaïm et la gauche sur Manassé, et les bénit tous deux en même temps.

Quod Josephus animadvertens

Joseph ayant remarqué

(1) *S.* (Manum) dextram
la main droite.

(2) Anim-ad-vertens, vertens, animum ad, etc,
tournant son esprit vers, etc.

quod, tulit (id) ægrè, et conatus est
cela, supporta cela avec peine, et s'efforça

commutare manus patris. | At pater
(de) changer les mains de son père. | Mais le père

restitit, que dixit Josepho: scio, mi fili,
résista, et dit à Joseph: je sais, mon fils,

scio hunc esse majorem (à) natu, et
je sais celui-ci être le plus grand par l'âge, et

illum esse minorem: feci id
celui-là être le plus petit: j'ai fait cela

prudens (1). | Ità Jacobus anteposuit
(étant) prudent. | Ainsi Jacob préféra

Ephraïmum Manassi.
Ephraïm à Manassé.

78. *Joseph rend les derniers devoirs à son père.*

Ut Josephus vidit patrem extinctum,
Dès que Joseph vit son père éteint,

flens ruit super eum, et osculatus est
pleurant il se jeta sur lui, et embrassa

eum, que luxit illum diù. | Deindè
lui, et il pleura lui long-temps. | Ensuite

præcepit medicis ut condirent
il commanda aux médecins qu' ils embaumassent

corpus, et ipse cum fratribus que multis
le corps, et lui-même avec ses frères et plusieurs

ægrè tulit, et conatus est manus patris commutare.

cela, le soùffrit avec peine, et tâcha de changer les mains de son père.

At pater restitit, dixitque Josepho : scio, fili mi, scio hunc esse majorem natu, et illum minorem : id prudens feci.

Mais le père résista, et dit à Joseph : je sais, mon fils, je sais que celui-ci est l'aîné, et celui-là le plus jeune : je l'ai fait avec réflexion.

Itá Jacobus Ephraïmum Manassi anteposuit.

Ainsi Jacob préféra Ephraïm à Manassé.

78. *Joseph rend les derniers devoirs à son père.*

Ut vidit Josephus extinctum patrem, ruit super eum flens, et osculatus est eum, luxitque illum diù.

Dès que Joseph vit son père mort, il se jeta sur lui fondant en larmes, l'embrassa et le pleura long-temps.

Deindè præcepit medicis ut condirent corpus, et ipse cum fratribus multisque

Ensuite il commanda aux médecins d'embaumer le corps, et lui-même avec ses frères et plusieurs

(1) *Ou* Prudens *pour* prudenter *prudemment avec réflexion.*

AEgyptiis deportavit patrem in regionem
Egyptiens transporta son père dans la région

Chanaan. | Ibi fecerunt funus cum
(*de*) *Chanaan.* | *Là ils firent les funérailles avec*

magno planctu, et sepelierunt corpus
grand gémissement, et ils ensevelirent le corps

in speluncâ ubi Abrahamus et Isaacus
dans la caverne où Abraham et Isaac

jacebant, que reversi sunt in
étaient étendus, et ils retournèrent en

AEgyptum.
Egypte.

79. *Joseph console ses frères.*

Post mortem patris fratres Josephi
Après la mort de leur père les frères de Joseph

timebant (ut) ne ulcisceretur injuriam
craignaient qu' il ne vengeât l'injure

quam acceperat: miserunt igitur ad
qu' il avait reçue: ils envoyèrent donc vers

illum (1) rogantes (in) nomine patris,
lui demandant en grâce au nom de leur père,

ut oblivisceretur, que (ut) condonaret sibi
qu' il oubliât, et qu' il pardonnât à eux

eam (injuriam). | Josephus respondit quibus:
cette injure. | *Joseph répondit auxquels:*

Ægyptiis patrem deportavit in regionem Chanaan.

Egyptiens il transporta son père dans la terre de Chanaan.

Ibi funus fecerunt cum magno planctu, et sepelierunt corpus in speluncâ, ubi jacebant Abrahamus et Isaacus, reversique sunt in Ægyptum.

Là ils firent les funérailles avec de grands gémissemens; ils ensevelirent le corps dans la caverne où reposaient Abraham et Isaac, puis ils retournèrent en Egypte.

79. *Joseph console ses frères.*

Post mortem patris timebant fratres Josephi ne ulcisceretur injuriam quam acceperat : miserunt igitur ad illum rogantes nomine patris, ut eam oblivisceretur, sibique condonaret.

Après la mort de leur père, les frères de Joseph craignaient qu'il ne se vengeât de l'injure qu'il avait reçue : ils envoyèrent donc vers lui, le suppliant au nom de leur père d'oublier cette offense, et de la leur pardonner.

Quibus Josephus respondit :

Joseph leur répondit :

---

(1) *Ou S.* Homines
des hommes.

(id) quod timeatis non est ; vos quidem
ce que vous craignez n' est pas; vous à la vérité

fecistis in me (cum) malo
vous avez agi contre moi avec un mauvais

animo ; sed Deus convertit illud in
esprit ; mais Dieu a tourné cela en

bonum : ego alam vos et vestras fa-
bien : moi je nourrirai vous et vos fa-

milias. | Consolatus est eos (à) plurimis
milles. | Il consola eux par plusieurs

verbis et locutus est leniter cum illis.
paroles et parla doucement avec eux.

80. *Mort de Joseph.*

Josephus vixit centum et decem annos, que
Joseph vécut cent et dix ans, et

quùm esset (1) proximus morti
lorsqu' il était très-proche à la mort

convocavit suos fratres, et admonuit illos
il assembla ses frères, et avertit eux

se moriturum esse brevi. | Ego morior jam,
soi devoir mourir bientôt. | Moi je meurs déjà,

inquit, Deus non deseret vos, sed
dit-il, Dieu n' abandonnera pas vous, mais

erit præsidio vobis; et deducet vos
il sera à secours à vous; et il conduira vous

non est quod timeatis; vos quidem malo in me animo fecistis; sed Deus convertit illud in bonum : ego vos alam et familias vestras. Consolatus est eos plurimis verbis, et leniter cùm illis locutus est.

vous n'avez rien à craindre; il est vrai que vous avez agi contre moi avec une mauvaise intention; mais Dieu a changé cela en bien : je vous nourrirai vous et vos familles. Il employa beaucoup de paroles pour les consoler, et leur parla avec douceur.

80. *Mort de Joseph.*

JOSEPHUS vixit annos centum et decem, quùmque esset morti proximus, convocavit fratres suos, et illos admonuit se brevi moriturum esse.

JOSEPH vécut cent dix ans, et lorsqu'il était près de la mort, il assembla ses frères et les avertit qu'il allait bientôt mourir.

Ego, inquit, jam morior : Deus vos non deseret, sed erit vobis præsidio; et deducet vos

Je suis sur le point de mourir, dit-il : Dieu ne vous abandonnera pas, mais il sera votre protecteur, et il vous fera sortir

(1) Esset
il fût.

aliquandò ex AEgypto in regionem quam
un jour hors de l'Egypte dans la région qu'

promisit nostris patribus : oro atque obtestor
il promit à nos pères : je prie et je conjure

vos ut deportetis mea ossa illùc. |
vous que vous transportiez mes os là-bas. |

Deindè obiit placidè : corpus ejus
Ensuite il décéda paisiblement : le corps de lui

conditum est, et positum in feretro.
fut embaumé, et posé dans un cercueil.

81. *Après la mort de Joseph les Israélites sont persécutés.*

INTEREA posteri Jacobi, seu
CEPENDANT les descendans de Jacob, ou

Hebræi, aucti sunt (in) numero in
les Hébreux, furent augmentés en nombre en

modum mirum, et multitudo eorum
une manière étonnante, et la multitude d'eux

crescens (à die) in dies incutiebat
croissant de jour en jours inspirait

metum AEgyptiis. | Novus rex
de la crainte aux Egyptiens. | *Un nouveau roi*

potitus est (de) solio, qui (rex) non
prit possession du trône, lequel roi n'

viderat Josephum, nec (et non)
avait pas vu Joseph, et ne

aliquandò ex Ægypto in regionem quam patribus nostris promisit : oro vos atque obtestor ut illùc ossa mea deportetis.

un jour de l'Egypte pour vous conduire dans la terre qu'il a promise à nos pères : je vous prie et vous conjure d'y transporter mes ossemens.

Deindè placidè obiit: corpus ejus conditum est, et in feretro positum.

Ensuite il expira tranquillement : son corps fut embaumé et mis dans un cercueil.

81. *Après la mort de Joseph les Israélites sont persécutés.*

Interea posteri Jacobi, seu Hebræi, numero aucti sunt mirum in modum, et eorum multitudo crescens in dies metum incutiebat Ægyptiis.

Cependant les descendans de Jacob, ou les Hébreux, se multiplièrent d'une manière étonnante, et leur multitude croissant de jour en jour inspirait de la crainte aux Egyptiens.

Rex novus solio potitus est, qui Josephum non viderat,

Un nouveau roi monta sur le trône; il n'avait pas vu Joseph,

recordabatur merita ejus. | Is
se rappelait pas les services de lui. | Celui-ci

igitur ut opprimeret Hebræos, conficiebat
donc afin qu' il opprimât les Hébreux, accablait

primùm illos (à) duris laboribus; deindè
d'abord eux de durs travaux; ensuite

edixit etiam ut parvuli (infantes)
il ordonna aussi que les tout petits enfans

eorum nati recèns projicerentur in flumen.
d'eux nés récemment fussent jetés dans le fleuve.

82. *Naissance de Moïse, an du monde* 2453.

Mulier Hebræa peperit filium, quùm
Une femme Hébreuse enfanta un fils, comme

videret (1) quem elegantem voluit
elle voyait lequel joli elle voulut

servare (eum). | Quarè abscondit
conserver lui. | C'est pourquoi elle cacha

eum (in) tribus mensibus, sed quùm
lui pendant trois mois, mais comme

non posset (2) occultare eum diutiùs,
elle ne pouvait cacher lui plus long-temps,

sumpsit fiscellam scirpeam, quam linivit
elle prit une corbeille de jonc, qu' elle enduisit

(è) bitumine et (è) pice. | Deindè posuit
de bitume et de poix. | Ensuite elle posa

nec merita ejus recordabatur.

et ne se souvenait point de ses services.

Is igitur ut Hebræos opprimeret, primùm duris illos laboribus conficiebat : deindè edixit etiam ut parvuli eorum recèns nati in flumen projicerentur.

Ce roi donc pour opprimer les Hébreux, les accablait d'abord de travaux pénibles : ensuite il ordonna même de jeter dans le fleuve les enfans nouvellement nés.

82. *Naissance de Moïse, an du monde 2453.*

MULIER Hebræa peperit filium, quem quùm videret elegantem, voluit servare.

UNE femme Israélite mit au monde un fils, et voyant qu'il était joli, elle voulut le sauver.

Quarè abscondit eum tribus mensibus, sed quùm non posset eum diutiùs occultare, sumpsit fiscellam scirpeam, quam linivit bitumine ac pice.

C'est pourquoi elle le tint caché pendant trois mois; mais comme elle ne pouvait le cacher plus long-temps, elle prit une corbeille de jonc, qu'elle enduisit de bitume et de poix.

Deindè posuit —

Ensuite elle y mit

(1) Videret
elle vît.

(2) Posset
elle pût.

intùs nfantulum, et exposuit eum inter
dedans le petit enfant, et exposa lui entre

arundines ripæ fluminis. | Habebat cum-
les roseaux de la rive du fleuve. | Elle avait avec

se- unam comitem sororem pueri,
elle une compagne sœur de l'enfant,

jussit quam stare procul, ut
elle ordonna laquelle se tenir loin, afin qu'

exploraret eventum rei.
elle examinât l'événement de la chose.

83. *La fille de Pharaon sauve l'enfant.*

Mox filia Pharaonis venit ad flumen,
Bientôt la fille de Pharaon vint au fleuve,

ut ablueret corpus. Prospexit
afin qu' elle lavât son corps. Elle aperçut

fiscellam hærentem in arundinibus, que
la corbeille arrêtée dans les roseaux, et

misit illùc unam è suis famulabus. |
elle envoya là une de ses servantes. |

(A) fiscellâ apertâ cernens parvulum
Après la corbeille ouverte voyant le tout petit

(infantem) vagientem miserta est (1) illius:
enfant criant elle eut pitié de lui:

iste est, inquit, unus ex infantibus
celui-ci est, dit-elle, un des enfans

intùs infantulum, et exposuit eum inter arundines ripæ fluminis.

le petit enfant, et l'exposa parmi les roseaux qui étaient sur les bords du fleuve.

Habebat secum unam comitem sororem pueri, quam jussit stare procul, ut eventum rei exploraret. (1)

Elle avait avec elle pour compagne une sœur de l'enfant; elle lui ordonna de se tenir au loin pour examiner ce qui arriverait.

83. *La fille de Pharaon sauve l'enfant.*

Mox filia Pharaonis venit ad flumen, ut ablueret corpus. Prospexit fiscellam in arundinibus hærentem; misitque illùc unam è famulabus suis.

Bientôt après la fille de Pharaon vint au fleuve pour se baigner. Elle aperçut la corbeille arrêtée dans les roseaux, et y envoya une de ses servantes.

Apertâ fiscellâ cernens parvulum vagientem, miserta est illius : iste est, inquit, unus ex infantibus Hebræorum.

Ayant ouvert la corbeille, elle vit le petit enfant qui criait, et en eut pitié : c'est, dit-elle, un des enfans des Hébreux.

---

(1) S. Sortem.

Hebræorum. | Tunc soror pueri
des Hébreux. | *Alors la sœur de l'enfant*

accedens : visne ait, ut arcessam
s'approchant : veux-tu, dit-elle, que je fasse venir

mulierem Hebræam quæ nutriat
une femme Hébreuse qui nourrisse

parvulum, et vocavit matrem. | Filia
le petit enfant, et elle appela sa mère. | *La fille*

Pharaonis dedit cui puerum
de Pharaon donna à laquelle l'enfant

alendum, (à) mercede promissâ.
devant être nourri, après une récompense promise.

| Itaque mater nutrivit puerum,
| *C'est pourquoi la mère nourrit son enfant,*

et reddidit eum adultum filiæ
et rendit lui devenu grand à la fille

Pharaonis, quæ adoptavit illum, et
de Pharaon, qui adopta lui, et

nominavit (eum) *Mosem*, id est servatum
nomma lui Moïse, *c' est (-à-dire) sauvé*

ab aquis.
des eaux.

84. *Moïse entreprend de délivrer son peuple.*

Moses jam senex adiit Pharaonem
Moïse déjà vieux alla vers Pharaon

Tunc soror pueri accedens : visne, ait, ut arcessam mulierem Hebræam, quæ nutriat parvulum, et vocavit matrem.

Alors la sœur de l'enfant s'approchant d'elle lui dit : voulez-vous que j'aille chercher une femme israélite pour nourrir cet enfant ? et elle appela sa mère.

Cui filia Pharaonis puerum alendum dedit, promissâ mercede.

La fille de Pharaon lui donna l'enfant à nourrir, en lui promettant une récompense.

Itaque mater nutrivit puerum, et adultum reddidit filiæ Pharaonis, quæ illum adoptavit, et nominavit *Mosem*, id est, *servatum ab aquis*.

Ainsi l'enfant fut nourri par sa propre mère, et quand il fut grand, elle le rendit à la fille de Pharaon, qui l'adopta, et le nomma *Moïse*, c'est-à-dire, *sauvé des eaux*.

84. *Moïse entreprend de délivrer son peuple.*

MOSES jam senex, jubente Deo, adiit

MOÏSE déjà vieux, alla, par l'ordre de Dieu, trouver

(sub) Deo jubente (id); que præcepit
sous Dieu ordonnant cela; et commanda

---

ei (in) nomine Dei, ut dimitteret
à lui au nom de Dieu, qu' il laissât partir

Hebræos. | Rex impius renuit parere
les Hébreux. | *Ce roi impie refusa (d') obéir*

---

mandatis Dei. | Moses, ut vinceret
aux ordres de Dieu. | *Moyse, afin qu' il vainquît*

---

pertinaciam Pharaonis, edidit prodigia
l'opiniâtreté de Pharaon, fit des prodiges

---

multa et stupenda, quæ vocantur *plagæ*
nombreux et étonnans, qui sont appelés plaies

AEgypti. | Quùm nihilominùs Pharao
d'Egypte. | *Comme néanmoins Pharaon*

---

perstaret in sententiâ, Deus interfecit
persistait dans son sentiment, Dieu fit périr

---

filium primogenitum ejus et omnes
le fils premier né de lui et tous

---

primogenitos AEgyptiorum. | Tandem rex
les premiers nés des Egyptiens. | *Enfin le roi*

---

victus (à) metu paruit, que dedit
vaincu par la crainte obéit, et donna

Hebræis facultatem (1) discedendi.
aux Hébreux la permission de se retirer.

Pharaonem ; eique præcepit nomine Dei, ut dimitteret Hebræos.

Pharaon, et lui commanda, au nom de Dieu, de laisser partir les Hébreux.

Rex impius renuit parere mandatis Dei.

Ce roi impie refusa d'obéir aux ordres de Dieu.

Moses, ut Pharaonis pertinaciam vinceret, multa et stupenda edidit prodigia, quæ vocantur *plagæ Ægypti.*

Moïse, pour vaincre l'opiniâtreté de Pharaon, fit plusieurs prodiges étonnans, qu'on appelle les *plaies d'Egypte.*

Quùm nihilominùs Pharao in sententiâ perstaret, Deus interfecit primogenitum ejus filium et omnes primogenitos Ægyptiorum.

Comme néanmoins Pharaon persistait dans son sentiment, Dieu fit mourir son fils premier né et tous les premiers nés des Egyptiens.

Tandem metu victus rex paruit, deditque Hebræis discedendi facultatem.

Enfin vaincu par la crainte, le roi obéit, et donna aux Hébreux la permission de s'en aller.

---

(1) Facultatem
faculté
pouvoir.

85. *Les Hébreux sortent de l'Egypte, conduits par une colonne de feu.*

HEBRÆI profecti sunt ex AEgypto ad
LES Hébreux partirent de l'Egypte environ

sexcenta millia virorum præter parvulos,
six cents milliers d'hommes outre les petits enfans

et vulgus promiscuum. | Columna nubis
et le vulgaire mêlé. | Une colonne de nuée
la populace

præibat illis egredientibus interdiù,
allait devant à eux sortant pendant le jour,

et columna ignis (in) noctu, quæ
et une colonne de feu dans la nuit, laquelle

(columna) esset (1) dux viæ; nec (et)
colonne était le guide du chemin; et

illa columna (non) defuit unquam per
cette colonne ne manqua jamais pendant

quadraginta annos. | Post paucos dies
quarante ans. | Après peu de jours

multitudo Hebræorum pervenit ad littus
la multitude des Hébreux parvint au rivage

maris rubri, que posuit ibi castra.
de la mer rouge, et plaça là son camp.

86. *Moïse sépare les eaux de la mer.*

BREVI pœnituit regem quòd
BIENTÔT le repentir tint le roi de ce qu'

85. *Les Hébreux sortent de l'Egypte, conduits par une colonne de feu.*

PROFECTI sunt Hebræi ex Ægypto ad sexcenta millia virorum præter parvulos, et promiscuum vulgus.

LES Hébreux partirent d'Egypte au nombre de six cent mille hommes, sans compter les enfans et la populace.

Illis egredientibus præibat columna nubis interdiù, et columna ignis noctu, quæ esset dux viæ; nec unquàm per quadraginta annos defuit illa columna.

A leur sortie, une colonne de nuée les précédait pendant le jour, et une colonne de feu pendant la nuit, pour leur servir de guide dans le chemin; et jamais pendant quarante ans cette colonne ne leur manqua.

Post paucos dies multitudo Hebræorum pervenit ad littus maris rubri, ibique castra posuit.

Peu de jours après, la multitude des Hébreux arriva aux bords de la mer rouge, et y campa.

86. *Moïse sépare les eaux de la mer.*

BREVI regem pœnituit quòd

BIENTÔT le roi se repentit d'avoir

(1) Esset
fût, serait.

dimisisset (1) tot millia hominum,
il avait laissé partir tant de milliers d'hommes,

et (ab) ingenti exercitu collecto
et après une grande armée rassemblée

persecutus est eos. | Quùm Hebræi
il poursuivit eux. | *Lorsque les Hébreux*

vidissent (2) se esse interclusos (3) ex unâ
eurent vu eux être renfermés d'une

parte (à) mari, ex alterâ parte
part par la mer, de l'autre part

Pharaonem instare cum omnibus copiis,
Pharaon presser avec toutes ses troupes,

correpti sunt (à) magno timore. | Tunc
ils furent saisis d'une grande crainte. | *Alors*

Deus inquit Mosi : protende tuam (manum)
Dieu dit à Moïse : étends ta main

dextram in mare, et divide aquas, ut
droite sur la mer, et divise les eaux, afin qu'

illæ præbeant iter siccum Hebræis
elles présentent un chemin sec aux Hébreux

gradientibus.
marchant.

87. *Les Hébreux passent la mer à pied sec.*

Moses fecit (id) quod Deus jusserat :
Moïse fit ce que Dieu avait ordonné :

tot millia hominum dimisisset, et collecto ingenti exercitu eos persecutus est.

laissé partir tant de milliers d'hommes, et après avoir levé une grande armée, il les poursuivit.

Hebræi, quùm vidissent ex unâ parte se mari interclusos esse, ex alterâ parte instare Pharaonem cum omnibus copiis, magno timore correpti sunt.

Les Hébreux voyant que d'un côté ils étaient arrêtés par la mer, et que de l'autre Pharaon les pressait avec toutes ses troupes, furent saisis d'une grande crainte.

Tunc Deus Mosi : protende, inquit, dextram tuam in mare, et divide aquas, ut illæ Hebræis gradientibus iter siccum præbeant.

Alors Dieu dit à Moïse: étendez votre main droite sur la mer, et divisez les eaux, afin qu'elles ouvrent un chemin sec aux Hébreux en marche.

87. *Les Hébreux passent la mer à pied sec.*

Fecit Moses quod jusserat Deus :

Moïse fit ce que Dieu avait ordonné :

---

(1) Dimisisset
il eût congédié.
(2) Vidissent
eussent vu.
(3) Interclusos esse, *doit signifier ici un présent, comme* instare.

quùm, teneret manum extensam super
lorsqu' il tenait la main étendue sur

mare, aquæ divisæ sunt, et intumescentes
la mer, les eaux furent divisées, et s'enflant

pendebant (1) hinc et indè. | Ventus
elles étaient suspendues de-çà et de-là. | Un vent

vehemens flavit etiam (à) quo alveus
violent souffla aussi par lequel le lit

exsiccatus est. | Tunc Hebræi ingressi sunt
fut desséché. | Alors les Hebreux entrèrent

in mare siccum: enim aqua erat tanquàm
dans la mer sèche: car l'eau était comme

murus à dextrâ, et (à) lævâ eorum. |
un mur à la droite et à la gauche d'eux. |

Rex AEgyptius quoque insecutus
Le roi Egyptien aussi ayant poursuivi

Hebræos gradientes, non dubitavit ingredi
les Hébreux marchant, n' hésita pas (à) entrer

cum exercitu universo (2) (in) mare, quà
avec son armée entière dans la mer, par où

patebat.
elle était ouverte.

88. *Les Egyptiens sont engloutis dans les flots.*

Quum AEgyptii progrederentur in
Lorsque les Egyptiens s'avançaient dans

quum teneret manum extensam super mare, aquæ divisæ sunt, et intumescentes hinc et indè pendebant.

lorsqu'il tenait la main étendue sur la mer, les eaux se partagèrent, et s'enflant elles se tenaient suspendues de part et d'autre.

Flavit etiam ventus vehemens, quo exsiccatus est alveus.

De plus, il s'éleva un vent violent, qui dessécha le lit de la mer.

Tunc Hebræi ingressi sunt in mare siccum : erat enim aqua tanquàm murus à dextrâ eorum et lævâ.

Alors les Hébreux entrèrent dans la mer qui était à sec; car l'eau était comme un mur à leur droite et à leur gauche.

Rex quoque Ægyptius Hebræos gradientes insecutus, non dubitavit, mare quà patebat, ingredi cum universo exercitu.

Le roi d'Egypte poursuivant les Hébreux qui marchaient, n'hésita point à entrer aussi avec toute son armée dans la mer, à l'endroit où elle s'était ouverte.

88. *Lès Egyptiens sont engloutis dans les flots.*

Quum Ægyptii progrederentur in

Lorsque les Egyptiens s'avançaient

---

(1) Pendebant
elles pendaient.
(2) Universo
universelle.

mari medio, Dominus subvertit currus
la mer mitoyenne, Seigneur renversa les chars

eorum et dejecit equites (eorum). |
d'eux et jeta à bas les cavaliers d'eux. |

AEgyptii perculsi (à) metu cœperunt
Les Egyptiens frappés de crainte commencèrent

fugere : at Deus dixit Mosi : extende
(à) fuir : mais Dieu dit à Moïse : étends

rursùs (manum) dextram in mare,
de nouveau ta main droite sur la mer,

ut aquæ revertantur in suum locum.
afin que les eaux retournent dans leur lieu.

| Moses paruit, et statim aquæ refluentes
| *Moïse obéit, et aussitôt les eaux recoulant*

obruerunt AEgyptios et currus et
engloutirent les Egyptiens et les chars et

equites eòrum. | Exercitus universus
les cavaliers d'eux. | *L'armée entière*

Pharaonis deletus est in fluctibus mediis;
de Pharaon fut détruite dans les flots mitoyens;

nec (et) unus (qui esset) nuncius tantæ
et un seul qui fût messager d'une si grande

cladis (non) superfuit quidem. | Deus
défaite ne survécut pas même. | *Dieu*

medio mari, Dominus subvertit eorum currus et dejecit equites.

au milieu de la mer, le Seigneur renversa leurs chars, et culbuta leurs cavaliers.

Metu perculsi Ægyptii cœperunt fugere : at Deus dixit Mosi : extende rursùs dextram in mare, ut aquæ revertantur in locum suum.

Les Egyptiens frappés de crainte commencèrent à fuir ; mais Dieu dit à Moïse : étendez encore votre main sur la mer, afin que les eaux reviennent à leur place.

Paruit Moses, et statim aquæ refluentes obruerunt Ægyptios, et eorum currus et equites.

Moïse obéit, et aussitôt les eaux reprenant leur cours engloutirent les Egyptiens avec leurs chars et leurs cavaliers.

Deletus est universus exercitus Pharaonis in mediis fluctibus; nec unus quidem nuncius tantæ cladis superfuit.

Toute l'armée de Pharaon fut détruite au milieu des flots ; et il ne resta pas même un seul homme pour annoncer une si grande défaite.

liberavit sic Hebræos ab injustâ servitute
délivra ainsi les Hébreux de l'injuste servitude

AEgyptiorum.
des Egyptiens.

89. *Dieu nourrit son peuple dans le désert.*

HEBRÆI, (à) mari rubro trajecto,
LES Hébreux, après la mer rouge traversée,

peragrârunt diù vastam solitudinem.
parcoururent long-temps une vaste solitude.

| Panis deerat (eis); at Deus ipse
| *Le pain manquait à eux; mais Dieu lui-même*

aluit eos: cibus, quem appellaverunt
nourrit eux: une nourriture, qu' ils appelèrent

manna, cecidit è cœlo per quadraginta
manne, *tomba du ciel pendant quarante*

annos. | Gustus similæ mixtæ cum
ans. | *Le goût de fleur de farine mêlée avec*

melle inerat huic cibo. | Aqua defuit
le miel était à cette nourriture. | *L'eau manqua*

etiam interdùm (eis): at, (sub) Deo
aussi quelquefois à eux: mais, sous Dieu

jubente (id), Moses percutiebat rupem
ordonnant cela, Moïse frappait un rocher

(cum) virgâ et continuò fontes aquæ
avec sa baguette et aussitôt des sources d'eau

dulcis erumpebant.
douce jaillissaient.

Sic Deus liberavit Hebræos ab injustâ servitute Ægyptiorum.

C'est ainsi que Dieu délivra les Hébreux de l'injuste servitude des Egyptiens.

89. *Dieu nourrit son peuple dans le désert.*

Hebræi, trajecto mari rubro, diù peragrârunt vastam solitudinem.

Les Hébreux, après avoir passé la mer rouge, errèrent long-temps dans un vaste désert.

Deerat panis ; at Deus ipse eos aluit : è cœlo per annos quadraginta cecidit cibus, quem appellaverunt *manna*.

Le pain leur manquait, mais Dieu lui-même les nourrit : pendant quarante ans, il tomba du ciel une nourriture qu'ils appelèrent *manne*.

Inerat huic cibo gustus similæ cum melle mixtæ.

Cette nourriture avait un goût de fleur de farine mêlée avec du miel.

Interdùm etiam defuit aqua : at, jubente Deo, Moses percutiebat rupem virgâ et continuò erumpebant fontes aquæ dulcis.

Quelquefois aussi l'eau leur manqua : mais, par l'ordre de Dieu, Moïse frappait un rocher avec sa baguette, et aussitôt des sources d'eau douce jaillissaient.

90. *Dieu publie sa loi au milieu des foudres et des éclairs.*

(In) tertio mense, postquàm Hebræi
Dans le troisième mois, après que les Hébreux

egressi sunt ex AEgypto, pervenerunt ad
furent sortis de l'Egypte, ils parvinrent au

montem Sinæ. | Ibi Deus dedit eis
mont de Sinaï. | Là Dieu donna à eux

legem cum apparatu terrifico. | Tonitrua
sa loi avec un appareil effrayant. | Les tonnerres

cœperunt exaudiri, fulgura
commencèrent (à) être entendus, les éclairs

(cœperunt) micare: nubes densa
commencèrent (à) briller: une nuée épaisse

operiebat montem, et clangor buccinæ
couvrait le mont, et le son de la trompette

perstrepebat vehementiùs (1). | Populus
retentissait très-fortement. | Le peuple

trepidus præ metu stabat ad radices
tremblant de crainte se tenait aux racines

montis fumantis. | Autem Deus in monte
du mont fumant. | Mais Dieu sur le mont

loquebatur è nube mediâ inter fulgura
parlait de la nuée mitoyenne entre les éclairs

et tonitrua.
et les tonnerres.

90. *Dieu publie sa loi au milieu des foudres et des éclairs.*

MENSE tertio, postquàm Hebræi egressi sunt ex Ægypto, pervenerunt ad montem Sinæ.

LE troisième mois après que les Hébreux furent sortis de l'Egypte, ils arrivèrent au mont Sinaï,

Ibi Deus dedit eis legem cum apparatu terrifico.

Là Dieu leur donna sa loi avec un appareil effrayant.

Cœperunt exaudiri tonitrua, micare fulgura : nubes densa operiebat montem, et clangor buccinæ vehementiùs perstrepebat.

Le tonnerre se fit entendre, les éclairs brillaient : une nuée épaisse couvrait la montagne, et le son de la trompette retentissait avec force.

Stabat populus præ metu trepidus ad radices montis fumantis.

Le peuple tremblant de frayeur se tenait aux pieds du mont qui fumait.

Deus autem in monte loquebatur è mediâ nube inter fulgura et tonitrua.

Mais Dieu sur la montagne parlait du milieu de la nue entre les éclairs et le tonnerre.

---

(1) Vehementiùs, *par élégance, pour* vehementissimè, *ou* vehementiùs (præ solito) *plus fortement qu'à l'ordinaire.*

91. *Principaux articles de la loi.*

Porrò verba quæ Deus protulit sunt
Or les paroles que Dieu proféra sont

hæc : « Ego sum Dominus, qui eduxi
celles-ci : « Moi je suis le Seigneur, qui ai tiré

vos è servitute AEgyptiorum. | Dii
vous de la servitude des Egyptiens. | Des dieux

alieni non erunt vobis : ego sum
étrangers ne seront point à vous : moi je suis

unus Deus, et alius Deus non est
l'unique Dieu, et un autre Dieu n' est point

præter me. | Non usurpabitis (1) nomen
excepté moi. | Vous n' emploierez point le nom

vestri Dei temerè et sine causâ. |
de votre Dieu témérairement et sans cause. |

(Non) facietis ullum opus (in die)
Vous ne ferez aucun ouvrage dans le jour

Sabbato : colite vestrum patrem et
(du) Sabbat : honorez votre père et

vestram matrem : non occidetis : non
votre mère : vous ne tuerez point : vous ne

adulterabitis. | Non facietis
commettrez point l'adultère. | Vous ne ferez point

furtum : non dicetis falsum
le vol : vous ne direz point un faux

91. *Principaux articles de la loi.*

HÆC porrò sunt verba quæ protulit Deus : Ego sum Dominus, qui eduxi vos è servitute Ægyptiorum.

OR telles sont les paroles que Dieu prononça : Je suis le Seigneur, qui vous ai tirés de la servitude des Egyptiens.

Non erunt vobis dii alieni : ego unus Deus, et non est alius præter me.

Vous n'aurez point de dieux étrangers : je suis le seul Dieu, et il n'y en a point d'autre que moi.

Non usurpabitis nomen Dei vestri temerè et sine causâ.

Vous n'emploierez point le nom de votre Dieu téméraircment et sans sujet.

Sabbato nullum opus facietis : colite patrem vestrum et matrem vestram : non occidetis, non adulterabitis.

Vous ne ferez aucun ouvrage le jour du Sabbat : honorez votre père et votre mère : vous ne tuerez point : vous ne commettrez point d'adultère.

Non facietis furtum : non dicetis falsum

Vous ne ferez point de vol ; vous ne porterez point de faux

---

(1) Usurpabitis
vous usurperez.

testimonium adversùs vestrum proximum :
témoignage contre votre prochain :

non concupiscetis rem alterius.
vous ne convoiterez point le bien d'autrui.

92. *Construction du tabernacle et de l'arche : Moïse meurt.*

Moses monitus à Deo jussit tabernaculum
Moïse averti par Dieu ordonna le tabernacle

confici ex pellibus et (ex) cortinis
être construit de peaux et des étoffes

pretiosissimis, insuper arcam fœderis
les plus précieuses, de plus l'arche d'alliance

vestitam (ex) auro puro, in quâ (arcâ)
revêtue d' or pur, dans laquelle arche

reposuit tabulas legis divinæ. | Quùm
il posa les tables de la loi divine. | Lorsqu'

haberet (1) jam in conspectu terram
il avait déjà dans sa présence la terre

promissam à Deo, vir planè
promise par Dieu, cet homme tout-à-fait

admirabilis (à) sapientiâ et (à) cæteris
admirable par sa sagesse et par ses autres

virtutibus mortuus est. | Populus luxit eum
vertus mourut. | Le peuple pleura lui

(in) tringinta diebus. | Josue, quem (Moses)
pendant trente jours. | Josué, que Moïse

testimonium adversùs proximum vestrum : non concupiscetis rem alterius.

témoignage contre votre prochain : vous ne convoiterez point le bien d'autrui.

92. *Construction du tabernacle et de l'arche : Moïse meurt.*

Moses à Deo monitus confici jussit tabernaculum ex pellibus et cortinis pretiosissimis , insuper arcam fœderis auro puro vestitam in quâ reposuit tabulas legis divinæ.

Moïse, par l'avis de Dieu, fit construire le tabernacle avec des peaux et des étoffes très-précieuses, de plus l'arche d'alliance revêtue d'or pur, dans laquelle il mit les tables de la loi.

Quùm jam in conspectu haberet terram à Deo promissam , mortuus est vir sapientiâ et cæteris virtutibus planè admirabilis.

Lorsqu'il avait déjà sous les yeux la terre que Dieu avait promise, cet homme tout-à-fait admirable par sa sagesse et ses autres vertus, mourut.

Luxit eum populus diebus triginta.

Le peuple le pleura pendant trente jours.

Successit in locum Mosis Josue,

A Moïse succéda Josué,

---

(1) Haberet
il eût.

ipse designaverat priùs, successit in
lui-même avait désigné auparavant, succéda à

locum Mosis.
la place de Moïse.

93. *Les Hébreux, sous la conduite de Josué, passent le Jourdain à pied sec.*

Ut Hebræi introducerentur in
Afin que les Hébreux fussent introduits dans

terram promissam, Jordanis erat trajiciendus:
la terre promise, le Jourdain était à traverser:

nec (et) copia navium (non) erat
et une quantité de navires n' était point

iis, nec (et) amnis fluens tunc (in)
à eux, et le fleuve coulant alors à

pleno alveo (non) præbebat vadum. | Deus
plein lit ne présentait pas un gué. | Dieu

venit auxilio iis: Josue jussit arcam
vint à secours à eux: Josué ordonna l'arche

fœderis præferri (1), et populum sequi
d'alliance être portée devant et le peuple suivre

(eam). [(Sub) arcâ appropinquante, aquæ,
elle. | Sous l'arche approchant, les eaux,

quæ defluebant supernè, steterunt (ad) instar
qui coulaient d'en haut, s'arrêtèrent à l'instar

muri; autem (aquæ) quæ (defluebant)
d'un mur; mais les eaux qui coulaient

quem ipse priùs designaverat.

qu'il avait lui-même désigné auparavant.

93. *Les Hébreux, sous la conduite de Josué, passent le Jourdain à pied sec.*

Ut Hebræi in terram promissam introducerentur, Jordanis erat trajiciendus : nec erat iis navium copia, nec vadum præbebat amnis tunc pleno alveo fluens.

Pour introduire les Hébreux dans la terre promise, il fallait passer le Jourdain : or ils n'avaient pas une quantité suffisante de vaisseaux, et le fleuve, qui alors coulait à plein lit, n'était point guéable.

Deus venit eis auxilio : Josue jussit præferri arcam foederis, et populum sequi.

Dieu vint à leur secours : Josué fit porter l'arche d'alliance devant le peuple, qui eut ordre de la suivre.

Appropinquante arcâ, aquæ, quæ supernè defluebant, steterunt instar muri; quæ autem

A l'approche de l'arche, les eaux qui coulaient d'en haut se tinrent comme un mur, et celles qui étaient

---

(1) -Ferri præ- *être portée devant.*

infrà, descenderunt et reliquerunt alveum
au-dessous, descendirent et laissèrent le lit

siccum.
sec.

94. *Josué élève un monument.*

HEBRÆI incedebant per alveum arentem,
LES Hébreux marchaient par le lit desséché,

donec attingerent ripam oppositam.
jusqu'à ce qu' ils atteignissent la rive opposée.

| Tum aquæ reversæ sunt in pristinum
| *Alors les eaux retournèrent dans leur ancien*

locum. | Verò Josue erexit duodecim lapides
lieu. | Mais Josué érigea douze pierres

sublatos è amne medio, ut essent
enlevées du fleuve mitoyen, afin qu' elles fussent

monumentum perenne rei. | Dixit
un monument éternel de la chose. | Il dit

Hebræis: si (ali) quandò vestri filii in-
aux Hébreux: si un jour vos fils in-

terrogaverint (1) vos quorsùm spectet (2) ista
terrogent vous à quoi tend cet

congeries lapidum? respondebitis (eis):
amas de pierres? vous répondrez à eux:

trajecimus istum Jordanem (cum)
nous avons traversé ce Jourdain avec

infrà, descenderunt et alveum siccum reliquerunt.

au dessous, s'écoulèrent et laissèrent le lit à sec.

94. *Josué élève un monument.*

HEBRÆI incedebant per arentem alveum, donec ripam oppositam attingerent.

LES Hébreux marchaient à travers le lit du fleuve desséché, jusqu'à ce qu'il atteignissent la rive opposée.

Tum reversæ sunt aquæ in locum pristinum.

Alors les eaux retournèrent dans leur ancienne place.

Josue verò duodecim lapides è medio amne sublatos erexit, ut essent perenne rei monumentum.

Mais Josué fit enlever douze pierres du milieu du fleuve, et les fit disposer comme un monument éternel de ce fait.

Dixit Hebræis : si quandò vos interrogaverint filii vestri quorsùm spectet ista lapidum congeries ? respondebitis : sicco pede trajecimus Jordanem istum :

Il dit aux Hébreux : si un jour vos enfans vous demandent ce que signifie cet amas de pierres? vous leur répondrez: nous avons passé ce fleuve du Jourdain à pied sec:

---

(1) Interrogaverint *auront interrogé.*

(2) Spectet *regarde.*

pede sicco : idcircò lapides positi sunt
le pied sec : pour cela ces pierres ont été posées

ad memoriam sempiternam facti, ut
pour la mémoire éternelle de ce fait, afin que

homines discant quanta sit (1)
les hommes apprennent combien grande est

potentia Dei.
la puissance de Dieu.

95. *Les murailles de Jéricho tombent d'elles-mêmes.*

Urbs (è) nomine Jericho munita (à)
Une ville du nom (de) Jéricho munie de

muris validissimis ac (à) turribus, erat in
murs très-forts et de tours, était dans

his locis, quæ (urbs) poterat nec
ces lieux, laquelle ville (ne) pouvait ni

expugnari nec obsideri facilè. | Josue
être prise ni être assiégée facilement. | Josué

fretus (in) auxilio divino, agressus est
appuyé sur le secours divin, attaqua

urbem non (cum) armis aut (cum)
cette ville non avec les armes ou avec

viribus. | Jussit arcam circumferri (2)
les forces. | Il ordonna l'arche être portée

circà muros, que sacerdotes antecedere (3),
autour des murs, et les prêtres marcher devant,

idcircò positi sunt lapides ad sempiternam facti memoriam, ut discant quanta si Dei potentia.

c'est pour cela que ces pierres ont été posées pour éterniser la mémoire de cet événement, afin que l'on apprenne combien est grande la puissance de Dieu.

95. *Les murailles de Jéricho tombent d'elles-mêmes.*

Erat in his locis urbs validissimis muris ac turribus munita, nomine Jericho, quæ nec expugnari, nec obsideri facilè poterat.

Il y avait dans ces lieux une ville nommée *Jéricho*, défendue par des murs très forts et par des tours; elle ne pouvait ni être prise d'assaut, ni être assiégée facilement.

Josue divino auxilio fretus, non armis aut viribus, urbem aggressus est.

Josué, s'appuyant sur le secours de Dieu, attaqua cette ville, non par les armes ni par la force.

Arcam circumferri jussit circa muros, sacerdotesque antecedere, et tubâ canere.

Il ordonna que l'arche fut portée autour des murs, et que les prêtres marchassent devant elle en sonnant de la trompette.

---

(1) Sit
soit.

(2) -ferri circum-
etre portée autour.

(3) -cedere ante-
marcher devant.

et canere (cum) tubâ. | Quùm
et chanter avec la trompette. | *Lorsque*

arca fuisset circumlata septies, muri
l'arche eût été portée à l'entour septfois, les murs

et turres corruerunt illicò. | Urbs (fuit)
et les tours écroulèrent aussitôt. | *La ville fut*

capta et direpta est.
prise et fut pillée.

96. *Josué arrête le soleil.*

Reges Chanaan, (à) viribus conjunctis,
Les rois de Chanaan, après leurs forces réunies

progressi sunt adversùs Hebræos. | At
s'avancèrent contre les Hébreux. | *Mais*

Deus dixit Josue : ne timeas (1) eos ;
Dieu dit à Josué : ne crains pas eux ;

victoria erit tua. | Josue igitur
victoire sera la tienne. | *Josué donc*

adortus est illos (cum) magno impetu,
attaqua eux avec grande impétuosité,

qui (reges) correpti (à) formidine subitâ
lesquels rois saisis d' une frayeur subite

fugerunt. | Tunc grando lapidea cecidit
fuirent. | *Alors une grêle de pierres tomba*

in eos, et interfecit multos (ex iis). | Autem
sur eux, et tua plusieurs d'eux. | *Mais*

Quùm arca septies circumlata fuisset, muri et turres illicò corruerunt.

Lorsque l'arche eut été portée sept fois autour de la ville, les murs et les tours s'écroulèrent sur-le-champ.

Urbs capta et direpta est.

La ville fut prise et pillée.

96. *Josué arrête le soleil.*

REGES Chanaan, conjunctis viribus, progressi sunt adversùs Hebræos.

LES rois de Chanaan ayant réuni leurs forces, s'avancèrent contre les Hébreux.

At Deus dixit Josue: ne timeas eos; tua erit victoria.

Mais Dieu dit à Josué: ne les craignez point; la victoire sera à vous.

Josue igitur magno impetu illos adortus est, qui subitâ formidine correpti fugerunt.

Josué donc fondit avec impétuosité sur ces rois, qui, saisis d'une frayeur soudaine, prirent la fuite.

Tunc in eos cecidit grando lapidea, et multos interfecit.

Alors une grêle de pierres tomba sur eux et en tua un grand nombre.

Quùm autem

Mais comme

(1) S. (Oportet ut) ne timeas, etc.
il faut que tu ne craignes pas, etc.

quùm dies inclinaret in vesperum,
comme le jour déclinait sur le soir,

(in) re nondum confectâ, Josue
pendant la chose pas encore achevée, Josué

jussit solem consistere : et verò
ordonna le soleil s'arrêter : et effectivement

sol stetit, et produxit diem
le soleil s'arrêta, et prolongea le jour

donec exercitus hostium fuisset
jusqu'à ce que l'armée des ennemis eût été

deletus.
détruite.

97. *Josué établit les Hébreux dans la terre promise, et meurt, an du monde 2570.*

JOSUE, (ab) omnibus populis Palestinæ
JOSUÉ, après tous les peuples de la Palestine

devictis, collocavit Hebræos in sede
vaincus, plaça les Hébreux dans la demeure

destinatâ (eis) : divisit agros et oppida
destinée à eux : il divisa les champs et les villes

capta singulis tribubus, et mortuus est.
prises à chaque tribu, et mourut.

Deindè summa potestas delata est ad
Ensuite le souverain pouvoir fut déféré à

judices, inter quos eminuêre
des juges, entre lesquels se distinguèrent

dies in vesperum inclinaret, re nondùm confectâ, Josue jussit solem consistere : et verò stetit sol, et diem produxit donec deletus fuisset hostium exercitus.

le jour baissait sur le soir, l'affaire n'étant point encore terminée, Josué ordonna au soleil de s'arrêter : en effet, le soleil s'arrèta et prolongea le jour jusqu'à ce que l'armée des ennemis eût été exterminée.

97. *Josué établit les Hébreux dans la terre promise, et meurt, an du monde* 2570.

Josue, devictis omnibus Palestinæ populis, Hebræos in sede destinatâ collocavit : agros et oppida capta singulis tribubus divisit, et mortuus est.

Josué, après avoir vaincu tous les peuples de la Palestine, établit les Hébreux dans le pays qui leur était destiné : il partagea entre chaque tribu les terres et les villes conquises, et il mourut.

Deindè summa potestas delata est ad judices, inter quos eminuêre

Ensuite le souverain pouvoir fut déféré à des juges, parmi lesquels se distinguèrent

Gedeon, *Samson* et *Samuel.* | Deinceps
Gédéon, Samson et Samuel. | *Désormais*

fortuna Hebræorum fuit varia pro
la fortune des Hébreux fut différente selon

moribus variis eorum: ii peccaverunt
les mœurs différentes d'eux: ceux-ci péchèrent

sæpè in Deum; tunc destituti (è)
souvent envers Dieu; alors destitués du

præsidio divino superabantur ab
secours divin ils étaient vaincus par

hostibus: quoties conversi ad
leurs ennemis: toutes les fois que convertis à

Deum, imploraverunt auxilium ejus, Deus
Dieu, ils implorèrent le secours de lui, Dieu

placatus liberavit eos.
appaisé délivra eux.

98. *Un ange apparaît à Gédéon, et l'envoie délivrer son peuple.*

Hebræi vexati à Madianitis petierunt
Les Hébreux vexés par les Madianites demandèrent

opem à Deo: Deus audivit preces
du secours de Dieu: Dieu entendit les prières

illorum. | Angelus adstitit Gedeoni: vir
d'eux. | *Un ange apparut à Gédéon: homme*

fortissime, inquit: Dominus (est) cum te.
très-courageux, dit-il: le Seigneur est avec toi.

Gedeon, Samson et Samuel.

Gédéon, Samson et Samuel.

Varia deinceps fuit Hebræorum fortuna pro variis eorum moribus : ii sæpè in Deum peccaverunt ; tunc divino præsidio destituti ab hostibus superabantur : quoties ad Deum conversi, ejus auxilium imploraverunt, placatus Deus eos liberavit.

Dans la suite, l'état des Hébreux fut différent selon leurs différentes mœurs : souvent ils péchèrent contre Dieu ; alors privés du secours divin, ils étaient vaincus par leurs ennemis : toutes les fois que, revenant à Dieu, ils implorèrent son secours, Dieu appaisé les délivra.

98. *Un ange apparaît à Gédéon, et l'envoie délivrer son peuple.*

Hebræi à Madianitis vexati opem à Deo petierunt : Deus illorum preces audivit.

Les Hébreux, tourmentés par les Madianites, implorèrent le secours de Dieu, qui exauça leurs prières.

Angelus adstitit Gedeoni : Dominus tecum, inquit, vir fortissime.

Un ange se présenta à Gédéon : homme très-courageux, lui dit il, le Seigneur est avec vous.

| Gedeon respondit : si Deus est -cum nobis-,
| *Gédéon répondit : si Dieu est avec nous,*

cur premimur (à) durâ
pourquoi sommes-nous pressés par une dure

servitute ? | Angelus ait : esto macte *pour*
servitude ? | L'Ange dit : sois

(magis aucte in) animo : liberabis
plus augmenté en courage : tu délivreras

tuum populum à servitute Madianitarum.
ton peuple de la servitude des Madianites.

| Gedeon nolebat primò suscipere
| *Gédéon ne voulait pas d'abord prendre sur (lui)*

tantum onus ; sed confirmatus (à)
confirmé
un si grand fardeau ; mais raffermi par

duplici miraculo non abnuit (1).
un double miracle il ne refusa pas.

99. *Gédéon lève une armée et marche contre les Madianites.*

GEDEON, (ab) exercitu contracto,
GÉDÉON, après une armée rassemblée,

profectus est cum triginta et duobus millibus
partit avec trente et deux milliers

hominum, et contulit castra castris
d'hommes, et plaça son camp devant le camp

hostium. | Porrò multitudo infinita
des ennemis. | Or une multitude infinie

Respondit Gedeon: si Deus nobiscum est, cur durâ premimur servitute?

Gédéon répondit : si Dieu est avec nous, pourquoi sommes-nous accablés par un dur esclavage?

Ait Angelus: macte animo : liberabis populum tuum à servitute Madianitarum.

L'Ange lui dit : prenez courage : vous délivrerez votre peuple de la servitude des Madianites.

Nolebat primò Gedeon tantum onus suscipere ; sed duplici miraculo confirmatus non abnuit.

Gédéon ne voulait pas d'abord se charger d'une si grande entreprise ; mais rassuré par un double miracle il ne le refusa pas.

99. *Gédéon lève une armée, et marche contre les Madianites.*

Gedeon, contracto exercitu, profectus est cum duobus et triginta millibus hominum, et castra castris hostium contulit.

Gédéon, ayant levé une armée, partit avec trente-deux mille hommes, et plaça son camp en face du camp des ennemis.

Erat porrò infinita multitudo

Or il y avait une multitude infinie de soldats

(1) Abnuere
refuser par un signe de tête.

erat in exercitu Madianitarum: nam rex
était dans l'armée des Madianites : car le roi

Amalecitarum se conjunxerat cum iis. |
des Amalécites s' était joint avec eux. |

Tamen Deus dixit Gedeoni: opus non
Cependant Dieu dit à Gédéon: besoin n'

est tibi (de) tot millibus hominum :
est pas à toi de tant de milliers d'hommes :

(à) cæteris dimissis, retine tantùm
après les autres congédiés, retiens seulement

trecentos viros, ne (1) tribuant
trois cents hommes, de peur qu' ils n' attribuent

victoriam suæ virtuti, non potentiæ
la victoire à leur valeur, non à la puissance

divinæ.
divine.

100. *Gédéon combat et remporte la victoire.*

Gedeon divisit trecentos viros in tres
Gédéon divisa les trois cents hommes en trois

partes, que dedit illis tubas et
parties, et donna à eux des trompettes et

lagenas testaceas, in quibus erant
des bouteilles de terre, dans lesquelles étaient

lampades accensæ. | Hi ingressi
des lampes allumées. | *Ceux-ci étant entrés*

in exercitu Madianitarum : nam cum iis rex Amalecitarum se conjunxerat.

dans l'armée des Madianites; car le roi des Amalécites s'était joint à eux.

Tamen Deus dixit Gedeoni : non opus est tibi tot millibus hominum : dimissis cæteris, retine tantùm trecentos viros, ne victoriam suæ virtuti tribuant, non potentiæ divinæ.

Cependant Dieu dit à Gédéon : vous n'avez pas besoin de tant de milliers d'hommes : retenez seulement trois cents combattans, et congédiez les autres, de peur qu'ils n'attribuent la victoire à leur valeur, et non à la puissance divine.

100. *Gédéon combat et remporte la victoire.*

GEDEON trecentos viros in tres partes divisit, deditque illis tubas et lagenas testaceas, in quibus erant lampades accensæ.

GÉDÉON partagea ces trois cents hommes en trois bandes, et leur donna des trompettes et des vases de terre cuite, dans lesquels étaient des lampes allumées.

Hi mediâ nocte ingressi

Au milieu de la nuit ils entrèrent

(1) *Ou S.* (Ut) ne tribuant
afin qu' ils n' attribuent pas.

(in) castra hostium, (in) nocte mediâ,
dans le camp des ennemis, dans la nuit mitoyen-

cœperunt clangere (cum) tubis
ne, commencèrent (à) sonner avec les trompettes

et collidere lagenas inter se. | Madia-
et (à) briser les vases entre eux. | Les Madia-

nitæ, (à) sonitu tubarum audito et
nites, après le son des trompettes entendu et

(à) lampadibus visis, turbati sunt, et
après les lampes vues, furent troublés, et

dilapsi sunt (à) fugâ turpi, quisque
se dispersèrent par une fuite honteuse, chacun

quò potuit. | Deniquè converterunt invicem
où il put. | Enfin ils tournèrent mutuellement

(suos) gladios in se, et trucidârunt (1) se
leurs glaives contre eux, et massacrèrent eux

(à) cæde mutuâ. | Gedeon persecutus est
par un meurtre mutuel. | Gédéon poursuivit

reges hostium, et dedit neci (eos)
les rois des ennemis, et donna à la mort eux

comprehensos.
saisis.

101. *Naissance de Samson; sa force extraordinaire.*

QUUM Hebræi essent (2) in potestate
LORSQUE les Hébreux étaient au pouvoir

castra hostium, cœperunt tubis clangere, et collidere inter se lagenas.

dans le camp des ennemis, se mirent à sonner de la trompette et à briser les vases entre eux.

Madianitæ, audito tubarum sonitu et visis lampadibus, turbati sunt, et turpi fugâ, quò quisque potuit, dilapsi sunt.

Les Madianites entendant le bruit des trompettes et voyant les lampes, furent ébranlés, et par une fuite honteuse ils se dispersèrent chacun où il put.

Denique gladios in se invicem converterunt, et mutuâ cæde se trucidârunt.

Enfin ils tournèrent leurs épées les uns contre les autres, et s'égorgèrent mutuellement.

Gedeon hostium reges persecutus est, et comprehensos neci dedit.

Gédéon poursuivit les rois des ennemis, et les ayant pris, il les fit mourir.

101. *Naissance de Samson; sa force extraordinaire.*

Quum Hebræi in potestate essent

Lorsque les Hébreux étaient sous la puissance

(1) Trucidârunt *pour* trucidaverunt.
(2) Essent.
fuissent.

Philistæorum, et (quùm) affligerentur (1) ab
des Philistins, et lorsqu' ils étaient affligés par

illis, Samson natus est, futurus ultor (2)
eux, Samson naquit, devant être le vengeur

hostium. | Mater hujus fuerat
des ennemis. | La mère de celui-ci avait été

diù sterilis, sed Angelus Domini
long-temps stérile, mais un Ange du Seigneur

apparuit ei, que prædixit eam parituram (esse)
apparut à elle, et prédit elle devoir enfanter

filium, qui vindicaret (3) aliquandò suos
un fils, qui mettrait un jour ses

cives in libertatem. | Enixa
citoyens en liberté. | Ayant mis au monde

puerum, indidit ei nomen *Samsonis.* |
l'enfant, elle donna à lui le nom (de) Samson. |

Puer crevit; habuit comam intonsam;
L'enfant crut; il eut la chevelure non tondue;

bibit nec vinum, nec siceram; fuit (ex)
il (ne) but ni vin, ni bière; il fut d'

robore corporis incredibili: interfecit (cum)
une force de corps incroyable: il tua avec

manu leonem obvium.
sa main un lion venant à sa rencontre.

Philistæorum, et ab illis affligerentur, natus est Samson, futurus ultor hostium.

des Philistins qui les tourmentaient, Samson, qui devait les venger de leurs ennemis, vint au monde.

Hujus mater diù sterilis fuerat, sed ei Angelus Domini apparuit, prædixitque eam parituram filium, qui cives suos in libertatem aliquandò vindicaret.

Sa mère avait été longtemps stérile; mais un Ange du Seigneur lui apparut, et lui prédit qu'elle mettrait au monde un fils, qui rendrait un jour la liberté à ses concitoyens.

Enixa puerum, nomen *Samsonis* ei indidit.

Ayant mis au monde cet enfant, elle lui donna le nom de *Samson*.

Puer crevit; intonsam habuit comam; nec vinum, nec siceram bibit; incredibili fuit corporis robore: obvium leonem manu interfecit.

L'enfant pris sa croissance; il n'eut point les cheveux coupés; il ne but ni vin ni bière; il fut d'une force incroyable: il tua de sa main un lion qui venait à sa rencontre.

---

(1) Affligerentur *fussent affligés.*
(2) *S.* (Crudelitatis) *de la cruauté.*
(3) Vindicaret *revendiquerait.*

102. *Samson devenu grand moleste les Philistins.*

SAMSON adultus affecit Philistæos (à)
SAMSON devenu grand affecta les Philistins de

multis cladibus : cepit trecentas vulpes ,
plusieurs désastres : il prit trois cents renards,

caudis quarum alligavit lampades (1)
aux queues desquels il attacha des torches

accensas , et immisit (eas) in agros
allumées, et il envoya eux dans les champs

hostium. | Tunc fortè messis erat
des ennemis. | Alors par hasard la moisson était

matura : ità incendium fuit facile. | Omnes
mûre : ainsi l'incendie fut facile. | Toutes

segetes , vineæ et oleæ exustæ sunt ,
les moissons, les vignes et les oliviers furent brûlés,

nec (et non) destitit (2) vexare gentem
et il ne cessa de vexer cette nation

inimicam (à) variis incommodis. | Traditus
ennemie par diverses incommodités. | Livré

Philistæis rupit vincula (de) quibus
aux Philistins il rompit les liens desquels

fuerat constrictus, et (à) maxillâ
il avait été étreint , et après une mâchoire

asini arreptâ , prostravit mille (viros) (3)
d'âne saisie , il terrassa mille hommes

102. *Samson devenu grand moleste les Philistins.*

SAMSON adultus Philistæos multis affecit cladibus : cepit trecentas vulpes, quarum caudis accensas lampades alligavit, et in hostium agros immisit.

SAMSON devenu grand fit éprouver bien des pertes aux Philistins : il prit trois cents renards, leur attacha des torches allumées à la queue, et les chassa dans les champs des ennemis.

Tunc fortè messis matura erat : ità facile incendium fuit.

Alors par hasard la moisson était mûre; ainsi l'incendie se communiqua facilement.

Omnes segetes, vineæ et oleæ exustæ sunt, nec inimicam gentem variis incommodis vexare destitit.

Tous les blés, les vignes et les oliviers furent brûlés, et il ne cessa de tourmenter cette nation ennemie par divers dommages.

Traditus Philistæis rupit vincula, quibus constrictus fuerat, et arreptâ maxillâ asini,

Livré aux Philistins il rompit les liens dont on l'avait garrotté, et ayant saisi une mâchoire d'âne, il terrassa mille ennemis

---

(1) Lampades *lampes.*

(2) Destitit *se désista.*

(3) S. (È numero) *du nombre.*

hostium (cum) hoc telo (1) quod
des ennemis avec cette arme que

casus dederat (ei).
le hasard avait donné à lui.

103. *Samson, enfermé dans une ville, en détache les portes avec les poteaux.*

(In) quâdam die Samson ingressus est
En un certain jour Samson entra

(in) urbem Philistæorum, que videbatur (2)
dans une ville des Philistins, et il paraissait

pernoctaturus ibi. | Philistæi captantes (3)
devant passer la nuit là. | Les Philistins saisissant

occasionem, jusserunt portas obserari,
l'occasion, ordonnèrent les portes être fermées à

(ut) quis ne exiret. | (Illi)
clef, afin que quelqu'un ne sortît pas. | Ceux-là

silentes, expectabant per totam
se tenant en silence, attendaient pendant toute

noctem, ut interficerent Samsonem
la nuit, afin qu' ils tuassent Samson

exeuntem manè. | At Samson surrexit
sortant le matin. | Mais Samson se leva

(in) nocte mediâ, que venit ad portam
dans la nuit mitoyenne, et vint à la porte

urbis, quùm invenisset quam clausam,
de la ville, lorsqu' il eût trouvé laquelle fermée,

hoc telo, quod casus dederat, mille hostium prostravit.

avec cette arme que le hasard lui avait offerte.

105. *Samson, enfermé dans une ville, en détache les portes avec les poteaux.*

Quadam die Samson urbem Philistæorum ingressus est, ibique pernoctaturus videbatur.

Un jour Samson entra dans une ville des Philistins, et il paraissait devoir y passer la nuit.

Philistæi occasionem captantes, portas obserari jusserunt, ne quis exiret.

Les Philistins, qui épiaient l'occasion, firent fermer les portes, afin que personne ne sortît.

Per totam noctem exspectabant silentes, ut Samsonem manè exeuntem interficerent.

Pendant toute la nuit ils attendaient en silence, pour tuer Samson lorsqu'il sortirait le matin.

At Samson mediâ nocte surrexit, venitque ad portam urbis, quam quùm invenisset clausam,

Mais Samson se leva au milieu de la nuit, et vint à la porte de la ville; l'ayant trouvée fermée,

---

(1) Telo
trait.

(2) Videbatur
il était vu.

(3) Captare, *fréquentatif de* capio, *exprime l'empressement de prendre.* Lhomond *traduit dans son dictionnaire* captare occasionem, *chercher l'occasion.*

sustulit (eam in suis) humeris cum
il souleva elle sur ses épaules avec

postibus et seris, atque supportavit
les poteaux et les serrures, et transporta

(eam) in verticem montis vicini.
elle sur le sommet du mont voisin.

104. *Sa femme, gagnée par les Philistins, le trahit.*

TANDEM Philistæi, qui nequiverant
ENFIN les Philistins, qui n'avaient pu

comprehendere Samsonem, corruperunt
saisir Samson, corrompirent

uxorem illius (cum) pecuniâ, ut ea
l'épouse de lui avec de l'argent, afin qu' elle

proderet virum (1). | Mulier persuasit
trahît son mari. | Cette femme persuada

viro, ut indicaret sibi causam
à son mari, qu' il indiquât à elle la cause

tantæ virtutis (2), et ubi rescivit
d'une si grande force, et dès qu' elle sut

vires ejus esse sitas in capillis,
les forces de lui être situées dans ses cheveux,

totondit caput (ejus) dormientis, atque
elle tondit la tête de lui dormant, et

tradidit ità eum Philistæis. | Illi,
elle livra ainsi lui aux Philistins. | Ceux-là,

humeris sustulit cum postibus et seris, atque in verticem montis vicini supportavit.

il l'enleva sur ses épaules avec les poteaux et les serrures, et la transporta sur le sommet de la montagne voisine.

104. *Sa femme, gagnée par les Philistins, le trahit.*

Tandem Philistæi, qui Samsonem comprehendere nequiverant, illius uxorem pecuniâ corruperunt, ut ea virum proderet.

Enfin les Philistins, qui n'avaient pu prendre Samson, corrompirent sa femme par argent, afin qu'elle trahît son mari.

Mulier viro persuasit, ut sibi indicaret causam tantæ virtutis, et ubi rescivit vires ejus in capillis sitas esse, caput dormientis totondit, atque ità eum Philistæis tradidit.

Cette femme persuada à Samson de lui indiquer la cause d'une si grande force, et lorsqu'elle eut découvert que ses forces consistaient dans ses cheveux, elle lui rasa la tête pendant qu'il dormait, et le livra ainsi aux Philistins.

---

(1) Virum
homme.
(2) Virtutis
de la vertu.

(à) oculis effossis (ei), conjecerunt (eum)
après les yeux crevés à lui, jetèrent lui

vinctum in carcerem, que habuerunt (eum)
garrotté en prison, et eurent lui

diù ludibrio. | Sed (à) spatio
long-temps à jouet. | Mais après un espace

temporis crinis (1) accisus (cœpit) crescere,
de temps le cheveu coupé commença (à) croître,

et virtus cœpit redire cum crine;
et la force commença à revenir avec le cheveu;

que jam Samson conscius (2) roboris
et déjà Samson ayant connaissance de sa force

recepti operiebatur tempus justæ
recouvrée attendait le temps d'une juste

ultionis.
vengeance.

105. *Samson meurt en faisant périr trois mille Philistins.*

Mos erat Philistæis, quùm
La coutume était aux Philistins, lorsqu'

agerent (3) dies festos, producere (4)
ils célébraient des jours de fête, (de) produire

Samsonem quasi in pompam publicam,
Samson comme en pompe publique,

que insultare (ei) capto. | (In) quâdam
et (d') insulter à lui captif. | En un certain

Illi, effossis oculis, vinctum in carcerem conjecerunt, diuque ludibrio habuerunt.

Ceux ci lui ayant crevé les yeux, le lièrent, le mirent en prison et s'en firent long-temps un jouet.

Sed spatio temporis crinis accisus crescere, et cum crine virtus redire cœpit; jamque Samson conscius recepti roboris justæ ultionis tempus operiebatur.

Mais au bout de quelque temps les cheveux coupés prirent croissance, et avec ses cheveux son courage commença à revenir. Déjà Samson sentant ses forces revenues, attendait le temps d'une juste vengeance.

105. *Samson meurt en faisant périr trois mille Philistins.*

Erat Philistæis mos, quùm dies festos agerent, producere Samsonem quasi in pompam publicam, captoque insultare.

Les Philistins avaient coutume, lorsqu'ils célébraient des jours de fête, de faire paraître Samson comme pour la pompe publique, et d'insulter à sa captivité.

---

(1) *Le singulier pour le pluriel.*

(2) Conscius...... S. (de reditu) roboris
qui sait en soi-même du retour de sa force.

(3) Agerent
ils agissent, agiraient.

(4) *Ou* producere Samsonem, etc. etc. erat mos, etc.

die quùm convivium publicum celebraretur,
jour lorsqu' un repas public était célébré,

jubent Samsonem adduci. | Domus
ils ordonnent Samson être amené. | La maison

in quâ omnis populus et principes
dans laquelle tout le peuple et les principaux

Philistæorum epulabantur, erat subnixa
des Philistins se régalaient, était appuyée

(in) duðbus columnis magnitudinis miræ.
sur deux colonnes d'une grandeur étonnante.

| Samson adductus statuitur inter columnas.
| *Samson amené est placé entre les colonnes.*

| Tum ille utens (de) occasione concussit
| *Alors celui-là usant de l'occasion secoua*

columnas, et omnis turba obruta est
les colonnes, et toute la multitude fut écrasée

(à) ruinâ domûs, que Samson ipse
par la ruine de la maison, et Samson lui-même

occubuit simùl cum hostibus non
succomba en même temps avec ses ennemis non

inultus.
sans être vengé.

106. *Naissance de Samuel.*

Quum Heli esset (1) summus sacerdos,
Lorsqu' Héli était grand- prêtre,

Die quâdam quùm publicum convivium celebraretur, Samsonem adduci jubent.

Un jour qu'on donnait un festin public, ils font amener Samson.

Domus in quâ omnis populus et principes Philistæorum epulabantur, subnixa erat duabus columnis miræ magnitudinis.

La maison où tout le peuple et les principaux des Philistins se régalaient, était appuyée sur deux colonnes d'une grandeur prodigieuse.

Adductus Samson inter columnas statuitur.

On amène Samson, et on le place entre ces colonnes.

Tùm ille occasione utens, columnas concussit, et turba omnis obruta est ruinâ domûs, simùlque Samson ipse, cum hostibus non inultus occubuit.

Alors profitant de l'occasion, il ébranla les colonnes, et toute la multitude fut écrasée sous les ruines de la maison, et en même temps Samson lui-même périt avec les ennemis, mais non sans s'être vengé.

106. *Naissance de Samuel.*

QUUM Heli esset summus sacerdos,

LORSQU'Héli était grand-prêtre,

(1) Esset
fût.

Samuel natus est : mater adduxit hunc ad
Samuel naquit : sa mère amena celui-ci au

sacerdotem, et obtulit (eum) Domino
prêtre, et offrit lui au Seigneur

ut ministraret ei in sacrificiis
afin qu' il fît le service à lui dans les sacrifices

faciendis. | Puer crescebat præditus
devant être faits. | L'enfant croissait doué

(de) indole egregiâ (1), que erat carus
d' un caractère excellent, et il était cher

Deo et hominibus : sua mater afferebat
à Dieu et aux hommes : sa mère apportait

cui (in) certis temporibus parvam
auquel dans certains temps une petite

tunicam, quam ipsa confecerat. | Verò
tunique, qu' elle-même avait faite. | Mais

Heli habebat filios (ex) moribus perditis (2),
Héli avait des fils de mœurs dépravées,

adeò ut abducerent (3) populum à
tellement qu' ils détournaient le peuple de

Deo colendo, (4) nec (et Heli) non
Dieu devant être adoré, et Héli ne

reprehendit unquam eos satis graviter (5).
reprit jamais eux assez sévérement.

| Quamobrem Deus erat iratus et
| *C'est pourquoi Dieu était irrité et*

patri et liberis.
contre le père et contre les enfans.

natus est Samuel : hunc adduxit mater ad sacerdotem, et obtulit Domino ut ei in sacrificiis faciendis ministraret.

Samuel vint au monde : sa mère l'amena au prêtre, et l'offrit au Seigneur pour qu'il le servît dans le temps des sacrifices.

Puer crescebat egregiâ præditus indole, eratque Deo et hominibus carus : cui mater sua certis temporibus afferebat parvam tunicam, quam ipsa confecerat.

L'enfant, doué d'un excellent naturel, croissait et était cher à Dieu et aux hommes : sa mère lui apportait à certains temps une petite tunique qu'elle-même avait faite.

Heli verò habebat filios perditis moribus, adeò ut populum à colendo Deo abducerent, nec satis graviter eos unquam reprehendit.

Mais Héli avait des enfans de mœurs dissolues, au point qu'ils détournaient le peuple d'honorer Dieu, et leur père ne les réprimanda jamais assez sévérement.

Quamobrem Deus erat et liberis et patri iratus.

C'est pourquoi Dieu était irrité et contre les enfans et contre le père.

(1) Egregiâ *choisi distingué.*
(2) Perditis *perdues.*
(3) Abducerent *détournassent.*
(4) Colendo *devant être cultivé.*
(5) Graviter *gravement.*

107. *Dieu révèle à Samuel le châtiment qu'il réserve à Héli.*

(In) quâdam nocte, quùm Heli
Dans une nuit, lorsqu' Héli

jaceret (1) in lectulo, Dominus
était étendu dans son petit lit, le Seigneur

vocavit Samuelem, qui ratus se arcessi
appela Samuel, qui, ayant cru soi être mandé

à sacerdote, cucurrit, que dixit: en
par le prêtre, courut, et dit: voilà que

adsum; enim vocasti (2) me. | At
je suis présent; car tu as appelé moi. | Mais

Heli inquit: non vocavi te, mi
Héli dit: je n' ai point appelé toi, mon

fili, revertere in tuum lectulum. Que id
fils, retourne dans ton petit lit. Et cela

factum est iterùm et tertiò. | Tandem
fut fait de nouveau et troisièmement. | Enfin

Samuel præmonitus à sacerdote res-
Samuel averti d'avance par le prêtre ré-

pondit Deo vocanti (se): loquere,
pondit à Dieu appelant lui: parle,

Domine; enim tuus servus audit (te). |
Seigneur; car ton serviteur écoute toi. |

Tum Deus ait Samueli: ego, afficiam
Alors Dieu dit à Samuel: moi, j'accablerai

107. *Dieu révéle à Samuel le châtiment qu'il réserve à Héli.*

QUADAM nocte, quùm jaceret Heli in lectulo, Dominus vocavit Samuelem, qui ratus se à sacerdote arcessi, cucurrit dixitque : en adsum; vocasti enim me.

UNE nuit, lorsqu'Héli était couché dans son lit, le Seigneur appela Samuel, qui, s'imaginant que le grand-prêtre le demandait, accourut et dit : me voilà ; car vous m'avez appelé.

At Heli : non te vocavi, inquit, fili mi : revertere in lectulum tuum. Idque iterùm et tertiò factum est.

Mais Héli lui dit : je ne vous ai point appelé, mon fils; retournez dans votre lit. Et cela arriva une seconde et une troisième fois.

Tandem præmonitus à sacerdote Samuel respondit Deo vocanti : loquere, Domine; audit enim servus tuus.

Enfin Samuel averti par le grand-prêtre répondit à Dieu qui l'appelait : parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute.

Tùm Deus Samueli : ego, ait, afficiam

Alors Dieu dit à Samuel : j'accablerai

(1) Jaceret *fût étendu.*

(2) Vocasti *pour* vocavisti *syncope.*

domum Heli (de) malis iis, quæ nemo
la maison d'Héli de maux tels, que personne

possit audire (quæ mala), quin ambæ
(ne) puisse entendre lesquels maux, que les deux

aures tinniant ei, propterea quòd
oreilles (ne) tintent à lui, parce qu'

fuerit (1) indulgens in suos liberos plus
il a été indulgent envers ses enfans plus

(præ modo) æquo, (2) que
en comparaison de la manière convenable, et

(quòd) tulerit (3) vitia illorum
parce qu' il a supporté les vices d'eux

nimiùm patienter.
trop patiemment.

108. *Samuel découvre à Héli ce que Dieu lui avait dit.*

Deindè somnus arctior (4) complexus est
Ensuite un sommeil plus profond embrassa

Samuelem, qui dormivit usque manè. |
Samuel, qui dormit jusqu'au matin. |

Ubi dies illuxit, surgens è lectulo
Dès que le jour brilla, se levant de son petit lit

aperuit ostium (5) tabernaculi, uti
il ouvrit la porte du tabernacle, comme

consueverat facere: autem timebat
il avait pris l'habitude (de) faire: or il craignait

domum Heli iis malis, quæ nemo audire possit, quin ei ambæ aures tinniant, propterea quòd in liberos suos plus æquo indulgens fuerit, illorumque vitia nimiùm patienter tulerit.

la maison d'Héli de maux tels que personne ne pourra en entendre le récit sans que les deux oreilles ne lui tintent ; parce qu'il a eu trop d'indulgence pour ses enfans, et qu'il a souffert trop patiemment leurs défauts.

108. *Samuel découvre à Héli ce que Dieu lui avait dit.*

Arctior deindè somnus Samuelem complexus est, qui dormivit usque manè.

Ensuite un sommeil plus profond s'empara de Samuel, qui dormit jusqu'au matin.

Ubi dies illuxit, surgens è lectulo aperuit ostium tabernaculi, utì facere consueverat : timebat

Dès que le jour eut paru, il se leva de son lit et ouvrit la porte du tabernacle, comme il avait coutume de faire: or il craignait

---

(1) Fuerit
il aura ou *ait été.*

(2) Æquo
uni, égal.

(3) Tulerit
il aura ou *ait porté.*

(4) Arctior
plus étroit.

(5) Ostium
ouverture.

indicare (1) sacerdoti sermonem Dei. |
(de) découvrir au prêtre le discours de Dieu. |

Heli compellans eum : oro, inquit, et
Héli apostrophant lui : je prie, dit-il, et

obtestor te, indica mihi ea (verba)
je conjure toi, découvre à moi ces paroles

quæ Deus dixit tibi : cave (ut) ne
que Dieu a dites à toi : prends garde que tu ne

celes (2) (propter) me quidquam eorum
cèles pour moi quelque chose de ces

(verborum) quæ audivisti. | Samuel paruit
paroles que tu as entendues. | *Samuel obéit*

(Heli) jubenti, que enarravit illi omnia
à Héli ordonnant, et raconta à lui toutes

verba Domini : Heli ait cui : est
les paroles du Seigneur : Héli dit à lui : il est

Dominus : (oportet) (ut) faciat (id) quod
le Seigneur : il faut qu' il fasse ce qu'

libuerit sibi (facere).
il plaira à lui (de) faire.

109. *Les malheurs tombent sur Héli et ses enfans.*

Pauló pòst bellum exortum est inter
Peu après la guerre s'éleva entre

Philistæos et Hebræos. | Hebræi
les Philistins et les Hébreux. | *Les Hébreux*

autem sacerdoti indicare sermonem Dei.

de découvrir au grand-prêtre le discours de Dieu.

Heli compellans eum : oro te, inquit, et obtestor, indica mihi ea quæ dixit tibi Deus : cave ne me quidquam celes eorum quæ audivisti.

Héli lui adressant la parole : je vous prie, dit-il, et je vous conjure : déclarez-moi ce que Dieu vous a dit : prenez garde de me cacher quelque chose de ce que vous avez entendu.

Jubenti paruit Samuel, illique enarravit omnia verba Domini : cui Heli : Dominus est, ait : faciat quod sibi libuerit.

Samuel obéit à ses ordres, et lui rapporta toutes les paroles du Seigneur : Héli lui dit : c'est le Seigneur ; qu'il fasse ce qui lui plaira.

109. *Les malheurs fondent sur Héli et ses enfans.*

Paulò pòst bellum exortum est inter Philistæos et Hebræos.

Peu après, la guerre s'alluma entre les Philistins et les Hébreux.

---

(1) Indicare
indiquer.

(2) *Ou* celes me (propter) quidquam, etc., *ce qui offre moins de sens en français.* Les exemples de bons auteurs prouvent que le nom de la chose ou le nom de la personne peut être le régime du verbe. *Celare* aliquid *alicui* Tac. *De insidiis celare* te. Cic.

deferunt arcam fœderis in pugnam, et
portent l'arche d'alliance au combat, et

filii sacerdotis procedunt cum eâ; sed
les fils du prêtre s'avancent avec elle; mais

quia Deus erat offensus illis,
parce que Dieu était offensé contre eux;

arca fuit magis detrimento (illis) quàm
l'arche fut plus à détriment à eux qu'

adjumento. | Hebræi victi sunt,
à secours. | Les Hébreux furent vaincus,

filii sacerdotis (fuerunt) occisi, arca
les fils du prêtre furent tués, l'arche

ipsa capta est. | Heli, (à) nuncio
elle-même fut prise. | Héli, après la nouvelle

tantæ cladis audito (1), decidit è
d'une si grande défaite apprise, tomba de

sellâ, et (à) cervice (2) fractâ,
son siége, et après sa tête fracassée,

mortuus est.
il mourut.

110. *Samuel, dernier juge des Hébreux. Saül en est élu roi. An du monde 2900.*

Samuel fuit postremus judex Hebræorum,
Samuel fut le dernier juge des Hébreux,

que administravit res (3) eorum in
et il administra les affaires d'eux dans

Hebræi arcam fœderis in pugnam deferunt, et cum eâ filii sacerdotis procedunt; sed quia Deus illis erat offensus, arca detrimento magis quàm adjumento fuit.

Les Hébreux portent l'arche d'alliance au combat, et les fils du grand-prêtre s'avancent avec elle; mais parce que Dieu était irrité contre eux, l'arche leur fut plus funeste qu'utile.

Victi sunt Hebræi, occisi filii sacerdotis, arca ipsa capta est.

Les Hébreux furent vaincus, les fils du grand-prêtre tués, l'arche elle-même fut prise.

Heli, audito tantæ cladis nuncio, è sellâ decidit, et fractâ cervice mortuus est.

Héli ayant reçu la nouvelle d'une défaite si considérable, tomba de dessus son siége, et s'étant brisé la tête, il mourut.

110. *Samuel, dernier juge des Hébreux. Saül en est élu roi. An du monde* 2900.

Samuel fuit postremus Hebræorum judex, eorumque res in

Samuel fut le dernier juge des Hébreux, et il gouverna leurs affaires dans

(1) Audito
entendue.
(2) Cervice, *au propre, le chignon du cou.*
(3) Res
les choses.

summâ pace et (in) tranquillitate perpetuâ.
une grande paix et dans une tranquillité perpétuelle.

| At quùm senuisset, et (quùm) filii
| *Mais lorsqu' il eût vieilli, et lorsque les fils*

ejus desciscerent (1) à moribus paternis,
de lui s'écartaient des mœurs paternelles,

populus amans (2) novitatis petiit
le peuple amateur de la nouveauté demanda

regem ab illo. | Samuel primò
un roi de lui. | *Samuel premièrement*

dissuasit (3) rem, que conatus est
déconseilla cette chose, et s'efforça

dimovere Hebræos ab isto consilio;
(d') éloigner les Hébreux de ce dessein;

sed illi perstiterunt in sententiâ. |
mais ceux-là persistèrent dans leur sentiment. |

Quarè Samuel admonitus à Deo
C'est pourquoi Samuel averti par Dieu

annuit postulationi eorum, et consecravit
consentit à la demande d'eux, et sacra

Saülem regem. | Statura Saülis erat
Saül roi. | *La stature de Saül était*

ingens et forma (4) (erat) excellens, (5)
grande et sa figure était distinguée,

adeò ut dignitas corporis conveniret (6)
tellement que la dignité de son corps convenait

pulchrè (7) dignitati regiæ.
parfaitement à la dignité royale.

summâ pace et perpetuâ tranquillitate administravit.

une paix profonde et dans une tranquillité continuelle.

At quùm senuisset, et filii ejus à moribus paternis desciscerent, populus novitatis amans ab illo regem petiit.

Mais lorsqu'il fut devenu vieux, comme ses enfans s'écartaient de la conduite de leur père, le peuple amateur de la nouveauté demanda un roi.

Samuel primò rem dissuasit, Hebræosque ab isto consilio dimovere conatus est; sed illi in sententiâ perstiterunt:

D'abord Samuel en dissuada les Hébreux et tâcha de les détourner de ce dessein; mais ils persistèrent dans leur sentiment.

Quarè admonitus à Deo Samuel annuit eorum postulationi et Saülem regem consecravit.

C'est pourquoi Samuel sur l'avis de Dieu, consentit à leur demande, et sacra Saül roi.

Erat Saülis ingens statura et forma excellens, adeò ut dignitas corporis dignitati regiæ pulchrè conveniret.

Saül était d'une grande taille et d'une figure distinguée, de sorte que sa prestance répondait parfaitement à la majesté royale.

---

(1) Desciscerent, *s'écartassent.*
(2) Amans *est ici nom verbal pour* amator.
(3) Dissuasit, *dissuada*; *mais on dit dissuader* quelqu'un, *et non* quelque chose.
(4) Forma, *forme.*
(5) Excellens, *excellent*, *qui excelle.*
(6) Conveniret, *convînt.*
(7) Pulchrè, *le mot français* bellement *ne signifie pas* d'une belle manière.

111. *Première désobéissance de Saül.*

PHILISTÆI fecerunt irruptionem in
LES Philistins firent une irruption sur

agrum Hebræorum. | Quapropter
le territoire des Hébreux. | C'est pourquoi

Saül processit adversùs illos, et posuit
Saül s'avança contre eux, et plaça

castra (1) apud Galgala urbem insignem
son camp auprès de Galgala ville remarquable

istius regionis. | Porrò Samuel edixerat
de cette région. | Or Samuel avait ordonné

ut (Hebræi) expectarent se per
que les Hébreux attendissent lui pendant

septem dies ve ut non consererent
sept jours ou qu' ils n' entrelaçassent point

manum cum hoste priùs quàm ipse
la main avec l'ennemi avant que lui-même

veniens faceret sacrificium Deo. | (In)
venant (ne) fît un sacrifice à Dieu. | Dans

septimo die, quùm Samuel moraretur (2),
le septième jour, comme Samuel tardait,

et (quùm) populus pertæsus (3) moræ
et comme le peuple ennuyé du retard

dilaberetur (4), Saül ipse fecit sacrificium
se dispersait, Saül lui-même fit le sacrifice

111. *Première désobéissance de Saül.*

PHILISTÆI in agrum Hebræorum irruptionem fecerunt.

Quapropter Saül adversùs illos processit, et apud Galgala urbem insignem istius regionis castra posuit.

Porrò Samuel edixerat ut se per septem dies exspectarent, neve manum cum hoste priùs consererent, quàm ipse veniens Deo sacrificium faceret.

Die septimo, quùm Samuel moraretur, et populus moræ pertæsus dilaberetur, Saül ipse sacrificium

LES Philistins firent une irruption sur les terres des Hébreux.

C'est pourquoi Saül marcha contre eux, et campa auprès de Galgala ville remarquable de ce pays.

Or Samuel avait ordonné qu'on l'attendît pendant sept jours, et qu'on n'en vînt point aux mains avec l'ennemi, avant qu'il ne fût venu faire lui-même un sacrifice à Dieu.

Le septième jour, comme Samuel tardait et que le peuple ennuyé de ce retard se dispersait, Saul fit lui-même le sacrifice

---

(1) Castra, *pluriel en latin, singulier en français.*
(2) Moraretur
demeurât.
(3) S. (Propter diuturnitatem) moræ
à cause de la durée du retard.
(4) Dilaberetur
s'écoulât.

(in) loco sacerdotis. | (A) sacrificio
au lieu du prêtre. | *Après le sacrifice*

vix peracto, Samuel venit que
à peine achevé, Samuel vint et

reprehendit graviter regem quòd
réprimanda fortement le roi de ce qu'

arrogavisset (1) temerè sibi munus
il avait arrogé témérairement à lui la fonction

proprium sacerdotum.
propre des prêtres.

112. *Jonathas, fils de Saül, met en déroute l'armée des Philistins.*

QUUM Hebræi premerentur (2) à
LORSQUE les Hébreux étaient pressés par

Philistæis, Jonathas, filius Saülis,
les Philistins, Jonathas, fils de Saül,

cepit (3) et perfecit consilium audax. |
forma et exécuta un projet audacieux. |

Ingressus est (in) castra hostium, (cum)
Il entra dans le camp des ennemis, avec

solo armigero comite, et (à) viginti
un seul écuyer compagnon, et après vingt

Philistæis ferè interemptis, perculit
Philistins environ tués, il frappa

exercitum universum (à) terrore. |
l'armée entière de terreur. |

ſecit loco sacerdotis.

à la place du grand-prêtre.

Vix peracto sacrificio, venit Samuel, regemque graviter reprehendit, quòd munus proprium sacerdotum sibi temerè arrogavisset.

Le sacrifice étant à peine achevé, Samuel arriva, et réprimanda sévèrement le roi de ce qu'il s'était arrogé témérairement une fonction qui n'appartenait qu'aux prêtres.

112. *Jonathas, fils de Saül, met en déroute l'armée des Philistins.*

Quum Hebræi à Philistæis premerentur, Jonathas, Saülis filius, audax consilium cepit et perfecit.

Les Hébreux étant pressés par les Philistins, Jonathas, fils de Saül, forma un dessein hardi et l'exécuta.

Solo armigero comite, castra hostium ingressus est, et viginti ferè Philistæis interemptis, universum exercitum terrore perculit.

Accompagné d'un seul écuyer, il entra dans le camp des ennemis, et après avoir tué environ vingt Philistins, il frappa de terreur toute leur armée.

---

(1) Arrogavisset.
il eût arrogé.
(2) Premerentur
fussent pressés.
(3) Cepit
prit.

Itaque Philistæi perturbati cœperunt
C'est pourquoi les Philistins troublés commencè-

non jam servare ordines, non
rent non déjà (*à*) *conserver leurs rangs, non*

exequi imperia, sed (cœperunt)
(*à*) *exécuter les ordres, mais ils commencèrent*

committere se fugæ. | Ubi Saül
(*à*) *confier eux à la fuite.* | *Dès que Saül*

animadvertit (1) quod (2), eduxit (3) copias
remarqua cela, il fit sortir les troupes

(è) castris, et persecutus fugientes
du camp, et ayant poursuivi les fuyards

retulit victoriam insignem.
il remporta une victoire remarquable.

113. *Saül veut faire mourir son fils Jonathas.*

Saul, dùm persequeretur (4) Philistæos,
Saul, tandis qu' il poursuivait les Philistins,

edixerat (ut) (ali)quis ne sumeret
avait ordonné que quelqu'un ne prît

cibum, nisi (ab) hostibus
de la nourriture, sinon après les ennemis

confectis (5), minatus (6) mortem cum
défaits, ayant promis par menace la mort avec

juramento illi qui fecisset (7) contrà edictum.
serment à celui qui agirait contre l'édit.

Itaque Philistæi perturbati cœperunt non jam ordines servare, non imperia exequi, sed fugæ se committere.

Ainsi les Philistins troublés commencèrent à ne plus garder leurs rangs, à ne point suivre les ordres, mais à prendre la fuite.

Quod ubi Saül animadvertit, copias castris eduxit, et fugientes persecutus insignem victoriam retulit.

Dès que Saül s'en fut aperçu, il fit sortir les troupes de leur camp, poursuivit les fuyards, et remporta une victoire remarquable.

113. *Saül veut faire mourir son fils Jonathas.*

Saul, dum persequeretur Philistæos, edixerat ne quis, nisi confectis hostibus, cibum sumeret, mortem cum juramento minatus illi qui contra edictum fecisset.

Saul, en poursuivant les Philistins, avait ordonné que personne ne prît de nourriture qu'après la défaite entière des ennemis, menaçant de mort, avec serment, celui qui agirait contre ses ordres.

---

(1) Vertit-animum-ad *tourna l'esprit vers.*
(2) Quod *pour* illud.
(3) Duxit è- *conduit hors.*
(4) Persequeretur *il poursuivît.*
(5) Confectis *déconfits* (vieux).
(6) Minatus, *ayant menacé.*
(7) Fecisset, *aurait fait.*

| Jonathas aberat tunc, et non
| *Jonathas était absent alors, et n'*

audierat imperium regis. | Accidit
avait pas entendu l'ordre du roi. | *Il arriva*

ut exercitus trajiceret (1) sylvam in
que l'armée traversa une forêt dans

quâ esset plurimùm mellis agrestis. |
laquelle était beaucoup de miel sauvage. |

Jonathas nescius (2) edicti paterni extendit
Jonathas non instruit de l'édit paternel étendit

virgam, quam tenebat (in) manu, que
une baguette, qu' il tenait à la main, et

admovit ori eam (virgam) intinctam
approcha à sa bouche cette baguette trempée

in mel. | Ubi rex cognovit id,
dans le miel. | *Dès que le roi connut cela,*

voluit filium plecti (3) (de) morte; sed
il voulut son fils être puni de mort; mais

meritum recens exemit juvenem
le service récent déroba le jeune homme

periculo; nec (et) populus (non) tulit
au péril; et le peuple ne supporta pas

(eum) insontem trahi ad supplicium.
lui innocent être traîné au supplice.

Jonathas tunc aberat, nec regis imperium audierat.

Jonathas était alors absent, et n'avait point entendu l'ordre du roi.

Accidit ut exercitus trajiceret sylvam in quâ esset plurimùm mellis agrestis.

Il arriva que l'armée passa par une forêt où il y avait beaucoup de miel sauvage.

Jonathas edicti paterni nescius extendit virgam, quam manu tenebat, eamque in mel intinctam ori admovit.

Jonathas, ignorant l'ordre de son père, étendit la baguette qu'il tenait à la main, et l'ayant trempée dans le miel, il l'approcha de sa bouche.

Id ubi rex cognovit, filium morte plecti voluit; sed recens meritum periculo juvenem exemit; nec populus tulit insontem ad supplicium trahi.

Lorsque le roi eut appris cela, il voulut que son fils fût puni de mort; mais le service qu'il venait de rendre, tira ce jeune prince du danger; et le peuple ne souffrit point qu'il fût conduit au supplice, étant innocent.

---

(1) Trajiceret
traversât.

(2) Nescius (de promulgatione edicti)
ne sachant pas la promulgation de l'édit.

(3) Plecti
être plié.

114. *Saül désobéit une seconde fois; il est rejeté, et David est sacré roi.*

POSTEA Saül, (sub) Deo jubente (id),
APRÈS cela Saül, sous Dieu ordonnant cela,

intulit (1) bellum Amalecitis. Primò
déclara la guerre aux Amalécites. D'abord

gessit benè rem. Hostes cæsi sunt
il géra bien la chose. Les ennemis furent taillés en

et rex eorum captus est. | Sed
pièces et le roi d'eux fut pris. | Mais

deindè Saül offendit Deum graviter: Deus
ensuite Saül offensa Dieu grièvement: Dieu

vetuerat (ut) (ali)quid ex spoliis
avait défendu que quelque chose des dépouilles

hostium ne reservaretur; verò Saül,
des ennemis ne fût réservé; mais Saül,

(à) Amalecitis cæsis, servavit
après les Amalécites taillés en pièces, conserva

partem prædæ. | Ob quam causam
une partie du butin. | Pour laquelle cause

rejectus est à Deo, et David adhuc juvenis
il fut rejeté par Dieu, et David encore jeune

è tribu Judæ electus est in locum ejus,
de la tribu de Judas fut élu au lieu de lui,

et (fuit) unctus à Samuele.
et fut oint par Samuel.

114. *Saül désobéit une seconde fois; il est rejeté, et David est sacré roi.*

SAUL posteà, jubente Deo, bellum Amalecitis intulit. Primò rem benè gessit. Cæsi sunt hostes, et eorum rex captus est.

APRÈS cela, Saül, par l'ordre de Dieu, déclara la guerre aux Amalécites. D'abord il eut des succès. Les ennemis furent taillés en pièces, et leur roi fut fait prisonnier.

Sed deindè Saül Deum graviter offendit : vetuerat Deus ne quid ex spoliis hostium reservaretur ; Saül verò, Amalecitis cæsis, partem prædæ servavit.

Mais ensuite Saül offensa Dieu grièvement : Dieu avait défendu de rien réserver des dépouilles de l'ennemi ; mais Saül, après la défaite des Amalécites, garda une partie du butin.

Quam ob causam rejectus est à Deo, et in ejus locum David adhuc juvenis è tribu Judæ electus est, et à Samuele unctus.

C'est pourquoi Dieu le rejeta, et à sa place David, encore jeune, de la tribu de Juda, fut choisi et sacré par Samuel.

---

(1) Intulit
porta dedans.

115. *Saül est agité par le démon; David est appelé à la cour pour le calmer.*

Postquam (Saül) sprevisset mandata Dei,
Après que Saül eût méprisé les ordres de Dieu,

spiritus malus (1) invasit Saülem, ità
l'esprit malin posséda Saül, tellement

ut ille incideret (2) sæpè in furorem.
que celui-ci tombait souvent en fureur.

| Tunc aulici suaserunt ei, ut
| *Alors les courtisans conseillèrent à lui, qu'*

arcesseret aliquem qui sciret pulsare (3)
il mandât quelqu'un qui sût pincer

citharam ad animum ægrum ejus
la harpe pour l'esprit malade de lui

deliniendum. | David peritus (in
devant être adouci. | *David habile dans*

notitiâ) hujusce artis arcessitus est,
la connaissance de cet art fut mandé,

qui (David) habebatur (4) inter ministros
lequel David était compté entre les officiers

regios ob illud munus. | Itaque
royaux pour cet emploi. | *C'est pourquoi*

statim ac spiritus malus corripiebat Saülem,
aussitôt que l'esprit malin saisissait Saül,

David pulsabat citharam, et furor regis
David pinçait la harpe, et la fureur du roi

considebat (5).
se calmait.

115. *Saül est agité par le démon; David est appelé à la Cour pour le calmer.*

SAULEM, postquàm Dei mandata sprevisset, invasit spiritus malus, itâ ut ille in furorem sæpè incideret.

SAUL ayant méprisé les ordres de Dieu, l'esprit malin s'empara tellement de lui, que souvent il entrait en fureur.

Tunc aulici ei suaserunt, ut aliquem arcesseret, qui citharam sciret pulsare, ad deliniendum ægrum ejus animum.

Alors les courtisans lui conseillèrent de faire venir quelqu'un qui sût pincer la harpe, pour calmer son esprit malade.

Arcessitus est David hujusce artis peritus, qui ob illud munus inter ministros regios habebatur.

On fit venir David, habile dans cet art, et qui, à cause de ce talent, était au nombre des officiers du roi.

Itaque statim ac Saülem spiritus malus corripiebat, David citharam pulsabat, et regis furor considebat.

Ainsi dès que l'esprit malin s'emparait de Saül, David jouait de la harpe, et la fureur du roi s'apaisait.

---

(1) *Ou* Spiritus malus invasit Saülem, postquàm, etc.
(2) Incideret
tombât.
(3) Pulsare, *fréquentatif de* pellere.
pousser.
(4) Habebatur
était eu.
(5) Considebat
se rasseyait, se dit figurément de l'esprit; laisser rasseoir ses esprits. Acad.

116. *Le géant Goliath défie les Hébreux.*

BELLUM cum Philistæis secutum est : quùm
La guerre avec les Philistins suivit : lorsque

duæ acies essent (1) in conspectu, quidam
les deux armées étaient en présence, un

Philistæus, *Goliathus* (è) nomine, vir
Philistin, Goliath *de son nom, homme*

magnitudinis miræ, progressus est ante
d'une grandeur étonnante, s'avança devant

ordines et provocabat sæpè unum ex
les rangs et provoquait souvent un des

Hebræis ad certamen singulare. | Induebatur
Hébreux à un combat singulier. | *Il était revêtu*

(è) loricâ squamatâ (2) : habebat
d' une cuirasse couverte d'écailles : il avait

ocreas æreas in cruribus : cassis
des bottes d'airain sur les jambes : un casque

ærea operiebat caput ejus, et clypeus
d'airain couvrait la tête de lui, et un bouclier

æreus tegebat humeros. | Tùm Saül
d'airain couvrait ses épaules. | *Alors Saül*

promisit magna præmia, et imò
promit de grandes récompenses, et bien plus

nuptias filiæ ei qui retulisset (3)
les nôces de sa fille à celui qui rapporterait

116. *Le géant Goliath défie les Hébreux.*

SECUTUM est bellum cum Philistæis : quùm duæ acies in conspectu essent, Philistæus quidam, nomine *Goliathus*, vir miræ magnitudinis, progessus est ante ordines et unum ex Hebræis sæpè provocabat ad singulare certamen.

ENSUITE survint la guerre contre les Philistins : lorsque les deux armées étaient en présence, un certain Philistin nommé *Goliath*, homme d'une grandeur prodigieuse, s'avança devant les rangs, et provoquait souvent un des Hébreux à un combat singulier.

Loricâ squamatâ induebatur : ocreas in cruribus æreas habebat : cassis ærea caput ejus operiebat, et clypeus æreus tegebat humeros.

Il était revêtu d'une cuirasse en forme d'écailles ; il avait aux jambes des bottes d'airain : un casque d'airain couvrait sa tête, et un bouclier d'airain couvrait ses épaules.

Tùm Saül magna præmia, imò et filiæ nuptias ei promisit qui provocantis spolia retulisset.

Alors Saül promit de grandes récompenses, et même sa fille en mariage à celui qui rapporterait les dépouilles du Philistin qui provoquait les Hébreux.

---

(1) Essent
fussent.

(2) *Le mot français correspondant à* squamatus *est* écailleux, *terme de botanique qui signifie* composé d'écailles. ACAD.

(3) Retulisset
aurait, eût rapporté.

spolia (gigantis) provocantis. | At
les dépouilles du géant provoquant. | *Mais*

---

nemo audebat exire contrà illum; et
personne (n') osait sortir contre lui; et

Goliathus exprobrabat Hebræis suam
Goliath reprochait aux Hébreux leur

---

ignaviam cum irrisu ac ludibrio.
lâcheté avec dérision et raillerie.

117. *David se présente pour combattre Goliath.*

David commotus (ab) ignominiâ sui populi,
David ému par l'ignominie de son peuple,

---

se obtulit spontè ad pugnandum. |
s' offrit volontairement pour combattre. |

Itaque adductus est ad Saülem, qui,
C'est pourquoi il fut amené à Saül, qui,

(à) ætate ejus consideratâ, diffidebat (1)
après l'âge de lui considéré, ne se fiait pas

---

pugnæ. | Non poteris, inquit (2),
au combat. | *Tu ne pourras pas, dit-il,*

---

adolescentulus pugnare cum viro
si jeune combattre avec cet homme

---

robustissimo. David respondit: ne timeas (3),
très-robuste. David répondit: ne crains pas,

ó rex, quùm pascerem oves mei
ô roi, lorsque je paissais les brebis de mon

At nemo contrà illum exire audebat; et Goliathus suam Hebræis ignaviam cum irrisu ac ludibrio exprobrabat.

Mais personne n'osait s'avancer contre lui; et Goliath reprochait aux Hébreux leur lâcheté avec dérision et en se moquant d'eux.

117. *David se présente pour combattre Goliath.*

David commotus ignominiâ populi sui, se spontè ad pugnandum obtulit.

David touché de l'affront fait à son peuple, se présenta de lui-même pour combattre.

Itaque adductus est ad Saülem, qui, consideratâ ejus ætate, diffidebat pugnæ.

On l'amena donc à Saül, qui, ayant considéré son âge, n'espérait pas bien du combat.

Non poteris, inquit, adolescentulus cum viro robustissimo pugnare.

Vous ne pourrez point, dit-il, jeune comme vous êtes, combattre contre cet homme très-robuste.

Respondit David: ne timeas, ô rex, quùm pascerem oves patris mei,

David répondit: ne craignez point, ô roi! Lorsque je faisais paître les brebis de mon père,

---

(1) Diffidebat
se défiait de.

(2) S. (Tu qui es) adolescentulus
Toi qui es un petit jeune homme.

(3) S. (Oportet ut) ne timeas
Il faut que tu ne craignes point.

patris, leo invasit (1) gregem, que
père, un lion fondit sur le troupeau, et

corripuit ovem: ego persecutus illum
saisit une brebis: moi ayant poursuivi ce

(leonem) occidi (eum) et eripui ovem
lion je tuai lui et j'arrachai la brebis

è faucibus (2) illius. Interfeci pariter
de la gueule de lui. Je tuai pareillement

ursum. Deus qui defendit me à leone
un ours. Dieu qui a défendu moi du lion

et (ab) urso, defendet quoque me à isto
et de l'ours, défendra aussi moi de ce

Philistæo. | Tum Saül inquit: abi cum istâ
Philistin. | Alors Saül dit: va avec cette

fiduciâ: (cupio ut) Deus adjuvet te.
confiance: je desire que Dieu aide toi.

118. *David ne prend pour arme qu'une fronde, et s'avance contre Goliath.*

Saul ipse voluit accommodare (3) sua
Saul lui-même voulut ajuster ses

arma juveni: imposuit (4) galeam
armes au jeune homme: il plaça son casque

capiti ejus, circumtexit (5) pectus
sur la tête de lui, il entoura la poitrine

(ejus de) loricâ, accinxit latus (ejus
de lui de sa cuirasse, il ceignit le côté de lui

leo invasit gregem, ovemque corripuit : ego illum persecutus occidi, et ovem è faucibus illius eripui. Ursum pariter interfeci. Deus qui me defendit à leone et urso, me quoque à Philistæo isto defendet. Tum Saül : abi, inquit, cum istâ fiduciâ : Deus te adjuvet.

un lion se jeta sur le troupeau, et saisit une brebis; je le poursuivis, je le tuai, et j'arrachai la brebis de sa gueule. J'ai tué de même un ours. Dieu qui m'a défendu contre le lion et l'ours, me défendra aussi contre ce Philistin. Alors Saül lui dit : allez avec cette confiance : que Dieu vous protége.

118. *David ne prend pour armes qu'une fronde, et s'avance contre Goliath.*

SAUL ipse sua juveni arma voluit accommodare : galeam capiti ejus imposuit, loricâ pectus circumtexit, latus gladio accinxit.

SAUL lui-même voulut ajuster ses propres armes au jeune homme : il lui mit le casque sur la tête, il entoura sa poitrine d'une cuirasse, et lui ceignit l'épée au côté.

---

(1) -Vasit in-
alla sur.

(2) Faucibus, *plurier de* faux cis, *les passages du gosier.* Du M.

(3) Accommodare
accommoder.

(4) -Posuit. im-
il posa sur.

(5) -Textit circum-
il couvrit autour.

de) gladio. | Verò David impeditus (ab)
de son glaive. | *Mais David embarrassé par*

iis armis, quibus non erat assuetus,
ces armes, auxquelles il n' était pas accoutumé,

poterat vix incedere. | Quarè
pouvait à peine marcher. | *C'est pourquoi*

deposuit onus incommodum; autem
il déposa ce fardeau incommode; mais

sumpsit pedum pastorale de quo
il prit une houlette pastorale de laquelle

consueverat uti, et fundam cum
il avait coutume (de) se servir, et une fronde avec

quinque lapidibus in sacculò. Armatus
cinq pierres dans son petit sac. Armé

sic processit adversùs Philistæum.
ainsi il s'avança contre le Philistin.

119. *David tue Goliath.*

Goliathus accedebat ex (loco) adverso,
Goliath s'avançait du côté opposé,

qui, (ab) adolescente viso, inquit:
qui, après le jeune homme vu, dit:

num, putas me esse canem, (tu)
est-ce que, tu penses moi être un chien, toi

qui aggrediaris me cum baculo? | David
qui attaques moi avec un bâton? | *David*

respondit cui (1): tu venis ad me cum
répondit à lui: toi tu viens à moi avec

David verò iis impeditus armis, quibus non erat assuetus, vix poterat incedere.

Mais David embarrassé dans ces armes auxquelles il n'était pas accoutumé, pouvait à peine marcher.

Quarè onus incommodum deposuit ; sumpsit autem pedum pastorale, quo uti consueverat, et fundam cum quinque lapidibus in sacculo. Sic armatus adversùs Philistæum processit.

C'est pourquoi il quitta ce poids incommode ; mais il prit la houlette dont il avait coutume de se servir, et une fronde avec cinq pierres dans sa panetière. Ainsi armé, il s'avança contre le Philistin.

119. *David tue Goliath.*

Accedebat ex adverso Goliathus, qui, viso adolescente: num, inquit, me canem esse putas, qui me cum baculo aggrediaris?

Du côté opposé s'avançait Goliath, qui, ayant vu le jeune homme, me prends-tu pour un chien, lui dit-il, toi qui m'attaques avec un bâton?

Cui David respondit : tu venis ad me cum

David lui répondit : tu viens à moi avec

(1) Cui *pour* illi.

gladio et hastâ et clypeo; autem
un glaive et une lance et un bouclier; mais

ego venio in nomine Domini exercituum,
moi je viens au nom du Seigneur des armées,

quem ausus es lacessere (cum) probris. |
que tu as osé attaquer avec des injures. |

Tunc (à) lapide misso cum fundâ,
Alors après une pierre envoyée avec sa fronde,

percussit Philistæum in fronte, et prostravit
il frappa le Philistin au front, et abattit

(eum) (in loco) humi, que currens
lui sur le lieu de la terre, et courant

detraxit suum gladium (ei) jacenti, (cum)
il tira son glaive à lui étendu, avec

quo (gladio) præcidit caput illi. |
lequel glaive il coupa la tête à celui-là. |

Philistæi perculsi (ab) eà re versi sunt
les Philistins frappés de cette chose furent tour-

in fugam, et concesserunt victoriam
nés en fuite, et cédèrent la victoire

Hebræis.
aux Hébreux.

120. *Saül conçoit de la jalousie contre David.*

Itum est obviàm Davidi redeunti.
Il fut allé au-devant vers David revenant.

gladio et hastâ et clypeo; ego autem venio in nomine Domini exercituum, quem probris ausus es lacessere.

une épée, une pique et un bouclier; mais moi je viens au nom du Seigneur des armées que tu as osé insulter.

Tunc misso fundâ lapide Philistæum in fronte percussit, et humi prostravit, currensque suum jacenti gladium detraxit, quo caput illi præcidit.

Alors ayant lancé une pierre avec sa fronde, il frappe le Philistin au front, et le terrasse; puis courant à ce géant étendu, il lui ôte son épée, avec laquelle il lui coupe la tête.

Eâ re perculsi Philistæi in fugam versi sunt, et victoriam Hebræis concesserunt.

Les Philistins, frappés de cet événement, prirent la fuite et abandonnèrent la victoire aux Hébreux.

120. *Saül conçoit de la jalousie contre David.*

Redeunti Davidi obviàm itum est.

Lorsque David revint, on alla au-devant de lui.

Hebræi gratulantes deducunt victorem
Les Hébreux le félicitant conduisent le vainqueur

ad urbem : mulieres ipsæ egressæ
à la ville : les femmes elles-mêmes étant sorties

(è) domibus canebant laudes ejus
de leurs maisons chantaient les louanges de lui

cum tympanis. | Tantus favor
avec des tambours. | *Une si grande faveur*

populi accendit invidiam Saülis, qui
du peuple alluma l'envie de Saül, qui

deinceps fuit (de) animo malevolo in
désormais fut d' un esprit malveillant envers

Davidem, nec (et) jam (non) aspiciebat
David, et déjà il ne regardait (plus)

eum (cum) oculis benignis. Mens Jonathæ
lui avec des yeux bénins. L'esprit de Jona-

filii ejus fuit longè (1) alia : ad-
thas fils de lui fut bien différent : ad-

mirans virtutem Davidis, complexus est
mirant la valeur de David, il embrassa

illum (de) amore singulari, que donavit
celui-là d' un amour singulier, et gratifia

(eum) (de) suo balteo, (de) arcu et (de)
lui de son baudrier, de son arc et de

gladio.
son glaive.

Hebræi gratulantes victorem deducunt ad urbem : ipsæ mulieres domibus egressæ cum tympanis laudes ejus canebant.

Les Hébreux conduisent le vainqueur à la ville, en le félicitant : les femmes elles-mêmes sortant de leurs maisons, chantaient ses louanges au son des tambours.

Tantus populi favor invidiam Saülis accendit, qui deinceps malevolo fuit in Davidem animo, nec jam eum benignis oculis aspiciebat. Longè alia fuit mens filii ejus Jonathæ : virtutem Davidis admirans, illum singulari amore complexus est, suoque balteo, arcu et gladio donavit.

Une si grande faveur du peuple alluma la jalousie de Saül, qui, dans la suite, n'eut que de la malveillance pour David, et dès-lors il ne le voyait plus d'un bon œil. Les sentimens de son fils Jonathas furent bien différens. Admirant le courage de David, il conçut pour lui une affection singulière, et lui fit présent de son baudrier, de son arc et de son épée.

---

(1) Longè alia *longuement autre.*

121. *Saül ne veut point exécuter la promesse qu'il avait faite.*

SAUL spoponderat victori suam filiam
SAUL avait promis au vainqueur sa fille

---

uxorem ; at non stetit (in)
(pour) épouse ; mais il ne se tint pas dans

---

promissis, que proposuit novam con-
ses promesses, et il proposa une nouvelle con-

---

ditionem, nempè si David interfecisset (1)
dition, savoir si David tuait

---

centum Philistæos. | Rex invidus faciebat
cent Philistins. | *Le roi envieux faisait*

---

id (cum) malo animo ; sperabat (id)
cela avec un mauvais esprit ; il espérait cela

---

scilicet juvenem audacem periturum (esse)
savoir le jeune homme audacieux devoir périr

~~brevi~~ facile ; at sua spes delusit (2) eum. |
~~bientôt~~ facilement ; mais son espérance trompa lui. |

Nam David rediit illæsus (à) ducentis
Car David revint non blessé après deux cents

Philistæis occisis, atque accepit ità filiam
Philistins tués, et reçut ainsi la fille

---

regis in matrimonium.
du roi en mariage.

122. *Saül essaie plusieurs fois de tuer David.*

ODIUM Saülis crescebat in dies (3)
LA haine de Saül croissait dans les jours

121. *Saül ne veut point exécuter la promesse qu'il avait faite.*

SAUL victori filiam suam spoponderat uxorem; at promissis non stetit, novamque conditionem proposuit, si nempè David centum Philistæos interfecisset.

SAUL avait promis au vainqueur sa fille en mariage; mais il ne tint pas sa promesse, et proposa une nouvelle condition, qui était que David tuât cent Philistins.

Malo animo id faciebat rex invidus; sperabat scilicet juvenem audacem facilè periturum; at sua eum spes delusit.

Le roi jaloux en usait ainsi dans une mauvaise intention; sans doute il espérait que ce jeune homme hardi périrait aisément, mais il fut trompé dans son attente.

Nam David, occisis ducentis Philistæis, rediit illæsus, atque ità regis filiam in matrimonium accepit.

Car David ayant tué deux cents Philistins, revint sans avóir été blessé, et reçut ainsi la fille du roi en mariage.

122. *Saül essaie plusieurs fois de tuer David.*

CRESCEBAT in dies Saülis odium,

LA haine de Saül, excitée par la jalousie, croissait de jour en jour,

---

(1) Interfecisset. *eût, aurait tué.*
(2) Delusit *joua.*
(3) S. (De die) in dies. *de jour en jour.*

(sub) invidiâ stimulante (odium): quarè
sous l'envie aiguillonnant cette haine: c'est pour-

parabat necem Davidi non jam
quoi il préparait la mort à David non déjà

occultè sed palàm. | Conatus est
secrètement mais ouvertement. | Il s'efforça

bis confodere eum (cum) lanceâ; sed
deux fois (de) percer lui avec sa lance; mais

David effugit ictum lethalem (à) declinatione
David évita le coup mortel par un détour

corporis. | Saül dedit mandatum Jonathæ, ut
de corps. | Saül donna ordre à Jonathas, qu'

occideret Davidem; sed Jonathas noluit
il tuât David; mais Jonathas ne voulut pas

obsequi (1) imperio crudeli patris,
obéir au commandement cruel de son père,

imò obtestatus est illum cum lacrymis,
bien plus il conjura lui avec larmes,

ut deponeret consilium tam iniquum (2).
qu' il déposât un dessein si inique.

| Deniquè Saül misit satellites, qui
| *Enfin Saül envoya des satellites, qui*

trucidarent Davidem (in loco) domi,
massacrassent David dans le lieu de sa demeure,

in oculis uxoris; verò hæc
sous les yeux de son épouse; mais celle-ci

stimulante invidiâ : quarè non jam occultè, sed palàm Davidi necem parabat.

C'est pourquoi il se préparait non en secret, mais ouvertement, à faire périr David.

Bis eum lanceâ confodere conatus est ; sed David ictum lethalem declinatione corporis effugit.

Deux fois il essaya de le percer de sa lance ; mais David évita le coup mortel en se détournant.

Saül mandatum dedit Jonathæ, ut Davidem occideret ; sed Jonathas noluit crudeli patris imperio obsequi, imò cum lacrymis illum obtestatus est, ut tam iniquum consilium deponeret.

Saül donna ordre à Jonathas de tuer David ; mais Jonathas ne voulut pas obéir à l'ordre cruel de son père ; bien plus, il le conjura les larmes aux yeux de quitter un dessein si injuste.

Denique Saül misit satellites, qui Davidem domi, in oculis uxoris trucidarent ; hæc verò

Enfin Saül envoya des gardes pour tuer David dans sa maison, sous les yeux de son épouse ; mais celle-ci

---

(1) Obsequi *déférer.*

(2) Iniquus *de* non æquus *non équitable.*

demisit maritum per fenestram, atque
descendit son mari par une fenêtre, et

eripuit ità (eum) periculo.
arracha ainsi lui au péril.

123. *David, dans sa fuite, épargne Saül qui le poursuivait.*

Ut David vidit animum Saülis in
Dès que David vit l'animosité de Saül envers

se esse implacabilem, excessit (ex) aulâ,
lui être implacable, il se retira de la cour,

et petiit solitudinem. | Saül persecutus est
et gagna une solitude. | Saül poursuivit

illum; at, (sub) Deo favente, David
lui; mais, sous Dieu favorisant, David

effugit manus inimici, et ipse
évita les mains de son ennemi, et lui-même

servavit vitam Saülis non semel. |
conserva la vie de Saül non une fois. |

Spelunca patens (de) vasto recessu
Une caverne ouverte d' un vaste enfoncement

erat in deserto: David latebat ibi cum
était dans le désert: David était caché là avec

suis comitibus in parte interiore. |
ses compagnons dans la partie intérieure. |

Fortè Saül solus ingressus est in illam
Par hasard Saül seul entra dans cette

maritum demisit per fenestram, atque itâ eripuit periculo.

descendit son mari par la fenêtre, et le sauva ainsi du danger.

123. *David, dans sa fuite, épargne Saül qui le poursuivait.*

David, ut vidit implacabilem esse Saülis in se animum, excessit aulâ, et solitudinem petiit.

David voyant que l'animosité de Saül contre lui était implacable, quitta la cour et se retira dans une solitude.

Saül illum persecutus est; at, Deo favente, David inimici manus effugit, et ipse Saülis vitam non semel servavit.

Saül le poursuivit; mais par la protection de Dieu, David échappa aux mains de son ennemi, et lui-même sauva plusieurs fois la vie de Saül.

Erat in deserto spelunca vasto recessu patens: ibi David cum suis comitibus in interiore parte latebat.

Il y avait dans un désert une caverne ouverte dont l'enfoncement était profond: David y était caché avec ses compagnons dans l'intérieur.

Fortè Saül solus in illam speluncam ingressus est,

Saül, par hasard, entra seul dans cette caverne,

speluncam, et non vidit (homines) latentes,
caverne, et ne vit pas les hommes cachés,

que oppressus (à) somno quievit. | Sui
et accablé par le sommeil il se reposa. | Ses

comites hortabantur Davidem ut
compagnons exhortaient David afin qu'

arriperet occasionem opportunam (1) Saülis
il saisît l'occasion favorable de Saül

interficiendi : sed David noluit occidere
devant être tué : mais David ne voulut pas tuer

inimicum quùm posset (2) (occidere eum)
son ennemi lorsqu' il pouvait tuer lui

impunè.
impunément.

124. *Saül meurt.*

BELLUM motum est rursùs cum
LA guerre fut excitée de nouveau avec

Philistæis; adversùs quos Saül processit
les Philistins; contre lesquels Saül s'avança

cum exercitu. | (à) pugnâ commissâ,
avec une armée. | Après le combat engagé,

Hebræi fusi sunt : tres filii
les Hébreux furent mis en déroute : trois fils

regis ceciderunt (3) in acie : Saül
du roi périrent dans la bataille : Saül

nec latentes vidit, oppressusque somno quievit.

sans apercevoir ceux qui y étaient cachés, et accablé de sommeil il se reposa.

Sui Davidem comites hortabantur ut opportunam Saülis interficiendi occasionem arriperet : sed David noluit, quùm impunè posset, inimicum occidere.

Les compagnons de David l'exhortaient à saisir l'occasion favorable de se défaire de Saül : mais David ne voulut pas tuer son ennemi, quoiqu'il pût le faire impunément.

124. *Saül meurt.*

Motum est rursùs bellum cum Philistæis ; adversùs quos Saül cum exercitu processit.

La guerre se ralluma contre les Philistins, et Saül marcha contre eux avec son armée.

Commissâ pugnâ, Hebræi fusi sunt : tres filii regis in acie ceciderunt : Saül

La bataille ayant été livrée, les Hébreux furent mis en déroute; trois fils du roi périrent dans la mêlée; Saül

---

(1) Opportunam *opportune.*
(2) Posset *il pût.*
(3) Ceciderunt *tombèrent.*

ipse delapsus ex equo, præbuit
lui-même étant tombé de cheval, présenta

latus transfodiendum uni (1) comitum,
son côté devant être percé à un de ses compa-

(ut) ne veniret vivus in
gnons, afin qu' il ne vînt pas vif au

potestatem hostium. | Fuga omnium
pouvoir des ennemis. | La fuite de tous

Hebræorum consecuta est mortem regis,
les Hébreux suivit la mort du roi,

et (in) eo die Philistæi potiti sunt (de)
et en ce jour les Philistins furent maîtres d'

victoriâ insigni.
une victoire remarquable.

125. *David pleure la mort de Saül son ennemi.*

David, (à) morte Saülis auditâ (2),
David, après la mort de Saül apprise,

profudit lacrymas: exsecratus est montes
répandit des larmes: il maudit les monts

Gelboë, ubi illa cædes fuerat facta.
(de) Gelboé, où ce meutre avait été fait.

Jussit illum qui jactitabat Saülem
Il ordonna celui qui se vantait Saül

occisum esse à sè et (qui) attulerat
avoir été tué par lui et qui avait apporté

ipse ex equo delapsus, ne vivus in potestatem hostium veniret, uni comitum latus transfodiendum præbuit.

lui-même étant tombé de cheval, se fit percer le côté par un de ses compagnons, pour ne pas tomber vivant au pouvoir des ennemis.

Regis mortem omnium Hebræorum fuga consecuta est, et eo die victoriâ insigni potiti sunt Philistæi.

La mort du roi fut suivie de la fuite des Hébreux, et en ce jour les Philistins remportèrent une victoire remarquable.

125. *David pleure la mort de Saül son ennemi.*

DAVID, auditâ Saülis morte, lacrymas profudit : montes Gelboë, ubi cædes illa facta fuerat, exsecratus est. Illum qui à se Saülem occisum esse jactitabat, et regia insignia attulerat,

DAVID ayant appris la mort de Saül, versa des larmes : il maudit les montagnes de Gelboë où ce meurtre avait été commis : il fit périr celui qui se vantait d'avoir tué Saül, et qui lui avait apporté les ornemens royaux,

(1) S. (È numero) *du nombre.*

(2) Auditâ *entendue.*

insignia regia, perimi, in pœnam
les ornemens royaux, être tué, en punition

majestatis regiæ violatæ. | Retulit gratiam
de la majesté royale violée. | Il rendit grâce

civibus urbis Jabes, quòd
aux citoyens de la ville de Jabès, de ce qu'

sepelivissent (1) corpora Saülis que filiorum
ils avaient enseveli les corps de Saül et des fils

ejus. | Exemplum sanè admirandum
de lui. | Exemple assurément admirable

amoris veri ac sinceri ergà
d'un amour véritable et sincère envers

inimicum.
un ennemi.

126. *David commet deux grands crimes.*

Postquam David conscendit (in) solium,
Après que David fut monté sur le trône,

commisit duplex scelus, et quidem
il commit un double crime, et même

gravissimum. | Adamavit mulierem
très-grief. | Il aima passionnément une femme

Betsaben (de) nomine, que compulit eam
Betsabé *de son nom, et poussa elle*

ad flagitium. | Maritus mulieris, *Urias*
au crime. | Le mari de cette femme, Urie

perimi jussit, in poenam violatæ majestatis regiæ.

pour le punir d'avoir violé la majesté royale.

Civibus urbis Jabes, quòd Saülis ejusque filiorum corpora sepelivissent,(1) gratiam retulit.

Il témoigna sa reconnaissance aux habitans de la ville de Jabès de ce qu'ils avaient enseveli les corps de Saül et de ses fils.

Admirandum sanè veri ac sinceri ergà inimicum amoris exemplum.

Exemple admirable sans doute d'un amour véritable et sincère envers un ennemi!

126. *David commet deux grands crimes.*

David, postquàm solium conscendit, duplex scelus, et quidem gravissimum commisit.

David, après être monté sur le trône, commit deux crimes énormes.

Adamavit mulierem, nomine *Betsaben*, eamque ad flagitium compulit.

Il aima passionnément une femme nommée *Betsabé*, et la porta au crime.

Mulieris maritus, nomine *Urias*,

Le mari de cette femme, nommé *Urie*,

---

(1) Sepelivissent
ils eussent enseveli.

(de) nomine, vir fortissimus erat tùm
de son nom, homme très-courageux était alors

in castris, et navabat operam egregiam
dans le camp, et rendait un service signalé

patriæ. | David jussit hunc objici
à la patrie. | David ordonna celui-ci être exposé

hostibus (in) loco iniquo (1)
aux ennemis dans un lieu désavantageux

pugnæ (2), atque ità curavit (Uriam)
au combat, et ainsi il eut soin Urie

necandum (esse). | At Deus misit ad
devoir être tué. | Mais Dieu envoya à

Davidem prophetam, qui admoneret illum
David un prophète, qui avertît lui,

que (qui) denunciaret ei pœnam sceleris
et qui annonçât à lui la peine du crime

subeundam (esse).
devoir être subie.

127. *Le prophète propose au roi coupable une parabole.*

Propheta allocutus est sic Davidem: duo
Le prophète entretint ainsi David: deux

homines erant in eâdem urbe: alter
hommes étaient dans la même ville: l'un

dives alebat multos greges boum,
riche nourrissait plusieurs troupeaux de bœufs;

vir fortissimus tùm in castris erat, et egregiam patriæ operam navabat.

homme très-courageux, était alors à l'armée, et rendait à la patrie des services signalés.

Hunc David iniquo pugnæ loco hostibus objici jussit, atque ità necandum curavit.

David le fit exposer aux ennemis dans un endroit peu favorable au combat, et le fit ainsi périr.

At Deus ad Davidem misit prophetam, qui illum admoneret, eique pœnam sceleris denunciaret subeundam.

Mais Dieu envoya à David un prophète pour le reprendre, et lui annoncer qu'il devait subir la peine de son crime.

127. *Le prophète propose au roi coupable une parabole.*

Sic Davidem allocutus est propheta : erant in eâdem urbe duo homines : alter dives multos boum,

Le prophète parla ainsi à David : « Il y avait dans une même ville deux hommes ; l'un riche nourrissait plusieurs troupeaux de bœufs,

(1) Iniquo *de* non æquo
non égal
uni.

(2) *Ou* pugnæ
du combat.

caprarum atque ovium : verò alter
de chèvres et de brebis : mais l'autre

---

habebat nihil præter unam ovem quam
(n') avait rien excepté une brebis que

---

ipse emerat, et (quam) nutriebat
lui-même avait achetée, et qu' il nourrissait

---

diligenter apud se. | Quidam hospes
soigneusement chez lui. | Un hôte

---

venit ad hominem divitem, que quùm
vint chez l'homme riche, et comme

---

convivium parandum esset ei, ille dives
un repas devait être préparé à lui, ce riche

---

pepercit (1) suis ovibus, et apposuit hospiti
fit grâce à ses brebis, et servit à son hôte

---

oviculam pauperis ereptam (cum)
la petite brebis du pauvre arrachée avec

---

vi edendam. | O Rex, judicare
force pour être mangée. | O Roi, juger

---

de hoc facto est tuum (negotium).
de ce fait est ton affaire.

128. *Le prophète applique la parabole à David.*

Rex indignans respondit : quisquis est (2)
Le roi s'indignant répondit : quel que soit

---

ille fecit iniquè (3) : pro ove
celui-là, il a agi injustement : pour la brebis

caprarum atque ovium greges alebat : alter verò nihil habebat præter ovem unam quam ipse emerat, et apud se diligenter nutriebat.

de chèvres et de brebis: mais l'autre n'avait qu'une seule brebis qu'il avait achetée lui-même, et qu'il nourrissait chez lui avec soin.

Venit ad hominem divitem hospes quidam, quùmque ei parandum esset convivium, dives ille pepercit suis ovibus, et oviculam pauperis vi ereptam, hospiti edendam apposuit.

Un hôte vint chez l'homme riche, et comme il fallait lui préparer un repas, le riche épargna ses brebis, enleva de force celle du pauvre, et la servit à manger à cet hôte.

Tuum est, ô Rex, de hoc facto judicare.

C'est à vous, ô roi, de juger de cette action.

128. *Le prophète applique la parabole à David.*

Rex indignans respondit : iniquè fecit, quisquis ille est : pro ove

Le roi indigné répondit : quel que soit cet homme, il a commis une injustice : pour une brebis

---

(1) Pepercit
épargna.

(2) Est
est.

(3) *Ou* (ille qui egit sic) fecit iniquè, *celui qui a agi ainsi, a fait injustement.* quisquis, etc.

ablatâ reddet quatuor oves. | Tùm
enlevée il rendra quatre brebis. | Alors

Propheta (loquens) apertè : tu, ait, tu
le prophète parlant ouvertement : toi, dit-il, toi

es iste vir : Deus cumulavit te (de)
tu es cet homme : Dieu a comblé toi de

omnibus bonis, fecit te regem, liberavit
tous biens, il a fait toi roi, il a délivré

te ab irâ Saülis, tradidit tibi domum
toi de la colère de Saül, il a livré à toi la maison

regiam, opes regias. | Cur ergò
royale, les richesses royales. | Pourquoi donc

rápuisti uxorem Uriæ (1)? Cur interfecisti
as-tu ravi l'épouse d'Urie? Pourquoi as-tu tué

(cum) gladio hostium virum innoxium,
avec le glaive des ennemis un homme innocent,

virum militantem tibi? | David motus
un homme combattant pour toi? | David ému

(ab) his verbis prophetæ, agnovit et
par ces paroles du prophète, reconnut et

confessus est culpam. | Propheta inquit
confessa sa faute. | Le prophète dit

cui : Deus condonat tibi tuum peccatum :
auquel : Dieu pardonne à toi ton péché :

attamen filius, qui est natus tibi,
mais cependant le fils, qui est né à toi,

morietur.
mourra.

ablatâ quatuor oves reddet.

enlevée il en rendra quatre.

Tùm propheta apertè, tu, ait, tu es iste vir : te Deus bonis omnibus cumulavit, te regem fecit, te ab irâ Saülis liberavit, tibi regiam domum, regias opes tradidit.

Alors le prophète parlant sans détour : vous êtes, dit-il, vous êtes cet homme : Dieu vous a comblé de toutes sortes de biens ; il vous a fait roi, il vous a délivré de la colère de Saül, il vous a donné le palais et les richesses d'un roi.

Cur ergò uxorem Uriæ rapuisti ? cur virum innoxium, virum tibi militantem gladio hostium interfecisti ?

Pourquoi donc avez-vous enlevé la femme d'Urie? pourquoi avez-vous fait périr par le glaive des ennemis un homme innocent, un homme qui combattait pour vous ?

His prophetæ verbis motus David culpam agnovit et confessus est.

Touché par ces paroles du prophète, David reconnut sa faute et l'avoua.

Cui propheta : tibi, inquit, Deus condonat peccatum tuum : attamen filius, qui natus est tibi, morietur.

Dieu, dit le prophète, vous pardonne votre péché ; mais cependant le fils qui vous est né, mourra.

(1) *Ou* Uriæ
à Urie.

129. *David jeûne et prie pour la vie de l'enfant.*

PAULÒ post infans incidit in morbum
PEU après l'enfant tomba dans une maladie

gravem, per septem dies David fuit
grave, pendant sept jours David fut

in magno luctu, abstinens (à) cibo
dans un grand chagrin, s'abstenant de nourriture

et orans. | (In) septimo die infans
et priant. | Dans le septième jour l'enfant

mortuus est, nec (et) famuli (non) ausi sunt
mourut, et les serviteurs n' osèrent pas

nunciare id regi. | Ut David vidit
annoncer cela au roi. | Dès que David vit

quos mussitantes, intellexit id quod
lesquels chuchotant, il comprit ce qui

erat, infantem esse mortuum. | Tunc, (à)
était, l'enfant être mort. | Alors, après

luctu deposito, jussit cibos apponi
le chagrin déposé, il ordonna des mets être servis

sibi, que dixit aulicis mirantibus :
à soi, et dit à ses courtisans étonnés :

(sub) puerulo ægrotante jejunus orabam,
sous l'enfant étant malade à jeun je priais,

sperans (id) scilicet Deum posse placari;
espérant cela savoir Dieu pouvoir être appaisé;

autem nunc quùm sit (1) mortuus,
mais maintenant lorsqu' il est mort,

129. *David jeûne et prie pour la vie de l'enfant.*

Paulò post infans in gravem morbum incidit, per septem dies David in magno luctu fuit, cibo abstinens et orans.

Peu après l'enfant tomba dangereusement malade ; pendant sept jours David fut dans une grande affliction, se privant de nourriture et priant.

Die septimo infans mortuus est, nec ausi sunt famuli id regi nunciare.

Le septième jour l'enfant mourut, et les serviteurs n'osèrent point l'annoncer au roi.

Quos ut vidit David mussitantes, intellexit id quod erat, mortuum esse infantem.

David les ayant vu parler tout bas, comprit ce qui en était, que l'enfant était mort.

Tunc, luctu deposito, jussit sibi apponi cibos, mirantibusque aulicis dixit : ægrotante puerulo jejunus orabam, sperans scilicet Deum placari posse ; nunc autem quùm mortuus sit,

Alors cessant de s'affliger, il se fit servir à manger, et comme les courtisans en étaient étonnés, il dit : l'enfant étant malade, je jeûnais et je priais, espérant que Dieu pourrait s'appaiser ; mais à présent qu'il est mort,

---

(1) Sit
soit.

cur (1) lugeam frustrà? Num
pourquoi pleurerais-je en vain? Est-ce que

potero revocare illum ad vitam?
je pourrai rappeler lui à la vie?

130. *Absalom se révolte contre son père.*

ALIUS dolor accessit ad hunc
UNE autre douleur se joignit à cette

dolorem: Absalon, filius Davidis, affectavit
douleur: Absalom, fils de David, affecta

regnum paternum: (à) multitudine
le royaume paternel: après une multitude

imperitâ concitatâ, rebellavit adversùs
inexpérimentée soulevée, il se révolta contre

patrem. | Ubi David cognovit id,
son père. | *Dès que David connut cela,*

excessit (ex) Hierosolymâ, veritus (ut)
il se retira de Jérusalem, craignant que

si remaneret (2) ibi, Absalon veniens cum
s' il restait là, Absalom venant avec

exercitu ne obsideret urbem regiam que
son armée n' assiégeât la ville royale et

vastaret eam (cum) ferro et igne.
(*ne*) *dévastât elle avec le fer et le feu.*

Quarè egressus cum suis qui
C'est pourquoi étant sorti avec les siens qui

cur frustrà lugeam ? num potero illum ad vitam revocare?

pourquoi m'affligerais-je en vain? pourrai-je le rappeler à la vie?

130. *Absalom se révolte contre son père.*

AD hunc dolorem alius accessit dolor : Absalon, filius Davidis, paternum regnum affectavit : concitatâ multitudine imperitâ, adversùs patrem rebellavit.

A cette douleur il s'en joignit une autre. Absalom, fils de David, aspira au trône de son père : ayant soulevé une multitude sans expérience, il se révolta contre lui.

Id ubi cognovit David, excessit Hierosolymâ, veritus ne, si ibi remaneret, Absalon cum exercitu veniens urbem regiam obsideret, eamque ferro et igne vastaret.

Dès que David en fut informé, il sortit de Jérusalem, craignant que s'il y restait, Absalom, venant avec son armée, n'assiégeât la ville royale, et ne la ravageât par le fer et le feu.

Quarè egressus cum suis qui

C'est pourquoi étant sorti avec ceux de ses sujets qui

---

(1) (Quæ causa est) cur lugeam?
Quel e cause y a-t-il pour que je pleure?

(2) Remaneret
il restât, resterait.

manebant in officio, flens conscendit
restaient dans le devoir, pleurant il monta

montem Olivarum, (cum) pedibus nudis
le mont des Oliviers, avec les pieds nus

et capite operto.
et la tête couverte.

131. *Patience admirable de David.*

QUIDAM vir è genere Saülis, *Semeï* (è)
Un homme de la race de Saül, Semeï *de*

nomine occurrit (Davidi) fugienti,
son nom courut au-devant vers David fuyant,

qui (Semeï) cœpit appetere Davidem
lequel Semeï commença (à) attaquer David

que comites ejus (cum) maledictis et
et les compagnons de lui avec des injures et

lapidibus. | Illi ferentes quod indignè,
des pierres. | Ceux-là supportant cela avec indi-

volebant ulcisci injuriam, et
gnation, voulaient venger l'injure, et

amputare caput conviciatoris maledici. |
couper la tête de l'insolent médisant. |

At David cohibuit eos: sinite, inquit,
Mais David retint eux: permettez, dit-il,

istum maledicere mihi: forsitan Deus
celui-là dire du mal à moi: peut-être Dieu

in officio manebant, conscendit montem Olivarum flens, nudis pedibus et operto capite.

restaient dans le devoir, il alla en pleurant sur la montagne des Oliviers, les pieds nus et la tête voilée.

131. *Patience admirable de David.*

FUGIENTI occurrit vir quidam è genere Saülis, nomine *Semeï*, qui cœpit Davidem ejusque comites maledictis et lapidibus appetere.

LORSQU'IL fuyait, il vint à sa rencontre un homme de la race de Saül, nommé *Séméï*, celui-ci se mit à attaquer David et ses compagnons de paroles outrageantes, et à leur jeter des pierres.

Quod illi indignè ferentes volebant ulcisci injuriam, et maledici conviciatoris caput amputare.

Ceux-ci supportant cela avec indignation voulaient tirer vengeance de l'injure et couper la tête à l'insolent qui les outrageait.

At David eos cohibuit : sinite, inquit, istum mihi maledicere : forsitan Deus

Mais David les arrêta : laissez-le m'outrager, leur dit-il : peut-être que Dieu

placatus (ab) his malis quæ patior
appaisé par ces maux que je souffre

miserebitur (1) meï et restituet rem (2)
aura pitié de moi et rétablira ma chose

afflictam. | Comites admirati
affligée. | Les compagnons ayant admiré

patientiam incredibilem regis paruerunt
la patience incroyable du roi obéirent

ægrè dicto (ejus).
avec peine à la parole de lui.

132. *David rassemble une armée contre Absalom.*

Absalon, (à) patre profecto, ingressus est
Absalom, après son père parti, entra

(in) Hierosolymam, que moratus est
dans Jérusalem, et demeura

aliquandiù ibi, quæ res fuit saluti
quelque temps là, laquelle chose fut à salut

Davidi : nam David collegit copias
à David : car David assembla des troupes

interim, que se comparavit ad
pendant ce temps-là, et se prépara à

bellum. | Jam Absalon aderat cum
la guerre. | Déjà Absalom était là avec

exercitu, et prælium committendum erat
son armée, et le combat devait être livré

his quæ patior malis placatus meî miserebitur, et rem afflictam restituet.

appaisé par les maux que je souffre, aura pitié de moi, et rétablira l'état déplorable de mes affaires.

Incredibilem regis patientiam admirati comites dicto ægrè paruerunt.

Les compagnons du roi admirant sa patience incroyable obéirent avec peine à cet ordre.

132. *David rassemble une armée contre Absalom.*

Absalon, profecto patre, ingressus est Hierosolymam, ibique aliquandiù moratus est, quæ res saluti fuit Davidi : nam interim David collegit copias, seque ad bellum comparavit.

Absalom, après le départ de son père, entra dans Jérusalem, et y demeura quelque temps ; cela fut le salut de David : car pendant ce temps-là il rassembla des troupes et se prépara à la guerre.

Jam aderat Absalon cum exercitu, et prælium mox erat committendum ;

Déjà Absalom paraissait avec son armée, et la bataille allait se livrer;

---

(1) *S.* Sortem
le sort.

(2) *Le mot* chose *signifie aussi* bien, affaire. Acad.

mox ; sui comites suaserunt Regi ut
bientôt ; ses compagnons conseillèrent au roi qu'

ne interesset (1) certamini. | Quapropter
il ne se trouvât pas au combat. | C'est pourquoi

David præfecit Joabum suis copiis, que
David préposa Joab à ses troupes, et

se contulit in urbem vicinam. | Autem
se transporta dans une ville voisine. | Or

(David) abiens præcepit Joabo que
David s'en allant recommanda à Joab et

cæteris ducibus ut parcerent (2) Absaloni,
aux autres chefs qu' ils fissent grâce à Absalom,

que (ut) servarent sibi filium incolumem.
et qu' ils conservassent à lui son fils sain et sauf.

133. *Absalom est vaincu, et il reste suspendu par les cheveux à un arbre.*

Pugnatum est acriter utrinque ; sed
Il fut combattu vivement de part et d'autre ; mais

(sub) Deo favente, victoria fuit penès
sous Dieu favorisant, la victoire fut au pouvoir de

Davidem. Milites Absalonis verterunt
David. Les soldats d'Absalom tournèrent

terga, viginti duo millia è quibus
leurs dos, vingt deux milliers des quels

(militibus) ceciderunt (3). | Absalon fugiens
soldats périrent. | Absalom fuyant

insidebat mulo ; autem erat (cum)
était assis sur un mulet ; or il était avec

suaserunt Regi sui comites ut ne interesset certamini.

les compagnons du roi lui conseillèrent de ne point se trouver à l'action.

Quapropter David Joabum suis copiis præfecit, seque in urbem vicinam contulit.

C'est pourquoi David mit Joab à la tète de ses troupes, et se retira dans une ville voisine.

Abiens autem præcepit Joabo cæterisque ducibus ut Absaloni parcerent, sibique filium incolumem servarent.

Mais en s'en allant, il recommanda à Joab et aux autres généraux d'épargner Absalom, et de conserver la vie à son fils.

133. *Absalom est vaincu, et il reste suspendu par les cheveux à un arbre.*

Acriter pugnatum est utrinque; sed Deo favente, victoria penès Davidem fuit. Terga verterunt Absalonis milites, è quibus viginti duo millia ceciderunt.

On se battit avec acharnement de part et d'autre; mais par la protection de Dieu, la victoire fut du côté de David. Les soldats d'Absalom tournèrent le dos, et vingt-deux mille d'entre eux périrent.

Absalon fugiens mulo insidebat; erat autem

Absalom dans sa fuite était monté sur un mulet; or il avait

(1) Esset inter- *il fût entre.*
(2) Parcerent *ils épargnassent Absalom.*
(3) Ceciderunt *tombèrent.*

capillo (1) promisso et denso : dum
un cheveu long et épais : tandis qu'

fertur (à) cursu præcipiti subter
il est porté par une course précipitée sous

quercum densam, coma ejus (2) implicata est
un chêne touffu, la chevelure de lui fut entortillée

ramis, et ipse adhæsit suspensus
aux rameaux, et lui-même resta suspendu

(à) mulo prætereunte interim,
après le mulet allant outre pendant ce temps,

et pergente cursum.
et continuant sa course.

134. *Mort d'Absalom.*

Quidam vidit Absalonem pendentem (3);
Quelqu'un vit Absalom suspendu,

nec (et non) ausus est inferre illi manus
et n' osa porter sur lui des mains

violentas, sed nunciavit (id) Joabo, qui
violentes, mais il annonça cela à Joab, qui

increpans eum, inquit : debueras (4)
réprimandant lui, dit : tu aurais dû

confodere juvenem impium. | Ille
percer ce jeune homme impie. | Celui-là

respondit : atqui rex præcepit tibi, (sub)
répondit : mais le roi recommanda à toi, sous

promisso et denso capillo : dum præcipiti cursu fertur subter densam quercum, coma ejus implicata est ramis, et ipse suspensus adhæsit, mulo interim prætereunte, et cursum pergente.

les cheveux longs et épais ; tandis que par sa course précipitée il est emporté sous un chêne touffu, sa chevelure s'embarrassa dans les branches, et il y resta suspendu, le mulet passant outre, et continuant sa course.

134. *Mort d'Absalom.*

VIDIT quidam pendentem Absalonem, nec ausus est illi manus violentas inferre, sed nunciavit Joabo, qui eum increpans : debueras, inquit, juvenem impium confodere.

QUELQU'UN vit Absalom suspendu, et n'osa pas porter sur lui des mains violentes ; mais il en informa Joab, qui, lui faisant des reproches : vous auriez dû, dit-il, percer ce jeune homme impie.

Atqui, respondit ille, me præsente,

Mais, répondit celui-ci, le roi vous a

---

(1) Capillo, *singulier pour le plurier.*

(2) Implicata.
impliquée

(3) Pendentem
pendant.

(4) Debueras
tu avais dû.

me præsente, ut parceres (1) suo filio. |
moi présent, que tu fisses grâce à son fils. |

Joabus ait: verò ego non parcam
Joab dit: mais moi je ne ferai pas grâce

(ei); et statim sumpsit tres lanceas quas
à lui; et aussitôt il prit trois lances qu'

defixit in pectus Absalonis. | Quùm
il enfonça dans la poitrine d'Asalom. | *Comme*

Absalon hærens in quercu palpitaret
Absalom accroché dans le chêne palpitait

adhuc, armigeri Joabi interemerunt (eum)
encore, les écuyers de Joab tuèrent lui

confossum (de) ictibus repetitis (2).
percé de coups redoublés.

135. *David pleure la perte de son fils rebelle.*

INTEREA David stabat ad portam
CEPENDANT David se tenait vers la porte

urbis, expectans eventum pugnæ, et
de la ville, attendant l'événement du combat, et

sollicitus maximè de salute filii. | Quùm
inquiet sur-tout du salut de son fils. | *Lorsque*

(id) nunciatum esset illi (scilicet) hostes
cela eût été annoncé à lui savoir les ennemis

(fuisse) profligatos et Absalonem interfec-
avoir été battus et Absalom avoir été

tum esse, non modò non lætatus est de
tué, non seulement il ne se réjouit pas de

rex præcepit tibi ut filio suo parceres.

recommandé en ma présence d'épargner son fils.

Ego verò non parcam, ait Joabus, et statim sumpsit tres lanceas, quas in pectus Absalonis defixit.

Pour moi, je ne l'épargnerai pas, reprit Joab ; et aussitôt il prit trois lances, qu'il enfonça dans la poitrine d'Absalom.

Quùm Absalon adhuc palpitaret hærens in quercu, armigeri Joabi repetitis ictibus confossum interemerunt.

Lorsqu'Absalom suspendu au chêne palpitait encore, les écuyers de Joab le percèrent à coups redoublés, et le tuèrent.

135. *David pleure la perte de son fils rebelle.*

Stabat intereà David ad portam urbis, exspectans eventum pugnæ, et maximè de filii salute sollicitus.

Cependant David se tenait à la porte de la ville, attendant l'événement du combat, et très-inquiet du salut de son fils.

Quùm illi nunciatum esset profligatos hostes et interfectum esse Absalonem, non modò non lætatus est

Lorsqu'on lui eut annoncé que les ennemis avaient été battus, et qu'Absalom avait été tué, non seulement il ne témoigna aucune joie de

(1) Parceres
tu épargnasses son fils.
(2) Repetitis.
répétés.

victoriâ quam reportaverat, sed cepit
la victoire qu' il avait remportée, mais il prit

quoque maximum dolorem ex morte
aussi une très-grande douleur de la mort

filii. | Inambulabat in cœnaculo (1)
de son fils. | Il se promenait dans le cénacle

mœrens, et erumpens identidem in
affligé, et éclatant de temps en temps en

has voces (2): mi fili Absalon, Absalon
ces paroles: mon fils Absalom, Absalom

mi fili: utinam moriar (3) pro
mon fils: plût à Dieu que je fusse mort pour

te, Absalon mi fili, mi fili Absalon.
toi, Absalom mon fils, mon fils Absalom.

136. *David meurt.*

Deinceps David gessit (4) prosperè
Dans la suite David fit heureusement

multa bella contra Philistæos, que (à)
plusieurs guerres contre les Philistins, et après

rebus compositis (5) foris et domi (6),
les choses réglées au dehors et au dedans,

exegit tempus reliquum vitæ in pace
il passa le temps restant de sa vie dans une paix

florenti. | Quùm esset (7) (in) senectute
florissante. | Lorsqu' il était dans une vieillesse

le victoriâ, quam reportaverat, sed maximum quoque dolorem cepit ex morte filii.

la victoire qu'il avait remportée, mais il ressentit la plus vive douleur de la mort de son fils.

Inambulabat in coenaculo mœrens, et in has voces identidem erumpens : fili mi Absalon, Absalon fili mi : utinam pro te moriar, Absalon fili mi, fili mi Absalon!

Il se promenait triste dans la salle à manger, prononçant de temps en temps avec force ces mots : mon fils Absalom, Absalom mon fils, plût à Dieu que je fusse mort pour toi, Absalom mon fils, mon fils Absalom!

136. *David meurt.*

Multa deinceps bella David prosperè gessit contra Philistæos, rebusque foris et domi compositis, reliquum vitæ tempus in florenti pace exegit.

Dans la suite David fit avec succès plusieurs guerres aux Philistins, et ayant réglé les affaires au dehors et au dedans, il passa le reste de sa vie dans une paix florissante.

Quùm esset extremâ senectute

Etant parvenu à une extrême vieillesse,

(1) *Salle à manger.*
(2) Voces *voix.*
(3) Moriar *je meure.*
(4) Gessit *géra, porta.*
(5) Compositis *composées.*
(6) S. (In loco) domi *dans le lieu de la maison.*
(7) Esset *il fût.*

extremâ et (in) valetudine infirmâ, constituit
extrême et dans une santé infirme, il constitua

Salomonem hæredem regni. | Is
Salomon héritier du royaume. | Celui-ci

unctus à summo sacerdote, appellatus est
oint par le grand-prêtre, fut appelé

rex (sub) patre adhùc vivo. | David,
roi sous son père encore vivant. | David,

postquàm dedisset filio præcepta
après qu' il eût donné à son fils des préceptes

utilissima regno administrando,
très-utiles au royaume devant être administré,

obiit supremum diem (vitæ).
passa le dernier jour de sa vie.

137. *Salomon demande à Dieu la sagesse.*

Deus diligebat Salomonem : visus est (1)
Dieu chérissait Salomon : il parut

adstare ei per quietem, que dedit
être auprès à lui pendant son repos, et il donna

(ei) optionem eligendi quidquid vellet.
à lui le choix de choisir tout ce qu' il voudrait.

| Salomon poposcit non aliud (negotium)
| *Salomon demanda non autre chose*

dari sibi, præter sapientiam, æstimans
être donné à soi, excepté la sagesse, estimant

et infirmâ valetudine, Salomonem hæredem regni constituit.

comme il était d'une faible santé, il constitua Salomon héritier de son royaume.

Is à summo sacerdote unctus, vivo adhùc patre, rex appellatus est.

Celui-ci, sacré par le grand-prêtre, fut proclamé roi du vivant même de son père.

David, postquàm filio dedisset præcepta regno administrando utilissima, diem supremum obiit.

David, après avoir donné à son fils les préceptes les plus utiles pour gouverner le royaume, termina sa vie.

137. *Salomon demande à Dieu la sagesse.*

DILIGEBAT Deus Salomonem : ei per quietem adstare visus est, deditque optionem eligendi quidquid vellet.

DIEU chérissait Salomon : il lui apparut pendant le sommeil, et lui donna la permission de choisir tout ce qu'il voudrait.

Salomon non aliud sibi dari poposcit, quàm sapientiam,

Salomon ne demanda que la sagesse,

(1) Visus est
il fut vu.

omnia (negotia) reliqua (pro negotiis) parvi
toutes les choses restantes pour choses de petite

(pretii). | Quæ res placuit ità Deo,
valeur. | Laquelle chose plut tellement à Dieu,

ut tribuerit (1) illi plus quàm fuerat
qu' il accorda à lui plus qu' il (n')avait été

rogatus; nam impertivit Salomoni
prié (d'accorder); car il départit à Salomon

sapientiam eximiam: et addidit insuper
une sagesse exquise: et il ajouta par-dessus

divitias et gloriam, quas non
les richesses et la gloire, qu' il n'

petierat.
avait (pas) demandées.

138. *Affaire difficile portée au tribunal de Salomon.*

Non multò pòst Salomon edidit (2)
Non beaucoup après Salomon donna

specimen sapientiæ concessæ sibi à Deo.
une preuve de la sagesse accordée à lui par Dieu.

| Duæ mulieres habitabant in eâdem
| *Deux femmes habitaient dans la même*

domo: utraque peperit puerum
maison: l'une et l'autre mit au monde un enfant

(in) eodem tempore. Unus ex his puerulis
dans le même temps. Un de ces petits enfans

reliqua omnia parvi æstimans.

faisant peu de cas de toutes les autres choses.

Quæ res ità Deo placuit, ut illi plus tribuerit quàm rogatus fuerat; nam Salomoni eximiam sapientiam impertivit : et insuper divitias et gloriam, quas non petierat, addidit.

Cette demande fut si agréable à Dieu, qu'il lui accorda plus qu'il n'avait demandé, car il donna à Salomon une rare sagesse, et il y ajouta les richesses et la gloire, qu'il n'avait pas demandées.

138. *Affaire difficile portée au tribunal de Salomon.*

Non multò pòst Salomon concessæ sibi à Deo sapientiæ specimen edidit.

Peu de temps après, Salomon donna une preuve de la sagesse que Dieu lui avait accordée.

Duæ mulieres in eâdem domo habitabant : utraque eodem tempore peperit puerum. Unus ex his puerulis

Deux femmes demeuraient dans la même maison : l'une et l'autre mirent au monde un enfant dans le même temps. L'un de ces enfans

(1) Tribuerit
il ait accordé.
(2) Edidit
il produisit.

mortuus est (in) nocte post tertium
mourut dans la nuit après le troisième

diem : mater subripuit puerum alterius
jour : la mère déroba l'enfant de l'autre

mulieris dormientis, et supposuit (1) suum
femme dormant, et substitua son

filium mortuum loco hujus. | (Ab)
fils mort au lieu de celui-ci. | Après

altercatione gravi ortâ inter duas
une altercation grave élevée entre les deux

mulieres, res delata est ad Salomonem.
femmes, l'affaire fut portée à Salomon.

139. *Jugement de Salomon.*

Quæstio erat difficilis atque perobscura,
La question était difficile et très-obscure,

quùm nullus testis esset. | Autem rex
puisque nul témoin (n')était. | Or le roi

ut exploraret veritatem latentem inquit:
afin qu' il découvrît la vérité cachée dit :

(oportet) ut puer de quo controversia
il faut que l'enfant sur lequel la dispute

est, dividatur et (ut) una pars detur
est, soit divisé et qu' une part soit donnée

uni mulieri, (ut) altera (pars) (detur)
à une femme, que l'autre part soit donnée

post diem tertium nocte mortuus est : mater subripuit puerum alterius mulieris dormientis, et hujus loco filium suum mortuum supposuit.

mourut pendant la nuit au bout de trois jours : la mère prit l'enfant de l'autre femme qui dormait, et mit à la place de celui-ci son fils mort.

Ortâ inter duas mulieres gravi altercatione, res ad Salomonem delata est.

Une dispute violente s'étant élevée entre les deux femmes, l'affaire fut portée au tribunal de Salomon.

139. *Jugement de Salomon.*

Difficilis erat atque perobscura quæstio, quùm nullus esset testis.

La question était difficile et très-obscure, vu qu'il n'y avait aucun témoin.

Rex autem ut exploraret latentem veritatem : dividatur, inquit, puer de quo controversia est, et pars una uni mulieri, altera alteri detur.

Mais le roi, pour découvrir la vérité cachée, dit : que l'on partage l'enfant qui fait le sujet de la dispute, et qu'on en donne une moitié à chacune de ces femmes.

---

(1) Supposuit -posuit sub- *supposa posa dessous.*

alteri (mulieri). | Falsa mater assensit
à l'autre femme. | La fausse mère consentit

judicio ; verò altera exclamavit : ne ,
au jugement ; mais l'autre s'écria : non ,

ô rex, quæso, (ut) puer ne occidatur :
ô roi, je vous prie, que l'enfant ne soit (pas) tué :

malo (ut) ista habeat (puerum)
j'aime mieux que celle-là ait l'enfant

totum. | Tùm rex ait: res est manifesta;
entier. | Alors le roi dit : la chose est manifeste ;

hæc est verè mater pueri , et
celle-ci est vraiment la mère de l'enfant , et

adjudicavit illum huic. | Omnes (specta-
il adjugea lui à celle-ci. | Tous les specta-

tores) admirati sunt prudentiam singularem
teurs admirèrent la prudence singulière

regis.
du roi.

140. *Salomon fait bâtir le temple de Jérusalem, an du monde* 3000.

Salomon ædificavit (1) templum operis
Salomon bâtit un temple d'un ouvrage

immensi (in urbe) Hierosolymæ : omnia
immense dans la ville de Jérusalem : toutes

(negotia) fulgebant (ab) auro , (ab) argento
choses brillaient par l'or, par l'argent

Judicio assensit falsa mater; altera verò exclamavit : ne, quæso, ne occidatur puer, ô rex : malo ista totum habeat.

La fausse mère acquiesça à ce jugement, mais l'autre s'écria : ô roi ! je vous en prie ! que l'enfant ne soit point tué ! j'aime mieux que celle-ci l'ait tout entier.

Tùm rex ait : res est manifesta ; hæc verè est mater pueri, et huic illum adjudicavit.

Le roi dit alors : la chose est évidente ; celle-ci est véritablement la mère de l'enfant, et il le lui adjugea.

Admirati sunt omnes singularem regis prudentiam.

Tout le monde admira la prudence singulière du roi.

140. *Salomon fait bâtir le temple de Jérusalem, an du monde* 3000.

SALOMON templum immensi operis Hierosolymæ ædificavit : omnia auro, argento

SALOMON fit bâtir à Jérusalem un temple d'un travail immense : tout y brillait d'or, d'argent

(1) Ædificavit *édifia.*

que (à) gemmis in eo (templo).
et par les pierres précieuses dans ce temple.

Arca fœderis collocata est in hoc templo.
L'arche d'alliance fut placée dans ce temple.

| Reges vicini ob tantam famam
| *Les rois voisins pour une si grande renommée*

sapientiæ junxerunt amicitiam, que fecerunt
de sagesse joignirent amitié, et firent

fœdus cum Salomone. | Regina Saba
alliance avec Salomon. | La reine de Saba

cupida ejus visendi excessit (è)
désireuse de lui devant être visité sortit des

finibus sui regni, que venit (in)
confins de son royaume, et vint à.

Hierosolymam. | Salomon regnabat in
Jérusalem. | Salomon régnait dans

summâ (1) pace, affluens (de) opibus et
une profonde paix, regorgeant de richesses et

(de) deliciis.
de délices.

141. *Salomon, dans sa vieillesse, se livre au désordre et à l'idolatrie.*

Postea Salomon se dedit voluptati :
Après cela Salomon se donna à la volupté :

porrò nihil est tam inimicum (2) virtuti
or rien (n') est si contraire à la vertu

gemmisque in eo fulgebant. In hoc templo arca fœderis collocata est.

et de pierreries. L'arche d'alliance fut placée dans ce temple.

Vicini reges ob tantam sapientiæ famam cum Salomone amicitiam junxerunt, fœdusque fecerunt.

Les rois voisins, sur une si grande réputation de sagesse, lièrent amitié avec Salomon, et firent alliance avec lui.

Regina Saba ejus visendi cupida finibus regni sui excessit, venitque Hierosolymam.

La reine de Saba desirant le voir sortit de son royaume, et vint à Jérusalem.

Regnabat Salomon in summâ pace, opibus et deliciis affluens.

Salomon régnait dans une paix profonde, comblé de richesses et de délices.

141. *Salomon, dans sa vieillesse, se livre au désordre et à l'idolâtrie.*

POSTEA Salomon voluptati se dedit: nihil porrò tam inimicum est virtuti

DANS la suite Salomon s'abandonna au plaisir: or rien n'est plus ennemi de la vertu

---

(1) Summâ
la plus haute
la plus élevée.
(2) Inimicum
ennemi.... de.

quàm voluptas, itaque amisit
que la volupté, c'est pourquoi il perdit

sapientiam. | Mulieres exteræ quas
la sagesse. | Les femmes étrangères qu'

adamavit pertraxerunt eum jam
il aima passionnément entraînèrent lui déjà

senem ad ritus gentiles. | Deus offensus
vieux aux cérémonies payennes. | Dieu offensé

(à) quibus rebus, denunciavit illi
par lesquelles choses, annonça à lui

pœnam, scilicet (id) fore ut
cette punition, savoir cela devoir être que

regnum adimeretur ex majore parte
le royaume serait ôté en majeure partie

filio ejus et traderetur servo, atque
au fils de lui et serait livré à un esclave, et

(id) factum est ità.
cela fut fait ainsi.

142. *Roboam, fils de Salomon, aigrit le peuple.*

ROBOAMUS filius (Salomonis) successit
ROBOAM fils de Salomon succéda

Salomoni : is evertit (à) suâ stultitiâ
à Salomon : celui-ci renversa par sa folie

imperium jam nutans (à) culpâ paternâ.
l'empire déjà chancelant par la faute paternelle.

quàm voluptas, itaque amisit sapientiam.

que la volupté, c'est pourquoi il perdit la sagesse.

Mulieres exteræ, quas adamavit, eum jam senem ad ritus gentiles petraxerunt.

Les femmes étrangères qu'il aima l'entraînèrent déjà vieux aux cérémonies payennes.

Quibus rebus offensus Deus, pœnam illi denunciavit, scilicet fore ut regnum majore ex parte filio ejus adimeretur et servo traderetur, atque ità factum est.

Dieu offensé de cela lui en annonça le châtiment, savoir, que la plus grande partie de son royaume serait ôtée à son fils, et donnée à un esclave, et cela arriva ainsi

142. *Roboam, fils de Salomon, aigrit le peuple.*

SALOMONI Roboamus filius successit: is imperium culpâ paternâ jam nutans stultitiâ suâ evertit.

A Salomon succéda Roboam son fils. Il renversa par sa folie le trône déjà chancelant par la faute de son père.

| Salomon imposuerat populo vectigal
| *Salomon avait imposé au peuple un impôt*

gravissimum; quùm populus non posset (1)
très-onéreux; comme le peuple ne pouvait

tolerare (2) quod (onus), poposcit illud
supporter lequel fardeau, il demanda ce

(onus) imminui. | Senes monebant
fardeau être diminué. | Les vieillards avertissaient

regem ut satisfaceret (3) populo, verò
le roi qu' il donnât satisfaction au peuple, mais

juvenes dissuadebant (id) regi. |
les jeunes gens déconseillaient cela au roi. |

Roboamus usus (de) consilio
Roboam ayant usé du conseil

æqualium respondit acerbè
de ses égaux (en âge) répondit aigrement

populo, que rejecit postulationem ejus.
au peuple, et rejeta la demande de lui.

143. *Dix tribus abandonnent Roboam et se choisissent un roi.*

Seditio exorta est : decem tribus
Une sédition s'éleva : dix tribus

defecerunt à Roboamo, que creaverunt
se séparèrent de Roboam, et créèrent

regem sibi Jeroboamum è tribu
(pour) roi à elles Jéroboam de la tribu

Salomon populo vectigal gravissimum imposuerat ; quod onus qùm populus tolerare non posset, illud poposcit imminui.

Salomon avait mis sur le peuple un impôt très-onéreux ; le peuple ne pouvant le supporter, en demanda la diminution.

Regem monebant senes ut populo satisfaceret, juvenes verò dissuadebant.

Les vieillards conseillaient au roi de contenter le peuple ; mais les jeunes gens l'en dissuadaient.

Roboamus æqualium consilio usus, populo acerbè respondit, ejusque postulationem rejecit.

Roboam, suivant les avis de ceux qui étaient de son âge, répondit durement au peuple et rejeta sa demande.

143. *Dix tribus abandonnent Roboam et se choisissent un roi.*

EXORTA est seditio: decem tribus à Roboamo defecerunt, regemque sibi creaverunt Jeroboamum è tribu Ephraïmi.

IL s'éleva une sédition : dix tribus abandonnèrent Roboam, et élurent pour leur roi Jéroboam, de la tribu d'Ephraïm.

(1) Posset.
pût.

(2) Tolerare
tolérer.

(3) Satisfaceret
il satisfît.

Ephraïmi. Duæ tribus tantùm manserunt
d'Ephraïm. Deux tribus seulement demeurèrent

in fide, scilicet tribus Judæ et tribus
dans la foi, savoir la tribu de Juda et la tribu

Benjamini. | Sic duo regna facta sunt
de Benjamin. | Ainsi deux royaumes furent faits

ex uno (regno), alterum (1) Judæ, alterum
d' un royaume, l'un de Juda, l'autre

Israëlis. | Jeroboamus, ut abduceret
d'Israël. | Jéroboam, afin qu' il détournât

suum populum à consuetudine eundi (ad)
son peuple de l'habitude d'aller à

Hierosolymam, instituit eis (2) religionem
Jérusalem, institua à eux une religion

propriam, et proposuit (pōpulo) falsos
propre, et proposa à son peuple les faux

Deos colendos.
Dieux devant être adorés.

144. *Courte durée du royaume d'Israël; sa fin.*

REGNUM Israeliticum non stetit
LE royaume d'Israël ne subsista pas

diù, quia omnes reges (usque) ad
long-temps, parce que tous les rois jusqu'à

unum fuerunt impii. | Deus misit sæpè
un furent impies. | Dieu envoya souvent

Duæ tantùm tribus in fide manserunt, scilicet tribus Judæ et tribus Benjamini.

Il n'y eut que deux tribus qui restèrent fidelles, savoir celle de Juda et celle de Benjamin.

Sic duo ex uno regna facta sunt, alterum Judæ, alterum Israëlis.

Ainsi d'un seul royaume il s'en forma deux, celui de Juda et celui d'Israël.

Jeroboamus, ut populum suum à consuetudine eundi Hierosolymam abduceret, propriam religionem eis instituit, et falsos Deos proposuit colendos.

Jéroboam, pour faire perdre à son peuple la coutume d'aller à Jérusalem, lui fit une religion particulière, et lui proposa d'adorer les faux dieux.

144. *Courte durée du royaume d'Israël; sa fin.*

Non diù stetit regnum Israeliticum, quia omnes ad unum reges fuerunt impii.

Le royaume d'Israël ne subsista pas longtemps, parce que tous les rois, sans exception, furent impies.

Ad eos Deus sæpè misit

Souvent Dieu leur envoya

(1) Alterum
l'autre.

(1) Eis, *après avoir parlé du peuple, l'auteur emploie le pronom* eis *au pluriel en pensant aux sujets qui le composent; c'est ce qu'on appelle* syllepse *de nombre.*

ad eos prophetas, qui admonerent eos,
à eux des prophètes, qui avertissent eux,

et revocarent (eos) ad verum cultum; sed
et rappelassent eux au vrai culte; mais

illi non paruerunt monitis
ceux-là n' obéirent pas aux avertissemens

prophetarum, imò affecerunt (1) eos (de)
des prophètes, bien plus ils accablèrent eux d'

contumeliis, (de) pœnis, (de) morte. |
outrages, de peines, de mort. |

Quarè Deus iratus tradidit illos in
C'est pourquoi Dieu irrité livra eux au

potestatem hostium: devicti sunt à
pouvoir des ennemis: ils furent vaincus par

rege Assyriorum, qui fecit decem tribus
le roi des Assyriens, qui fit dix tribus

captivas, et deportavit (eas) in Assyriam.
captives, et déporta elles en Assyrie.

145. *Histoire de Tobie.*

Tobias fuit inter captivos qui deducti sunt
Tobie fut entre les captifs qui furent conduits

in Assyriam. | Is, ab ætate ineunte
en Assyrie. | Celui-ci, dès son âge commen-

observabat sedulò legem divinam. |
çant observait soigneusement la loi divine. |

prophetas, qui eos admonerent, et ad verum cultum revocarent; sed illi prophetarum monitis non paruerunt, imò eos contumeliis, pœnis, morte affecerunt.

des prophètes pour les avertir et les ramener à la véritable religion; mais ils n'obéirent point aux avertissemens des prophètes; bien plus, ils leur firent endurer des outrages, des tourmens, et la mort.

Quarè iratus Deus illos in potestatem hostium tradidit: devicti sunt à rege Assyriorum, qui decem tribus captivas fecit, et in Assyriam deportavit.

C'est pourquoi Dieu irrité les livra au pouvoir de leurs ennemis : ils furent vaincus par le roi des Assyriens, qui fit prisonnières les dix tribus, et les emmena en Assyrie.

145. *Histoire de Tobie.*

INTER captivos, qui deducti sunt in Assyriam, fuit Tobias.

TOBIE était du nombre des captifs qui furent conduits en Assyrie.

Is ab ineunte ætate legem divinam sedulò observabat.

Dès l'âge le plus tendre il observait exactement la loi de Dieu.

(1) Affecerunt *affectèrent.*

Quùm esset (1) puer tamen gessit nihil
Lorsqu' il était enfant cependant il (ne) fit rien

puerile. | Deniquè dum omnes irent (2)
(de) puéril. | Enfin tandis que tous allaient

ad vitulos aureos (3) quos Jeroboamus, rex
aux veaux d'or que Jéroboam, roi

Israël, fecerat, et proposuerat populo
d'Israël, avait faits, et avait proposés au peuple

adorandos, hic solus fugiebat
devant être adorés, celui-ci seul fuyait

societatem omnium; autem pergebat ad
la société de tous; mais il allait au

templum Domini, et ibi adorabat
temple du Seigneur, et là il adorait

Dominum.
le Seigneur.

146. *Tobie conserve sa piété au milieu des Gentils.*

Tobias adultus (4) duxit (5) uxorem,
Tobie devenu grand prit une épouse,

que habuit filium, quem docuit ab
et eut un fils, qu' il instruisit dès

infantià timere (6) Deum, et (6) abstinere
l'enfance (à) craindre Dieu, et (à) s'abstenir

ab omni peccato. | Quùm abductus esset in
de tout péché. | Lorsqu' il eût été emmené en

Quùm esset puer, nihil tamen puerile gessit.

Quoiqu'il fût enfant, il ne fit rien qui se sentît de l'enfance.

Denique dum irent omnes ad vitulos aureos, quos Jeroboamus, rex Israël, fecerat, et populo adorandos proposuerat, hic solus fugiebat societatem omnium; pergebat autem ad templum Domini, et ibi adorabat Dominum.

Enfin, pendant que tous allaient adorer les veaux d'or que Jéroboam, roi d'Israël, avait fait ériger, et qu'il avait proposés au peuple pour les adorer, Tobie seul fuyait la compagnie de tous; il allait au temple du Seigneur, et là l'y adorait.

146. *Tobie conserve sa piété au milieu des Gentils.*

TOBIAS adultus uxorem duxit, habuitque filium, quem ab infantiâ docuit timere Deum, et ab omni peccato abstinere.

TOBIE devenu grand se maria, et eut un fils à qui il enseigna dès l'enfance à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché.

Quùm in captivitatem abductus esset

Quoiqu'il eût été emmené en captivité,

(1) Esset
il fût.
(2) Irent
allassent.
(3) Aureos, *cet adjectif n'a point de correspondant en français.* (4) Adultus
adulte.
(5) Duxit uxorem S (in domum).
conduisit une épouse dans sa maison.
(6) *L'infinitif étant un nom verbal peut être ici regardé comme le régime d'une préposition*, ad, circà *ou* secundùm.

captivitatem retinuit semper eamdem
captivité il retint toujours la même

pietatem in Deum : impertiebat quotidiè
piété envers Dieu : il départissait chaque jour

comitibus sui exilii, omnia bona
aux compagnons de son exil, tous les biens

quæ poterat habere, que hortabatur eos
qu' il pouvait avoir, et il exhortait eux

(à) monitis salutaribus ad Deum
par des avertissemens salutaires à Dieu

colendum (1). | Commodavit perhumaniter
devant être adoré. | Il prêta fort humainement

cuidam Gabelo decem talenta (è) quibus
à un certain Gabelus dix talens des quels

fuerat donatus à rege (Assyriæ).
il avait été gratifié par le roi d'Assyrie.

147. *Tobie enterre les morts au péril de sa vie.*

Postea novus rex Assyriorum infensus
Après cela un nouveau roi des Assyriens acharné

Israelitis exhortus est, qui (rex) vexabat
contre les Israélites s'éleva, lequel roi vexait

eos, necabat (eos) et vetabat (eos)
eux, tuait eux et défendait eux

sepeliri. | In hâc calamitate Tobias
être ensevelis. | Dans cette calamité Tobie

eamdem in Deum pietatem semper retinuit : omnia bona, quæ habere poterat, quotidiè exilii sui comitibus impertiebat, eosque monitis salutaribus ad colendum Deum hortabatur.

il conserva toujours la même piété envers Dieu : il partageait tous les jours avec les compagnons de son exil tous les biens qu'il pouvait avoir, et par des avis salutaires il les exhortait à honorer Dieu.

Gabelo cuidam egenti decem talenta, quibus à rege donatus fuerat, perhumaniter commodavit.

Il prêta avec beaucoup de bonté, à un certain Gabelus, qui était dans le besoin, dix talens dont le roi lui avait fait présent.

147. *Tobie enterre les morts au péril de sa vie.*

Postea exortus est novus Assyriorum rex Israelitis infensus, qui eos vexabat, necabat et sepeliri vetabat.

Ensuite il s'éleva un nouveau roi des Assyriens, ennemi des Israélites, qui les persécutait, les faisait mourir et défendait qu'on leur donnât la sépulture.

In hâc calamitate Tobias

Dans cette calamité, Tobie

(1) Colendum
devant être cultivé.

invisebat fratres, consolans miseros,
visitait ses frères, consolant les malheureux,

juvans egenos (de) suis opibus et
aidant les indigens de ses biens et

sepeliens mortuos. | Ea res nunciata est
ensevelissant les morts. | Cette chose fut annoncée

regi, qui jussit Tobiam interfici, et
au roi, qui ordonna Tobie être tué, et

spoliari (ex) omnibus bonis. | At
être dépouillé de tous ses biens. | Mais

Tobias delituit cum uxore et filio, que
Tobie se cacha avec son épouse et son fils, et

effugit sic iram regis.
évita ainsi la colère du roi.

148. *Tobie persévère dans ce devoir malgré ses amis.*

(In) quodam die festo, quùm (Tobias)
Dans un jour de fête, lorsque Tobie

paravisset convivium lautum domi (1),
eût préparé un repas splendide à la maison,

misit filium ut invitaret aliquot
il envoya son fils afin qu' il invitât quelques-uns

è sociis ad prandium. | Filius
de ses compagnons au dîner. | Le fils

reversus nunciavit patri hominem
retourné annonça à son père un homme

ratres invisebat, mi·eros consolans, ege-ıos opibus suis juvans ·t mortuos sepeliens.

visitait ses frères, consolant les malheureux, secourant les indigens de ses richesses et ensevelissant les morts.

Ea res nunciata est egi, qui jussit To-ıiam interfici, et bo-ıis omnibus spoliari.

Cela fut rapporté au roi, qui ordonna qu'on fît périr Tobie, et qu'on le dépouillât de tous ses biens.

At Tobias cum ıxore et filio delituit, icque regis iram ef-ugit.

Mais Tobie se cacha avec sa femme et son fils, et il échappa ainsi à la colère du roi.

48. *Tobie persévère dans ce devoir malgré ses amis.*

Die quodam festo, uùm domi lautum onvivium paravisset, ıisit filium ut aliquot sociis ad prandium ıvitaret.

Un jour de fête, qu'il avait préparé chez lui un grand repas, il envoya son fils pour inviter à dîner quelques-uns de ses compagnons.

Reversus filius nun-iavit patri hominem

Le fils de retour annonça à son père qu'un

---

(1) *S.* (in loco) domi
dans le lieu de la maison.

Israelitam jacere mortuum in foro.
Israélite être étendu mort dans la place.

| Tobias exsiliens (1) statim portavit
| *Tobie se levant aussitôt porta*

occultè cadaver (in) domum, ut
secrètement le cadavre dans sa maison, afin qu'

sepeliret illud (cadaver in) noctu. |
il ensevelît ce cadavre pendant la nuit. |

Sui amici dehortabantur illum ab hoc
Ses amis détournaient lui de cet

officio ; at Tobias timens Deum magis
office ; mais Tobie craignant Dieu plus

quàm regem non destitit (2) facere id.
que le roi ne cessa pas (de) faire cela.

149. *Tobie devient aveugle, et souffrè cette affliction avec patience.*

TOBIAS defatigatus in officio solito
TOBIE fatigué dans cet office accoutumé

præstando, incubuit parieti et
devant être exercé, se coucha contre un mur et

obdormivit : fortè stercora calida
s'endormit : par hasard des fientes chaudes

inciderunt ex nido hirundinum in oculos
tombèrent d' un nid d'hirondelles dans les yeux

(ejus) dormientis, undè factus est cæcus.
de lui dormant, d'où il fut fait aveugle.

Israelitam jacere in foro mortuum.

Israélite était étendu mort dans la place publique.

Exsiliens statim Tobias cadaver occultè portavit domum, ut illud noctu sepeliret.

Tobie sortant aussitôt emporta secrètement chez lui le cadavre pour l'ensevelir pendant la nuit.

Sui illum amici ab hoc officio dehortabantur; at Tobias magis Deum quàm regem timens, id facere non destitit.

Ses amis le détournaient de ce devoir; mais Tobie, qui craignait Dieu plus que le roi, ne cessa pas de le faire.

149. *Tobie devient aveugle, et souffre cette affliction avec patience.*

Tobias in præstando solito officio defatigatus, incubuit parieti et obdormivit: fortè ex nido hirundinum stercora calida inciderunt in oculos dormientis, undè cæcus factus est.

Tobie, fatigué à remplir ce devoir ordinaire, se coucha contre un mur et s'endormit: par hasard de la fiente chaude tomba d'un nid d'hirondelles sur ses yeux pendant qu'il dormait, ce qui le rendit aveugle.

(1) Exsiliens
Sautant hors de.
(2) Destitit
se désista, se départit.

| Deus permisit quam calamitatem evenire
| *Dieu permit laquelle calamité arriver*

illi ideò, ut esset exemplum
à lui pour cela, afin qu' il fût un exemple

illustre patientiæ propositum posteris
illustre de patience proposé à ses descendans

ad imitandum. | Nam Tobias tulit
pour être imité. | *Car Tobie supporta*

cæcitatem adeò patienter, ut -que
sa cécité tellement patiemment, que et

quisquam ne- audierit illum querentem;
quelqu'un n' entendit pas lui se plaignant;

-que (ut) ille ne- coluerit (1) Deum eò
et que lui n' adora pas Dieu d'autant

minùs constanter.
moins constamment.

150. *Tobie a horreur du larcin.*

Uxor Tobiæ comparabat ea (negotia)
L'épouse de Tobie acquérait ces choses

quæ erant necessaria ad victum, in
qui étaient nécessaires pour le vivre, en

telâ texendâ. | (In) quâdam die
la toile devant être tissue. | *Dans un jour*
en tissant de la toile.

attulit (in) domum hædum quem
elle apporta à la maison un chevreau qu'

Quam calamitatem ideò permisit Deus illi evenire, ut esset illustre patientiæ exemplum posteris propositum ad imitandum.

Dieu permit que ce malheur lui arrivât, pour qu'il fût un modèle illustre de patience proposé à la postérité pour être imité.

Nam Tobias adeò patienter tulit cæcitatem, ut neque illum querentem quisquam audierit; neque ille eò minùs constanter Deum coluerit.

Car Tobie supporta si patiemment cette privation de la vue, que personne ne l'entendît se plaindre, et qu'il n'en servît pas Dieu avec moins de persévérance.

150. *Tobie a horreur du larcin.*

Uxor Tobiæ in texendâ telâ comparabat ea quæ ad victum erant necessaria. Quâdam die domum attulit hædum, quem

L'épouse de Tobie, en faisant de la toile, acquérait les choses nécessaires à la vie. Un jour elle apporta à la maison un chevreau, qu'elle

---

(1) Coluerit
ait cultivé.

emerat (de) pretio laboris
elle avait acheté du prix de son travail

quotidiani. | Tobias audivit hædum
quotidien. | Tobie entendit le chevreau

balantem ; et veritus (ut) (1) ne
bêlant ; et craignant qu' il n'

ablatus esset, dixit uxori : vide (ut)
eût été enlevé, il dit à son épouse : vois que

iste (hædus) ne ereptus sit clàm
ce chevreau n' ait été ravi secrètement

alicui: redde illum suo domino ; enim
à quelqu'un : rends le à son maître ; car

vivere ex rapto est ne-fas (2) nobis. Adeò
vivre de rapine est non permis à nous. Tant

vir justus abhorrebat ab omni
cet homme juste avait horreur de toute

improbitate.
improbité.

151. *Avis de Tobie à son fils.*

Tobias putans mortem imminere (3) sibi,
Tobie croyant la mort pencher sur lui,

vocavit suum filium : mi fili, inquit,
appela son fils : mon fils, dit-il,

audi verba patris amantissimi (tui),
écoute les paroles d'un père très-ami de toi,

pretio laboris quotidiani emerat.

avait acheté du prix de son travail journalier.

Hædum balantem audivit Tobias ; et veritus ne furto ablatus esset, dixit uxori: vide ne iste clàm alicui ereptus sit: redde illum domino suo ; nefas enim est nobis ex rapto vivere. Adeò vir justus ab omni improbitate abhorrebat.

Tobie entendit bêler ce chevreau ; et craignant qu'il n'eût été dérobé, il dit à son épouse : prenez garde que cet animal n'ait été enlevé furtivement à quelqu'un : rendez-le à son maître; car il ne nous est pas permis de vivre de rapine. Tant cet homme juste avait en horreur toute injustice !

151. *Avis de Tobie à son fils.*

TOBIAS mortem sibi imminere putans, vocavit filium suum : audi, inquit, fili mi, verba patris amantissimi,

TOBIE croyant sa mort prochaine appela son fils: écoutez, dit-il, mon fils, les paroles d'un père qui vous aime beaucoup,

---

(1) (Ut) ne ablatus esset
dans le desir qu'il n' eût pas été enlevé.

(2) Fas, *ce qui peut se dire, parce que c'est bien, de* fari, for, *parler;* nefas, *ce qui n'est pas à dire parce que c'est mal, de* non fari.

(3) Imminere
être imminente.

que (ut) (1) ea (verba) hæreant infixa
et que ces paroles s'attachent fixées

penitùs tuæ memoriæ, ut instituas
profondément à ta mémoire, afin que tu règles

sapienter vitam. | Cogita Deum quotidiè,
sagement ta vie. | Pense (à) Dieu chaque jour,

et cave (ut) ne pecces unquàm
et prends-garde que tu ne pèches jamais

in eum, que (ut ne) negligas præcepta
envers lui, et que tu ne négliges les préceptes

ejus. | Miserere (2) pauperum, ut Deus
de lui. | Aies pitié des pauvres, afin que Dieu

misereatur tuî: esto beneficus et liberalis,
ait pitié de toi: sois bienfaisant et libéral,

(tantùm) quantùm poteris; si magnæ
autant que tu pourras; si de grandes

opes suppetant tibi, tribue multùm,
richesses sont suffisantes à toi, donne beaucoup,

si (opes) parvæ (sunt tibi tribue)
si des ressources petites sont à toi donne

parùm, sed libenter; quoniam beneficentia
peu, mais volontiers; puisque la bienfaisance

liberat hominem ab morte æternâ | Fuge
délivre l'homme de la mort éternelle. | Fuis

superbiam, que ne sinas eam obrepere
l'orgueil, et ne permets pas lui se glisser

in animum aut in sermonem.
dans ton ame ou dans ton discours.

eaque penitùs memoriæ tuæ infixa hæreant, ut vitam sapienter instituas.

et qu'elles restent profondément gravées dans votre mémoire, afin que vous régliez sagement votre vie.

Quotidiè Deum cogita, et cave ne unquàm in eum pecces, ejusque præcepta negligas.

Pensez tous les jours à Dieu, et prenez garde de ne jamais l'offenser, ni de négliger ses commandemens.

Miserere pauperum, ut Deus tuî misereatur: quantùm poteris, esto beneficus et liberalis; si tibi magnæ opes suppetant, multùm tribue, si parvæ, parùm, sed libenter; quoniam beneficentia hominem ab æternâ morte liberat.

Ayez pitié des pauvres, afin que Dieu ait pitié de vous; soyez bienfaisant et libéral autant que vous pourrez; si vous avez de grandes richesses, donnez beaucoup; si vous avez peu de biens, donnez peu, mais de bon cœur, parce que la bienfaisance délivre l'homme de la mort éternelle.

Superbiam fuge, neque eam in animum aut in sermonem sinas obrepere.

Fuyez l'orgueil, et ne souffrez point qu'il se glisse dans votre cœur ni dans vos paroles.

---

(1) S. (Oportet ut) *il faut que.*

(2) S. (De sorte) *du sort.*

152. *Suite des avis de Tobie à son fils.*

Ne facito aliis (id) quod nolis (1)
Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais

fieri tibi : mi filii, si (ali) quis
pas être fait à toi : mon fils, si quelqu'un

fecerit opus tibi, persolve ei statim
aura fait de l'ouvrage à toi, paie à lui aussitôt

mercedem : exquire semper consilium
la récompense : recherche toujours le conseil

à viro sapiente : ne jungito societatem
d' un homme sage : ne joins pas société

cum improbis. | Quùm decessero ex
avec les méchans. | Lorsque je serai sorti de

hâc vitâ, sepeli meum corpus : colito (2)
cette vie, ensevelis mon corps : honore

tuam matrem, memor (3) malorum quæ
ta mère, te souvenant des maux qu'

passa est, dùm gestaret te in
elle a soufferts, tandis qu' elle portait toi dans

utero ; et quùm ipsa obierit
son sein, et lorsqu' elle-même aura passé

supremum diem (vitæ), ponito eam cum
le dernier jour de sa vie, pose elle avec

me in eodem sepulcro.
moi dans le même sépulcre.

152. *Suite des avis de Tobie à son fils.*

Quod tibi nolis fieri, aliis ne facito : fili mi, si quis tibi opus fecerit, statim ei mercedem, persolve : consilium semper à viro sapiente exquire : ne societatem cum improbis jungito.

Ne faites point aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît : mon fils, si quelqu'un fait pour vous quelqu'ouvrage, payez lui sur-le-champ son salaire : recherchez toujours les conseils d'un homme sage; ne faites point société avec les méchans.

Quùm ex hâc vitâ decessero ; sepeli corpus meum : matrem tuam colito, memor malorum quæ passa est, dùm te in utero gestaret, et quùm ipsa supremum diem obierit, èam ponito mecum in eodem sepulcro.

Lorsque j'aurai terminé ma vie, ensevelissez mon corps : honorez votre mère; souvenez-vous des maux qu'elle a soufferts pendant qu'elle vous portait dans son sein ; et lorsqu'elle aura fini ses jours déposez-la avec moi dans le même tombeau.

---

(1) Nolis
tu ne veuilles pas.
(2) Colito
cultive.
(3) *S.* De memoriâ.

153. *Tobie avertit son fils qu'il a prêté dix talens à Gabelus.*

Mi fili, moneo etiam te (secundùm) hoc,
Mon fils, j'avertis aussi toi touchant cela,

me commodavisse decem talenta argenti
moi avoir prêté dix talens d'argent

Gabelo, qui commoratur nunc in
à Gabelus, qui demeure maintenant dans

Rage urbe Medorum. | Tum adolescens
Ragès ville des Mèdes. | Alors le jeune homme

inquit patri : (mi) pater faciam omnia
dit à son père : mon père je ferai toutes

(negotia) ut præcipis mihi : autem
ces choses comme tu recommandes à moi : mais

ignoro quomodò recipiam illam pecuniam
j'ignore comment je recevrai cet argent

à Gabelo; nam que ille ne novit (1) me,
de Gabelus; car et lui ne connaît pas moi,

que ego ne novi (2) illum nec (et non)
et moi je ne connais pas lui et je ne

scio (in) quâ viâ eatur in Mediam. |
sais dans quel chemin il soit allé en Médie. |
on va

Tobias pater (dixit) cui : habeo chirographum
Tobie père dit auquel : j'ai un billet

Gabeli, quùm exhibueris quod
de Gabelus, lorsque tu auras montré lequel

153. *Tobie avertit son fils qu'il a prêté dix talens à Gabelus.*

Hoc etiam te moneo, fili mi, me commodavisse decem argenti talenta Gabelo, qui nunc commoratur Rage in urbe Medorum.

Je vous avertis aussi, mon fils, que j'ai prêté dix talens d'argent à Gabelus, qui maintenant demeure à Ragès, ville des Mèdes.

Tum adolescens patri : omnia, inquit, ut præcipis mihi, faciam, pater : quomodò autem illam pecuniam à Gabelo recipiam ignoro ; nam neque ille me, neque ego illum novi, nec quâ viâ eatur in Mediam scio.

Alors le jeune homme dit à son père : je ferai tout ce que vous me commandez, mon père ; mais j'ignore comment je recevrai cet argent de Gabelus ; car nous ne nous connaissons ni l'un ni l'autre, et je ne sais par quel chemin on va en Médie.

Cui Tobias pater : chirographum Gabeli habeo, quod quùm illi exhibueris,

Tobie le père lui répondit : j'ai un billet de Gabelus ; lorsque vous le lui aurez présenté,

---

(1) Novit
a connu.

(2) Novi *de* nosco
j'ai connu *je connais.*

(chirographum) illi, reddet statim
billet à lui, il rendra aussitôt

pecuniam, sed quære tibi hominem fidelem
l'argent, mais cherche à toi un homme fidèle

qui sit dux viæ tibi.
qui soit le guide du chemin à toi.

154. *L'ange Raphaël s'offre pour accompagner Tobie.*

TOBIAS egressus invenit juvenem
TOBIE étant sorti trouva un jeune homme

stantem et accinctum (1) ad iter
se tenant debout et ajusté pour un voyage

faciendum : salutavit quem ignorans (eum)
devant être fait : il salua lequel ignorant lui

esse angelum Dei. | Undè es, ô bone
être un ange de Dieu. | D'où es-tu, ô bon

juvenis? sum, inquit ille, unus ex
jeune homme? je suis, dit celui-là, un des

Israelitis. | Nosti-ne, (2) ait Tobias, viam
Israélites. | Connais-tu, dit Tobie, la route

quæ ducit in Mediam? novi (hanc viam)
qui conduit en Médie? je connais cette route

inquit (Angelus), et sæpè usus sum (de)
dit l'ange, et souvent j'ai usé du

hospitio Gabeli qui habitat ibi. | Tobias
logement de Gabelus qui habite là. | Tobie

statim reddet pecuniam, sed quære tibi hominem fidelem qui tibi sit dux viæ.

il vous rendra aussitôt l'argent; mais cherchez un homme fidèle qui soit votre guide dans le voyage.

154. *L'ange Raphaël s'offre pour accompagner Tobie.*

Egressus Tobias invenit juvenem stantem et accinctum ad iter faciendum: quem ignorans Angelum Dei esse, salutavit.

Tobie étant sorti trouva un jeune homme qui était debout et prêt à voyager. Sans savoir que c'était un ange de Dieu, il le salua.

Undè es, ô bone juvenis? sum, inquit ille, unus ex Israelitis.

D'où êtes-vous, brave jeune homme? Je suis, dit-il, un des Israélites.

Nosti-ne, ait Tobias, viam quæ ducit in Mediam? novi, inquit, et sæpè usus sum hospitio Gabeli, qui ibi habitat.

Connaissez-vous, dit Tobie, la route qui conduit dans la Médie? Je la connais, dit l'ange, et souvent j'ai logé chez Gabelus, qui y demeure.

---

(1) Accinctum *ceint, retroussé. Ce mot exprime la manière dont on se prépare à une action quelconque.*

(2) Ne nosti *pour* novisti *est-ce que tu as connu.*

lætus renunciat ea (negotia) patri, qui
joyeux annonce ces choses à son père, qui

interrogavit juvenem arcessitum an
interrogea le jeune homme mandé si

vellet (1) esse comes filii et
il voulait être le compagnon de son fils et

socius itineris, (pro) mercede
son associé de voyage, pour une récompense

promissâ? juvenis respondit se velle
promise? le jeune homme répondit soi vouloir

id. | Itaque Tobias vale-dixit (2)
cela. | C'est pourquoi Tobie dit adieu

parentibus, -que ambo simul- se
à ses père et mère, et tous deux ensemble se

dederunt in viam, et canis secutus est eos.
donnèrent en route, et le chien suivit eux.

155. *Larmes de la mère de Tobie.*

(A) Tobia profectò, mater ejus cœpit
Après Tobie parti, la mère de lui commença

flere et queri acerbè quòd
(*à*) *pleurer et* (*à*) *se plaindre amèrement de ce que*

suus vir dimisisset (3) filium. | Cur
son mari avait envoyé son fils. | Pourquoi

orbasti nos (de) solatio nostræ
as-tu privé nous de la consolation de notre

Tobias ea lætus renunciat patri, qui arcessitum juvenem interrogavit an vellet esse filii comes et itineris socius, promissâ mercede? id se velle respondit juvenis.

Tobie, plein de joie, porte cette nouvelle à son père, qui, ayant fait venir le jeune homme, lui demanda s'il voulait accompagner son fils dans ce voyage, lui promettant une récompense? le jeune homme répondit qu'il le voulait bien.

Itaque Tobias valedixit parentibus, simulque ambo dederunt se in viam, et canis secutus est eos.

Ainsi, Tobie fit ses adieux à ses parens; tous deux se mirent en route, et le chien de Tobie les suivit.

155. *Larmes de la mère de Tobie.*

Profecto Tobiâ, cœpit mater ejus flere et acerbè queri quòd vir suus dimisisset filium.

Tobie étant parti, sa mère se mit à pleurer et à se plaindre amèrement de ce que son mari avait fait partir son fils.

Cur nos orbasti solatio senectutis nostræ?

Pourquoi nous avez-vous privés de la consolation de notre vieillesse?

---

(1) Vellet
il voulût, voudrait.

(2) -Dixit vale-
dit porte-toi bien.

(3) Dimisisset
eût congédié.

senectutis? fuit (1) melius carere (2) (de) istâ
vieillesse ? il eût été mieux (de) manquer de cet

pecuniâ ad quam recuperandam filius
argent pour lequel devant être recouvré (mon) fils

missus est : (illud) (3) erat satis nobis
a été envoyé : cela était assez à nous

(scilicet) quòd liceret (nòbis) frui (de)
savoir qu' il fût permis à nous (de) jouir de

conspectu filii. | Maritus inquit
la présence de (notre) fils. | Son mari dit

cui : noli flere, filius
à laquelle : ne veuille pas pleurer, (notre) fils

perveniet incolumis in Mediam ; redibit
parviendra sain et sauf en Médie ; il reviendra

ad nos incolumis : Deus mittet Angelum
à nous sain et sauf : Dieu enverra un ange

qui præstet (4) iter properum ei. |
qui rende le voyage heureux à lui. |

Mulier sedata (à) quibus verbis tacuit.
La femme calmée par lesquelles paroles se tut.

156. *Tobie délivré d'un poisson monstrueux.*

Interea Tobias et Angelus pervenêre ad
Cependant Tobie et l'ange parvinrent au

flumen Tigrim, et quùm adolescens
fleuve (du) Tigre, et lorsque le jeune homme

melius fuit carere istâ pecuniâ ad quam recuperandam filius missus est : satis erat nobis quòd filii conspectu frui liceret.

il aurait mieux valu nous passer de cet argent pour le recouvrement duquel vous avez envoyé notre fils ; c'était assez pour nous qu'il nous fût permis de jouir de sa présence.

Cui maritus : noli flere, inquit, incolumis ad nos redibit : Deus mittet Angelum, qui ei prosperum iter præstet.

Ne pleurez pas, lui dit son mari ; notre fils arrivera sans danger en Médie ; il reviendra auprès de nous sans danger. Dieu enverra un ange qui rendra son voyage heureux.

Quibus verbis sedata mulier tacuit.

L'épouse appaisée par ces paroles se tut.

156. *Tobie délivré d'un poisson monstrueux.*

Interea Tobias et Angelus pervenêre ad flumen Tigrim, et quùm adolescens

Cependant Tobie et l'ange arrivèrent au fleuve du Tigre ; et lorsque le jeune homme

---

(1) Fuit
i fut.
(2) *Ou* carere (de) istâ pecuniâ, etc fuit meliùs.
(3) *Ou* (illud scilicet) quòd frui (de) conspectu filii liceret (nobis) erat satis nobis.
(4) Præ-stet
soit devant
garantisse.

accessisset ad pedes abluendos,
se fût approché pour ses pieds devant être lavés,

ecce piscis ingens exsiliit quasi
voilà qu' un poisson énorme sauta dehors comme

devoraturus illum. | Tobias perterritus ad
devant dévorer lui. | Tobie effrayé à

aspectum cujus exclamavit: Domine, in-vadit
l'aspect duquel s'écria: Seigneur, il fond sur

me: Angelus (dixit) cui: apprehende illum,
moi: l'ange dit auquel: saisis -le,

et trahe (eum) ad te. | Piscis attractus
et traîne -le à toi. | Le poisson attiré

in ripam palpitavit aliquandiù et expiravit.
sur la rive palpita quelque temps et expira.

| Tunc Angelus jussit fel piscis
| *Alors l'Ange ordonna le fiel du poisson*

se-poni, ut potè medicamentum salutare:
être séparé, comme un médicament salutaire:

deindè coxerunt partem carnis
ensuite ils cuirent une partie de la chair

comedendam in viâ.
devant être mangée en route.

157. *Tobie arrive à la ville d'Ectabane.*

Ut appropinquaverunt urbi, quæ
Dès qu' ils approchèrent à la ville, qui

accessisset ad abluendos pedes, ecce piscis ingens exsiliit, quasi illum devoraturus.

s'en fut approché pour laver ses pieds, voilà qu'un énorme poisson s'élança comme pour le dévorer.

Ad cujus aspectum Tobias perterritus exclamavit : Domine, invadit me : cui Angelus : apprehende illum, et trahe ad te.

A son aspect, Tobie épouvanté s'écria : Seigneur, il fond sur moi : l'ange lui dit : prenez-le et tirez le à vous.

Piscis attractus in ripam aliquandiù palpitavit et expiravit.

Le poisson, tiré sur le rivage, palpita quelque temps et expira.

Tunc jussit Angelus fel piscis seponi, ut potè medicamentum salutare : deindè partem carnis coxerunt comedendam in viâ.

Alors l'ange ordonna au jeune homme de mettre à part le fiel du poisson, comme un remède salutaire : ensuite ils firent cuire une partie de la chair pour la manger dans le voyage.

157. *Tobie arrive à la ville d'Ecbatane.*

Ut appropinquaverunt urbi,

Dès qu'ils furent proche de la ville appelée

vocabatur *Ecbatana*, Tobias dixit Angelo:
était appelée Ectabane, *Tobie dit à l'ange:*

apud quem vis ut diversemur in hâc
chez qui veux-tu que nous logions dans cette

urbe? | Angelus inquit cui: quidam vir
ville? | *L'ange dit auquel: un homme*

tuus cognatus, Raguel (è) nomine est hic:
ton parent, Raguel de son nom est ici:

is excipiet nos (in) hospitio: habet
celui-ci accueillera nous dans son logement: il a

filiam unicam, quam oportet te ducere
une fille unique, qu' il faut toi conduire

uxorem: pete eam à patre, nec
(*pour*) *épouse: demande elle de son père,*

(et non) dubito quin annuat libenter
et je ne doute pas qu' il ne consente volontiers

tuæ postulationi; enim Deus destinat has
à ta demande; car Dieu destine ces

nuptias tibi, et omnes facultates Raguelis
noces à toi, et toutes les facultés de Raguel

pervenient ad te (de) jure hæreditario.
parviendront à toi par droit héréditaire.

158. *Tobie est reçu chez Raguel son parent.*

Raguel lætus excepit eos, qui
Raguel joyeux accueillit eux, lequel

quæ vocabatur *Ecbatana*, dixit Tobias Angelo : apud quem vis ut diversemur in hâc urbe.

Ecbatane, Tobie dit à l'ange : chez qui voulez-vous que nous allions loger dans cette ville?

Cui Angelus : est hìc, inquit, vir quidam cognatus tuus, nomine *Raguel* : is nos hospitio excipiet : habet filiam unicam, quam te oportet uxorem ducere : pete eam à patre, nec dubito quin postulationi tuæ libenter annuat; Deus enim has tibi destinat nuptias, et omnes Raguelis facultates jure hæreditario ad te prevenient.

Il y a ici, dit l'ange, un de vos parens nommé *Raguel;* il nous donnera l'hospitalité : il a une fille unique qu'il faut que vous épousiez : demandez-la à son père, et je ne doute point qu'il n'acquiesce volontiers à votre demande, car Dieu vous la destine en mariage, et tous les biens de Raguel passeront à vous par droit d'héritage.

158. *Tobie est reçu chez Raguel son parent.*

Eos lætus excepit Raguel,

RAGUEL le reçut avec joie;

conspicatus Tobiam dixit suæ uxori : quàm
ayant regardé Tobie dit à son épouse : que

hic adolescens est similis meo cognato.
ce jeune homme est semblable à mon parent.

| Tum conversus ad hospites, (dixit) :
| *Alors s'étant tourné vers ses hôtes, il dit :*

undè estis, boni juvenes ? qui res-
d'où êtes-vous, bons jeunes gens ? lesquels ré-

ponderunt : sumus ex Israelitis urbis
pondirent : nous sommes des Israélites de la ville

Ninives. — Nostis-ne Tobiam ? —
de Ninive. — Connaissez-vous Tobie ? —

Novimus (1) (eum). Tunc Raguel cœpit
Nous connaissons lui. Alors Raguel commença

efferre Tobiam (à) laudibus : Angelus
(à) élever Tobie par des louanges : l'ange

interpellans quem, inquit : Tobias de quo
interrompant lequel, dit : Tobie de qui

loqueris est pater istius. Raguel
tu parles est le père de celui-ci. Raguel

complexus adolescentem, ait : gratulor
ayant embrassé le jeune homme, dit : je félicite

tibi (2), mi fili, quia es filius
à toi, mon fils, parce que tu es le fils

viri boni et optimi : uxor et filia
d'un homme bon et très-bon : l'épouse et le fille

Raguelis col-lacrymaverunt.
de Raguel pleurèrent ensemble.

qui conspicatus Tobiam dixit uxori suæ: quàm similis est hic adolescens cognato meo.

ayant considéré Tobie, il dit à sa femme : que ce jeune homme ressemble à mon parent !

Tum ad hospites conversus: undè estis, boni juvenes? qui responderunt: sumus ex Israelitis urbis Ninives. Nostis-ne Tobiam? Novimus. Tunc Raguel cœpit Tobiam laudibus efferre: quem interpellans Angelus: Tobias, inquit, de quo loqueris, pater istius est. Raguel complexus adolescentem, ait: tibi gratulor, fili mi, quia boni et optimi viri filius es: uxor Raguelis et filia collacrymaverunt.

Alors s'étant tourné vers ses hôtes : d'où êtes-vous, dit-il, braves jeunes gens ? — Nous sommes des Israélites de la ville de Ninive. — Connaissez-vous Tobie ? — Nous le connaissons. Alors Raguel commença à faire de grands éloges de Tobie. L'ange l'interrompant : Tobie, dit-il, dont vous parlez, est le père de celui-ci ; Raguel ayant embrassé le jeune homme, lui dit : je vous félicite, mon fils, d'être le fils d'un parfait honnête homme. La femme de Raguel et sa fille pleurèrent ensemble.

---

(1) Novimus *et* nostis *pour* novi stis *sont des parfaits, quoique traduits pour le sens par des présents.*

(2) Gratulor tibi
je fais compliment à toi.

159. *Mariage de Tobie.*

DEINDÈ Raguel jussit convivium parari,
ENSUITE Raguel ordonna le festin être préparé,

que quùm hortaretur (1) hospites ut
et comme il exhortait ses hôtes afin qu'

discumberent (2) (mensæ), Tobias inquit : ego
ils se couchassent à table, Tobie dit : moi

que ne comedam neque bibam, nisi (3)
et je ne mangerai pas ni ne boirai pas, à moins que

desponderis priùs tuam filiam mihi.
tu (n')aies promis auparavant ta fille à moi.

| Raguel (dixit) cui : Deus audivit
| *Raguel dit auquel : Dieu a entendu*

profectò meas preces, que adduxit vos
certainement mes prières, et il a amené vous

hùc, ut ista (se) nuberet (4) suo
ici, afin que celle-ci se mariât à son

cognato : quapropter noli dubitare
parent : c'est pourquoi ne veuille pas douter

quin daturus sim eam uxorem tibi
que je ne doive donner elle (pour) épouse à toi

hodiè. | (A) chartâ acceptâ,
aujourd'hui. | Après du papier reçu,

fecerunt conscriptionem conjugii, et laudantes
ils firent le contrat de mariage, et louant

Deum accubuerunt (mensæ).
Dieu ils se couchèrent à table.

159. *Mariage de Tobie.*

DEINDÈ Raguel jussit apparari convivium, quùmque hospites hortaretur ut discumberent; neque ego comedam, inquit Tobias, neque bibam; nisi priùs filiam tuam mihi desponderis.

Cui Raguel : Deus profectò meas preces audivit, vosque hùc adduxit, ut ista cognato suo nuberet : quapropter noli dubitare quin eam tibi hodiè daturus sim uxorem.

Acceptâ chartâ, fecerunt conscriptionem conjugii, et laudantes Deum, mensæ accubuerunt.

ENSUITE Raguel fit préparer un festin, et comme il engageait ses hôtes à se mettre à table : je ne mangerai point, dit Tobie, et je ne boirai point, qu'auparavant vous ne m'ayez promis votre fille en mariage.

Raguel lui dit : certainement, Dieu a écouté mes prières, et vous a amenés ici, afin qu'elle épousât son parent : c'est pourquoi ne doutez point que je ne vous la donne aujourdhui pour femme.

Ayant pris du papier, ils firent le contrat de mariage, et louant Dieu ils se mirent à table.

---

(1) Hortaretur
il exhortât
(2) Discumberent
ils se couchassent. Les anciens se couchaient sur des lits de table.
(3) Nisi *ou* (si non) desponderis
sinon si tu n' auras promis.
(4) Se nuberet
se voilât. Chez les anciens, la mariée se couvrait d'un voile.

160. *Gabelus vient aux noces de Tobie.*

RAGUEL obtestatus est Tobiam ut moraretur
RAGUEL conjura Tobie qu' il demeurât

apud se (per) quindecim dies: Tobias
chez lui pendant quinze jours : Tobie

obtemperans voluntati cujus, rogavit
condescendant à la volonté duquel, pria

Angelum ut adiret solus (ad) Gabelum,
l'Ange qu' il allât seul vers Gabelus,

que (ut) reciperet pecuniam paternam ab
et qu' il reçût l'argent paternel de

illo. | Itaque Angelus (à) camelis
lui. | C'est pourquoi l'Ange après des chameaux

sumptis, properavit (ad) Ragem, reddidit
pris, alla vîte à Ragès, il rendit

Gabelo suum chirographum, recepit
à Gabelus son billet, il reçut

pecuniam creditam illi, que adduxit eum
l'argent confié à lui, et amena lui

ad nuptias Tobiæ.
aux noces de Tobie.

161. *Inquiétude de Tobie et de sa femme.*

INTEREA Tobias pater erat (de) animo
CEPENDANT Tobie le père était d' un esprit

anxio et sollicito, quòd suus filius esset
inquiet et agité, de ce que son fils était

160. *Gabelus vient aux noces de Tobie.*

Raguel Tobiam obtestatus est ut apud se quindecim dies moraretur : cujus voluntati obtemperans Tobias, rogavit Angelum ut solus adiret Gabelum, paternamque pecuniam ab illo reciperet.

Raguel conjura Tobie de rester chez lui quinze jours : Tobie, se rendant à sa volonté, pria l'Ange d'aller seul trouver Gabelus et de recevoir de lui l'argent de son père.

Itaque Angelus sumptis camelis properavit Ragem, suum Gabelo chirographum reddidit, pecuniam illi creditam recepit, eumque ad nuptias Tobiæ adduxit.

C'est pourquoi l'Ange ayant pris des chameaux se hâta d'aller à Ragès; il rendit à Gabelus son billet, reçut l'argent qui lui avait été prêté, et l'amena aux noces de Tobie.

161. *Inquiétude de Tobie et de sa femme.*

Interea Tobias pater erat animo anxio et sollicito, quòd suus filius in redeundo tardior esset :

Cependant Tobie le père avait l'esprit inquiet et agité de ce que son fils tardait trop à revenir.

tardiorè in redeundo : quarè filius
trop tardif en revenant : pourquoi mon fils

moratur tandiù? inquiebat mœrens:
demeure-t-il si long-temps? disait-il (tout) chagrin:

forsitan Gabelus est mortuus, et nemo
peut-être Gabelus est mort, et personne

est qui reddat illi istam pecuniam;
(n') est qui rende à lui cet argent;

doleo vehementer illum abesse à
je suis fâché fortement lui être absent de

nobis; que ipse et uxor ejus cœperunt
nous; et lui-même et l'épouse de lui commencè-

fiere. | Præsertim luctus matris
rent (à) pleurer. | Surtout le chagrin de la mère

poterat levari (à) nullo solatio;
(ne) pouvait être soulagé par nulle consolation;

hæc egressa quotidiè (è) domo
celle-ci étant sortie chaque jour de la maison

circuibat (1) omnes vias, quà sperabat
parcourait toutes les routes, par où elle espérait

suum filium rediturum esse, ut videret
son fils devoir revenir, afin qu' elle vît

procùl eum venientem, si (id) posset (2)
de loin lui venant, si cela pouvait

fieri.
être fait.

quarè tandiù moratur filius ? inquiebat moerens : forsitan Gabelus mortuus est, et nemo est qui illi reddat istam pecuniam ; illum abesse à nobis vehementer doleo ; cœperuntque ipse et uxor ejus flere.

Pourquoi mon fils reste-t-il si long-temps, disait-il tout chagrin? Gabelus est peut-être mort, et il n'y a personne qui puisse lui rendre cet argent : je suis bien fâché qu'il soit loin de nous ; et ils se mirent à pleurer lui et sa femme.

Præsertim luctus matris nullo solatio levari poterat : hæc quotidiè domo egressa circuibat vias omnes, quà filium suum rediturum esse sperabat, ut procùl videret eum, si fieri posset, venientem.

Le chagrin de la mère surtout ne pouvait être soulagé par aucune consolation. Tous les jours sortant de la maison, elle parcourait les chemins, par où elle espérait que son fis reviendrait, afin de le voir venir de loin s'il était possible.

---

(1) -Ibat circum- *allait autour de.*
(2) Posset *pût, pourrait.*

162. *Tobie retourne vers son père.*

(A) quindecim diebus consumptis, Raguel
Après les quinze jours consumés, Raguel

voluit retinere Tobiam; sed Tobias ait:
voulut retenir Tobie; mais Tobie dit:

oro te, dimitte me quamprimùm: enim
je prie toi, congédie moi au plus tôt: car

scis meos parentes angi, nunc
tu sais mes père et mère être inquiétés maintenant

(in) animo (de) meà causâ. | Tandem
dans l'esprit touchant ma cause. | Enfin

(Tobias) dimissus à socero redibat
Tobie congédié par son beau-père retournait

ad patrem cum uxore. | In
vers son père avec son épouse. | En

itinere Angelus dixit illi: statim ut
chemin l'Ange dit à lui: aussitôt que

ingressus fueris (1) (in) domum, adora
tu seras entré dans la maison, adore

Deum, et complexus patrem, lini
Dieu, et ayant embrassé ton père, frotte

oculos ejus (cum) felle piscis, quod
les yeux de lui avec le fiel du poisson, que

servasti, tunc oculi ejus sanabuntur,
tu as conservé, alors les yeux de lui seront guéris,

que pater lætus conspiciet te et cœlum.
et ton père joyeux apercevra toi et le ciel.

162. *Tobie retourne vers son père.*

CONSUMPTIS quindecim diebus, Raguel voluit Tobiam retinere; sed Tobias : oro te, ait; dimitte me quamprimùm : scis enim parentes meos nunc animo angi meâ causâ.

LES quinze jours étant écoulés, Raguel voulut retenir Tobie; mais celui-ci lui dit : je vous en prie, laissez-moi partir au plus tôt; car vous savez que mes parens sont dans l'inquiétude à cause de moi.

Tandem à socero dimissus cum uxore ad patrem redibat.

Enfin, congédié par son beau-père, il s'en retournait avec son épouse chez son père.

In itinere dixit illi Angelus : statim ut domum ingressus fueris, Deum adora, et complexus patrem, lini oculos ejus felle piscis, quod servasti, tunc sanabuntur oculi ejus, teque et cœlum pater lætus conspiciet.

Dans la route l'Ange lui dit : aussitôt que vous serez entré dans la maison, adorez Dieu, et après avoir embrassé votre père, frottez-lui les yeux avec le fiel du poisson que vous avez gardé, alors ses yeux seront guéris, votre père vous verra et regardera le ciel avec joie.

---

(1) Fueris
tu auras été.

163. *Arrivée du jeune Tobie.*

DUM Tobias appropinquaret (1) urbi,
TANDIS que Tobie approchait à la ville,

mater ejus, ut solebat,
la mère de lui, comme elle avait coutume,

sedebat in vertice montis, undè
était assise sur le sommet d'un mont, d'où

posset prospicere in longinquum (2);
elle pût regarder dans le lointain;

vidit procùl illum venientem, que currens
elle vit de loin lui venant, et courant

nunciavit (id) suo viro. | Tunc canis
elle annonça cela à son mari. | Alors le chien

qui fuerat simul in viâ,
qui avait été en même temps dans la route,

præcucurrit, et adveniens quasi nuncius
courut devant, et arrivant comme un messager

adulabatur (3) hero (cum) suâ
il faisait des caresses à son maître avec sa

caudâ. | Confestim pater consurgens cœpit
queue. | Aussitôt le père se levant commença

currere offendens (de) pedibus, et (à)
à courir heurtant des pieds, et après

manu datâ servo processit obviàm
la main donnée à un serviteur il s'avança au-devant

163. *Arrivée du jeune Tobie.*

Dum Tobias urbi appropinquaret, mater ejus, ut solebat, in vertice montis sedebat, unde prospicere in longinquum posset; vidit illum procùl venientem, currensque nunciavit viro suo.

Lorsque Tobie approchait de la ville, sa mère, selon sa coutume, était assise sur le sommet d'une montagne, d'où elle pouvait porter ses regards au loin; elle le vit venir de loin, et courut l'annoncer à son mari.

Tunc canis, qui simul fuerat in viâ, præcucurrit, et quasi nuncius adveniens caudâ suâ hero adulabatur.

Alors le chien qui les avait suivis dans le voyage, courut devant, et arrivant comme un messager, il caressait son maître en remuant sa queue.

Confestim pater consurgens cœpit offendens pedibus currere, et datâ manu servo processit obviàm

Aussitôt le père se levant se mit à courir en heurtant du pied, et donnant la main à son serviteur, il s'avança au-devant

(1) Appropinquaret
approchât.

(2) S. (Spatium) longinquum
l'espace éloigné.

(3) Adulabatur
il flattait son maître.

filio. Osculatus est eum, que ambo
à son fils. Il embrassa lui, et tous deux

---

cœperunt fundere lacrymas præ gaudio.
commencèrent à verser des larmes de joie.

164. *Le père recouvre la vue.*

QUUM ambo adoravissent (1) Deum, que
LORSQUE tous deux eurent adoré Dieu, et

(quùm) egissent (2) gratias ei, consederunt.
lorsqu' ils eurent rendu grâces à lui, ils s'assirent.

Deindè Tobias linivit oculos patris (cum)
Ensuite Tobie frotta les yeux de son père avec

---

felle piscis, et post fermè dimidiam
le fiel du poisson, et après environ une demi-

---

horam albugo quasi membrana ovi
heure une taie comme la membrane d'un œuf

---

cœpit egredi ex oculis ejus, filius
commença (à) sortir des yeux de lui, le fils

---

ex-traxit quam apprehensam, atque ille
tira dehors laquelle saisie, et celui-là

---

recepit statim visum. | Tunc omnes læti
recouvra aussitôt la vue. | Alors tous joyeux

---

col-laudabant Deum : propinqui Tobiæ
louaient ensemble Dieu : les proches de Tobie

---

convenerunt quoque, gratulantes (3) ei
s'assemblèrent aussi, faisant compliment à lui

filio. Osculatus est eum, cœperuntque ambo præ gaudio lacrymas fundere.

de son fils. Il l'embrassa, et tous deux se mirent à verser des larmes de joie.

164. *Le père recouvre la vue.*

Quum ambo Deum adoravissent, eique gratias egissent, consederunt. Deindè Tobias oculos patris linivit felle piscis, et post dimidiam fermè horam cœpit albugo quasi membrana ovi ex oculis ejus egredi, quam apprehensam filius extraxit, atque ille statim visum recepit.

Lorsque tous deux eurent adoré et remercié Dieu, ils s'assirent. Ensuite Tobie frotta les yeux de son père avec le fiel du poisson, et environ une demi-heure après il sortit de ses yeux une taie semblable à la pellicule d'un œuf. Son fils la saisit, et la tira : aussitôt le père recouvra la vue.

Tunc læti omnes collaudabant Deum : propinqui quoque Tobiæ convenerunt, gratulantes ei

Tous alors pleins de joie louaient ensemble Dieu : les parens de Tobie vinrent aussi le féliciter

(1) Adoravissent *eussent adoré.*
(2) Egissent *eussent agi.*
(3) Gratulantes *félicitant.*

(propter) omnia bona quæ Deus impertierat
à cause de tous les biens que Dieu avait départis

illi.
à lui.

165. *L'ange Raphaël se découvre à Tobie.*

DEINDÈ Tobias narravit parentibus
ENSUITE Tobie raconta à ses parens

beneficia quæ acceperat ab eo duce
les bienfaits qu' il avait reçus de ce guide

itineris, quem putabat esse hominem:
de voyage, qu' il croyait être un homme :

quarè obtulerunt illi dimidiam partem
c'est pourquoi ils offrirent à lui la demi- partie

pecuniæ quam attulerant. | Tunc ille
de l'argent qu' ils avaient apporté. | Alors celui-là

dixit eis : ego sum Angelus Raphael,
dit à eux : moi je suis l'Ange Raphaël,

unus ex septem qui adstamus (1) antè
l'un des sept qui nous tenons devant

Deum : Dominus misit me ut sanarem
Dieu : le Seigneur a envoyé moi afin que je gué-

te : nunc est tempus ut revertar
risse toi : maintenant il est temps que je retourne

ad eum à quo missus sum ; autem vos
à celui par qui j'ai été envoyé ; mais vous

omnia bona quæ Deus illi impertierat.

de tous les biens que Dieu lui avait accordés.

165. *L'ange Raphaël se découvre à Tobie.*

DEINDÈ Tobias narravit parentibus beneficia quæ acceperat ab eo itineris duce, quem hominem esse putabat : quarè obtulerunt illi dimidiam partem pecuniæ quam attulerant.

ENSUITE Tobie raconta à son père et à sa mère les services qu'il avait reçus de son guide, qu'il croyait être un homme : c'est pourquoi ils lui offrirent la moitié de la somme qu'ils avaient apportée.

Tunc ille dixit eis : ego sum Raphael Angelus, unus ex septem qui adstamus antè Deum : misit me Dominus ut sanarem te : nunc tempus est ut ad eum revertar à quo missus sum. Vos autem

Alors celui-ci leur dit : je suis l'Ange Raphaël, un des sept qui se tiennent en la présence de Dieu. Le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir : maintenant il est temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé. Pour vous

(1) Stamus ad
nous tenons auprès.

repandite(1) grates debitas Deo. | Locutus
rendez les grâces dues à Dieu. | Ayant parlé

hæc (verba), ablatus est ab conspectu
ces paroles, il fut enlevé de la présence

illorum, nec (et non) comparuit (2) ultrà.
d'eux, et ne parut pas outre (cela).

166. *Heureuse mort de Tobie; sa postérité.*

Tobias vixit (in) quadraginta et duobus
Tobie vécut pendant quarante et deux

annis postquàm recepisset visum. Autem
ans après qu' il eut recouvré la vue. Mais

(sub) morte instante, monuit filium
sous sa mort approchant, il avertit son fils

vocatum ut perseveraret semper in timore
appelé qu' il persévérât toujours dans la crainte

Domini. Tùm quievit (de) morte
du Seigneur. Alors il se reposa d' une mort

placidâ. | (A) patre mortuo Tobias filius
paisible. | Après son père mort, Tobie le fils

perrexit ad Raguelem suum socerum, que
alla chez Raguel son beau-père, et

coluit illum (de) omni officio. | Deniquè
honora celui-là de tout devoir. | Enfin

quùm attigisset nonaginta novem annos,
lorsqu' il eut atteint nonante neuf ans,

debitas Deo grates rependite.

rendez à Dieu les actions de grâces que vous lui devez.

Hæc locutus, ab illorum conspectu ablatus est, nec ultrà comparuit.

Ayant dit ces mots il fut enlevé à leurs regards, et il ne reparut plus.

166. *Heureuse mort de Tobie ; sa postérité.*

TOBIAS, postquàm visum recepisset, vixit annis duobus et quadraginta. Instante autem morte, vocatum filium monuit ut semper in timore Domini perseveraret. Tùm placidâ morte quievit.

TOBIE après avoir recouvré la vue, vécut quarante-deux ans. Sentant sa mort prochaine il appela son fils, et l'avertit de persévérer toujours dans la crainte du Seigneur. Ensuite il s'endormit paisiblement du sommeil de la mort.

Mortuo patre Tobias filius perrexit ad socerum suum Raguelem, illumque omni officio coluit.

Après la mort de son père, le jeune Tobie alla chez Raguel, son beau-père, et l'honora en lui rendant toutes sortes de devoirs.

Deniquè quùm attigisset novem et nonaginta annos,

Enfin, lorsqu'il eût atteint l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans,

---

(1) Rependite
payez.
(2) Comparuit, ultrà
comparut, au-delà.

ipse excessit (è) vitâ. Autem omnes
lui-même il sortit de la vie. Or tous

liberi et nepotes ejus imitati sunt
les enfans et les petits-enfans de lui imitèrent

virtutem domesticam (1), que fuerunt pariter
la vertu héréditaire, et furent également

grati et accepti (2) Deo et hominibus.
agréables et bien vus à Dieu et aux hommes.

167. *Rois de Juda, Abias et Asa.*

Hactenus attigi (3) breviter ea (facta)
Jusqu'ici j'ai touché briévement ces faits

quæ spectabant (4) ad regnum Israeliticum:
qui appartenaient au royaume Israélite:

nunc revertor ad reges Judæ à
maintenant je retourne aux rois de Juda des

quibus digressus sum. | Abias successit Ro-
quels je me suis écarté. | Abias succéda Ro-

boamo patri, qui (Abias) regnavit tantùm
boam son père, lequel Abias régna seulement

(per) tres annos, que reliquit solium
pendant trois ans, et laissa le trône

Asæ filio. | Asa fuit gratus Deo ob
à Asa son fils. | Asa fut agréable à Dieu pour

pietatem: quippè evertit aras falsorum
sa piété: car il renversa les autels des fausses

ipse vitâ excessit. Omnes autem ejus liberi et nepotes domesticam virtutem sunt imitati, Deoque pariter et hominibus grati et accepti fuerunt.

il mourut lui-même. Tous ses fils et ses petits-fils imitèrent les vertus héréditaires, et furent également agréables aux yeux de Dieu et des hommes.

167. *Rois de Juda, Abias et Asa.*

Hactenus ea quæ ad regnum Israeliticum spectabant breviter attigi : nunc revertor ad reges Judæ à quibus digressus sum.

Jusqu'à présent j'ai traité en peu de mots ce qui concernait le royaume d'Israël : maintenant je reviens aux rois de Juda, dont je me suis écarté.

Roboamo patri successit Abias, qui tres tantùm annos regnavit soliumque reliquit Asæ filio.

Abias succéda à son père Roboam : il ne régna que trois ans, et laissa le trône à son fils Asa.

Asa Deo gratus ob pietatem fuit : quippe aras falsorum

Asa fut agréable à Dieu à cause de sa piété; car il renversa les autels des faux

(1) Domesticam *domestique, de la maison, de la famille.*
(2) Accepti *reçus, accueillis, bien vus de.*
(3) Attigi *j'ai atteint.*
(4) Spectabant *regardaient.*

numinum, et expulit impios (è) suo
divinités, et chassa les impies de son

regno. | Ob quam causam Deus
royaume. | Pour laquelle cause Dieu

concessit illi pacem satis diuturnam.
accorda à lui une paix assez longue.

| Tamen posteà Asa gessit (1) bellum
| Cependant après cela Asa fit la guerre

cum Israelitis, de quibus victis retulit
avec les Israëlites, des quels vaincus il remporta

amplam prædam.
un ample butin.

168. *Josaphat, roi de Juda.*

Josaphatus cœpit regnare (à) patre
Josaphat commença (à) régner après son père

mortuo, que fuit cultor (2) religiosus Dei:
mort, et fut adorateur religieux de Dieu:

quapropter Deus auxit illum (de) gloriâ
c'est pourquoi Dieu augmenta lui de gloire

et (de) divitiis. | Tamen Josaphatus junxit
et de richesses. | Cependant Josaphat joignit

amicitiam cum Achabo rege impio
amitié avec Achab roi impie

Israelitarum; quæ res fuit magno
des Israëlites; laquelle chose fut à grand

numinum evertit, et impios regno suo expulit.

dieux, et chassa les impies de son royaume.

Quam ob causam Deus illi pacem satis diuturnam concessit.

C'est pourquoi Dieu lui accorda une paix assez longue.

Posteà tamen Asa bellum gessit cum Israelitis, de quibus victis amplam prædam retulit.

Cependant Asa dans la suite fit la guerre aux Israélites, et les ayant vaincus, fit sur eux un butin considérable.

168. *Josaphat, roi de Juda.*

MORTUO patre, Josaphatus regnare cœpit, fuitque religiosus Dei cultor: quapropter Deus illum gloriâ et divitiis auxit.

JOSAPHAT monta sur le trône après la mort de son père, et il fut un religieux adorateur de Dieu; c'est pourquoi Dieu le combla de gloire et de richesses.

Josaphatus tamen cum Achabo Israelitarum rege impio amicitiam junxit; quæ res illi magno

Cependant Josaphat se lia d'amitié avec Achab, roi impie des Israélites, ce qui lui fit beaucoup

---

(1) Gessit
porta, géra.

(2) Cultor
cultivateur.

damno illi, nam pugnaverunt adversùs
dommage à lui, car ils combattirent contre

regem Syriæ (cum) (suis) copiis conjunctis:
le roi de Syrie avec leurs troupes réunies :

Achabus interfectus est in prælio que parùm
Achab fut tué dans le combat et peu

abfuit quin Josaphatus ipse periret,
s'en fallut que Josaphat lui-même (ne) pérît,

nec (et non) evasit incolumis sine
et il ne s'évada pas sain et sauf sans

auxilio divino. Debemus capere indè
le secours divin. Nous devons prendre de là

documentum (scilicet) quàm societas
cette instruction savoir combien la société

improborum sit (1) periculosa.
des méchans est périlleuse.

169. *Joram et Ochosias, rois de Juda.*

Joramus successit Josaphato patri, qui
Joram succéda à Josaphat son père, lequel

(Joramus) degeneravit à pietate paternâ;
Joram, dégénéra de la piété paternelle;

namque duxit uxorem Athaliam
car il conduisit (pour) épouse Athalie

filiam impii Achabi, que fuit similior
fille de l'impie Achab, et il fut plus semblable

damno fuit, nam conjunctis copiis pugnarunt adversùs regem Syriæ : in prælio Achabus interfectus est, parùmque abfuit quin periret et ipse Josaphatus, nec sine auxilio divino incolumis evasit. Indè documentum capere debemus quàm periculosa sit improborum societas.

de tort; car ayant réuni leurs troupes, ils combattirent contre le roi de Syrie. Achab fut tué dans le combat, et peu s'en fallut que Josaphat lui-même ne pérît, et il n'échappa point sans le secours divin. De là nous devons apprendre combien est dangereuse la société des méchans.

169. *Joram et Ochosias, rois de Juda.*

JOSAPHATO patri successit Joramus, qui à paternâ pietate degneravit, namque Athaliam impii Achabi filiam duxit uxorem, fuitque socero quàm patri similior.

JORAM succéda à son père Josaphat; il dégénéra de la piété paternelle, car il épousa Athalie, fille de l'impie Achab, et il ressembla plus à son beau-père qu'à son père.

---

(1) Sit
soit.

socero quàm patri. Consumptus est
à son beau-père qu' à son père. Il fut consumé

(à) morbo gravi quem Deus immiserat
par une maladie grave que Dieu avait envoyée

(ei). | Post hunc, Ochosias filius
à lui. | Après celui-ci, Ochosias son fils

adeptus est regnum, nec (et non) tenuit
acquit la royauté, et ne tint pas

diù (regnum); nam impulsus ad vitia
long-temps la royauté; car poussé aux vices

(ab) exemplo matris pessimæ, interiit
par l'exemple d'une mère très-méchante, il périt

miserè.
misérablement.

170. *Mort d'Athalie : règne de Joas.*

(A) Ochosiâ mortuo, mater ejus
Après Ochosias mort, la mère de lui

interemit stirpem regiam, et occupavit
extermina la race royale, et occupa

regnum. Unus filius Ochosiæ tantùm,
la royauté. Un fils d'Ochosias seulement,

Joas (de) nomine, fuit ereptus cædi
Joas *de son nom, fut arraché au carnage*

promiscuæ, et occultatus in templo cum
confus, et caché dans le temple avec

Gravi morbo, quem Deus immiserat, consumptus est.

Il mourut d'une maladie grave que Dieu lui avait envoyée.

Post hunc Ochosias filius regnum adeptus est, nec diù tenuit; nam pessimæ matris exemplo ad vitia impulsus, miserè interiit.

Après lui Ochosias son fils monta sur le trône, et n'y resta pas long-temps; car porté aux vices par l'exemple d'une mère très-méchante, il périt misérablement.

170. *Mort d'Athalie : règne de Joas.*

Mortuo Ochosiâ; mater ejus stirpem regiam interemit, et regnum occupavit. Unus tantùm Ochosiæ filius, nomine *Joas*, promiscuæ cæli ereptus fuit, et in templo cum nutrice occultatus.

Ochosias étant mort, sa mère fit périr tous les enfans du sang royal, et s'empara du trône. Un seul fils d'Ochosias, nommé *Joas*, fut sauvé du carnage fait sans distinction, et caché dans le temple avec sa nourrice.

nutrice. | Pontifex Joiadas aluit
sa nourrice. | Le pontife Joiadas nourrit

clanculùm hunc in templo, atque
secrètement celui-ci dans le temple, et

educavit (eum). Post octo annos ferè
éleva lui. Après huit ans environ

produxit (1) puerum regium coràm
il fit paraître l'enfant royal en présence

centurionibus et plebi (2), que (ab)
aux centurions et au peuple, et après

Athaliâ occisâ, restituit (eum) in regnum.
Athalie tuée, il rétablit lui dans la royauté.

171. *Changement de Joas; ses crimes; sa mort.*

Joas fuit observantissimus cultûs divini
Joas fut très-observateur du culte divin

(tandiù) quandiù usus est (de) consiliis
tant qu' il usa des conseils

Joiadæ: exornavit templum (cum) magnis
de Joiada: il orna le temple avec de grands

sumptibus. | Sed, (à) Joiadâ mortuo, cor-
frais. | Mais, après Joiada mort, cor-

ruptus (à) adulatione aulicorum, deflexit
rompu par la flatterie des courtisans, il se détourna

ad vitia, que deseruit veram religionem.
vers les vices, et abandonna la vraie religion.

Hunc Joiadas Pontifex in templo clanculùm aluit, atque educavit. Post annos ferè octo puerum regium centurionibus et plebi coràm produxit, occisâque Athaliâ in regnum restituit.

Le grand prêtre Joïada le fit nourrir et élever secrètement dans le temple. Environ huit ans après il fit paraître l'enfant royal devant les officiers et le peuple, et ayant fait périr Athalie, il le rétabit sur le trône.

171. *Changement de Joas, ses crimes, sa mort.*

Joas, quandiu consiliis Joiadæ usus est, observantissimus fuit divini cultûs : magnis sumptibus templum exornavit.

Tant que Joas suivit les conseils de Joïada, il observa très-exactement le culte divin : il orna le temple à grands frais.

Sed, Joiadâ mortuo, aulicorum adulatione corruptus ad vitia deflexit, veramque religionem deseruit.

Mais après la mort de Joïada, corrompu par la flatterie des courtisans, il s'abandonna aux vices et quitta la vraie religion.

---

(1) Produxit *mit au dehors, produisit*, dans le sens d'exposer à la vue, *comme* produire *des titres.*

(2) *Ou* coram centurionibus et plebi *devant les centurions et le peuple*, en regardant ici le datif comme mis pour l'ablatif.

| Immemor (1) beneficii accepti à
| *Ne se souvenant plus du bienfait reçu de*

Joiadâ, jussit filium illius admonentem
Joïada, il ordonna le fils de lui avertissant

sapienter (se) obrui (sub) lapidibus. |
sagement lui être accablé sous des pierres. |

Ipse necatus paulò post à suis (subditis)
Lui-même tué peu après par ses sujets

in lectulo, caruit (de) sepulturâ regiâ.
dans son lit, manqua de la sépulture royale.

172. *Amasias, roi de Juda.*

(A) morte Joæ regnum devenit ad
Par la mort de Joas la royauté parvint à

Amasiam filium: is adortus est Idumeam
Amasias son fils: celui-ci attaqua l'Idumée

cum ingentibus copiis, quas collegerat
avec de grandes troupes, qu' il avait assemblées
levées

(cum) magno sumptu; sed admonitus est
avec une grande dépense; mais il fut averti

à prophetâ ut confideret magis
par un prophète qu' il se confiât davantage

auxilio divino quàm multitudini militum.
au secours divin qu' à la multitude des soldats.

| Itaque (à) parte militum
| *C'est pourquoi après une partie de ses soldats*

Immemor beneficii à Joiadâ accepti, filium illius sapienter admonentem lapidibus obrui jussit.

Oubliant le service que lui avait rendu Joïada, il fit lapider son fils qui lui faisait de sages représentations.

Ipse paulò post à suis in lectulo necatus, sepulturâ regiâ caruit.

Bientôt après ayant été lui-même tué dans son lit, par ses propres sujets, il fut privé de la sépulture royale.

172. *Amasias, roi de Juda.*

Joæ morte regnum ad Amasiam filium devenit : is Idumæam adortus est cum ingentibus copiis, quas magno sumptu collegerat ; sed à Prophetâ admonitus est ut magis divino auxilio quàm militum multitudini confideret.

Par la mort de Joas, le royaume passa à son fils Amasias : celui-ci attaqua l'Idumée avec des troupes considérables, qu'il avait levées à grands frais ; mais un prophête l'avertit de mettre sa confiance plutôt dans le secours divin que dans la multitude de ses soldats.

Itaque dimissâ militum parte,

Ayant donc congédié une partie de ses troupes,

---

(1) *S.* De memoriâ.

dimissâ, conflixit cum hoste (cum)
congédiée, il se battit avec l'ennemi avec

parvâ manu (1) (hominum), et reportavit
une petite poignée d'hommes, et remporta

victoriam insignem. | Deindè elatus (2) (à)
une victoire signalée. | Ensuite enorgueilli par

victoriâ deseruit Deum, et (à)
cette victoire il abandonna Dieu, et après

exercitu amisso, captus est à rege Sama-
son armée perdue, il fut pris par le roi de Sama-

riæ, quem lacessiverat temerè.
rie, qu' il avait attaqué témérairement.

173. *Osías et Joathan, rois de Juda.*

Osias fuit filius et successor Amasiæ. (Sub)
Osias fut fils et successeur d'Amasias. Sous

Deo favente, domuit Philistæos,
Dieu (le) favorisant, il dompta les Philistins,

devicit Arabes. | Posteà superbia
il vainquit les Arabes. | Après cela l'orgueil

invasit animum ejus; arrogavit sibi
envahit l'esprit de lui; il arrogea à lui

munus sacerdotum: ausus est offerre
la fonction des prêtres: il osa offrir

thus Deo, (factum) quod erat fas
de l'encens à Dieu, action qui était permise

parvâ manu cum hoste conflixit, et insignem victoriam reportavit.

il se battit contre l'ennemi, avec une petite poignée de soldats, et remporta une victoire remarquable.

Deindè elatus victoriâ Deum deseruit, et à rege Samariæ, quem temerè lacessiverat, amisso exercitu captus est.

Dans la suite, enflé de cette victoire, il abandonna Dieu, et après avoir perdu son armée, il fut pris par le roi de Samarie, qu'il avait attaqué témérairement.

173. *Osias et Joathan, rois de Juda.*

OSIAS Amasiæ filius et successor fuit. Philistæos, Deo favente, domuit, Arabes devicit.

OSIAS fut fils et successeur d'Amasias. Favorisé de Dieu, il dompta les Philistins et vainquit les Arabes.

Posteà animum ejus invasit superbia; munus sacerdotum sibi arrogavit: thus Deo ausus est offerre, quod solis sacerdotibus fas erat;

Dans la suite l'orgueil s'empara de son cœur; il s'arrogea la fonction des prêtres : il osa offrir de l'encens à Dieu, ce qui n'était permis qu'aux prêtres;

(1) Manu
main.
(2) Elatus
élevé.

sacerdotibus solis : que quùm admonitus à
aux prêtres seuls : et lorsqu' averti par

pontifice non paruisset, correptus est (à)
le pontife il n'eût (pas) obéi, il fut saisi d'

morbo turpi quem (homines) vocant
une maladie honteuse que les hommes appellent

lepram. | Quarè coactus est relinquere
lèpre. | *C'est pourquoi il fut forcé (de) laisser*

procurationem regni Joathæ filio,
l'administration du royaume à Joathan son fils,

qui administravit rectè imperium.
qui administra bien l'empire.

174. *Achas, roi de Juda.*

Achas filius Joathæ fuit impius in Deum;
Achas fils de Joathan fut impie envers Dieu,

coluit (1) numina gentium. Civitas (2)
il adora les divinités des nations. La ville

ipsa secuta est brevi exemplum regis.
elle-même suivit bientôt l'exemple du roi.

| Invisus Deo ob quam causam, accepit
| *Odieux à Dieu pour laquelle cause, il reçut*

magnam cladem ab regibus Samariæ et
une grande défaite des rois de Samarie et

Syriæ, nec (et) calamitas (non) revocavit
de Syrie, et cette calamité ne rappela pas

quùmque à Pontifice admonitus, non paruisset, turpi morbo, quem *lepram* vocant, correptus est.

et n'ayant eu nul égard aux remontrances du pontife, il fut attaqué d'une maladie honteuse qu'on appelle *lèpre.*

Quarè procurationem regni coactus est relinquere Joathæ filio, qui rectè imperium administravit.

C'est pourquoi il fut obligé de laisser l'administration du royaume à son fils, qui le gouverna sagement.

174. *Achas, roi de Juda.*

ACHAS Joathæ filius in Deum impius fuit, numina gentium coluit. Regis exemplum brevi secuta est civitas ipsa.

ACHAS, fils de Joathan, fut impie envers Dieu ; il adora les dieux des Gentils. La ville elle-même suivit bientôt l'exemple du roi.

Quam ob causam Deo invisus magnam cladem ab Samariæ et Syriæ regibus accepit, nec illum calamitas

C'est pourquoi haï de Dieu, il essuya une grande défaite de la part des rois de Samarie et de Syrie, et ce désastre

(1) Coluit
cultiva.
(2) Civitas
cité, état.

illum ad mentem meliorem. | Non puduit (1)
lui à un esprit meilleur. | *La honte ne tint pas*

eum petere auxilium ab Assyriis
lui (de) demander du secours des Assyriens

que mittere dono regi illorum,
et (d') envoyer à don au roi d'eux,

aurum et argentum ablatum à templo :
l'or et l'argent enlevé du temple :

rex Assyriorum venit, et profligavit
le roi des Assyriens vint, et battit

quidem primùm hostes ejus qui
même d'abord les ennemis de celui qui

advocaverat se, sed deindè vastavit etiam
avait appelé lui, mais ensuite il dévasta aussi

regnum (Achæ) ipsius.
le royaume d'Achas lui-même.

175. *Règne d'Ezéchias ; sa piété.*

EZECHIAS floruit (à) pietate singulari :
EZÉCHIAS fleurit par une piété singulière :

statim ut potitus est (de) regno,
aussitôt qu' il prit possession de la royauté,

cohortatus populum et sacerdotes, expiavit
ayant exhorté le peuple et les prêtres, il purifia

urbem à superstitionibus paternis, ornavit
la ville des superstitions paternelles, il orna

ad meliorem mentem revocavit.

ne le fit point rentrer en lui-même.

Non eum puduit ab Assyriis auxilium petere, aurumque et argentum à templo ablatum illorum regi dono mittere : venit rex Assyriorum, et primùm quidem hostes ejus qui se advocaverat, profligavit, sed deindè ipsius etiam regnum vastavit.

Il n'eut pas honte de demander du secours aux Assyriens, ni d'envoyer pour présent à leur roi l'or et l'argent qu'il avait enlevé du temple. Le roi des Assyriens arriva, et d'abord il défit, à la vérité, les ennemis de celui qui l'avait appelé à son secours; mais ensuite il ravagea le royaume d'Achas lui-même.

175. *Règne d'Ezéchias; sa piété.*

Ezechias singulari pietate floruit : statim ut regno potitus est, populum et sacerdotes cohortatus, urbem à paternis superstitionibus expiavit,

Ezéchias se distingua par une piété singulière : dès qu'il fut monté sur le trône, ayant exhorté le peuple et les prêtres, il purifia la ville des superstitions de son père;

(1) Puduit *pour* pudor petere etc. non tenuit eum
la honte de demander etc. ne tint pas lui.

templum, restituit cæremonias quæ fuerant
le temple, il rétablit les cérémonies qui avaient été

omissæ jampridem. | Nec (et) virtus
omises depuis long-temps | Et la valeur

(non) fuit minor ei in bello
ne fut pas moindre à lui dans la guerre

gerendo quàm pietas in religione
devant être faite que la piété dans la religion

tuendà, contudit Philistæos (in)
devant être protégée, il écrasa les Philistins dans

multis præliis, que liberavit Judæos à
plusieurs combats, et délivra les Juifs des

tributis quæ pendebant Assyriis.
tributs qu' ils payaient aux Assyriens.

176. *Sa maladie et sa guérison miraculeuse.*

(In) iisdem temporibus Ezechias incidit
Dans les mêmes temps Ezéchias tomba

in morbum gravem: que quùm
dans une maladie grave: et lorsque

propheta Isaïas denunciasset illi finem
le prophète Isaïe eût annoncé à lui la fin

vitæ adesse, rex oravit Deum cum
de sa vie être proche, le roi pria Dieu avec

lacrymis (ut) ne adimeret vitam sibi. |
larmes qu' il n' ôtât pas la vie à lui. |

templum ornavit, cæremonias, quæ jampridem omissæ fuerant, restituit.

il orna le temple, et rétablit les cérémonies qui depuis long-temps avaient été négligées.

Nec minor ei fuit in bello gerendo virtus quàm in religione tuendâ pietas : Philistæos multis præliis contudit, Judæosque à tributis, quæ pendebant Assyriis, liberavit.

Il ne montra pas moins de courage pour faire la guerre, que de piété pour soutenir la religion : il battit les Philistins dans plusieurs combats, et délivra les juifs des tributs qu'ils payaient aux Assyriens.

176. *Sa maladie et sa guérison miraculeuse.*

Iisdem temporibus Ezechias in gravem morbum incidit : quùmque Isaias Propheta illi denunciasset vitæ finem adesse, Deum rex cum lacrymis oravit ne sibi vitam adimeret.

Vers le même temps Ezéchias tomba dans une maladie dangereuse : et le prophète Isaïe lui ayant annoncé que la fin de sa vie approchait, le roi pria Dieu avec larmes de ne point lui ôter la vie.

Deus motus (à) precibus et (à) lacrymis
Dieu ému par les prières et par les larmes

ejus, concessit illi usuram quindecim
de lui, accorda à lui une jouissance de quinze

annorum, atque ad fidem (usuræ)
années, et pour la foi de cette jouissance
l'assurance

faciendam, umbra solis regressa est
devant être faite, l'ombre du soleil rétrograda

per decem lineas in horologio ejus, (sub)
par dix lignes sur l'horloge de lui, sous

rege postulante (illud) ità. | (In) tertio
le roi demandant cela ainsi. | Dans le troisième

die pòst, Ezechias sanatus adiit (ad) templum.
jour après, Ezéchias guéri alla au temple.

177. *Le roi d'Assyrie assiége Jérusalem, que Dieu délivre par un miracle.*

Rex Assyriorum intulit (1) bellum
Le roi des Assyriens déclara la guerre

Ezechiæ: cinxit Hierosolymam (ab)
à Ezéchias : il ceignit Jérusalem par

obsidione, minitans excidium urbis,
un siége, menaçant la ruine de la ville,

nisi (2) cives consulerent sibi
à moins que les citoyens (ne) pourvussent à eux

(à) maturâ deditione (3). | In hoc
par une prompte reddition. | Dans cet

Precibus ejus et lacrymis motus Deus, quindecim annorum usuram illi concessit, atque ad faciendam fidem, solis umbra, rege ità postulante, per decem lineas regressa est in ejus horologio.

Dieu touché de ses prières et de ses larmes, lui accorda la jouissance de quinze années; et pour lui en donner une assurance, l'ombre du soleil, d'après la demande du roi, rétrograda de dix lignes sur son horloge.

Tertio pòst die, Ezechias sanatus templum adiit.

Trois jours après, Ezéchias rétabli alla au temple.

177. *Le roi d'Assyrie assiége Jérusalem, que Dieu délivre par un miracle.*

Rex Assyriorum bellum Ezechiæ intulit: Hierosolymam obsidione cinxit, minitans urbis excidium, nisi cives maturâ deditione sibi consulerent.

Le roi d'Assyrie déclara la guerre à Ezéchias : il mit le siége devant Jérusalem, menaçant de raser la ville, si les habitans ne pourvoyaient à leur conservation en se rendant promptement.

(1) In-tulit *porta dedans.*

(2) *Ou* si cives non consulerunt *si les cit. ne pourvoyaient.*

(3) Maturâ *mûre.*

statu rerum, Isaïas confirmavit Ezechiam
état de choses, Isaïe rassura Ezéchias,

pollicitus auxilium divinum non
ayant promis le secours divin ne

defuturum (esse) (ei), que obsidionem
devoir (pas) manquer à lui, et le siège

solutum iri (1) brevi. | Et verò
devoir être levé bientôt. | Et effectivement

(in) nocte sequenti, Angelus Dei dedit
dans la nuit suivante, un Ange de Dieu donna

letho centum octoginta quinque millia
à la mort cent quatre-vingt cinq milliers

hostium. Rex Assyriorum trepidus fugit
d'ennemis. Le roi des Assyriens tremblant s'enfuit

in patriam, que paulò pòst occisus est
dans sa patrie, et peu après il fut tué

ibi à filiis.
là par ses fils.

178. *Mort du roi Ezéchias.*

Ezechias liberatus (è) tanto periculo,
Ezechias délivré d' un si grand péril,

egit (2) tempus reliquum vitæ in
passa le temps restant de sa vie dans

pace summâ (3): omnia (negotia) cedebant
une paix profonde: toutes choses arrivaient

In hoc statu rerum Ezechiam confirmavit Isaias, pollicitus divinum auxilium non defuturum, brevique obsidionem solutum iri.

Dans cette conjoncture, Isaïe rassura Ezéchias, en lui promettant que le secours divin ne lui manquerait pas, et que bientôt le siége serait levé.

Et verò nocte sequenti Angelus Dei centum octoginta quinque hostium millia letho dedit. Rex Assyriorum trepidus in patriam fugit, ibique pauló pòst à filiis occisus est.

En effet, la nuit suivante, un Ange de Dieu donna la mort à cent-quatre-vingt-cinq mille ennemis. Le roi d'Assyrie tremblant s'enfuit dans sa patrie, et peu de temps après il y fut tué par ses fils.

178. *Mort du roi Ézéchias.*

Ezechias tanto periculo liberatus, in summâ pace reliquum vitæ tempus egit: omnia illi feliciter cedebant,

Ezéchias délivré d'un si grand danger, passa le reste de sa vie dans une paix profonde: tout lui réussissait

(1) Iri solutum
être allé délié.
(2) Egit
agit.
(3) Summâ
très-élevée, très-grande.

feliciter illi, quia Deus favebat (1)
heureusement à lui, parce que Dieu était favorable

illi; ipse obligatus (à) tot beneficiis
à lui; lui-même attaché par tant de bienfaits

divinis mansit constanter in eâdem
divins resta constamment dans la même

pietate: posuit omnem suam spem in
piété: il posa toute son espérance dans

auxilio Dei: intendit (2) semper
le secours de Dieu: il appliqua toujours

animum iis rebus quæ placebant Deo.
son esprit à ces choses qui plaisaient à Dieu.

| Regnavit (per) viginti et novem annos,
| *Il régna pendant vingt et neuf ans,*

(à) quibus exactis, decessit (de) morte
après lesquels écoulés, il décéda d'une mort

placidâ. Populus luxit eum, et corpus
paisible. Le peuple pleura lui, et le corps

ejus collocatum est inter sepulcra regum
de lui fut placé entre les sépulcres des rois

avorum (in) loco editiore.
ses aïeux dans un lieu plus élevé.

179. *Crimes de Manassès, sa prison, sa pénitence.*

Manasses, filius impius patris religiosi,
Manassès, fils impie d'un père religieux,

quia Deus illi favebat; ipse tot beneficiis divinis obligatus in eâdem constanter pietate mansit : omnem suam spem in Dei auxilio posuit : iis rebus quæ Deo placebant animum semper intendit.

parce que Dieu le favorisait ; engagé par tant de bienfaits de Dieu, il persévéra constamment dans la même piété : il mit toute son espérance dans le secours divin ; et s'appliqua toujours à faire ce qui plaisait à Dieu.

Regnavit annos novem et viginti, quibus exactis, placidâ morte decessit. Populus eum luxit, et corpus ejus inter sepulcra avorum regum loco editiore collocatum est.

Il régna vingt-neuf ans, au bout desquels il mourut d'une mort tranquille. Le peuple le pleura, et son corps fut placé parmi les tombeaux des rois ses ayeux, dans un endroit plus élevé.

179. *Crimes de Manassès, sa prison, sa pénitence.*

EZECHIÆ successit Manasses, patris religiosi filius impius.

A Ezéchias succéda Manassès, fils impie, d'un père plein de religion.

---

(1) Favebat
favorisait.
(2) In-tendit animum
il tendit- son esprit -vers, etc.

successit Ezechiæ. Is, (à) cultu
succéda à Ezéchias. Celui-ci, après le culte

veri Dei relicto, adoravit falsa
du vrai Dieu délaissé, adora les fausses

numina. | Crudelitas accessit (in eo) ad
divinités. | La cruauté se joignit dans lui à

impietatem; enim quùm propheta Isaïas
l'impiété; car lorsque le prophète Isaïe

denunciasset illi iram divinam, rex
eut annoncé à lui la colère divine, le roi

percitus (à) furore jussit prophetam secari
outré de fureur ordonna le prophète être scié

(cum) serrâ ligneâ. | Deus ultus est brevi
avec une scie de bois. | Dieu vengea bientôt

necem (1) sui vatis : Manasses victus (est)
la mort de son prophète : Manassès fut vaincu

que captus est ab Assyriis, et conjectus
et fut pris par les Assyriens, et jeté

in vincula. | Ibi edoctus (à) calamitate
dans les liens. | Là instruit par le malheur

petiit suppliciter et impetravit à Deo
il demanda en suppliant et obtint de Dieu

veniam scelerum : restitutus in regnum
le pardon de ses crimes : rétabli dans son royaume

coluit Deum piè.
il adora Dieu pieusement.

Is, relicto veri Dei cultu, falsa numina adoravit.

Celui-ci ayant abandonné le culte du vrai Dieu, adora les fausses divinités.

Ad impietatem accessit crudelitas; quùm enim Isaias propheta iram divinam illi denunciasset, rex furore percitus prophetam serrâ ligneâ secari jussit.

A son impiété se joignit la cruauté; car le prophête Isaïe l'ayant menacé de la colère de Dieu, ce roi outré de fureur fit couper le prophète avec une scie de bois.

Necem vatis sui brevi ultus est Deus: Manasses ab Assyriis victus, captusque est, et in vincula conjectus.

Dieu vengea bientôt la mort de son prophète: Manassès, vaincu par les Assyriens, fut pris et jeté dans les fers.

Ibi calamitate edoctus scelerum veniam suppliciter à Deo petiit et impetravit: in regnum restitutus Deum piè coluit.

Là instruit par le malheur, il demanda humblement à Dieu le pardon de ses crimes, et l'obtint: rétabli sur le trône, il servit Dieu avec piété.

---

(1) Necem
mort violente.

180. *Amon roi, sa prompte mort : piété de Josias son fils.*

AMON, filius Manassis, imitatus est
AMON, fils de Manassès, imita

impietatem paternam, verò non pœnitentiam
l'impiété paternelle, mais non la pénitence

(patris). | Non regnavit ultrà (spatium)
de son père. | Il ne régna pas au-delà de l'espace

biennium, et interfectus est à suis (in
de deux ans, et fut tué par les siens dans

loco) domi. | Josias vir sanctus et
le lieu de sa maison. | Josias homme saint et

religiosus successit cui (1). Is deditus
religieux succéda à lui. Celui-ci adonné

virtuti à (se) puero, revocavit
à la vertu depuis lui enfant, rappela

populum ad cultum legitimum. | At deindè
le peuple au culte légitime. | Mais ensuite

fiducia inconsiderata perdidit illum; nam
une confiance inconsidérée perdit lui; car

duxit exercitum contrà Egyptios,
il conduisit une armée contre les Egyptiens,

que admonitus à Deo ut abstineret (à)
et averti par Dieu qu' il s'abstînt du

prælio, dimicavit nihilominùs (in)
combat, il combattit néanmoins en

180. *Amon, roi; sa prompte mort : piété de Josias son fils.*

AMON, Manassis filius, paternam impietatem imitatus est, non verò pœnitentiam.

Non ultrà biennium regnavit, et à suis domi interfectus est.

Cui successit Josias vir sanctus et religiosus : is à puero virtuti deditus, populum ad legitimum cultum revocavit.

At illum deindè inconsiderata fiducia perdidit; nam contrà Ægyptios exercitum duxit, admonitusque à Deo ut prælio abstineret, nihilominùs

AMON, fils de Manassès, imita l'impiété de son père, et non sa pénitence.

Il ne régna que deux ans, et il fut tué dans son palais par ses sujets.

Il eut pour successeur Josias, homme saint et religieux : celui-ci, adonné à la vertu dès son enfance, rappela le peuple au culte prescrit par la loi.

Mais ensuite une confiance téméraire le perdit; car il fit marcher une armée contre les Egyptiens, et Dieu l'ayant averti de ne point engager l'action, il combattit néanmoins en

(1) Cui *pour* ei.

acie. Itaque, (à) re
bataille rangée. C'est pourquoi, après l'affaire

malè gestâ, accepit vulnus, et mortuus est
mal gérée, il reçut une blessure, et mourut

(sub) paucis diebus post.
sous peu de jours après.

181. *Jéchonias et ses deux frères rois de Juda.*

Josias moriens reliquit tres filios: Joachas (unus)
Josias mourant laissa trois fils: Joachas un

ex his regnavit duntaxat (per) tres menses:
de ceux-ci régna seulement pendant trois mois:

captus est (in) bello ab rege Assyriorum.
il fut pris dans la guerre par le roi des Assyriens.

| Jechonias suffectus est in locum Joachæ,
| *Jéchonias fut mis au lieu de Joachas,*

(sub) quo (Jechoniâ) regnante, Nabuchodo-
sous lequel Jéchonias régnant, Nabuchodo-

nosor rex Babyloniorum expugnavit Hiero-
nosor roi des Babyloniens prit d'assaut Jéru-

solymam, transtulit cives (Hierosolymæ)
salem, il transporta les citoyens de Jérusalem

(in) Babylonem, (à) vili plebeculâ relictâ,
à Babylone, après la vile populace laissée,

cui præfecit Sedeciam postremum regem.
à laquelle il préposa Sedecias dernier roi.

acie dimicavit. Itaque, re malè gestâ, vulnus accepit, et paucis post diebus mortuus est.

bataille rangée. N'ayant donc point réussi, il reçut une blessure, et mourut peu de jours après.

181. *Jéchonias et ses deux frères, rois de Juda.*

Josias moriens tres reliquit filios : ex his Joachas tres duntaxàt menses regnavit : bello captus est ab Assyriorum rege.

Josias en mourant laissa trois fils : Joachas, l'un d'eux, ne régna que trois mois ; il fut pris à la guerre par le roi d'Assyrie.

In Joachæ locum suffectus est Jechonias, quo regnante Nabuchodonosor Babyloniorum rex Hierosolymam expugnavit, cives Babylonem transtulit, relictâ vili plebeculâ, cui præfecit Sedeciam postremum regem.

A Joachas succéda Jéchonias. Sous le règne de celui-ci, Nabuchodonosor roi de Babylone, prit d'assaut Jérusalem, en emmena les habitans à Babylone, et n'y laissa qu'une vile populace, à la tête de laquelle il mit Sédécias dernier roi.

| Quùm Sedecias rebellasset, Na-
| *Lorsque Sédécias se fut révolté, Na-*

buchodonosor reversus diruit urbem,
buchodonosor retourné détruisit la ville,

incendit templum, misit Sedeciam in
incendia le temple, envoya Sédécias en

carcerem, (à) occulis effossis (ei) priùs.
prison, après les yeux crevés à lui auparavant.

182. *Daniel et ses compagnons élevés dans le palais de Nabuchodonosor.*

INTER captivos qui fuerant abducti (in)
ENTRE les captifs qui avaient été emmenés à

Babylonem, pueri (è) formâ eximiâ,
Babylone, des enfans d' une figure exquise,

delecti sunt, (scilicet) Daniel, Ananias, Misael
furent choisis, savoir Daniel, Ananias, Misael

et Azarias: hi educabantur cum multis
et Azarias: ceux-ci étaient élevés avec plusieurs

aliis in regiâ ipsâ, ut consisterent
autres dans le palais même, afin qu' ils se tinssent

ad mensam regis, que ut
auprès de la table du roi, et afin qu'

ministrarent (1) ei accumbenti. | Na-
ils fissent le service à lui couché (à table.) | Na-

buchodonosor jusserat eos ali (de)
buchodonosor avait ordonné eux être nourris des

Quùm Sedecias rebellasset, Nabuchodonosor reversus urbem diruit, templum incendit, Sedeciam, effossis priùs oculis, in carcerem misit.

Sédécias s'étant révolté, Nabuchodonosor revint, rasa la ville, brûla le temple, et mit en prison Sédécias, après lui avoir fait crever les yeux.

182. *Daniel et ses compagnons, élevés dans le palais de Nabuchodonosor.*

INTER captivos, qui Babylonem abducti fuerant, delecti sunt pueri eximiâ formâ, Daniel, Ananias, Misaël et Azarias : hi cum aliis multis in ipsâ regiâ educabantur, ut posteà ad mensam regis consisterent, eique accumbenti ministrarent.

PARMI les prisonniers qui avaient été emmenés à Babylone, on choisit des enfans d'une belle figure, Daniel, Ananias, Misaël et Azarias : ceux-ci étaient élevés avec plusieurs autres dans le palais même, afin que dans la suite ils se tinssent devant la table du roi et qu'ils le servissent pendant le repas.

Nabuchodonosor jusserat eos, quò meliore vultu essent,

Pour qu'ils eussent meilleur visage, Nabuchodonosor avait ordon-

(1) Ministrarent *ils servissent.*

iisdem cibis (de) quibus ipse vescebatur,
mêmes mets des quels lui-même se nourrissait,

quò essent (de) meliore vultu; at
afin qu' ils fussent d' un meilleur visage; mais

illi pueri generosi noluerunt uti (de)
ces enfans généreux ne voulurent pas user de

cibis profanis, quia lex vetabat id,
mets profanes, parce que la loi défendait cela,

sed (usi sunt) (de) leguminibus solis:
mais ils usèrent de légumes seuls:

attamen facti sunt robustiores ac
et cependant ils furent faits plus robustes et
devinrent

nitentiores (præ) cæteris pueris cum
plus brillans que les autres enfans avec

quibus nutriebantur.
lesquels ils étaient nourris.

183. *Les trois jeunes hommes dans la fournaise.*

NABUCHODONOSOR posuit sibi statuam
NABUCHODONOSOR posa à lui une statue

auream, jussit quam adorari ab
d'or, il ordonna laquelle être adorée par

omnibus (popularibus), (sub) pœnâ mortis
tous ses sujets, sous la peine de mort

propositâ iis qui nollent parere.
proposée à ceux qui ne voudraient pas obéir.

Ananias, Misaël et Azarias maluerunt
Aanias, Misaël et Azarias aimèrent mieux

iisdem cibis ali, quibus ipse vescebatur; at generosi illi pueri, cibis profanis, quia id lex vetabat, uti noluerunt, sed solis leguminibus : attamen robustiores ac nitentiores facti sunt cæteris pueris quibuscum nutriebantur.

né de les nourrir des mêmes alimens que lui; mais ces vertueux enfans ne voulurent point manger des mets profanes, parce que la loi le défendait, mais seulement des légumes ; cependant ils devinrent plus robustes et plus brillans que les autres enfans avec lesquels ils étaient nourris.

183. *Les trois jeunes hommes dans la fournaise.*

NABUCHODONOSOR sibi posuit statuam auream, quam ab omnibus jussit adorari, propositâ mortis pœnâ iis qui parere nollent.

Ananias, Misael et Azarias mori maluerunt

NABUCHODONOSOR se fit ériger une statue d'or, qu'il ordonna à tous ses sujets d'adorer, menaçant de la mort ceux qui ne voudraient pas obéir.

Ananias, Misaël et Azarias aimèrent mieux

mori quàm deferre statuæ honorem
mourir que déférer à une statue l'honneur

debitum Deo soli. | Rex iratus conjecit
dû à Dieu seul. | Le roi irrité jeta

eos vestitos et vinctos (de) catenis in
eux vêtus et garrottés de chaînes dans

fornacem ardentem; sed flamma nocuit
une fournaise ardente; mais la flamme (ne) nuisit

nihil illis: nec (et) ignis (non) adussit
en rien à eux: et le feu ne brûla pas

corpus, nec (et non) mutavit quidem
leur corps, et ne changea pas même

vestes, at solvit tantummodò vincula
leurs habits, mais il délia seulement les liens

(à) quibus constringebantur, ità ut
par lesquels ils étaient étreints, tellement que

(illi) illæsi ambularent (1) in
ceux-ci non blessés se promenaient dans

fornace mediâ.
la fournaise mitoyenne.

184. *Daniel dans la fosse aux lions.*

Daniel valebat (2) plurimùm (à) gratiâ (3)
Daniel pouvait beaucoup par son crédit

apud regem ob prudentiam singularem:
auprès du roi à cause de sa prudence singulière:

runt quàm honorem soli Deo debitum statuæ deferre.

mourir que de rendre à une statue l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu.

Iratus rex eos vestitos et catenis vinctos conjecit in fornacem ardentem ; sed flamma nihil illis nocuit: nec corpus adussit ignis , nec vestes quidem mutavit , at solvit tantummodò vincula quibus constringebantur , ità ut illæsi in mediâ fornace ambularent.

Le roi irrité les fit jeter dans une fournaise ardente , tout vêtus et chargés de chaînes ; mais la flamme ne leur fit aucun mal. Le feu ne brûla point leur corps , et ne changea pas même leurs habits , mais seulement il délia les liens dont ils étaient garrottés ; desorte qu'ils marchaient au milieu de la fournaise sans éprouver aucun mal.

184. *Daniel dans la fosse aux lions.*

Daniel apud regem gratiâ plurimùm valebat ob singularem prudentiam :

Daniel avait beaucoup de crédit auprès du roi , à cause de sa prudence singulière :

(1) Ambularent
se promenassent.
(2) Valebat
valait.
(3) Gratiâ
grâce ; faveur.

quapropter erat invisus aulicis, qui
c'est pourquoi il était odieux aux courtisans, qui

parabant insidias ei : suaserunt
préparaient des embûches à lui : ils conseillèrent

regi ut vetaret (à) edicto quemquam
au roi qu' il défendît par un édit quelqu'un

coli (1), nisi se, per triginta dies. |
être adoré, sinon lui, pendant trente jours. |

Daniel non paruit edicto impio; sed
Daniel n' obéit pas à cet édit impie; mais

precabatur Deum quotidiè, utì
il priait Dieu chaque jour, comme

consueverat facere antè. | Aulici
il avait accoutumé (de) faire avant. | *Les courtisans*

explorantes eum, accusaverunt (eum), que
épiant lui; accusèrent lui, et

rex coactus est objicere leonibus hominem
le roi fut forcé d'exposer aux lions un homme

carum sibi: nam lex ferebat (id) ità. |
cher à lui : car la loi portait cela ainsi. |

Sed feræ pepercerunt Danieli, que rex
Mais les bêtes épargnèrent à Daniel, et le roi

commotus (à) miraculo, tradidit leonibus
ému par ce miracle, livra aux lions

accusatores ipsos devorandos.
les accusateurs eux-mêmes devant être dévorés.

quapropter invisus erat aulicis, qui ei insidias parabant : suaserunt regi ut edicto vetaret quemquam coli, nisi se, per dies triginta.

c'est pourquoi il était haï des courtisans qui lui dressaient des embûches : ils conseillèrent au roi d'ordonner par un édit, que pendant trente jours on n'adorât que lui seul.

Non paruit Daniel edicto impio; sed quotidiè Deum precabatur, utì facere antè consueverat.

Daniel n'obéit point à cet ordre impie ; mais il priait Dieu chaque jour, comme il avait coutume de faire auparavant.

Explorantes eum aulici accusaverunt, rexque coactus est hominem sibi carum objicere leonibus : nam ità lex ferebat.

Les courtisans qui l'épiaient, l'accusèrent, et le roi fut forcé d'exposer aux lions un homme qui lui était cher; car la loi l'ordonnait ainsi.

Sed feræ Danieli pepercerunt, rexque miraculo commotus ipsos accusatores leonibus devorandos tradidit.

Mais ces bêtes féroces épargnèrent Daniel, et le roi touché de ce prodige, livra aux lions les accusateurs eux-mêmes, pour en être dévorés.

---

(1) Coli
être cultivé.

185. *Histoire d'Esther, épouse du roi Assuérus.*

MARDOCHÆUS, unus ex captivis, liberavit
MARDOCHÉE, un des captifs, délivra

Judæos è magno periculo. Educaverat
les Juifs d' un grand péril. Il avait élevé

filiam sui fratris, orbam (ex) utroque
la fille de son frère, orpheline de l'un et de l'autre

parente, *Estherem* (de) nomine. | Rex
parent, Esther *de son nom.* | *Le roi*

Assuerus duxerat hanc uxorem, et
Assuérus avait conduit celle-ci (pour) épouse, et

diligebat valdè (eam). | Quidam aulicus,
chérissait beaucoup elle. | *Un courtisan,*

Aman (de) nomine, erat tunc gratiosus
Aman *de son nom, était alors en faveur*

apud regem, qui (Aman) superbiens
auprès du roi, lequel Aman s'enorgueillissant

(de) favore regio volebat se adorari;
de la faveur royale voulait soi être adoré;

Mardochæus renuens facere quod (1),
Mardochée refusant (de) faire cela,

accenderat odium grave Amanis in
avait allumé la haine grave d'Aman contre

se. | Aman statuit perdere gentem
lui. | *Aman résolut (de) perdre la nation*

185. *Histoire d'Esther, épouse du roi Assuérus.*

MARDOCHÆUS, unus ex captivis, Judæos è magno periculo liberavit. Filiam fratris sui utroque parente orbam, nomine *Estherem*, educaverat.

MARDOCHÉE, un des captifs, délivra les Juifs d'un grand danger. Il avait élevé la fille de son frere, nommée *Esther*, qui avait perdu son père et sa mère.

Hanc rex Assuerus duxerat uxorem, et valdè diligebat.

Le roi Assuérus l'avait prise pour épouse, et l'aimait beaucoup.

Erat tunc aulicus quidam apud regem gratiosus, nomine *Aman*, qui favore regio superbiens adorari se volebat; quod facere renuens Mardochæus, grave in se odium Amanis accenderat.

Il y avait alors un courtisan favori du roi, nommé *Aman*, qui, enflé de la faveur dont il jouissait, voulait qu'on l'adorât; Mardochée refusant de le faire, avait excité contre lui la haine redoutable d'Aman.

Aman ulciscendi inimici causâ universam Judæorum gentem

Aman, pour se venger de son ennemi, résolut de perdre toute la nation juive,

(a) Quod *pour* illud.

universam Judæorum (pro) causâ inimici
entière des Juifs pour la cause de son ennemi

ulciscendi, que impetravit
devant être vengé
devant être livré à sa vengeance, et il obtint

edictum ab Assuero de eâ re.
un édit d'Assuérus touchant cette chose.

186. *Mardochée fait connaître à Esther le danger de son peuple.*

Ubi edictum crudele pervenit ad aures
Dès que l'édit cruel parvint aux oreilles

Mardochæi, statim (à) vestibus conscissis,
de Mardochée, aussitôt après ses habits déchirés,

induit saccum, que conspersus (de) cinere
il revêtit un sac, et couvert de cendre

perrexit ad regiam, et implevit illam (de)
il alla au palais, et remplit lui de

questibus. | Esther, (à) voce (Mardochæi)
plaintes. | Esther, après la voix de Mardochée

lamentantis auditâ, quæsivit quid rei
se lamentant entendue, demanda quoi de chose
quelle chose

istud esset: ut cognovit Mardochæum,
cela était : dès qu' elle connut Mardochée,

que omnes Judæos esse (1) destinatos neci,
et tous les Juifs être destinés à la mort,

(à) Deo invocato, adiit (ad) regem,
après Dieu invoqué, elle alla vers le roi,

perdere statuit, edictumque eâ de re ab Assuero impetravit.

et obtint pour cela un édit d'Assuérus.

186. *Mardochée fait connaître à Esther le danger de son peuple.*

Ubi ad aures Mardochæi crudele edictum pervenit, statim conscissis vestibus saccum induit, conspersusque cinere perrexit ad regiam, et illam implevit questibus.

Dès que ce cruel édit fut parvenu aux oreilles de Mardochée, aussitôt il déchira ses vêtemens, se revêtit d'un sac, et couvert de cendres il alla au palais, qu'il remplit de ses plaintes.

Esther, lamentantis voce auditâ, quæsivit quid istud rei esset : ut cognovit Mardochæum, Judæosque omnes esse neci destinatos, invocato Deo, adiit regem,

Esther ayant entendu ces gémissemens, demanda ce que c'était : dès qu'elle eut appris que Mardochée et tous les Juifs étaient destinés à la mort, elle invoqua Dieu, et alla trouver le roi

(1) *Selon* Sanctius *et MM. de Port-Royal, le participe joint à l'auxiliaire* esse *s'emploie aussi pour le présent.*

deprecatura . ruinam suæ
devant détourner par ses prières la ruine de sa

gentis. Tamen non aperuit continuò
nation. Cependant elle ne découvrit pas tout de suite

rem regi, sed invitavit eum ad convivium.
la chose au roi, mais elle invita lui à un repas.

187. *Disgrace d'Aman ; sa mort honteuse.*

Assuerus venit ad convivium cum Amane ;
Assuérus vint au repas avec Aman ;

et quùm esset (de) animo hilari, Esther
et comme il était d' un esprit gai, Esther

supplex se abjecit ad pedes illius. |
suppliante se jeta aux pieds de lui. |

Rex promisit cui (1) se negaturum (esse)
Le roi promit à elle lui devoir refuser

nihil ei, etiamsi peteret dimidiam
rien à elle, quand même elle demanderait la demi-

partem sui regni. | Tùm Esther (dixit) :
partie de son royaume. | *Alors Esther dit :*

ô rex : precor (2) meam salutem que
ô roi : je demande mon salut et

(salutem) meæ gentis : nam iste crudelis
le salut de ma nation : car ce cruel

Aman devovit nos neci. | Assuerus
Aman a dévoué nous à la mort. | *Assuérus*

suæ gentis ruinam deprecatura. Non tamen continuò rem aperuit regi, sed eum ad convivium invitavit.

pour empêcher par ses prières la ruine de sa nation. Cependant elle ne découvrit pas d'abord cette affaire au roi; mais elle l'invita à un festin.

187. *Disgrace d'Aman; sa mort honteuse.*

Assuerus ad convivium cum Amane venit; et quùm hilari esset animo., Esther ad illius pedes se abjecit supplex.

Assuérus vint au festin avec Aman; et comme il montrait de la gaieté, Esther se jeta à ses pieds, en le suppliant.

Cui rex promissit nihil ei se negaturum, etiamsi dimidiam regni sui partem peteret.

Le roi lui promit qu'il ne lui refuserait rien, quand même elle lui demanderait la moitié de son royaume.

Tùm Esther: meam, ô rex, meæque gentis salutem precor: nam crudelis iste Aman nos devovit neci.

O roi! dit alors Esther, je vous demande ma conservation et celle de ma nation, car ce cruel Aman nous a dévoués à la mort.

---

(1) Cui *pour* ei.

(2) *Ou* precor (te) propter meam salutem, etc.
je prie toi pour mon salut, etc.

permotus est (à) quâ re; que audiens
fut très-ému de laquelle chose; et entendant

crucem paratam esse ab eo Mardochæo,
une croix avoir été préparée par lui à Mardochée,

jussit Amanem ipsum affigi
il ordonna Aman lui-même être attaché

eidem cruci.
à la même croix.

188. *Cyrus, roi de Perse, se rend maître de Babylone, et accorde la liberté aux Juifs. An du monde* 3470.

Captivitas Babylonica duravit per
La captivité babylonienne dura pendant

septuaginta annos, que Deus predixerat id.
septante ans, et Dieu avait prédit cela.

Postquàm illud tempus effluxit, Cyrus,
Après que ce temps se fut écoulé, Cyrus,

rex Persarum, (à) rege Babyloniorum
roi des Perses, après le roi des Babyloniens

devicto, fecit Judæis potestatem remigrandi
vaincu, fit aux Juifs le pouvoir de repasser
donna

in patriam, que restituendi templum:
dans leur patrie, et de rétablir le temple:

jussit etiam, vasa sacra, quæ Nabu-
il ordonna aussi, les vases sacrés, que Nabu-

Quâ re permotus est Assuerus, audiensque crucem ab eo paratam esse Mardochæo, Amanem ipsum eidem cruci jussit affigi.

Assuérus fut touché de cela, et apprenant qu'Aman avait préparé une croix pour Mardochée, il y fit attacher Aman lui-même.

188. *Cyrus, roi de Perse, se rend maître de Babylone, et accorde la liberté aux Juifs. An du monde 3470.*

Captivitas Babylonica per septuaginta annos duravit, idque prædixerat Deus. Postquàm illud tempus effluxit, Cyrus, Persarum rex, devicto Babylonio-rum rege, Judæis fecit potestatem in patriam remigrandi, templumque restituendi : sacra etiam vasa, quæ Nabu-

La captivité de Babylone dura soixante et dix ans, comme Dieu l'avait prédit. Après que ce temps se fut écoulé, Cyrus, roi de Perse, ayant vaincu le roi de Babylone, accorda aux Juifs la permission de retourner dans leur patrie, et de rétablir le temple ; il leur fit aussi rendre les vases sacrés que Nabu-

chodonosor abstulerat, reddi. | Itaque
chodonosor avait enlevés, être rendus. | *C'est pour-*

Judæi regressi sunt (in) Hierosolymam
quoi les Juifs retournèrent à Jérusalem

(sub) Zorobabele duce, et jecerunt prima
sous Zorobabel leur chef, et jetèrent les premiers

fundamenta novi templi; sed ædificatio
fondemens du nouveau temple; mais la construction

fuit intermissa diù, quia gentes
fut interrompue long-temps, parce que les nations

vicinæ impediebant illam.
voisines empêchaient elle.

189. *Etat des Juifs après leur retour de la captivité.*

JUDÆI reversi in patriam, (à)
LES Juifs retournés dans leur patrie, après

statu urbis composito, non habuêre
l'état de la ville arrangé, n' eurent point

jam reges, sed imperium fuit penès
dès-lors des rois, mais l'empire fut au pouvoir des

pontifices: tamen pensitarunt tributa
pontifes: cependant ils payèrent des tributs

primùm Persis, deindè Græcis, post
d'abord aux Perses, ensuite aux Grecs, après

Darium devictum ab Alexandro. | Nec (et)
Darius vaincu par Alexandre. | *et*

chodonosor abstulerat, reddi jussit.

chodonosor avait enlevés.

Itaque Judæi, duce Zorobabele, Hierosolymam regressi sunt, et prima novi templi fundamenta jecerunt; sed ædificatio diù intermissa fuit, quia illam impediebant vicinæ gentes.

Ainsi les juifs, sous la conduite de Zorobabel, retournèrent à Jérusalem, et jetèrent les premiers fondemens du nouveau temple; mais la construction en fut long-temps interrompue, parce que les nations voisines l'empêchaient.

189. *Etat des Juifs après leur retour de la captivité de Babylone.*

REVERSI in patriam Judæi, composito urbis statu : non jam reges habuêre, sed imperium penès pontifices fuit : tributa tamen pensitarunt primùm Persis, deindè Græcis, post devictum ab Alexandro Darium.

LES Juifs de retour dans leur patrie, ayant arrangé les affaires de leur ville, n'eurent plus de rois; mais le gouvernement fut au pouvoir des pontifes : cependant ils payèrent des tributs, d'abord aux Perses, ensuite aux Grecs, après la défaite de Darius par Alexandre.

deinceps (non) desciverunt unquàm al
désormais ils ne s'écartèrent jamais de

religione avitâ, quamvis fuerint
la religion de leurs aïeux, quoiqu' ils aient été

vexati à pluribus regibus de eâ causâ,
vexés par plusieurs rois touchant cette cause,

ac præsertim ab Antiocho rege Syriæ :
et surtout par Antiochus roi de Syrie :

quæ pars historiæ Judaicæ venit
laquelle partie de l'histoire Judaïque vient

nunc narranda.
maintenant devant être narrée.
racontée.

190. *Histoire des Machabées.*

Antiochus, rex Syriæ, aggressus est
Antiochus, roi de Syrie, entreprit (1)

evertere legem sacram Judæorum : edixit
(de) renverser la loi sacrée des Juifs : il publia

ut omnes (Judæi), (ab) institutis suorum
que tous les Juifs, après les institutions de leurs

majorum relictis, viverent (de) ritu
ancêtres délaissées, vécussent selon le rite

gentilium : extruxit aras falsis diis
des gentils : il dressa des autels aux faux dieux

per universam Judæam : detraxit omnia
par toute la Judée : il tira dehors tous

Nec deinceps ab avitâ religione unquàm desciverunt, quamvis eâ de causâ à pluribus regibus vexati fuerint, ac præsertim ab Antiocho rege Syriæ : quæ pars historiæ Judaicæ nunc narranda venit.

Et dans la suite ils ne s'écartèrent jamais de la religion de leurs ancêtres, quoique pour cette raison ils aient été persécutés par plusieurs rois, et surtout par Antiochus roi de Syrie. C'est cette partie de l'histoire des Juifs qui nous reste à traiter.

190. *Histoire des Machabées.*

ANTIOCHUS, Syriæ rex, sacram Judæorum legem evertere aggressus est : edixit ut omnes, relictis majorum suorum institutis, gentilium ritu viverent : aras falsis diis per universam Judæam extruxit :

ANTIOCHUS, roi de Syrie, entreprit d'abolir la loi sacrée des Juifs : il ordonna que tous, abandonnant les institutions de leurs ancêtres, vécussent à la manière des payens ; il fit élever par toute la Judée des autels aux faux dieux :

(1) *Attaqua.*

ornamenta templi Hierosolymitani :
les ornemens du temple de Jérusalem :

jussit libros sacros comburi : affecit
il ordonna les livres sacrés être brûlés : il affecta
accabla

(Judæos) reluctantes (de) suppliciis inauditis :
les Juifs résistant de supplices inouis :
réfractaires

vastavit urbem (à) cæde innumerâ :
il dévasta la ville par un carnage innombrable :

ac (ut) Judæi oppressi (à) tot
et afin que les Juifs opprimés par tant de

malis ne rebellarent, collocavit
maux ne se révoltassent pas, il plaça

præsidium in arce.
une garnison dans la citadelle.

191. *Constance d'Eléazar.*

Multi ex Judæis deseruerunt patriam,
Beaucoup des Juifs désertèrent leur patrie,

(pro) causâ periculi declinandi : multi
pour la cause du péril devant être évité : beaucoup

oppetierunt mortem, potiùs quàm
souffrirent la mort, plutôt qu'

discederent à lege divinâ. | Constantia
ils s'écartassent de la loi divine. | La constance

Eleazari senis fuit insignis : is
d'Eléazar vieillard fut insigne : celui-ci
signalée

omnia templi Hierosolymitani ornamenta detraxit : libros sacros jussit comburi : reluctantes inauditis suppliciis affecit : urbem innumerâ cæde vastavit : ac ne Judæi tot malis oppressi rerebellarent, præsidium in arce collocavit.

il enleva tous les ornemens du temple de Jérusalem ; il fit brûler les livres sacrés, et tourmenter par des supplices inouis ceux qui résistaient à ses ordres. Il ravagea la ville par une infinité de meurtres; et de peur que les Juifs accablés ne se révoltassent, il plaça une garnison dans la citadelle.

191. *Constance d'Eléazar.*

Ex Judæis multi patriam deseruerunt, declinandi periculi causâ : multi mortem oppetierunt, potiùs quàm à lege divinâ discederent.

Plusieurs d'entre les Juifs quittèrent leur patrie pour éviter le danger; plusieurs souffrirent la mort plutôt que de s'écarter de la loi divine.

Insignis fuit Elezari senis constantia :

La constance du vieillard Eléazar fut remarquable :

(ab) ore aperto compellebatur
après sa bouche ouverte était poussé

comedere carnem suillam, (de) quâ
(à) manger de la chair de porc, de laquelle que

lex interdicebat Judæis. | At vir
la loi interdisait aux Juifs. | Mais cet homme

fortissimus indignans respuebat cibum
très-courageux s'indignant rejetait la nourriture

vetitum: ob quam rem, quùm
défendue: pour laquelle chose, lorsqu'

duceretur (1) ad supplicium, sui amici
il était conduit au supplice, ses amis

hortabantur eum ut simularet se paruisse
exhortaient lui qu' il feignît soi avoir obéi

regi (in) comedendo aliam carnem
au roi en mangeant d'autre chair

quam attulerant, que (ut) vitaret sic
qu' ils avaient apportée, et qu' il évitât ainsi

mortem.
la mort.

192. *Mort d'Eléazar.*

Eleazarus noluit assentiri (amicis)
Eléazar ne voulut pas consentir à ses amis

suadentibus (ei) rem pravam; inquit:
conseillant à lui une chose mauvaise; il dit:

ista simulatio non convenit nostræ
cette simulation ne convient pas à notre

is aperto ore compellebatur carnem suillam comedere, quâ Judæis lex interdicebat.

on lui ouvrait la bouche pour le forcer à manger de la chair de porc que la loi défendait aux Juifs.

At vir fortissimus cibum vetitum respuebat indignans : quam ob rem quùm ad supplicium duceretur, sui eum amici hortabantur ut aliam carnem, quam attulerant, comedendo, simularet se regi paruisse, sicque mortem vitaret.

Mais cet homme très-courageux rejetait avec indignation cette nourriture défendue : c'est pourquoi lorsqu'on le menait au supplice, ses amis l'exhortaient à faire semblant d'obéir au roi, en mangeant d'une autre viande qu'ils avaient apportée, et à éviter ainsi la mort.

192. *Mort d'Eléazar.*

ELEAZARUS rem pravam suadentibus noluit assentiri; ætati nostræ, inquit, non convenit ista simulatio :

ELÉAZAR ne voulut pas déférer aux avis de ceux qui lui conseillaient cette mauvaise action : cette feinte, dit-il, ne convient point à notre âge :

---

(1) Duceretur *il fût conduit.*

ætati : non committam (id, scilicet)
âge : je ne commettrai pas cela, savoir

ut relinquam exemplum periculosum
que je laisse un exemple périlleux

adolescentibus : perire est multò satiùs,
aux jeunes gens : périr est beaucoup mieux,

quàm inurere notam turpitudinis meo
qu' imprimer une note de turpitude à mon

nomini propter brevem usuram vitæ.
nom pour une courte jouissance de vie.

Si obsequar vestro consilio, quidem
Si je défère à votre conseil, à la vérité

eripiar suppliciis hominum; sed
je serai arraché aux supplices des hommes; mais

non effugiam iram divinam. | (Ab)
je n' éviterai pas la colère divine. | Après

his (1) dictis, subiit fortiter mortem,
ces paroles, il subit courageusement la mort,

que consecutus est gloriam æternam.
et acquit une gloire éternelle.

193. *Martyre d'une mère et de ses sept enfans.*

Quædam mulier cum septem filiis secuta est
Une femme avec ses sept fils suivit

exemplum præclarum Eleazari. | Hi
l'exemple éclatant d'Eléazar. | Ceux-ci

non committam ut periculosum exemplum adolescentibus relinquam : multò satius est perire, quàm propter brevem vitæ usuram turpidinis notam meo nomini inurere. Si vestro obsequar consilio, hominum quidem suppliciis eripiar; sed iram divinam non effugiam.

je me garderai bien de laisser aux jeunes gens un exemple si pernicieux : il vaut beaucoup mieux que je périsse que d'imprimer à mon nom une marque d'infamie pour quelques momens qui me restent à vivre. Si je suis votre conseil, j'éviterai à la vérité les supplices des hommes; mais je n'échapperai point à la colère de Dieu.

His dictis, mortem fortiter subiit, æternamque gloriam est consecutus.

Ayant ainsi parlé, il souffrit courageusement la mort, et acquit une gloire éternelle.

193. *Martyre d'une mère et de ses sept enfans.*

Præclarum Eleazari exemplum secuta est mulier quædam cum septem filiis.

Une femme avec ses sept enfans suivit le bel exemple d'Eléazar.

(2) *Ou* S. (verbis) dictis *paroles dites.*

comprehensi sunt omnes simul et cæsi
furent saisis tous ensemble et battus

(de) virgis, ut adigerentur ad
de verges, afin qu' ils fussent poussés à

peccandum; sed nulla vis potuit abducere
pécher; mais nulle violence (ne) put détourner

eos à lege divinà. Maximus (à) natu
eux de la loi divine. Le plus grand par l'âge

illorum declaravit se que suos fratres
d'eux déclara lui et ses frères

esse paratos mori, magis quàm
être prêts (à) mourir, plutôt que

committere culpam. | Rex iratus jussit
(de) commettre une faute. | *Le roi irrité ordonna*

ollas æneas succendi; tùm
des chaudières d'airain être échauffées; alors

(jussit) linguam amputari, cutem
il ordonna la langue être coupée, la peau

capitis detrahi, manus summas ac
de la tête être arrachée, les mains extrêmes et

pedes (summos) præcidi ei qui
les pieds extrêmes être coupés à celui qui

locutus fuerat, et corpus truncum torreri
avait parlé, et son corps tronqué être rôti

in ollâ. | Cæteri fratres cum
dans la chaudière. | *Les autres frères avec*

Hi omnes simùl comprehensi sunt et virgis cæsi, ut ad peccandum adigerentur : sed eos nulla vis potuit à lege divinâ abducere. Illorum natu maximus declaravit se suosque fratres paratos esse mori, magis quàm culpam committere.

On les prit tous ensemble, et on les battit de verges pour les forcer à pécher ; mais nulle violence ne put les détourner de la loi divine. L'aîné d'entre eux déclara que lui et ses frères étaient prêts à mourir plutôt que de commettre une faute.

Iratus rex ollas æneas succendi jussit ; tùm ei qui locutus fuerat, linguam amputari, cutem capitis detrahi, summas manus ac pedes præcidi, et truncum corpus in ollâ torreri.

Le roi irrité ordonna qu'on fît échauffer des chaudières d'airain ; ensuite il fit couper la langue, arracher la peau de la tête, couper les extrémités des pieds et des mains à celui qui avait parlé ; puis il fit rôtir son corps mutilé dans la chaudière.

matre aderant tristi spectaculo,
la mère étaient présens à ce triste spectacle,

que se hortabantur invicem ad mortem
et s' exhortaient mutuellement à la mort

tolerandam fortiter. | Tùm
devant être soufferte courageusement. | Alors

secundus comprehensus est, et post cutem
le second fut saisi, et après la peau

capitis detractam cum capillis, inter-
de sa tête arrachée avec ses cheveux, inter-

rogatus num vellet(1) edere carnem oblatam,
rogé s' il voulait manger la chair offerte,

negavit se facturum (esse) id: quapropter
il nia soi devoir faire cela: c'est pourquoi

(à) membris præcisis missus est in
après ses membres coupés il fut envoyé dans
jeté

ollam ardentem. | Quùm ageret
une chaudière ardente. | Lorsqu' il poussait

extremum spiritum conversus ad regem,
le dernier soupir s'étant tourné vers le roi,

ait: tu eripis quidem hanc vitam
il dit: toi tu arraches à la vérité cette vie

nobis: sed Deus, pro lege cujus
à nous: mais Dieu, pour la loi duquel

profundimus eam, reddet nobis (hanc
nous répandons elle, rendra à nous cette

Aderant tristi spectaculo cæteri fratres cum matre, seque invicem hortabantur ad mortem fortiter tolerandam.

Ses frères et sa mère étaient présens à ce triste spectacle, et s'exhortaient mutuellement à souffrir la mort.

Tùm comprehensus est secundus, et post detractam capitis cutem cum capillis, interrogatus num vellet carnem oblatam edere, negavit se id facturum : quapropter præcisis membris, in ollam ardentem missus est.

Ensuite on prit le second, et après lui avoir eut arraché la peau de la tête avec les cheveux, on lui demanda s'il voulait manger de la chair qu'on lui offrait : il dit qu'il n'en ferait rien. C'est pourquoi on lui coupa les membres, et on le jeta dans une chaudière bouillante.

Quùm extremum spiritum ageret, ad regem conversus : tu quidem, ait, hanc vitam nobis eripis : sed amissam nobis reddet Deus, pro cujus lege eam profundimus.

Comme il rendait le dernier soupir, il se tourna vers le roi : vous nous arrachez, il est vrai, cette vie, dit-il; mais Dieu, pour la loi de qui nous la sacrifions, nous la rendra lorsque nous l'aurons perdue.

---

(1) Vellet
il voulût.

vitam) amissam. | Post hunc, tertius
vie perdue. | Après celui-ci, le troisième

cruciatus est similiter : protulit linguam
fut tourmenté semblablement : il tendit sa langue

amputandam (carnifici) postulanti (eam),
devant être coupée au bourreau demandant elle,

que protendens manus, dixit : nunc
et étendant les mains, il dit : maintenant

contemno propter Deum hæc membra
je méprise pour Dieu ces membres

accepta à Deo, quia spero (id)
reçus de Dieu, parce que j'espère cela

fore (scilicet) ut recuperem ea. | Rex
devoir être savoir que je recouvre eux. | Le roi
recouvrerai

et alii circumstantes admirabantur
et les autres assistans autour admiraient

animum (1) adolescentis qui ducebat (2)
le courage de ce jeune homme qui comptait

pro nihilo dolorem acerbissimum. | (Ab)
pour rien la douleur la plus aiguë. | Après

hoc extincto, quartus necatus est (de)
celui-ci éteint, le quatrième fut tué du

eodem supplicio : quùm esset (3) jam
même supplice : lorsqu' il était déjà

proximus morti dixit, est optabile
très-proche à la mort il dit, il est désirable

Post hunc tertius similiter cruciatus est: linguam postulanti protulit amputandam, manusque protendens, dixit : hæc membra à Deo accepta nunc propter Deum contemno, quia spero fore ut ea recuperem.

Après celui-ci le troisième fut livré aux mêmes tourmens; il présenta sa langue à celui qui la lui demandait pour la couper; puis étendant les mains, il dit : maintenant je méprise pour Dieu ces membres que j'ai reçus de lui, parce que j'espère les recouvrer.

Rex et alii circumstantes admirabantur animum adolescentis, qui acerbissimum dolorem pro nihilo ducebat.

Le roi et les assistans admiraient le courage de ce jeune homme, qui comptait pour rien la douleur la plus cruelle.

Hoc extincto, quartus eodem supplicio necatus est : quùm jam morti esset proximus, dixit : nobis optabile

Celui-ci étant mort, le quatrième périt par le même supplice. Lorsqu'il était près de mourir, il dit : il nous est avantageux

---

(1) Animum
esprit, cœur.
(2) Ducebat
conduisait.
(3) Esset
il fût.

nobis dari (1) letho, quoniam
à nous (d') être donnés à la mort, puisque

immortalitas consequetur mortem oppetitam
l'immortalité suivra cette mort soufferte

pro lege divinâ. | Quùm quintus
pour la loi divine. | Lorsque le cinquième

torqueretur (2) à carnificibus, locutus est
était tourmenté par les bourreaux, il parla

sic : ô rex! abuteris (de) tuâ potestate :
ainsi : ô roi! tu abuses de ton pouvoir :

scilicet putas nos esse (3) derelictos
sans doute tu penses nous être délaissés

omninò à Deo, et (esse) destitutos (de)
tout-à-fait par Dieu, et être destitués de

omni ope, atque idcircò opprimis nos
tout secours, et pour celà tu opprimes nous

(de) malis innumeris, sed mox
de maux innombrables, mais bientôt

ipse expecturus es vim potentiæ
toi-même tu dois éprouver la force de la puissance

divinæ. | Sextus pertulit (cum) pari
divine. | Le sixième supporta avec une pareille

constantiâ verbera et tormenta,
constance les coups et les tourmens,

(à) quibus penè confectus compellavit
par lesquels presque achevé il apostropha
accablé

est letho dari, quoniam mortem pro divinâ lege oppetitam immortalitas consequetur.

Quùm quintus à carnificibus torqueretur, sic locutus est : abuteris, ô rex, potestate tuâ : scilicet putas nos omninò derelictos esse à Deo, et omni ope destitutos, atque idcircò innumeris malis nos opprimis, sed mox ipse divinæ potentiæ vim experturus es.

Pari constantiâ sextus verbera et tormenta pertulit, quibus penè confectus regem sic compellavit :

d'être livrés à la mort, parce que cette mort que nous endurons pour la loi divine sera suivie de l'immortalité.

Pendant que les bourreaux tourmentaient le cinquième, il parla ainsi : vous abusez, ô roi! de votre pouvoir : vous croyez, sans doute, que nous sommes entièrement abandonnés de Dieu, et privés de tout secours, et c'est pour cela que vous nous accablez de maux innombrables, mais bientôt vous éprouverez vous-même la force de la puissance divine.

Le sixième endura avec une égale constance les coups et les tourmens; près d'y succomber, il adressa au roi ces paroles :

(1) *Ou* dari letho est optabile nobis.

(2) Torqueretur
fût tourmenté.

(3) *Le participe en* us, *joint à l'auxiliaire* esse, *a aussi la signification du présent. P. R.*

sic regem : noli errare,
ainsi le roi : ne veuille pas être dans l'erreur,

et gloriari (de) nostris malis : nos
et te glorifier de nos maux : nous

patimur hæc (mala) propter nostra
nous souffrons ces maux pour nos

peccata, at brevi redibimus in
péchés, mais bientôt nous reviendrons en

gratiam cum Deo : verò tu dabis
grâce avec Dieu : mais toi tu donneras

pœnas gravissimas istius superbiæ et
les peines les plus graves de cet orgueil et
rigoureuses

(istius) crudelitatis. | Unus ex septem
de cette cruauté. | Un des sept

fratribus supererat tantùm, minimus
frères restait seulement, le plus petit

(à) natu. Antiochus cœpit illicere (1)
par l'âge. Antiochus commença (à) engager

quem ut desereret legem (divinam),
lequel afin qu'il abandonnât la loi divine,

affirmans eum fore divitem et beatum;
affirmant lui devoir être riche et heureux;

sed adolescens movebatur nec (à)
mais le jeune homme (n') était ému ni par
ébranlé

minis, nec (à) promissis. | Quarè
les menaces, ni par les promesses. | C'est pourquoi

noli errare, et malis nostris gloriari : nos propter peccata nostra hæc patimur, at brevi cum Deo in gratiam redibimus : tu verò superbiæ et crudelitatis istius pœnas dabis gravissimas.

ne vous trompez pas, et ne vous glorifiez pas de nos maux : nous souffrons ces tourmens pour nos péchés, mais bientôt nous rentrerons en grâce avec Dieu : mais vous, vous subirez un châtiment terrible pour cet orgueil et cette cruauté.

Ex septem fratribus unus tantùm supererat, natu minimus. Quem Antiochus cœpit illicere ut legem desereret, affirmans eum divitem fore et beatum; sed adolescens nec minis movebatur, nec promissis.

Des sept frères il n'en restait plus qu'un seul : c'était le plus jeune. Antiochus entreprit de l'engager à abandonner la loi, en lui assurant qu'il serait riche et heureux ; mais le jeune homme n'était ébranlé ni par ses menaces, ni par ses promesses.

---

(1) Allicere
allécher, attirer, séduire.

rex hortatus est matrem (ejus), ut
le roi exhorta la mère de lui, afin qu'

suaderet filio facere (negotia)
elle conseillât à son fils (de) faire les choses

imperata. Illa irridens tyrannum
commandées. Celle-ci raillant le tyran

crudelem, allocuta est sic filium : miserere,
cruel, entretint ainsi son fils : aie pitié,

mi fili, miserere (1) tuæ matris : (ego)
mon fils, aie pitié de ta mère : moi

quæ gestavi te (in) utero, quæ alui (de)
qui ai porté toi dans mon sein, qui ai nourri de

lacte te natum : noli degenerare
mon lait toi étant né : ne veuille pas dégénérer

à virtute fraternâ : noli timere
de la vertu fraternelle : ne veuille pas craindre

istum carnificem. Time Deum unum (2),
ce bourreau. Crains Dieu seul,

intuere Deum, à quo recipies mercedem.
envisage Dieu, de qui tu recevras une récompense.

| Adolescens confirmatus (3) (ab) his
| *Le jeune homme raffermi par ces*

verbis exclamavit : obsequor non regi,
paroles s'écria : j'obéis non au roi,

sed legi : tùm conversus ad
mais à la loi ; alors s'étant tourné vers

Quarè matrem rex hortatus est, ut filio suaderet imperata facere. Illa irridens crudelem tyrannum, sic filium allocuta est : miserere, fili mi, miserere matris tuæ : quæ te utero gestavi, quæ te natum lacte alui : noli à fraternâ virtute degenerare: noli timere carnificem istum. Deum unum time, Deum intuere, à quo mercedem recipies.

C'est pourquoi le roi exhorta la mère à conseiller à son fils d'exécuter ses ordres. Mais celle-ci se moquant de ce tyran cruel, parla ainsi à son fils : ayez pitié, mon fils, ayez pitié de votre mère : je vous ai porté dans mon sein, je vous ai nourri de mon lait : ne dégénérez point de la vertu de vos frères: ne craignez point ce bourreau : craignez Dieu seul, regardez Dieu dont vous recevrez votre récompense.

His verbis confirmatus adolescens exclamavit : non regi obsequor, sed legi : tùm conversus ad

Le jeune homme, affermi par ces paroles, s'écria : je n'obéis point au roi, mais à la loi : alors se tournant vers

---

(1) S. (de sorte) *du sort.*
(2) Unum *un.*
(3) Confirmatus *confirmé.*

Antiochum, (dixit) : tu quidem, ô sceleste,
Antiochus, il dit : toi même, ô scélérat,

non effugies iram Dei omnipotentis :
tu n' éviteras pas la colère de Dieu tout-puis-

tempus erit quùm percussus ab
sant : un temps sera lorsque frappé par

eo et victus (à) dolore confiteberis te
lui et vaincu par la douleur tu confesseras toi

esse hominem. Nisi (si) nostra gens (non)
être un homme. Si notre nation n'

peccavisset in Deum, nunquàm
eût (pas) péché envers Dieu, jamais

incidissemus in has miserias ; sed
nous ne serions tombés dans ces misères ; mais

mox Deus placatus (à) meo sanguine
bientôt Dieu appaisé par mon sang

que (à sanguine) meorum fratrum,
et par le sang de mes frères,

reconciliabitur nostræ genti, et post
sera réconcilié à notre nation, et après

mortem toleratam (1) patienter donabit
la mort soufferte patiemment il gratifiera

nos (de) vitâ æternâ. | Tùm Antiochus
nous de la vie éternelle. | *Alors Antiochus*

ferens indignè se esse derisum,
supportant avec indignation soi être moqué,

Antiochum : tu quidem, ô sceleste, Dei omnipotentis iram non effugies, erit tempus quùm ab eo percussus et dolore victus te hominem esse confiteberis. Nisi gens nostra in Deum peccavisset, nunquàm in has miserias incidissemus ; sed mox Deus meo fratrumque meorum sanguine placatus, genti nostræ reconciliabitur : et nos post mortem patienter toleratam æternâ vitâ donabit.

Antiochus : scélérat, lui dit-il, tu n'échapperas pas à la colère du Dieu tout puissant ; un temps viendra où, frappé de sa main et vaincu par la douleur, tu avoueras que tu es un homme. Si notre nation n'eût point péché envers Dieu, jamais nous ne serions tombés dans de tels malheurs ; mais bientôt Dieu appaisé par mon sang et par celui de mes frères, se réconciliera avec notre nation, et, après que nous aurons soufferts avec patience, il nous donnera la vie éternelle.

Tùm Antiochus indignè ferens se derisum esse,

Alors Antiochus indigné de se voir moqué,

---

(1) Toleratam *tolérée, supportée.*

desæviit in adolescentulum crudeliùs
sévit contre ce petit jeune homme plus cruelle-

etiam quàm in cæteros, et necavit
ment même que contre les autres, et tua

illum (de) supplicio exquisito. | Deniquè
lui d' un supplice recherché. | Enfin

cumulavit cædem septem filiorum (à)
il combla le meurtre des sept fils par

nece matris. Hæc mulier planè
la mort de la mère. Cette femme tout-à-fait

admirabilis, et digna (de) memoriâ
admirable, et digne d' une mémoire

sempiternâ, postquàm adjuverat (1) filios
éternelle, après qu' elle eut aidé ses fils

certantes et (de) aspectu et (de) verbis,
combattans et de son aspect et de ses paroles,

postquàm conspexerat (2) (eos) morientes
après qu' elle eut regardé eux mourant

(cum) magno animo, subiit ipsa
avec un grand courage, subit elle-même

mortem diram, que commiscuit suum
une mort cruelle, et mêla son

sanguinem cum sanguine filiorum.
sang avec le sang de ses fils.

in adolescentulum crudeliùs etiam quàm in cæteros desæviit, et illum exquisito supplicio necavit.

Deniquè septem filiorum cædem matris nece cumulavit. Hæc mulier planè admirabilis, et sempiternâ memoriâ digna, postquàm filios certantes et aspectu et verbis adjuverat, postquàm morientes magno animo conspexerat, ipsa diram mortem subiit, suumque sanguinem cum filiorum sanguine commiscuit.

exerça sa fureur avec encore plus de cruauté sur ce jeune homme que sur les autres, et le fit périr par un supplice extraordinaire.

Enfin il mit le comble au meurtre de ces sept enfans par le supplice de leur mère. Cette femme tout-à-fait admirable, et digne d'une éternelle mémoire, après avoir encouragé et par ses regards et par ses paroles ses fils dans leur martyre; après les avoir vu périr avec un grand courage, souffrit elle-même une mort cruelle, et elle mêla son sang avec celui de ses enfans.

---

(1) Adjuverat
avait aidé.

(2) Conspexerat
avait regardé.

194. *Zèle de Mathathias et de ses enfans.*

Sacerdos, *Mathathias* (de) nomine, erat
Un prêtre, Mathathias de son nom, était

tunc Hierosolymæ cum quinque filiis, Judâ,
alors de Jérusalem avec cinq fils; Judas,

(in urbe) dans la ville

Jonathâ, Simone, Eleazaro et Joanne.
Jonathas, Simon, Eléazar et Jean.

Hi (ab) urbe relictâ, (ut) ne
Ceux-ci après la ville quittée, afin qu' ils ne

viderent mala (à) quibus ea
vissent pas les maux par lesquels elle

conflictabatur, secesserunt in solitudinem. |
était affligée, se retirèrent dans une solitude. |

Multitudo hominum quibus leges
Une multitude d'hommes auxquels les lois

divinæ erant cordi confluxit eò, que
divines étaient à cœur afflua là, et

(multitudo) crevit brevi (usque) ad
cette multitude crût bientôt jusqu' à
s'accrut

speciem exercitûs justi (1). | Tunc,
l'apparence d'une armée complète. | *Alors,*

(sub) Mathathiâ duce, statuerunt
sous Mathathias leur chef, ils résolurent

liberare patriam (cum) armis, et
(*de*) *délivrer leur patrie avec les armes, et*

194. *Zèle de Mathathias et de ses enfans.*

Erat tunc Hierosolymæ sacerdos, nomine *Mathathias* cum quinque filiis, Judâ, Jonathâ, Simone, Eleazaro et Joanne. Hi relictâ urbe, ne viderent mala, quibus ea conflictabatur, secesserunt in solitudinem.

Il y avait alors à Jérusalem un prêtre nommé *Mathathias*, qui avait cinq fils, Judas, Jonathas, Simon, Eléazar et Jean. Ceux-ci ayant quitté la ville pour ne pas voir les maux dont elle était affligée, se retirèrent dans une solitude.

Eò confluxit multitudo hominum, quibus cordi erant leges divinæ, brevique ad speciem justi exercitûs crevit.

Là se rendit en foule une multitude d'hommes attachés aux lois divines, et bientôt cette multitude s'accrut jusqu'à former une armée complète.

Tunc, duce Mathathiâ, statuerunt patriam armis liberare,

Alors, sous la conduite de Mathathias, ils résolurent de délivrer leur patrie par la voie des armes,

(1) Justi
juste.

tueri religionem : itaque
(*de*) *défendre leur religion : c'est pourquoi*

everterunt aras erectas passim
ils renversèrent les autels érigés çà et là

falsis numinibus, que restituerunt
aux fausses divinités, et rétablirent

cultum neglectum veri Dei.
le culte négligé du vrai Dieu.

195. *Mathathias meurt. Premières actions de Judas Machabée.*

Interea Mathathias mortuus est, que
Cependant Mathathias mourut, et

moriens præfecit exercitui filium Judam,
mourant il préposa à l'armée son fils Judas,

qui dictus est *Machabæus.* | Is persecutus est
qui fut dit Machabée. | *Celui-ci poursuivit*

strenuè bellum susceptum à patre.
courageusement la guerre entreprise par son père.

Implevit egregiè omnia munia
Il remplit avec distinction toutes les fonctions

optimi ducis : fretus (in) auxilio
d'un très-bon général : appuyé sur le secours

divino quod invocaverat, expugnavit
divin qu' il avait invoqué, il prit d'assaut

castella, munivit urbes (de) præsidiis,
des châteaux, il munit des villes de garnisons,

et religionem tueri : itaque aras passim falsis numinibus erectas everterunt, neglectumque veri Dei cultum restituerunt.

et de défendre leur religion : c'est pourquoi ils renversèrent les autels élevés de tous côtés aux faux dieux, et rétablirent le culte du vrai Dieu, qui était négligé.

195. *Mathathias meurt; premières actions de Judas Machabée.*

INTEREA Mathathias mortuus est, moriensque exercitui præfecit Judam filium, qui dictus est *Machabæus.*

SUR ces entrefaites, Mathathias mourut, et en mourant il mit à la tête de l'armée Judas son fils, qui fut appelé *Machabée.*

Is bellum à patre susceptum strenuè persecutus est. Omnia optimi ducis munia egregiè implevit : divino quod invocaverat, auxilio fretus, castella expugnavit, urbes præsidiis munivit,

Celui-ci continua avec courage la guerre que son père avait entreprise. Il remplit d'une manière distinguée tous les devoirs d'un excellent général ; appuyé sur le secours divin qu'il avait invoqué, il emporta d'assaut des forteresses, mit des garnisons dans les villes,

vicit Apollonium unum ex præfectis
il vainquit Apollonius un des préfets
lieutenans

Antiochi, et ipse interfecit (eum) (de)
d'Antiochus, et lui-même tua lui de

suâ manu in acie, que usus est
sa main dans un combat, et se servit

deinceps in præliis (de) gladio ejus
désormais dans les combats du glaive de lui

quem detraxerat ei.
qu' il avait tiré à lui.
ôté

196. *Victoire de Judas Machabée sur Nicanor.*

UBI Antiochus audivit (1) Apollonium
Dès qu' Antiochus apprit Apollonius

fuisse victum, exarsit (præ) irâ:
avoir été vaincu, il s'enflamma de colère:

dedit mandatum Lysiæ, ut vastaret
il donna commission à Lysias, qu' il dévastât
ordre

Judæam, que ut deleret gentem
la Judée, et qu' il détruisît la nation

universam (Judæorum). | Lysias misit adversùs
universelle des Juifs. | Lysias envoya contre
entière

Judæos Nicanorem et Gorgiam, quibus
les Juifs Nicanor et Gorgias, auxquels

dedit quadraginta (millia) peditum et
il donna quarante milliers de piétons et

Apollonium unum ex præfectis Antiochi vicit, et ipse suâ manu in acie interfecit, ejusque gladio, quem illi detraxerat, in præliis deinceps usus est.

vainquit Apollonius, un des généraux d'Antiochus, le tua de sa propre main dans la mêlée, et dans la suite il se servit dans les combats de son épée qu'il lui avait enlevée.

196. *Victoire de Judas Machabée sur Nicanor.*

Antiochus, ubi audivit victum fuisse Apollonium, irâ exarsit : mandatum dedit Lysiæ, ut Judæam vastaret, gentemque universam deleret.

Antiochus ayant appris qu'Apollonius avait été vaincu, fut enflammé de colère : il donna ordre à Lysias de ravager la Judée, et d'exterminer toute la nation.

Lysias adversùs Judæos misit Nicanorem et Gorgiam, quibus dedit quadraginta peditum et

Lysias envoya contre les Juifs Nicanor et Gorgias, auxquels il donna quarante mille fantassins

(1) Audivit
entendit.

septem millia equitum : hi posuerunt
sept milliers de cavaliers : ceux-ci posèrent

castra non longè ab urbe Hierosolymâ.
leur camp non loin de la ville (de) Jérusalem.

| Judas, cujus omnis spes erat posita in
| *Judas, dont toute l'espérance était posée en*

Deo, non dubitavit committere prælium
Dieu, ne balança point (à) engager le combat

cum tribus millibus hominum. | Prostravit
avec trois milliers d'hommes. | *Il terrassa*

copias regias (cum) manu (1) (militum)
les troupes royales avec une poignée de soldats

tam exiguâ, et potitus est (de) prædâ
si modique, et s'empara d' un butin

ingenti.
considérable.

197. *Lysias vaincu par Judas.*

Hæc clades nunciata est Lysiæ, qui
Cette défaite fut annoncée à Lysias, qui

existimans id accidisse (à)
estimant cela être arrivé malheureusement par
jugeant

culpâ imperatorum, statuit ducere
la faute des généraux, résolut (de) conduire

ipse exercitum. Venit igitur in Judæam
lui-même l'armée. Il vint donc en Judée

septem equitum millia : hi castra posuerunt non longè ab urbe Hierosolymâ.

et sept mille cavaliers : ceux-ci campèrent près de Jérusalem.

Judas, cujus spes omnis in Deo posita erat, non dubitavit cum tribus hominum millibus prælium committere. Tam exiguâ manu copias regias prostravit, et ingenti prædâ potitus est.

Judas, qui mettait toute son espérance en Dieu, n'hésita point à livrer bataille avec trois mille hommes. Avec une si petite armée, il terrassa les troupes du roi, et s'empara d'un butin considérable.

197. *Lysias vaincu par Judas.*

Hæc clades nunciata est Lysiæ, qui existimans id culpâ imperatorum accidisse, statuit ipse exercitum ducere. Venit igitur in Judæam (1)

Cette défaite fut annoncée à Lysias, qui, pensant que cela était arrivé par la faute des généraux, résolut de conduire lui-même l'armée. Il vint donc en Judée

(1) Manu
main.

cum sexaginta quinque millibus hominum. |
avec soixante -cinq milliers d'hommes. |

Judas habebat tantùm decem millia
Judas avait seulement dix milliers

hominum; tamen processit adversùs Lysiam,
d'hommes; cependant il s'avança contre Lysias,

et (ab) auxilio divino invocato priùs,
et après le secours divin invoqué auparavant,

conflixit cum hoste. | Cecidit
il se battit avec l'ennemi. | *Il tailla (en pièces)*

quinque millia hominum de exercitu Lysiæ,
cinq milliers d'hommes de l'armée de Lysias,

perterruit adeò (homines) reliquos,
il épouvanta tellement les hommes restans,

ut versi sint (1) in fugam.
qu' ils furent tournés en fuite.

198. *Judas purifie le temple qui avait été souillé par les infidèles.*

(Ab) hostibus pulsis, Judas intendit
Après les ennemis (re) poussés, Judas appliqua

animum cultui divino restituendo :
son esprit au culte divin devant être rétabli,

rediit victor in urbem Hierosolymam,
il revint vainqueur dans la ville de Jérusalem,

quæ præbebat speciem fœdam suî.
qui présentait une apparence hideuse d'elle-même.

cum sexaginta quinque hominum millibus.

avec soixante cinq mille hommes.

Habebat Judas decem tantùm millia hominum; tamen adversùs Lysiam processit, et invocato priùs divino auxilio cum hoste conflixit.

Judas n'en avait que dix mille; cependant il marcha contre Lysias, et après avoir invoqué auparavant le secours divin, il se battit avec l'ennemi.

Quinque hominum millia de exercitu Lysiæ cecidit, reliquos adeò perterruit, ut in fugam versi sint.

Il tailla en pièces cinq mille hommes de l'armée de Lysias, et il épouvanta tellement les autres, qu'ils prirent la fuite.

198. *Judas purifie le temple qui avait été souillé par les infidèles.*

Pulsis hostibus, Judas restituendo cultui divino animum intendit : rediit victor in urbem Hierosolymam, quæ fœdam suî speciem præbebat.

Les ennemis étant chassés, Judas s'appliqua à rétablir le culte divin : il rentra vainqueur dans Jérusalem, qui présentait une apparence difforme.

---

(1) Versi sint — ils aient été tournés, Sint versi — ils soient ayant été tournés.

| Portæ templi exustæ erant, altare
| *Les portes du temple avaient été brûlées, l'autel*

(fuerat) pollutum, virgulta (erant) enata
avait été souillé, des broussailles étaient nées
crues

in atriis, quasi in saltu. | Judas
dans les portiques, comme dans un bois. | Judas

purgavit omnia (negotia), refecit portas,
purifia toutes choses, il refit les portes,

erexit altare novum, cujus dedicatio
il érigea un autel nouveau, dont la dédicace

facta est (cum) magnâ frequentiâ populi
fut faite avec une grande affluence du peuple

totius, (sub) tubis clangentibus; que
entier, sous les trompettes retentissant; et

(id) decretum (est) (scilicet) diem solemnem
cela fut décrété savoir un jour solemnel

iri (1) celebratum quotannis, ad
devoir être célébré annuellement, pour

memoriam sempiternam rei.
la mémoire éternelle de la chose.

199. *Marques sensibles de la protection de Dieu sur Judas Machabée.*

Gentes vicinæ concitatæ ob templum
Les nations voisines excitées à cause du temple

restitutum intulerunt bellum Judæis: Judas
rétabli portèrent la guerre aux Jui : Judas

Portæ templi exustæ erant, altare pollutum, virgulta in atriis, quasi in saltu, enata.

Les portes du temple avaient été brûlées, l'autel souillé, des broussailles croissaient sous les portiques comme dans un bois.

Judas omnia purgavit, portas refecit, novum altare erexit, cujus dedicatio, magnâ totius populi frequentiâ, clangentibus tubis, facta est; decretumque, ad memoriam rei sempiternam, quotannis diem solemnem celebratum iri.

Judas purifia tout; il fit refaire les portes, il éleva un nouvel autel, dont la dédicace fut célébrée par une grande affluence de tout le peuple, au son des trompettes; il fut arrêté que pour éterniser la mémoire de cet événement, un jour solemnel serait célébré tous les ans.

199. *Marques sensibles de la protection de Dieu sur Judas Machabée.*

Concitatæ ob restitutum templum gentes vicinæ bellum Judæis intulerunt :

Les nations voisines s'étant soulevées à cause du rétablissement du temple, déclarèrent la guerre aux Juifs.

(1) Iri
être allé.

Machabæus dimicavit contrà illas : in eo
Machabée combattit contre elles : dans ce

prælio Deus se præbuit adjutorem manifestum
combat Dieu se présenta aide manifeste

Judæ ; nam inter pugnandum, quinque
de Judas ; car en combattant, cinq

viri insignes (ab) equis et (à)
hommes remarquables par leurs chevaux et par

virtute apparuerunt, duo quorum
leur valeur apparurent, deux desquels

habentes Judam medium servabant (eum)
ayant Judas mitoyen conservaient lui

incolumem, verò jaciebant tela et
sain et sauf, mais ils jetaient des traits et

fulmina in hostes : undè illi turbati
des foudres sur les ennemis : d'où ceux-ci troublés

(in) oculis et (in) mente, interfecti sunt
dans les yeux et dans l'esprit, furent tués

(usque) ad viginti quinque millia.
jusqu' à vingt cinq milliers.

200. *Antiochus est frappé de Dieu.*

Ut Antiochus cognovit suos duces
Dès qu' Antiochus connut ses généraux

fuisse devictos à Judâ Machabæo,
avoir été vaincus par Judas Machabée,

contra illas Judas Machabæus dimicavit : eo in prælio Deus manifestum se præbuit Judæ adjutorem; nam inter pugnandum apparuerunt quinque viri equis et virtute insignes, quorum duo Judam medium habentes incolumem servabant, in hostes verò tela et fulmina jaciebant : undè illi oculis et mente turbati ad viginti quinque millia interfecti sunt.

Judas Machabée se battit contre elles : dans cette action, Dieu se montra évidemment le protecteur de Judas; car au milieu du combat il parut cinq hommes remarquables par leurs chevaux et leur valeur, dont deux retenant Judas au milieu d'eux le préservaient de tout danger, et lançaient des traits et des foudres sur les ennemis. Ceux-ci ayant la vue et l'esprit troublés, furent tués au nombre de vingt-cinq mille.

200. *Antiochus est frappé de Dieu.*

Antiochus ut cognovit suos duces à Judâ Machabæo fuisse devictos,

Dès qu'Antiochus eut appris que ses généraux avaient été vaincus par Judas Machabée,

amens (1) (præ) furore, contendit
hors de lui à cause de la fureur, il alla à la hâte
outré de

---

in Judæam (de) cursu (2) citato, ulturus
en Judée d' une course précipitée, devant venger

---

cladem acceptam, (ab) excidio gentis
la défaite reçue, par la ruine de la nation

---

et urbis. | At dolor subitus
et de la ville. | Mais une douleur subite
de Jérusalem.

---

viscerum immissus à Deo corripuit illum;
d'entrailles envoyée par Dieu saisit lui;

---

que quùm nihilominùs accelleraret cursum,
et comme néanmoins il accélérait sa course,

---

decidit graviter è curru, casus gravis
il tomba rudement de son char, cette chute grave

---

afflixit valdè corpus jam ægrum: undè
affligea beaucoup son corps déjà malade: d'où

---

factum est ut membra corrupta scaterent (3)
il fut fait que ses membres corrompus fourmillaient
il arriva

(de) vermibus, et emitterent (4) latè fetorem,
de vers, et envoyaient au large une puan-

---

intolerabilem exercitui et ægro
teur insupportable à l'armée et au malade

---

ipsi.
lui-même.

amens furore, in Judæam citato cursu contendit, excidio gentis et urbis acceptam cladem ulturus.

transporté de fureur il alla promptement en Judée pour venger cette défaite par la destruction de la nation et de la ville.

At illum subitus viscerum dolor corripuit à Deo immissus; quùmque nihilominùs cursum acceleraret, è curru graviter decidit, casus gravis ægrum jam corpus valdè afflixit : undè factum est ut membra corrupta scaterent vermibus, et fetorem latè emitterent, exercitui et ægro ipsi intolerabilem.

Mais il fut saisi d'une douleur subite d'entrailles que Dieu lui envoya, et comme néanmoins il hâtait sa course, il tomba rudement de son char : cette chute violente mit en très-mauvais état son corps déjà malade; d'où il arriva que ses membres corrompus fourmillaient de vers, et exhalaient au loin une puanteur insupportable à l'armée et au malade lui-même.

---

(1) A-mens
hors de son esprit
n'ayant plus la tête à soi.

(2) Dans les éditions classiques, le texte porte *cursu*, mais il paraît que c'est une faute, d'autant plus que le mot *citatus* ne se trouve joint qu'à *cursu* dans le dictionnaire de Lhomond. Si néanmoins on veut *curru*, on expliquera :
(in) curru citato
sur un char précipité.
rapide.

(3) Scaterent
fourmillassent.

(4) Emitterent
envoyassent.

201. *Mort d'Antiochus.*

ANTIOCHUS victus (ab) acerbitate doloris
ANTIOCHUS vaincu par l'âpreté de la douleur

rediit tandem ad mentem sanam: agnovit
revint enfin à un esprit sain: il reconnut

se esse mortalem, et recordatus (memoriam)
soi être mortel, et se rappelant le souvenir

malorum (de) quibus affecerat Judæos,
des maux des quels il avait affecté les Juifs,
accablé

confessus est apertè se luere pœnas
confessa ouvertement soi essuyer les peines
avoua subir

suorum scelerum: promisit se facturum (esse)
de ses crimes: il promit soi devoir faire
rendre

Judæos florentes que beatos. | Sed quia
les Juifs florissans et heureux. | Mais parce que

metus mortis, non vera pœnitentia,
la crainte de la mort, non un vrai repentir,

extorquebat ipsi omnia ea (verba), rex
extorquait à lui-même toutes ces paroles, ce roi

impius et homicida non flexit misericordiam
impie et homicide ne fléchit pas la miséricorde

divinam, et interiit miserè (sub) morbo
divine, et il périt misérablement sous la maladie

ingravescente in horas.
s'aggravant en heures.
d'heure en heure.

201. *Mort d'Antiochus.*

Antiochus doloris acerbitate victus tandem ad sanam mentem rediit : se mortalem esse agnovit, et recordatus malorum quibus Judæos affecerat, apertè confessus est se suorum scelerum pœnas luere : promisit se Judæos florentes beatosque facturum.

Antiochus, vaincu par la violence de la douleur, reprit enfin de meilleurs sentimens; il reconnut qu'il était mortel, et se rappelant les maux dont il avait accablé les Juifs, il avoua ouvertement qu'il subissait le châtiment dû à ses crimes; il promit qu'il rendrait les Juifs florissans et heureux.

Sed quia ea omnia metus mortis ipsi extorquebat, non vera pœnitentia, divinam misericordiam non flexit rex impius et homicida, et morbo in horas ingravescente, miserè interiit.

Mais comme la crainte de la mort, et non un vrai repentir, lui arrachait cet aveu, ce roi impie et homicide ne fléchit point la miséricorde divine, et le mal augmentant d'heure en heure, il périt misérablement.

202. *Lysias est vaincu une seconde fois par Judas Machabée.*

Filius successit Antiocho, cui (filio)
Son fils succéda à Antiochus, auquel fils

nomen fuit *Eupator*. Hic hæres odii
le nom fut Eupator. *Celui-ci héritier de la haine*

paterni in Judæos, misit contra eos
paternelle envers les Juifs, envoya contre eux

Lysiam, qui victus jam semel à Judâ,
Lysias, qui vaincu déjà une fois par Judas,

cupiebat eluere hanc maculam. | Judas
désirait effacer cette tache. | Judas

confugit ad opem divinam, utì
recourut au secours divin, comme

solebat facere, que oravit Dominum
il avait coutume (de) faire, et pria le Seigneur

ut mitteret Angelum adjutorem sui
qu' il envoyât un Ange aide de son
protecteur

populi. | Deindè (ab) armis sumptis
peuple. | Ensuite après les armes prises

progressus est obviàm hosti cum suis (1).
il s'avança au-devant à l'ennemi avec les siens.

| Tunc eques indutus (de) veste
| Alors un cavalier revêtu d' un habit

candidâ, (de) armis aureis, vibrans
blanc, d' armes d'or, brandissant

202. *Lysias est vaincu une seconde fois par Judas Machabée.*

ANTIOCHO successit filius, cui nomen *Eupator* fuit. Hic paterni in Judæos odii hæres, contra eos misit Lysiam, qui jam semel victus à Judâ, hanc maculam cupiebat eluere.

ANTIOCHUS eut pour successeur son fils nommé *Eupator.* Celui-ci ayant hérité de la haine de son père pour les Juifs, envoya contre eux Lysias, qui, vaincu déjà une fois par Judas, desirait d'effacer cette tache.

Judas ad opem divinam confugit, utì facere solebat, oravitque Dominum ut Angelum mitteret sui populi adjutorem.

Judas, selon sa coutume, eut recours à l'assistance divine, et pria le Seigneur d'envoyer un ange pour protéger son peuple.

Deindè sumptis armis, obviàm hosti cum suis progressus est. Tunc ante aciem Judæorum visus est eques, veste candidâ,

Ensuite ayant pris les armes, il s'avança avec les siens au-devant de l'ennemi. Alors parut devant l'armée des Juifs un cavalier vêtu de blanc,

---

(1) *Ou* suis (militibus) *ses soldats.*

hastam, visus est antè aciem Judæorum.
une pique, fut vu devant l'armée des Juifs.

| Judæi confirmati (à) quo prodigio,
| *Les Juifs confirmés par lequel prodige,*
raffermis

irruerunt in hostes (de) more
se ruèrent sur les ennemis suivant la coutume
se jetèrent à la manière

leonum, et prostraverunt undecim millia
des lions, et terrassèrent onze milliers

peditum, mille et sexcentos equites.
de fantassins, mille et six cents cavaliers.

203. *Le roi Eupator vient lui-même en Judée avec une armée redoutable.*

Rex Eupator ipse, collegit omnes
Le roi Eupator lui-même, rassembla toutes

vires sui regni ad Judam Machabæum
les forces de son royaume pour Judas Machabée

opprimendum : itaque ingressus est
devant être opprimé : c'est pourquoi il entra

in Judæam cum centum millibus peditum
en Judée avec cent milliers de fantassins

et viginti millibus equitum. | Elephanti
et vingt milliers de cavaliers. | Des éléphans

terribiles (à) vastâ mole corporis et
terribles par la vaste masse de leur corps et

armis aureis indutus, hastam vibrans.

ayant des armes d'or, et agitant une lance.

Quo prodigio confirmati Judæi, leonum more, in hostes irruerunt, et undecim millia peditum, equites mille et sexcentos prostraverunt.

Les Juifs, rassurés par ce prodige, fondirent sur l'ennemi comme des lions, et terrassèrent onze mille fantassins et seize cents cavaliers.

203. *Le roi Eupator vient lui-même en Judée avec une armée redoutable.*

Rex ipse Eupator, ad opprimendum Judam Machabæum, omnes regni sui vires collegit : itaque cum centum millibus peditum, et viginti millibus equitum in Judæam ingressus est.

Le roi Eupator lui-même rassembla toutes les forces de son royaume pour accabler Judas Machabée. Il entra donc en Judée avec cent mille fantassins et vingt mille cavaliers.

Præibant elephanti vastâ corporis mole et

Devant son armée marchaient des éléphans redoutables par la masse énorme de leur corps

(à) stridore horrendo præ-ibant : turres
par leur cri horrible allaient devant : des tours

ligneæ erant impositæ singulis belluis,
de bois étaient imposées à chaque bête,
posées sur

ex quibus (turribus) milites armati
de dessus lesquelles tours des soldats armés

pugnabant. | Sed Judas, qui confidebat
combattaient. | Mais Judas, qui se fiait

magis potentiæ divinæ quàm numero
plus à la puissance divine qu' au nombre

militum, non fuit commotus (ab) isto
des soldats, ne fut pas ému par cet
ébranlé

apparatu terrifico belli, irruit in eam
appareil effrayant de guerre, il se jeta sur cette

partem castrorum hostilium, ubi tabernaculum
partie du camp ennemi, où la tente

regis erat, et (à) quatuor millibus hominum
du roi était, et après quatre milliers d'hommes

occisis, dissipavit tantas opes.
tués, il dissipa de si grandes forces.

204. *Courage d'Eléazar, frère de Judas Machabée.*

Hæc pugna fuit memorabilis (à) fortitudine
Ce combat fut mémorable par la valeur

et (à) morte Eleazari: is viderat unam
et par la mort d'Eléazar : celui-ci avait vu une

et horrendo stridore terribiles : singulis belluis impositæ erant ligneæ turres, ex quibus pugnabant milites armati.

et par leur cri horrible : sur chacun de ces animaux étaient placées des tours de bois, de dessus lesquelles combattaient des soldats armés.

Sed Judas, qui potentiæ divinæ magis quàm numero militum confidebat, isto terrifico belli apparatu non fuit commotus, in eam castrorum hostilium partem irruit, ubi erat tabernaculum regis, et occisis quatuor hominum millibus, tantas opes dissipavit.

Mais Judas, qui comptait plus sur la puissance divine que sur le nombre des soldats, ne fut pas troublé de ce terrible appareil de guerre ; il fondit sur cette partie du camp ennemi où était la tente du roi, et après avoir tué quatre mille hommes, il mit en déroute une si grande armée.

204. *Courage d'Eléazar, frère de Judas Machabée.*

MEMORABILIS fuit hæc pugna fortitudine et morte Eleazari : is viderat belluam unam

CETTE bataille fut mémorable par le courage et la mort d'Eléazar; il avait vu un

belluam majorem (præ) cæteris, ac
bête plus grande devant les autres, et
que

circumtectam (de) phaleris regiis :
couverte alentour des caparaçons royaux :

existimans regem vehi (ab) illâ,
pensant le roi être porté par celle-là,

devovit se pro salute communi :
il dévoua soi pour le salut commun :

properavit ad belluam per hostes
il alla vîte à la bête à travers les ennemis

medios, subiit (1) sub ventrem illius
mitoyens, il alla sous le ventre de cette

(belluæ), occidit (illam) confossam (de)
bête, tua elle percée de

ictibus repetitis, et ipse oppressus (sub)
coups répétés, et lui-même opprimé sous
redoublés écrasé

pondere belluæ labentis, occubuit.
le poids de la bête tombant, succomba.

205. *Impiété de Nicanor; sa défaite, sa mort.*

DEMETRIUS (à) regno Syriæ occupato,
DÉMÉTRIUS après le royaume de Syrie occupé,

misit Nicanorem adversùs Judæos. Hic
envoya Nicanor contre les Juifs. Celui-ci

impius, (à) (manu) dextrâ extensâ in
impie, après sa main droite étendue sur

cæteris majorem, ac phaleris regiis circumtectam : existimans illâ regem vehi, se pro communi salute devovit : per medios hostes ad belluam properavit, sub illius ventrem subiit, repetitis ictibus confossam occidit, et belluæ labentis pondere oppressus ipse occubuit.

éléphant plus grand que les autres, et couvert des caparaçons royaux : pensant que cet animal portait le roi, il se dévoua pour le salut commun : il alla promptement au milieu des ennemis, vers cette bête, se glissa sous son ventre, la perça à coups redoublés, la tua, et périt lui-même accablé sous le poids de l'animal qui tomba sur lui.

205. *Impiété de Nicanor; sa défaite, sa mort.*

Demetrius, occupato Syriæ regno, adversùs Judæos Nicanorem misit. Hic impius, extensâ in

Démétrius s'étant emparé du royaume de Syrie, envoya Nicanor contre les Juifs. Cet impie étendant la main vers

(1) Iit sub.
il alla sous.

templum, ausus est minari se æquaturum (esse)
le temple, osa menacer soi devoir égaler

solo ædem Dei. | Judas et milites
au sol l'édifice de Dieu. | *Judas et les soldats*

ejus, quanquam erant pauci, conflixerunt
de lui, quoiqu' ils étaient peu, se battirent
fussent

cum illo, pugnantes quidem (de) manu,
avec celui-là, combattant à la vérité de la main,

sed orantes Dominum (de) animo. |
mais priant le Seigneur de l'esprit. |

Ceciderunt exercitum regium (usque)
Ils taillèrent (en pièces) l'armée royale jusqu'

ad internecionem (1). Nicanor ipse
à sa destruction. Nicanor lui-même

repertus est inter cadavera hostium,
fut trouvé entre les cadavres des ennemis,

Judas jussit caput cujus avulsum ferri
Judas ordonna la tête duquel arrachée être portée
tranchée

(in) Hierosolymam, que manum nefariam
à Jérusalem, et sa main criminelle

suspendi affixam templo.
être suspendue attachée au temple.

206. *Mort de Judas Machabée.*

Mox alterum prælium secutum est cum
Bientôt un autre combat suivit avec

templum dextrâ, ausus est minari se Dei ædem solo æquaturum.

le temple, osa menacer de raser la maison de Dieu.

Judas et milites ejus, quanquam pauci erant, cum illo conflixerunt, manu quidem pugnantes, sed Dominum animo orantes.

Judas et ses soldats, quoiqu'en petit nombre, se battirent avec lui; leurs mains combattaient, mais leurs cœurs priaient le Seigneur.

Regium exercitum ad internecionem ceciderunt. Nicanor ipse inter hostium cadavera repertus est, cujus caput avulsum Judas Hierosolymam ferri jussit, manumque nefariam templo affixam suspendi.

Ils taillèrent en pièces l'armée du roi, jusqu'à une entière défaite. Nicanor lui-même fut trouvé parmi les cadavres des ennemis. Judas fit porter à Jérusalem sa tête coupée, et suspendre dans le temple sa main criminelle.

206. *Mort de Judas Machabée.*

Mox secutum est alterum prælium cum

Bientôt suivit un autre combat avec

---

(1) Internecionem *massacre, carnage.*

Bacchide uno ex præfectis Demetrii :
Bacchide un des préfets de Démétrius :
lieutenans

quod prælium fuit quidem funestum
lequel combat fut même funeste

Judæis ; nam illi, (à) fiduciâ quam
aux Juifs ; car ceux-là, après la confiance qu'

habuerant in Deum amissâ, conciderunt
ils avaient eu en Dieu perdue, tombèrent
manquèrent

(ex) animo, et dilapsi sunt alii (cò)
hors du courage, et se dispersèrent les autres là
de les uns

(alii) aliò. | Judas cum octingentis
les autres ailleurs. | Judas avec huit cents

hominibus tantùm sustinuit impetum
hommes seulement soutint l'impétuosité

hostium ; imò fudit partem
des ennemis ; bien plus il mit en déroute la partie

aciei oppositam sibi ; sed circumventus
de l'armée opposée à lui ; mais enveloppé

(à) multitudine hostium confossus est
par la multitude des ennemis il fut percé

(à) telis illorum. Indicatum est (à)
par les traits d'eux. Il fut indiqué par

mœrore funeris (1) quàm fuerit (2) carus
le chagrin de ses funérailles combien il fut cher

populo ; sui cives luxerunt eum diù.
au peuple ; ses citoyens pleurèrent lui long-temps.

Bacchide uno ex Demetrii præfectis: quod quidem prælium fuit Judæis funestum; nam illi, amissâ quam in Deum habuerant fiduciâ, animo conciderunt, et alii aliò dilapsi sunt.

Bacchide, un des lieutenans de Démétrius : ce combat fut funeste aux Juifs; car ceux-ci ayant cessé de mettre leur confiance en Dieu, perdirent courage et se dispersèrent les uns d'un côté les autres d'un autre.

Judas cum octingentis tantùm hominibus impetum hostium sustinuit; imò oppositam sibi aciei partem fudit; sed multitudine hostium circumventus illorum telis confossus est. Quàm carus populo fuerit, mœrore funeris indicatum est; sui eum cives diù luxerunt.

Judas, avec huit cents hommes seulement, soutint le choc des ennemis : de plus il mit en déroute la partie de l'armée qui lui était opposée; mais enveloppé par la multitude des ennemis, il fut percé de leurs traits. La tristesse qui accompagna ses funérailles prouva combien il était cher au peuple : ses concitoyens le pleurèrent long-temps.

---

(1) Funeris *génitif singulier : pluriel en français.*

(2) Fuerit
il aura été, ait été.

207. *Jonathas succède à Judas Machabée ; sa mort.*

JONATHAS suffectus est in locum Judæ.
JONATHAS fut substitué au lieu de Judas.

Is æmulus virtutis fraternæ vicit
Celui-là émule de la valeur fraternelle vainquit

Bacchidem (in) pluribus præliis, que
Bacchide dans plusieurs combats, et

adegit illum ad pacem petendam.
poussa celui-là à la paix devant être demandée.
força

Intereà Alexander, qui dictitabat se
Cependant Alexandre, qui disait souvent soi

(esse) filium Antiochi, interfecit regem
être fils d'Antiochus, tua le roi

Demetrium. Is (Alexander) fecit fœdus
Démétrius. Celui-ci (Alexandre) fit alliance

cum Jonathâ, donavit eum (de) veste
avec Jonathas, il gratifia lui d' un habit

purpureâ, que mansit semper in fide
de pourpre, et demeura toujours dans la foi

datâ. Ità res Judæorum fuerunt
donnée. Ainsi les choses des Juifs furent
affaires

tranquillæ quamdiù (1) Alexander
tranquilles aussi long-temps qu' Alexandre

potitus est (de) regno. Sed paulò pòst
fut possesseur du royaume. Mais peu après

207. *Jonathas succède à Judas Machabée: sa mort.*

In locum Judæ suffectus est Jonathas. Is fraternæ virtutis æmulus Bacchidem pluribus præliis vicit, illumque ad petendam pacem adegit.

Intereà Demetrium regem interfecit Alexander, qui se Antiochi filium dictitabat. Is fœdus cum Jonathâ fecit, eum veste purpureâ donavit, semperque in datâ fide mansit. Ita quàndiù Alexander regno potitus est, res Judæorum tranquillæ fuerunt : sed paulò pòst

Jonathas fut mis à la place de Judas. Imitant la valeur de son frère, il vainquit Bacchide dans plusieurs combats, et le força à demander la paix.

Sur ces entrefaites, Alexandre, qui se disait fils d'Antiochus, tua le roi Démétrius. Il fit alliance avec Jonathas, lui fit présent d'un habit de pourpre, et lui resta toujours fidèle. Ainsi tant qu'Alexandre fut en possession du trône l'état des Juifs fut tranquille : mais peu de temps après

---

(1) *Où S.* (tandiù) quamdiu
aussi long-temps que

Jonathas necatus est à quodam Triphone
Jonathas fut tué par un certain Triphon

per insidias.
par embûches.

208. *Simon succède à Jonathas : sa mort ; son successeur.*

SUMMA rerum delata est ad Simonem
La somme des choses fut déférée à Simon
souveraineté des affaires

fratrem Jonathæ. Is curavit magnificè
frère de Jonathas. Celui-ci soigna magnifique-
prit soin

funus (1) fratris, (et non) regnavit
ment les funérailles de son frère, et ne régna pas
des

diù; nam et ipse periit (à) fraude
long-temps ; car et lui-même périt par la fraude

sui generi. | Joannes, *Hircanus* (de) nomine,
de son gendre. | *Jean,* Hircan *de son nom,*

successit Simoni patri, qui (Joannes)
succéda à Simon son père, lequel Jean

mortuus post annum, reliquit Aristobulum
étant mort après un an, laissa Aristobule

filium hæredem. Hic, primus
son fils (pour) héritier. Celui-ci, le premier

omnium post captivitatem, sumpsit nomen
de tous après la captivité, prit le nom

regium, que imposuit diadema capiti.
royal, et imposa le diadême à sa tête.
posa sur

Jonathas à Triphone quodam per insidias necatus est.

Jonathas fut tué dans une embuscade par un certain Triphon.

208. *Simon succède à Jonathas ; sa mort ; son successeur.*

Summa rerum ad Simonem Jonathæ fratrem delata est. Is funus fratris magnificè curavit, nec diù regnavit ; nam et ipse generi sui fraude periit.

Le souverain pouvoir fut déféré à Simon, frère de Jonathas. Il fit faire les funérailles de son frère avec magnificence, et il ne régna pas long-temps ; car il périt aussi lui même par la trahison de son gendre.

Simoni patri successit, Joannes nomine *Hircanus*, qui post annum mortuus hæredem reliquit filium Aristobulum. Hic primus omnium post captivitatem regium nomen sumpsit, capitique diadema imposuit.

Jean, nommé *Hircan*, succéda à son père Simon ; il mourut un an après, laissant pour héritier son fils Aristobule. Celui-ci, le premier de tous, depuis la captivité, prit le nom de roi, et ceignit sa tête d'un diadême.

209. *La Judée devient tributaire des Romains ; Hérode roi ; le Messie naît, an du monde 4000.*

(Ab) Aristobulo mortuo, Alexander filius
Après Aristobule mort, Alexandre fils

ejus regnavit : is decessit (à) nullâ
de lui régna : celui-ci décéda après nulle

re memorabili gestâ : reliquit duos filios,
chose mémorable faite : il laissa deux fils,

qui decertârunt (1) acriter inter se de
qui combattirent vivement entre eux touchant
pour

regno. | (Sub) occasione hujus dissidii,
le royaume. | Sous l'occasion de cette dissention,

Pompeius dux populi Romani, venit
Pompée général du peuple Romain, vint

in Judæam, quidem (sub) specie concordiæ
en Judée, même sous l'apparence de la con-
à la vérité le prétexte

restituendæ inter fratres, reverà
corde devant être rétablie entre les frères, en effet

ut adjungeret istam provinciam imperio
afin qu'il joignît cette province à l'empire

Romano : fecit Judæam stipendiariam populi
Romain : il fit la Judée tributaire du peuple
rendit

209. *La Judée devient tributaire des Romains : Hérode roi; le Messie naît, an du monde 4000.*

MORTUO Aristobulo, Alexander ejus filius regnavit : is nullâ re memorabili gestâ decessit : duos reliquit filios, qui acriter de regno inter se decertârunt.

APRÈS la mort d'Aristobule, son fils Alexandre régna : il mourut sans avoir rien fait de mémorable : il laissa deux fils qui se disputèrent vivement la royauté.

Hujus dissidii occasione, Pompeius populi Romani dux in Judæam venit, specie quidem restituendæ inter fratres concordiæ, reverà ut istam provinciam Romano adjungeret imperio : Judæam stipendiariam populi Romani fecit.

A l'occasion de cette dissention, Pompée, général du peuple Romain, vint en Judée, sous le prétexte de rétablir l'union entre les deux frères, mais en effet pour ajouter cette province à l'empire romain. Il rendit la Judée tributaire du peuple Romain.

---

(1) Decertârunt *pour* decerta*ve*runt, *syncope.*

Romani. | Herodes alienigena invasit paulò
Romain. | *Hérode étranger envahit peu*

pòst regnum Judææ : Judæi habuerunt
après le royaume de Judée : les Juifs eurent

hunc primum regem ortum ex aliâ
celui-ci (pour) premier roi issu d' une autre

gente , que Christus natus est (sub) eo
nation , et le Christ naquit sous lui

regnante , utì prophetæ prædixerant
régnant , comme les prophètes avaient prédit

(id).
cela.

FINIS.

Paulò pòst regnum Judææ invasit Herodes alienigena : hunc primum Judæi habuerunt regem ex aliâ gente ortum, eoque regnante natus est Christus, ubi prædixerant Prophetæ.

Peu de temps après, Hérode, qui était étranger, s'empara du royaume de Judée. Ce fut le premier roi que les Juifs eurent d'une autre nation, et sous son règne naquit Jésus-Christ, comme l'avaient prédit les prophètes.

FIN.

DE L'IMPRIMERIE DE LA Ve. JEUNEHOMME,
RUE DE SORBONNE, n° 4.

ERRATA.

Page 58, ligne 13; è, *lisez* (è).
68, 10; *un grande*, lisez *une*.
87, note 2; *gérai*, lisez *gérait*.
88, ligne 9; carerem, *lisez* carcerem.
94, 6; *de la hache*, lisez *la hache*.
96, 16; (è), *lisez* de *sans parenthèse*.
164, 24; et, *lisez* ac.
216, 9; duobus, *lisez* duabus.
254, 18; brevi, *lisez* facilè.
bientôt *facilement*
328, 12; *veuilles*, lisez *veuille*.
336, 19; *veuilles*, lisez *veuille*.
360, 19 et 21; Joyadas, *lisez* Joïada.
Pag. 426, lig. 3 et 4; Hierosolymæ, *lisez* (in urbe) Hierosolymæ.
à Jérusalem *dans la ville de Jérusalem.*

TRADUCTIONS littérales, interlinéaires et mot à mot, composant la langue latine, mise à la portée de tout le monde, qui se trouvent chez PERISSE et COMPÈRE, Libraires, Quai des Augustins, nº. 47, à Paris.

APPENDIX de Diis et Heroïbus Poeticis; par *Dumarsais*, 1 vol. in-12.
L'Art Poétique d'Horace, in-12.
Les Bucoliques de Virgile; in-12.
Catéchisme Historique de Fleury, in-12.
Cornelius Nepos, in-12.
Les Fables de Phèdre, in-12.
Les Géorgiques de Virgile, in-12.
Les Odes et Epodes d'Horace, in-12.
Quinte-Curce, in-12.
Salluste, in-12.

Sous Presse.

LE *De Viris illustribus* de Lhomond, et les six Premiers Livres de l'Enéide, avec deux Traductions, l'une interlinéaire et l'autre suivant le génie de la langue française.

Chaque Livre de ce dernier Ouvrage se vendra séparement.

Autres Traductions qui se trouvent chez les mêmes Libraires.

DISTIQUES de Caton en vers latins, grecs et français, suivis des quatrains de Pibrac, traduits en prose grecque par *Dumoulin*; le tout avec des traductions interlinéaires ou littérales du Grec.
Guide Pratique pour rendre le français en bon anglais, au moyen d'une traduction interlinéaire

des Idiotismes et des mots difficiles; par *G. Poppleton*, 1 vol. in-8.

Cours de langue allemande, contenant les Idylles de Gesner, en allemand, avec la traduction interlinéaire en français; par *Boulard*, 2 vol. in-8.

LIVRES D'ÉDUCATION.

Extrait du Catalogue de PERISSE *et* COMPÈRE, *Libraires.*

ARITHMÉTIQUE complète et démontrée dans tous les cas possibles, avec un Abrégé de Géométrie pratique; un Traité des Changes et des Arbitrages; le Titre et la Valeur des Monnaies de cours des principales Places de l'Europe; des Instructions sur les Billets, les Lettres de change, sur les spéculations en banque, le Calcul décimal, etc.; par *Bardoux*, 1 vol. in-8, de 460 pages. 6 f.

Abrégé de toutes les Sciences, 1 vol. in-12 de 360 pag. fig. 2 f.

Abrégé de l'Histoire Romaine, par *Tailhié*, 5 vol. in-12. 9 f.

Abrégé de l'Histoire Romaine, par *Eutrope*, latin et français, in-12. 1 f. 50 c.

Abrégé de l'Histoire Grecque et Romaine, trad. de *Velleius Paterculus*, par *Paul*, in-12, 1 f. 50 c.

Abrégé de la Grammaire Française de *J. B. Castille*, in-12. 2 f.

Abrégé de la Grammaire Française de *Restaut*, in-12. 75 c.

Adventures of Telemachus, in-12. 2 f. 50 c.

Appendix de Diis, in-24.

Ars Rhetorica, in-12. 2 f.

Art Poétique de *Boileau*, et divers morceaux choisis de Poésie française, traduits en vers latins, par l'abbé *Paul*. in-8. 3 f. 50 c.

Art du Poète et de l'Orateur, in-12. 2 f.

Art Poétique de *Boileau*, et Morceaux choisis de Poésie française, traduits en vers latins; Ouvrage destiné aux Professeurs de Latinité; in-8. *Lyon*, 1804, beau papier, broché. 4 f. 50 c.

Atlas moderne, de *Bertholon*, in-4. 10 f.

Atlas des Enfans, in-12, cartes. 3 f.

Augustini Meditationes, in-24. 1 f. 50 c.

Aventures de Télémaque, 2 vol. in-12. 4 f.

Les mêmes, 2 vol. in-8, fig. 12 f.

Les mêmes, en français et en anglais, 4 vol. in-18. 6 f.

Les mêmes, en français et en italien, 4 vol. in-18. 6 f.

Les mêmes, tout italien, 2 vol. in-12. 5 f.

Avis d'un Père à ses Enfans, 2 vol. in-12. 3 f.

Buffon des Ecoles, ou Histoire naturelle à l'usage de la Jeunesse. *Paris*, 1802, 2 vol. in-12., fig. 5 f.

Cours complet de Latinité, par M. l'abbé *Paul*, 5 vol. in-12, le français en regard du latin.

Cornelius Nepos, latin-français, traduit *littéralement*, avec des notes et une table géographique pour l'intelligence de l'Ouvrage; 2e. édit. *Lyon*, 1807. 2 f. 50 c.

Carême (le petit) de *Massil'on*, in-12, *Paris*. 2 f.

Catéchisme historique de *Fleury*, in-12. 2 f.

Le même, in-16. 1 f. 50 c.

Catéchisme de Naples, ou Institutions et Instructions chrétiennes, 3 vol. in-12. 6 f.

Commentaires de César, lat. et franç., par *d'Ablancourt*, 2 vol. in-12, 5 f.

Connaissance de la Mythologie, in-12. 2 f.

Cornelius Nepos, in-24. 60 c.

Le même, latin et français, in-12. 2 f.

Cours de Thêmes, latins et français, pour les 7e, 6e, 5e et 4e. classes, 4 vol. in-12, 8 f.

Chaque vol. se vend séparément 2 f.

Cours de Mythologie, ouvrage élémentaire divisé en quatre parties; par l'abbé *Grellet*, in-12. 1 f.

Dialogue des Morts, par *Fénélon*, in-12. 2 f. 50 c.

Dictionnaire des Commençans, latin-français, abrégé de *Boudot*, adopté par le Gouvernement pour les

basses classes des Lycées et Ecoles secondaires, renfermant les mots nécessaires pour l'explication de tous les Auteurs latins qu'on voit dans ces classes; in-12 sur deux colonnes en petit texte. 2 f. 50 c.

Dictionnaire (petit) français-latin, à l'usage des Commençans, adopté pour les Lycées et Ecoles secondaires, où l'on trouve les nouveaux Poids et Mesures; les noms des Départemens français, avec les mots latins qui les rendent; des Instructions appuyées d'exemples pour les tournures qui pourraient embarrasser les jeunes étudians; une explication des mots composés en latin et rendus en français par un seul terme, afin de guider dans leur emploi, en fixant leur signification. in-12, cartonné. 3 f. 50 c.

Dictionnaire de poche, italien-français et français-italien, par *Martinelli*; 2 vol. in-16. 7 f. 50 c.

De Viris illustribus urbis Romæ, auct. Lhomond, in-24. 60 c.

Dictionnaire de l'Académie française, cinquième édition. *Paris*, 2 vol. in-4, 30 f.

Dictionnaire de la langue française, par *Gattel*, 2 vol. in-8, 16 f.

Dictionnaire anglais-français et français-anglais, par *Nugent*, 2 vol. in-12, format carré. 5 f.

Dictionnaire de la Fable, par *Chompré*, in-12. 2 f.

Dictionnaire espagnol-français et français-espagnol, avec la prononciation des deux langues, et l'interprétation latine de chaque mot, par *Gattel*, 2 vol. in-4, 36 f.

Dictionnaire espagnol-français et français-espagnol, avec la prononciation des mots des deux langues, par *Cormon*, 2 vol. in-8, 15 f.

Dictionnaire espagnol-français et français-espagnol, par *Séjournant*, 2 vol. in-4, 24 f.

Dictionnaire espagnol-français et français-espagnol, par *Gattel*, 2 vol. in-12; format carré. 5 f.

Dictionnaire latin et français, par *Boudot*, in-8. 5 f.

Dictionnaire (abrégé du) des Hommes célèbres, 3 vol. in-12, 6 f.

Discours sur l'Histoire universelle, par *Bossuet*, 2 vol. in-12. 4 f.

Education des Filles, par *Fénélon*, in-18. 1 f. 50 c.

Elémens de l'Histoire de France, par *Millot*, 3 vol. in-12. 6 f.

Le même ouvrage, augmenté du règne de Louis XVI, 3 vol. in-12. 7 f. 50 c.

Encyclopédie des Jeunes Demoiselles, ou Conversations instructives, extraites des Ouvrages composés par madame *le Prince de Beaumont* pour l'éducation de la jeunesse; par une institutrice. *Paris*, 1807, 1 vol. in-12. 2 f. 25 c.

Epitome Historiæ Sacræ, auct. Lhomond, in-12. 75 c.

Epîtres et Evangiles, in-12. 1 f. 50 c.

Epîtres et Evangiles, avec réflexions, in-18. 1 f. 25 c.

Etrennes (petites) dévotes, in-32, jolie édition. 60 c.

Explication des premières Vérités de la Religion, par *Collot*, in-8. 3 f. 50 c.

Fables de Phèdre, latines-françaises, *traduction nouvelle*, enrichie de notes françaises, in-12. *Lyon*, 1805. 2 f.

Fables de La Fontaine, avec les Commentaires de *Coste*, 2 vol. in-12, jolie édition, avec vignettes sur bois. 3 f. 50 c.

Les mêmes, 2 parties in-12. 2 f.

Formulaires de Prières à l'usage des Pensionnaires des Ursulines, in-12. 2 f. 50 c.

French Master, ou Grammaire française à l'usage des Anglais, in-8. 3 f. 50 c.

Géographie manuel, par d'*Expilly*, in-18, avec cartes. 1 f. 25 c.

Géographie abrégée, pour l'instruction de la Jeunesse, par *Lenglet Dufresnoy*, 1803, in-12. 2 f.

Géographie de *Lacroix*, 2 vol. in-12. 6 f.

—nouvelle édition de 1805, 2 vol. in-12. 8 f.

Géographie de *Buffier*, in-12, avec cartes. 2 f. 25 c.

De la Grandeur et de la Décadence des Romains, par *Montesquieu*; ouvrage adopté pour les Lycées et les Ecoles secondaires. Nouvelle édition, avec de nouvelles notes historiques et critiques, par le même, in-12. 2 f.

Goldsmith's history of Grecce, abridged, 1804, 2 vol. in-12. 3 f.

Goldsmith's Roman history, abridged, 1804, 2 vol. in-12. 3 f.

Grammaire de *Condillac*, in-12. 2 f.

Grammaire française (Elémens de la), par *Lhomond*, in-12. 75 c.

Grammaire latine (Elémens de la), par *Lhomond*; in-12. 1 f. 20 c.

Grammaire de *Restaut*, in-12. 2 f. 25 c.

Grammaire française à l'usage des Dames, par l'abbé *Barthélemy*, in-8. 3 f. 50 c.

Grammaire anglaise simplifiée; par *G. Poppleten*, in-8. 1 f. 80 c.

Grammaire anglaise, de *Boyer*, in-12. 2 f.

Grammaire anglaise, de *Berry*, in-12. 2 f.

HARANGUES choisies des Historiens latins, par *Millot*, 2 vol. in-12, avec le texte. 4 f. 50 c.

Herodiani historiæ de Imperio post Marcum, in-32. 75 c.

Histoire des Révolutions d'Angleterre, par le père d'*Orléans*, 6 vol. in-12. 15 f.

Histoire de Turenne, in-12. 2 f.

Histoires choisies de l'ancien Testament, latin et français, in-12. 2 f.

Histoire Elémentaire, Philosophique et Politique de l'ancienne Grèce, avec une Table chronologique, un Vocabulaire et deux cartes, à l'usage des jeunes gens des deux sexes, par *N. Foulon*, deuxième édition, 2 vol. in-8.

Histoires choisies des Auteurs Profanes; 2 vol. in-12. 5 f.

Histoires édifiantes et curieuses, par *Baudrand*, in-12. 1 f. 50 c.

Histoire des Révolutions de la République Romaine, par *Vertot*, 2 vol. in-12. 4 f. 50 c.

Histoire des Animaux, à l'usage des jeunes gens, in-12, fig. sur bois. 2 f. 50 c.

Syntaxe française, par l'abbé *Fabre*, in-8. 1 f. 50 c.

ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
SAINTE.

